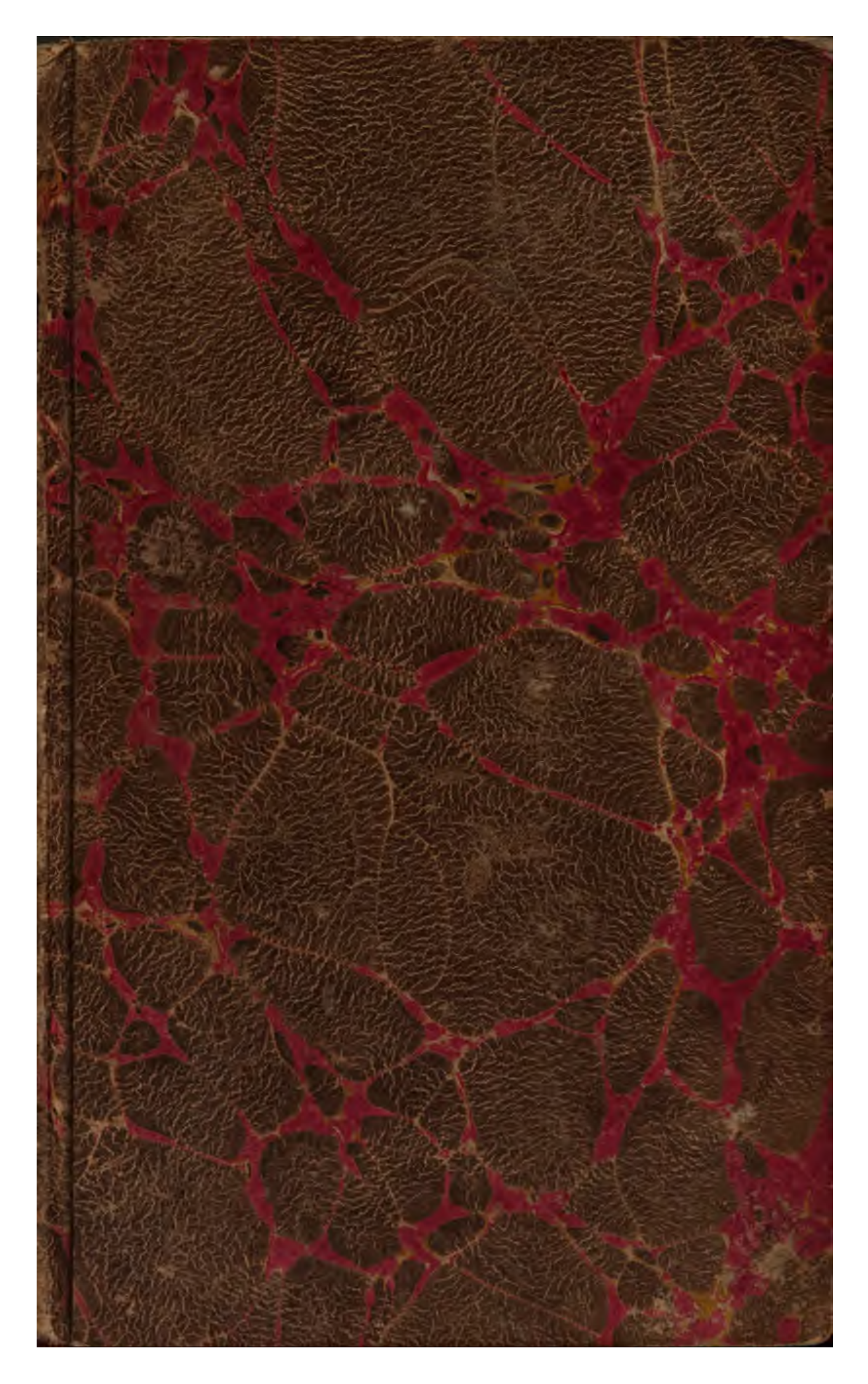


DÉFENSE

DE

L'ORDRE SOCIAL.

OUVRAGE DU MÊME AUTEUR,

Et qu'on peut considérer comme le complément de celui-ci.

Apologie du Clergé, *des Congrégations catholiques*, *et de toutes leurs doctrines*, *par le plus célèbre de leurs ennemis*, ou *la Conversion de M. de Montlosier*, recueillie mot à mot d'après lui ; suivie de *M. de Montlosier plus absolu que le clergé*, et précédée d'un *Essai sur sa vie et ses écrits*, par M. Saintes, et d'un *Essai sur l'impuissance où se trouvent les ennemis du clergé de ne pas reconnaître la vérité de ses doctrines*, par M. Madrolle. Un vol. in-8° de 15 feuilles. A Paris, chez Pillet aîné, et chez Méquignon-Havard, rue des Saints-Pères, n° 10.

DE L'IMPRIMERIE DE PILLET AINÉ,
rue des Grands-Augustins, n. 7.

DÉFENSE
DE L'ORDRE SOCIAL

ATTAQUÉ DANS SES FONDEMENS

PAR M. DE MONTLOSIER;

OÙ L'ON DÉFÈRE

Au Roi, aux Chambres et aux Cours,

LES ŒUVRES DE CET ÉCRIVAIN,

COMME

LE RÉSUMÉ DES ERREURS

AVEC LESQUELLES LA PHILOSOPHIE A FAIT LA RÉVOLUTION;

PAR M. MADROLLE.

« *In hic omnis homo miles.* »

SECONDE ÉDITION.

A PARIS,

CHEZ PILLET AINÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

ÉDITEUR DU VOYAGE AUTOUR DU MONDE,

de la collection des Mœurs françaises, anglaises, italiennes, etc.,

RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 7.

—

1827.

AU ROI.

A Dieu ne plaise, SIRE, *que le plus humble de vos sujets, l'un de ceux qui se trouveraient le plus heureux de vous servir, et de sacrifier à votre cause le dernier battement de son cœur et le dernier effort de son intelligence, ait la prétention de vous rappeler des devoirs qui se retrouveraient dans votre ame s'ils pouvaient jamais ne plus se trouver ailleurs.*

Telle est la droiture, telle est la sagesse héréditaires de la Famille dont le sang coule dans vos veines, que l'histoire a pu dire qu'un BOURBON *ne s'était jamais*

trompé, qu'on ne pût citer à côté de lui l'homme qui le trompait.

Vous avez dit, à votre arrivée en France, et vous l'avez, SIRE, *sans cesse réalisé depuis, que vous n'étiez pas seulement venu* au nom de l'Eglise, *mais que vous étiez encore venu* à son secours (1).

Vous avez dit à votre avènement que « vous vouliez tout ce qui sauvera la France. »

Or, vous le savez, SIRE, *car vous ne faites, vous nous l'avez dit vous-même, que continuer le règne du vertueux frère qui l'a dit, et même du* saint *frère qui fut la plus innocente et la plus grande victime du malheur de l'avoir oublié : les erreurs que nous attaquons dans notre ouvrage ne sont pas autre chose que* « *ces principes pernicieux qui* attaquent l'ordre social, *conduisent, par l'anarchie, au pouvoir absolu, et dont le funeste succès a coûté au monde tant de sang et tant de larmes* (2). »

(1) *M. le curé de Plombières recevant, le* 16 *mars* 1814, *à l'entrée de son église, le lieutenant du Roi, lui dit très-heureusement ces paroles de l'Esprit-Saint :* « Benedictus qui venit in nomine Domini. » *Et le lieutenant du Roi lui répondit avec plus de bonheur encore et non moins de justesse :* « Et in adjutorium altissimi. »

(2) *Discours de S. M. Louis XVIII, à l'ouverture des chambres de* 1819.

Et, récemment, vous nous avez dit, et nous avons accepté avec reconnaissance : « La sécurité dont nous » jouissons ne sera pas compromise ; comptez que je » veillerai avec une égale sollicitude à tous les intérêts » de l'état, et que je saurai concilier ce qu'exigent » l'exercice des libertés légales, le maintien de l'ordre » et la répression de la licence. »

Mais un de vos sujets a eu l'ambition, il a pensé qu'il avait le droit, et que peut-être c'était pour lui un devoir, de rappeler, sous vos auspices, à ceux de vos sujets qui ont eu le malheur de les oublier, et le malheur plus grand de les attaquer, les hautes vérités sur lesquelles l'ordre social repose ; car aujourd'hui, plus qu'à nulle autre époque, « il n'est pas indifférent que le peuple soit éclairé. Les préjugés des magistrats ont commencé par être les préjugés de la nation (1). »

J'ai été assez heureux, Sire, *dans une circonstance que la France tout entière ne saurait se rappeler sans plaisir et sans douleur, sinon pour mériter, du moins pour obtenir personnellement de votre bouche un de ces mots approbateurs dont les* Bourbons *savent faire des récompenses, qui sont à leur tour des principes*

(1) *Préface de* l'Esprit des Lois.

féconds de fidélité et de talent peut-être. Je me trouverais trop heureux aujourd'hui si je ne vous faisais pas regretter de l'avoir prononcé !

Je suis, avec une très-profonde vénération,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant et
très-fidèle serviteur et sujet,

A. MADROLLE.

INTRODUCTION.

Grace à la sagesse d'un homme généreux, la littérature paraît revenir à sa destination primitive.

On demande quelquefois un ouvrage utile aux mœurs?

C'est un ouvrage de cette nature que nous avons voulu faire. On ne devrait jamais en demander ou en faire que de ce caractère.

Le mal est immense (1).

Nous sommes à la veille peut-être d'une révolution *nouvelle*, et par conséquent pire que l'autre.

Si les hommes du monde, à Paris et surtout dans les provinces, ne le voient pas, c'est que le véritable mal,

(1) Et c'est pour cela sans doute qu'un ecclésiastique, dont les vertus égalent la science, un étranger que la Providence semble avoir rendu Français pour nous procurer l'édification des unes et de l'autre, M. l'abbé Wrindts, a composé sur le mal, à l'occasion du jubilé, c'est-à-dire à l'occasion de l'un de ses plus grands remèdes, un ouvrage dont le titre seul est la plus haute et la plus utile pensée du siècle, un livre dont le seul malheur est de n'être pas écrit avec tout le génie d'une langue que l'auteur ignorait encore à vingt ans, et qu'il semble n'avoir apprise que pour lui confier son livre; de n'être pas écrit avec la précision nécessaire à la faiblesse de l'esprit humain, avec les grâces nécessaires à la faiblesse du cœur de l'homme; mais qui, après tout, n'en offre pas moins d'immenses matériaux à l'étude, de grands aperçus à la véritable philosophie et de grands sujets d'édification à la piété.

étant une chose toute morale, il faut, pour le voir, posséder la *science du bien et du mal* ou la *métaphysique*, et que les gens du monde, alors même qu'ils étudient et qu'ils savent le mieux la *philosophie*, n'étudient et ne savent que les arts et les plaisirs, la *physique* enfin, c'est-à-dire ce que voit l'*œil*.

Il en est pour nous des révolutions comme de l'heure, que nous ne voyons pas marcher, mais que nous entendons sonner; comme de la mort, que nous ne voyons pas venir, mais que nous voyons arriver.

Le *mal* dont notre siècle est atteint est d'autant plus grand qu'il est plus moral et plus spirituel; et c'est en ce sens qu'il est *indéfinissable*.

Notre mal, c'est l'erreur.

Elle a été, nous ne craignons pas de l'avancer, portée à son comble. On peut défier le plus savant homme de nos jours de trouver, dans les œuvres des philosophes de tous les siècles, plus d'erreurs, et des erreurs plus graves, qu'il ne s'en trouve dans les livres et dans les journaux qu'on publie chaque jour à notre usage.

La gravité de l'erreur, en ce moment, est, après tout, naturelle : elle est le résultat de son *expérience* de 5800 ans, et elle a été prédite par l'esprit infaillible, par *l'esprit saint*.

Mais si, d'un côté, l'erreur et le crime ont passé toute mesure, d'un autre côté aussi, la vérité et la vertu, dans un petit nombre d'hommes, sont parvenues à une grande perfection; car c'est une autre loi de la bonté de la Providence, que, là où il y a un mal, un besoin, il y a un remède aussi qui lui est proportionné.

Le mal est sans cesse la mesure du bien.

Jamais on n'a vu ensemble plus de grandes corruptions et plus de conversions célèbres, de plus grands scandales et de plus grandes édifications.

Les esprits se sont élevés chez les uns aux plus grandes vérités, et se sont abaissés dans les autres aux erreurs les plus grandes.

Les partis, parvenus réciproquement aux extrémités de leurs doctrines, semblent se toucher. Plaise à Dieu que ce soit pour s'unir!

L'univers ébranlé est en rumeur.

Nous touchons peut-être à la solution du grand problème qui s'agite depuis 5825 ans parmi les hommes.

L'enfer et le ciel, l'homme et Dieu, sont plus que jamais en présence.

Il semble que le monde attende *quelqu'un* ou *quelque chose*, et soit à la veille de sa régénération ou de sa fin.

Le philosophisme a si profondément faussé parmi nous les esprits, que nous avons à peine le sentiment des vérités dont nous aurions le plus besoin d'avoir la conviction. On a remarqué avec raison que le mot *question*, de tous les mots de la langue, était celui qui est devenu, de nos jours, le plus en usage dans les *palais de justice* et jusque dans les tribunes législatives. La société tout entière ne semble plus qu'un doute immense. Faut-il s'en étonner? Nous *doutons* de Dieu, la cause, le moyen et l'objet de la science de tout. Autrefois on *voyait tout en la Providence*; on n'y voit plus rien aujourd'hui. Comment *savoir* quelque chose!

L'erreur fait sans doute beaucoup de mal, exprimée dans les *journaux* qui se publient de nos jours en si grand nombre, avec tant d'avantages de fortune ou de renommée, et dont le dernier des citoyens, aussi bien que le plus grand, ne peut pas plus se passer que *de pain et de spectacle*. Mais, toute grande que soit la corruption dont les journaux libéraux sont la source, elle s'évanouit devant celle produite par les livres proprement dits. Les hommes qui écrivent habituellement dans les feuilles libérales, empêchés par l'abondance ou par la disette absolue des matières, et retenus, depuis quelque tems, par la terreur salutaire de la suspension ou même de la suppression, n'ont guère plus le loisir et la volonté d'organiser le sophisme que leurs lecteurs préoccupés ne les auraient de s'y laisser prendre. Nous plaçons et nous cherchons les événemens du jour, et, il faut le dire, des *personnalités* dans les journaux, rarement des doctrines et des systèmes. Lorsque nous en voulons, c'est à la composition ou à la lecture des livres que nous avons recours. Et, sous ce rapport, comme les bons livres sont singulièrement utiles, les mauvais sont singulièrement dangereux ; et d'autant plus qu'il sont imprimés en langue française, que leurs auteurs ont de beaux noms et des talens hors de ligne, qu'ils passent pour avoir rendu des services à la monarchie ; qu'ils sont, depuis long-tems, en possession d'une grande réputation de royalisme, de vertu et de piété peut-être, et qu'à la considération, aux honneurs et même aux places dont ils ont été ou dont ils sont encore revêtus, ils joignent l'avantage

d'une grande fécondité littéraire pour entretenir leur célébrité.

L'erreur enfin n'est pas séduisante lorsqu'elle est toute seule et toute nue : alors elle ferait reculer d'effroi. Elle séduit lorsqu'elle est mêlée à la vérité, et lorsqu'elle est présentée avec la rudesse de la bonne foi.

Il est facile, à ces traits, de reconnaître, entre autres, les anciens et surtout les nouveaux ouvrages de M. le comte de Montlosier.

On ne s'attend pas que nous entrions dans la discussion de tous les adversaires de la vérité ; nous nous contenterons d'attaquer les principaux, comme on ne condamne en révolution que les grands coupables, tandis qu'on amnistie le reste. Une fois notés les *grands esprits faux*, quelle force reste aux petits? C'est autant de mendians qui ne vivent qu'*à sa suite* ou à sa faveur.

Nous offrons la réfutation directe du *Mémoire à consulter*, de la *Dénonciation* et même des *Œuvres* tout entières de M. de Montlosier.

L'autre sorte de réfutation des ouvrages dangereux, c'est-à-dire celle qui résulte de l'exposition et de la preuve des vérités, abstraction faite des ouvrages où elles sont attaquées, toute suffisante qu'elle puisse être, ne le semble jamais aux yeux des lecteurs ordinaires, qui sont en majorité. On s'imagine les sophismes de *monsieur un tel* vérités, par cela seul que ces sophismes ne sont pas littéralement rapportés et régulièrement détruits ; et parce que l'apologiste de la vérité n'a pas cité en personne celui de l'erreur, on croit qu'il en a eu peur. Ainsi, M. de Montlosier nous pardonnera de

l'avoir mis en scène : il n'y avait que ce moyen-là de lui rendre, ainsi qu'à la société, le service d'éteindre autant que possible, et pour employer la belle expression d'un savant célèbre (1), le brandon de discorde qu'il a jeté au sein de la monarchie.

C'est un devoir « de reprendre devant tout le monde ceux qui sont coupables devant tout le monde. » (*Saint Paul II, à Tim.*, ch. VI, v. 20.)

Nous aurons, pour M. de Montlosier, les égards qu'il n'a pas toujours eus pour ses adversaires (2).

M. de Montlosier a attaqué successivement tous les élémens, sans exception, de la doctrine catholique.

Il l'a attaquée jusque dans les fondemens.

Il *détruit* le souverain pontife, les sociétés et les congrégations religieuses, le sacerdoce enfin, le culte, le dogme, la liberté, la morale et même la légitimité. Il a calomnieusement présenté aux Rois et aux peuples, comme leurs ennemis, les jésuites, les missionnaires, le clergé tout entier, et même les catholiques, qui sont les amis et les défenseurs les plus dévoués des peuples et des rois. Il a fait au sacerdoce un crime des fautes de ses ministres; aux simples catholiques, un crime de leurs droits les plus naturels.

Nous ferons sentir les effroyables conséquences de ces erreurs. Nous montrerons que M. de Montlosier ne *dénonce* et ne *détruit* la société religieuse et politique tout entière, que pour élever encore une fois la société

(1) M. le baron d'Eckstein.

(2) Il lui est arrivé de les nommer *bêtes* (pag. 64 de sa *Dénonciation*), et même *fous* (page 137 de son *Mémoire*).

philosophique à la place ; et que l'élévation des uns, en cette matière, ne saurait avoir lieu qu'en marchant dans le sang des autres.

M. de Montlosier, et le libéralisme de cette époque avec lui, ont remis *en question* l'ordre social tout entier.

Nous avons entrepris de le mettre hors de question.

M. de Montlosier a tout attaqué.

Nous nous efforcerons de tout défendre (1).

Il a voulu, de la meilleure foi du monde peut-être, tout détruire ; nous nous efforcerons de bonne foi aussi, nous osons le dire, de conserver tout.

Nous partirons d'un point incontesté, que la *religion établie*, et surtout la *religion de l'état* et la religion véritable, est la BASE FONDAMENTALE de *l'ordre social*, et que l'écrivain dont le *système* tend à la *renverser est le véritable ennemi public*.

Nous démontrerons les vérités, les droits et les devoirs que M. de Montlosier a détruits ou méconnus, par des *traits* que nous croyons décisifs. Délaissant perpétuellement tout ce qui, dans les ouvrages de ce philosophe, n'est qu'insignifiant, surabondant ou purement littéraire, nous nous attacherons exclusivement à ce qu'il y a de *réel* et de grave. Nous nous permettrons même, dans cette vue, de scinder quelques-unes de ses périodes, mais avec la *conscience religieuse* de ne dire jamais rien de plus ni de moins que la vérité en

(1) Il n'y a pas seulement un rapport de mots, il y en a un de choses entre *l'ordre* des jésuites, entre *les sociétés* attaquées par M. de Montlosier et *l'ordre* de la *société*, *l'ordre social* enfin que nous défendons.

ce qu'elle a d'utile. Si, contre notre volonté la plus sincère, il nous était arrivé de nous tromper, et de prêter à M. de Montlosier un seul sentiment hétérodoxe, nous lui déclarons que nous sommes prêts à reconnaître nos erreurs, et à lui faire la réparation qu'il exigera : nous serions trop heureux que notre *Dénonciation* fût, pour M. de Montlosier, l'occasion de reconnaître ou seulement d'exprimer plus clairement une vérité !

Il a eu la prétention de défendre *l'ordre social* (1). Nous avons cette prétention aussi.

La France d'aujourd'hui, et surtout la France de l'avenir, jugera lequel, de M. de Montlosier ou de nous, se sera mépris.

Si les gens du monde nous faisaient un reproche de nous être quelquefois placés sur le plus haut terrain de la métaphysique, il faudrait qu'ils fissent aussi ce reproche à M. de Montlosier qui, s'y étant placé lui-même, nous a mis dans l'obligation d'aller le trouver. D'ailleurs, on aura beau faire, pour fonder la morale, il faudra toujours recourir au dogme.

Après avoir retracé les erreurs et démontré les vérités, nous nous expliquerons sur la *question criminelle* et sur la *question de compétence.*

Nous nous élèverons ensuite à des considérations plus grandes.

Nous ferons remarquer la théorie du libéralisme, et plus particulièrement l'habileté et la perfidie de ses aveux et de ses inconséquences. M. de Montlosier passe encore pour une sorte de transfuge de la cause catho-

(1) Le mot même se trouve à la première phrase de sa *Lettre* à la cour royale.

lique et de la cause royale : nous montrerons la suite *non interrompue* de ses erreurs, leurs causes, ainsi que celles de sa fausse gloire et de son succès d'un jour.

Et qu'on ne croie pas que l'*arrêt d'incompétence*, prononcé par la cour royale de Paris, etc., ait arrêté le mal ! Il lui a donné des forces, par la raison toute simple qu'il en a, sans le vouloir sans doute, en voulant même et en croyant faire le contraire, laissé subsister, et même consacré la cause.

Il faut que les doctrines de M. de Montlosier soient bien évidemment funestes, et que leur action désastreuse se soit déjà profondément fait sentir : tous les écrivains religieux et politiques, séparés à d'autres égards, semblent s'être réunis pour les signaler et les maudire (1).

Les journaux, dont l'esprit est plus particulièrement la théologie, comme l'*Etoile* et la *Quotidienne*, l'*Ami de la religion*, les *Tablettes du clergé* et le *Mémorial* (2), n'ont cessé de rivaliser d'habileté et de zèle dans la défense de l'ordre social attaqué.

(1) Nous avons vu M. Bellart, *dans l'intervalle* qu'il avait voulu avoir *entre la vie et la mort*, pour songer exclusivement à son salut (ce sont les propres termes d'une lettre qu'il nous écrivait); nous l'avons vu songer encore au salut de la patrie, gémir des maux que le *Mémoire à consulter* pouvait amener, et regretter de ne pas trouver *en lui-même* ce qu'il fallait pour les prévenir. Nous savons aussi que M. Deliége a fait, pour être soumis au Roi, un très-beau *rapport* sur les erreurs du livre et la nécessité de les réprimer.

(2) J'ai distingué, entre autres, plusieurs opinions du

« On feint de croire, dit le savant et vertueux M. Picot, que le clergé est très-puissant, et on le traîne dans la boue! Cela rappelle ces soldats insolens qui fléchissaient un genou devant le Sauveur et lui donnaient des soufflets. »

L'un des rédacteurs de la *Quotidienne* (1), faisant un appel à la magistrature, s'est écrié avec éloquence :

« Une alliance trop ancienne unit la magistrature à la monarchie, pour que leurs intérêts ne soient pas communs, leurs dangers semblables, leurs ennemis les mêmes; et la statue de Malesherbes ne s'élève pas vainement sous les voûtes du palais. »

D'autres feuilles publiques, dont le caractère semble plus la philosophie religieuse que la religion philosophique, ou plus la politique que la religion, ont exprimé, à cet égard, des sentimens non moins salutaires et non moins remarquables.

Un habile et énergique écrivain politique du *Journal de Paris* (2) disait avec une grande vérité :

premier ordre de M. le comte O'Mahony, où se trouvaient seulement trop d'esprit et pas assez de douceur; et un article courageux de M. Laurentie sur la question légale de l'ordre des jésuites, où il prétend, avec une raison profonde, que si cet ordre était dissous, il ne le serait que par le parti révolutionnaire.

(1) M. Capfigue selon les uns, M. Audibert selon les autres. L'article est digne de tous les deux.

(2) Nous connaissons des aperçus d'un ouvrage inédit de cet écrivain, qui nous ont paru du premier ordre, et qui nous font vivement désirer sa publication.

« Nous voyons le *Constitutionnel* ardent à faire revivre les arrêts des anciens parlemens contre des hommes placés, comme ses lecteurs, sous la protection du nouvel ordre légal, et rallumer en même tems au feu de la même éloquence, les bûchers dans lesquels les arrêts des mêmes parlemens avaient précipité tant de livres dont il annonce chaque jour avec joie la réimpression. »

Un écrivain à la fois nerveux et profond de la *Gazette de France*, M. Bénaben, a très-habilement observé que « le mot d'ordre des conspirateurs pourrait bien être dorénavant la *dénonciation de conspirateurs.* »

Et un savant célèbre, dont les aperçus ont souvent autant de vérité que d'élévation, M. le baron d'Eckstein, a signalé, dans le *Drapeau Blanc*, et depuis dans le *Catholique*, *le nouveau libéralisme qui s'organise*, *l'oppression nouvelle* dont il nous menace, et l'erreur effroyable de M. de Montlosier, qui *veut faire expier les abus du prêtre au sacerdoce.*

Un journal dont le caractère paraît être d'une opposition politique plutôt que d'une opposition religieuse, n'a pas craint de se constituer l'apologiste des corporations religieuses, et même de faire un très-bel éloge de l'un des fondateurs de la congrégation, dans le moment où les corporations religieuses et la congrégation sont si indignement calomniées (1).

Une autre feuille, qui s'est souvent montrée libérale, a tracé sur un défenseur connu de l'ordre des jésuites, sur Monseigneur l'archevêque actuel de Bor-

(1) *L'Aristarque* du 9 août et du 7 septembre.

deaux, une *Notice* qui le fait admirer, et qui semblait appartenir au plus catholique de nos journaux (1).

Les journaux ont reconnu, ils viennent de reconnaître encore (2) que M. de Montlosier a *soulevé la France dans ses fondemens*.

Mais les journaux n'ont que le tems de signaler le mal; ils n'ont pas celui de le développer à la fois dans sa nature, dans ses causes, dans ses moyens, et dans dernières conséquences.

Nous tâcherons de le faire dans cet ouvrage; autant que nous le permettront nos forces affaiblies, et

(1) Voyez *le Pilote* du 13 août. Seuls, à ce qu'on m'assure, entre les petits journaux littéraires, *le Courrier des Théâtres* et *le Mentor* (il ne faut pas laisser de mérite sans reconnaissance, et le silence est quelquefois une vertu), n'ont pas loué les ouvrages de M. de Montlosier. Les *Annales des Arts*, elles, ont loué leurs réfutations.

Les feuilles des provinces ont suivi le noble élan de celles de Paris, et quelques-unes ne l'ont pas attendu, comme la *Gazette universelle de Lyon*, le *Mémorial bordelais*, l'*Echo de Toulouse*, le *Courrier de la Meuse*, *l'Ami de la Charte* de Clermont, etc. En même tems que les écrivains de la monarchie répondaient à M. de Montlosier dans les journaux, ils lui répondaient aussi dans des brochures, et nous nous faisons un plaisir et un devoir de signaler à la reconnaissance publique la *réfutation* de M. Saintes, qui, au courage de défendre la vérité, a su joindre celui d'avouer qu'il l'avait combattue; et la *consultation d'un Auvergnat*, publiée à Clermont, et digne d'être lue partout. Nous ne disons rien des belles *Réflexions* de M. de Bonald, et de la pressante *Lettre* de M. l'évêque de Cariste sur le *Mémoire à consulter*: il y a des louanges qui ressemblent à l'orgueil.

(2) Dans la livraison d'août du *Mémorial*.

surtout le peu de tems que nous avons eu pour travailler; par le tems qui court, à la rapidité du mal, on est forcé de le faire sentir, et de le signaler *à course de plume*, afin de ne pas écrire sur des débris.

Notre tâche, après tout, sera plus aisée et moins digne de reconnaissance qu'on pourrait le croire. La logique est facile ; il n'y a que le sophisme et même la déraison qui aient leur difficulté ; et le lecteur impartial sera surpris peut-être des avantages de tout genre que le coriphée, le Nestor, le patriarche de la monarchie (tous ces noms ont été décernés à notre grand adversaire), que M. de Montlosier enfin nous a donnés.

L'objet, le grand objet, le seul objet de notre ouvrage, l'objet sur lequel nous appelons l'attention des représentans de la France, et de tous nos compatriotes de bonne foi, nous allons le dire.

Nous voulons faire voir que les livres de M. de Montlosier, comme tous les autres livres philosophiques, en attaquant le sacerdoce, le culte, le dogme, aboutissent secrètement au dégagement des devoirs, et qu'en un mot, nous ne voulons jamais *réformer* la religion que pour y gagner, en dernière analyse, la licence des passions et la liberté du crime.

Or, la liberté du crime, c'est la liberté d'une révolution.

Un mal comme celui-là, tous les citoyens, et jusqu'aux moins célèbres, ont, j'imagine, le droit, et quelques-uns sont dans l'obligation de le faire sentir, et de montrer aussi les moyens de le faire cesser. La société que la

licence effrénée de la presse nie ou attaque est, dans l'ordre moral, ce qu'un édifice est dans l'ordre matériel; elle ne s'écroule qu'en écrasant tout ce qui l'habite.

C'est le propre des doctrines révolutionnaires de M. de Montlosier, « de s'attacher avec hypocrisie à des points apparens de vérité..., de montrer la vérité en fraude pour faire passer le mensonge qu'elle recouvre (1). »

Aussi le père commun des fidèles, qui ne manque jamais de déclarer, de donner les droits et d'imposer les devoirs nécessaires, vient-il de dire à tous les fidèles : « *Découvrez aux peuples les ruses des sectaires* et les moyens qu'ils doivent employer pour s'en préserver. *Inspirez-leur de l'horreur pour ceux qui professent une doctrine erronée*, qui tournent en dérision les mystères de notre religion et les préceptes si purs de Jésus-Christ, et qui attaquent la puissance légitime. Enfin, pour nous servir des paroles de notre prédécesseur Clément XIII dans sa lettre encyclique aux patriarches, primats, archevêques et à tous les évêques de l'Eglise catholique, en date du 14 septembre 1758 : « Pénétrons-nous, je vous en conjure, de la force de l'esprit du Seigneur, de l'intelligence et du courage qui en sont le fruit, afin de ne pas ressembler à ces chiens qui ne peuvent aboyer, laissant nos troupeaux exposés à la rapacité des bêtes des champs. Que rien ne

(1) *Des désordres de la France et des moyens d'y remédier*, page 42 et 43.

nous arrête dans le devoir où nous sommes de souffrir toutes sortes de combats pour la gloire de Dieu et le salut des ames. Ayons sans cesse devant les yeux celui qui fut aussi, pendant sa vie, en butte à la contradiction des pécheurs; car, *si nous nous laissons ébranler par l'audace des méchans*, c'en est fait de la force de l'épiscopat, de l'autorité sublime et divine de l'Eglise que nous avons à gouverner. Il ne faut plus songer à être chrétiens, si nous en sommes venus au point de trembler devant les menaces ou les embûches de nos ennemis. »

« L'embarras n'est plus de trouver des hommes qui cherchent à plaire au peuple, et qui le flattent sans le servir, s'écriait M. de Montlosier en 1790; qu'on m'en trouve qui osent le servir sans le flatter! »

Je me présente.

« Si la grandeur et le courage furent jamais d'oser dire la vérité aux rois, ajoutait-il, la grandeur et le courage sont désormais de la dire aux peuples. »

Je prends l'engagement de la leur dire.

« Lâche et indigne métier d'écrivain, disait M. de Montlosier dans sa *Monarchie en* 1822, s'il ne sait se porter au milieu des erreurs publiques que pour les ménager et les flatter (p. 35)! »

Je tâcherai de ne me porter au milieu des erreurs publiques que pour en faire voir le danger et l'ignominie.

« Un simple citoyen, et à plus forte raison un vieux gentilhomme français, dit M. de Montlosier dans sa *Dénonciation*, sent qu'il a, outre ses champs à cultiver, un Dieu à aimer, un roi et une patrie à servir (p. 52). »

Et moi aussi, simple particulier, je sens cela; et je tâcherai de faire mieux que sentir ce devoir, je tâcherai de l'accomplir en effet.

Mais ce n'est pas, comme le prétend M. de Montlosier dans le même ouvrage, « ce n'est pas le fondateur de la charte qui a dû faire, mais Dieu lui-même qui a fait un devoir de la garde du Roi à tous les citoyens (p. 63). »

M. de Montlosier seul a pu dire : « J'ai employé quarante ans d'études et d'application aux affaires de mon pays... Elles sont mon principal office... Je me trouve amené à me constituer, *contre le clergé*, l'avocat du Roi et de la société. »

Moi, simple particulier, jeune encore, sans fonctions, sans popularité, sans aïeux surtout, pour donner du poids à mes sentimens ou à mes prophéties, je puis dire à mon adversaire, à bien plus juste titre qu'il ne l'a dit au clergé qu'il attaquait : « Entre M. de Montlosier et moi, la partie n'est pas égale. » Mais je ne lui dirai pas qu'il se présente plutôt que moi avec un *diplôme du ciel* (1), et qu'il *s'est appliqué* plus sérieusement et avec plus d'exclusion que moi aux *affaires de notre pays*. Je pourrais même dire que ma voix n'est pas inconnue à ceux qui s'intéressent aux jeunes efforts, aux abnégations, et peut-être aux services réels, quoique insensibles, qui se font depuis plusieurs années en

(1) « Entre un prêtre et moi, la partie n'est pas égale. Il se présente, lui, avec un diplôme du ciel. Je n'en ai aucun...... Je ne suis ni pair....., je suis un simple gardeur de troupeaux (p. 65). »

faveur de la religion et de la monarchie, et qu'elle n'est pas même étrangère à M. de Montlosier, qui n'a pas dédaigné, en loyal chevalier, d'entrer en lice avec moi, et d'employer plusieurs chapitres de sa *Dénonciation* à répondre, sans la réfuter, à une seule de mes propositions à son égard.

Si néanmoins on me demandait quel est mon titre pour discuter tant de grands intérêts, je répondrais : *mon livre*. L'intelligence est bien, que je sache, une puissance légitime. La Providence en est la source aussi bien que du pouvoir ; en sorte que « je me trouve amené aussi à me constituer, mais *pour le clergé*, l'avocat du Roi et de la société. »

Le clergé de France sait faire du bien ; il sait bénir, il sait protéger les autres, il sait mourir ; il ne sait pas se défendre.

« N'ayant pour arme que ma voix, elle s'élèvera pour lui avec mon ame tout entière (*Dénonciation*, p. 66). »

« Dieu se sert quelquefois de la faiblesse pour confondre la force...... Que Simon jette partout des incendies, jamais, avec l'aide de Dieu, ma langue ne cessera de prononcer des vérités qui sont dans ma conscience (p. 67). »

M. de Montlosier a soumis son *Mémoire à consulter* aux avocats de tous les barreaux de France (1), à ce qu'il appelle *les grandes puissances du barreau* (2).

L'une d'elles lui a écrit, et c'est lui qui nous l'aprend

(1) *P. S.* du *Mémoire à consulter*.
(2) *Préface* de la *dénonciation*.

encore, que « leurs délibérations étaient *graves* et *profondes* (1). »

Et c'est « de l'avis d'un grand nombre de jurisconsultes de la capitale, réunis en plusieurs séances consécutives, au nombre de quarante-cinq, soixante, quatre-vingts, » qu'il signifie sa *Dénonciation* aux cours royales.

« Nous sommes Français, soyons francs (2). »

Or, nous dirons à M. de Montlosier qu'en s'adressant, contre *l'ordre des jésuites*, à tout *l'ordre des avocats* indistinctement, il s'est mal adressé.

Tel avocat, en particulier, peut être un publiciste, et même un théologien sans prévention, parce qu'il aura eu le bonheur ou le bon esprit de ne pas se donner tout entier aux seuls intérêts du palais, qui sont petits (dans leurs rapports avec l'ordre social seulement), s'agit-il de la fortune d'un millionnaire ou de la vie d'un homme.

Un avocat en général, alors même qu'il a le plus de ce qu'on est convenu d'appeler talent ou éloquence, considéré hors de la jurisprudence proprement dite (et l'expérience des quarante années, et surtout des dix années qui viennent de s'écouler, est assez décisive à cet égard), non-seulement est nul, mais il est même, précisément pour cela, dangereux.

Un avocat enfin, comme un individu d'une profession quelconque, n'a de science, et ne saurait avoir

(1) *Ibid.*

(2) Paroles de M. de Montlosier, dans ses *Désordres de la France*, pag. 98.

d'autorité, que dans les matières de sa compétence ; et, comme l'a dit assez naïvement Me Dupin lui-même lorsqu'il l'oubliait absolument, « dans les sujets qui n'excèdent point son ressort (1). »

M. de Montlosier, qui a employé *quarante ans d'études aux grandes affaires de son pays*, qui en a fait son *principal office*, et qui consulte Me Dupin, qui a passé la plus grande partie de sa vie à compulser, à concilier, à appliquer le *digeste aux petites affaires de ses cliens!*...

Il n'y a pas pensé!

Et pourtant il avait fini l'un de ses ouvrages en disant : « Je ne saurais trop recommander qu'on se méfie d'une première apparence d'opinion publique. Ce ne sont pas les malades qu'il faut consulter : ce sont les médecins. Dans peu, on peut être sûr d'avoir pour soi l'approbation générale. »

Aussi qu'est-il arrivé? ce qui n'avait garde de manquer. Les divisions, et surtout les nuances entre les *consultans*, n'ont pas eu de bornes. Il y a eu parmi eux, comme dans toutes les assemblées illégales, *autant de sentimens que de têtes*. En sorte que M. de Montlosier s'est trouvé dans l'obligation de leur dire : « *Soleils, je vous avais demandé de la clarté*, et vous ne m'avez envoyé que des nuages! » Il s'est trouvé que les jeunes ont été plus habiles que les vieux, et les disciples supérieurs aux maîtres (2).

(1) Voyez la *Défense* de sa visite à Saint-Acheul.

(2) Celles des *consultations*, où il y a le plus de traces de vérité et de talent, sont en effet la consultation de MM. Dupont et Guichard, celle de Me Renouard, celle de Me Tail-

Des avocats prévenus, prétentieux, *consultans* M. de Montlosier, prévenu, passionné lui-même..., ont rappelé l'*aveugle* de l'Evangile *conduisant un autre aveugle, pour tomber ensemble dans le précipice.*

Quant à nous, nous soumettons notre *défense de l'ordre social* à ceux qui sont dans l'obligation de le maintenir. Nous *dénonçons* les erreurs qui font les révolutions à ceux qui sont chargés, sous peine de mort, de nous en préserver. Nous adressons notre *pétition* au Roi, aux deux Chambres, au Ministère public. Nous la soumettons même aux Cours souveraines de magistrature, c'est-à-dire que nous la soumettons à *l'autorité*, pour l'accueillir ou la rejeter.

Nous laissons à d'autres le triste et funeste privilége de soumettre leurs *Mémoires à consulter* à des *sujets*, et peut-être (qui sait?) à des *parties*, et d'adresser leurs *Dénonciations* de l'ordre social à des juges *incompétens.*

« Les diffamations, dit M. de Montlosier, les persécutions sont le partage de celui qui veut avoir un peu de raison au milieu des folies publiques (1). »

landier, celle de Mᵉ Dornès. Celle où se trouve le plus d'érudition, est celle de Mᵉ Isambert. S'il y a une *consultation* où il n'y ait rien du tout, c'est la *consultation* de Mᵉ Dupin. Je ne parle pas de son *application* : la philosophie qui rédige le *Journal du Commerce* en a fait justice ; et M. Dubois, qui est doué d'une trop haute intelligence pour ne pas se trouver un beau jour catholique, M. Dubois, qui a plus d'une fois rappelé au néant de mauvais ouvrages vantés, l'a présentée comme *brutale*, et *excitant l'indignation !*

(1) *Vues sur l'objet de la guerre*, etc.

Nous ne le croyons pas du tout.

Nous ferons, à la fin de notre ouvrage, notre *profession de foi* en fait de logique et de charité envers nos contradicteurs ou nos semblables.

Nous ne dirons ici qu'un mot, parce qu'il nous paraît valoir tous les autres.

Nous croyons, comme *le premier article de notre foi*, qu'un homme quelconque n'a été mis au monde que pour partager, en esprit, tous les plaisirs et toutes les douleurs; pour procurer, dans le fait, autant qu'il est en lui, tous les plaisirs et diminuer toutes les peines de tous les autres hommes, et surtout de ses ennemis.

Après une telle profession de foi, nous n'avons, ce semble, pour la monarchie ou pour nous-même, rien à redouter de notre ouvrage. S'il y avait une faute à proclamer des vérités sévères, elle ne serait pas à nous, mais à Dieu, qui ne les a pas seulement faites et exprimées, mais qui a encore imposé aux hommes le devoir de les crier jusque sur les toits. Ceux qui en voudraient à l'auteur de ce livre, s'il est juste, en voudraient à ses devoirs. Car il peut dire à ses adversaires ce que saint Paul disait aux Galates : « Suis-je » donc votre ennemi, pour vous dire la vérité? »

Si cependant on nous en voulait pour des sentimens que nous regardons comme vrais, et pour des propositions que nous croyons salutaires, nous éprouverions bien quelque consolation. Nous ne tenons pour mal que celui que nous avons fait, et nullement celui que nous souffrons.

Nous aurons eu plus de courage pour dire la vérité, qu'il n'en faudra pour la souffrir. Nous signons cet écrit; car, si un nom est inutile à un ouvrage, il a du moins ce qu'il faut pour procurer un *sujet* à la plainte ou à la reconnaissance.

Si nos observations sont justes, elles auront leur fruit alors même qu'elles seraient méconnues : c'est un privilége de la raison de finir toujours par avoir raison, dans l'esprit et dans la conduite même de ceux qu'elle a blessés et qui s'en vengent.

« Et moi aussi, j'ai consulté des amis, et ils ont été unanimement d'avis que j'avais non-seulement le *droit légal*, mais le *devoir rigoureux* de dénoncer (1). »

Nous ferons une observation dernière.

Nous parlons à une classe nombreuse de la société (car on ne saurait se dissimuler que M. de Montlosier n'a pu la *consulter* que parce qu'elle pensait comme lui, avant lui; et c'est ce qui rend si grand le mal de ce siècle). Nous parlons sans autorité personnelle. Il nous eût été facile, il nous eût été surtout agréable de parler toujours notre propre langage et de présenter notre pensée propre. Nous nous sommes fait un devoir de faire parler les autres, et de faire parler nos adversaires, lors surtout que les erreurs que nous avions à relever étaient plus graves, ou que les vérités que nous voulions proclamer étaient plus importantes.

Nous avons sacrifié l'amour-propre à l'utilité.

Nos lecteurs y gagneront, et par conséquent nous aussi.

(1) Paroles de M. de Montlosier.

BASE FONDAMENTALE

DE L'OUVRAGE.

*** « QUAND la religion est une fois ÉTABLIE, SA DESTRUCTION (1) *doit entraîner nécessairement une convulsion dans toute la manière d'exister d'une nation.* Par conséquent, ceux qui se ménagent des moyens de *renverser le culte* établi, se ménagent réellement les moyens de troubler le bonheur et la tranquillité de l'état. *Voilà les véritables fanatiques, les véritables ennemis publics*, contre lesquels la société doit prendre des précautions.» (*Essai sur l'art de constituer les peuples*, 2me édition, chap. X, par M. de Montlosier.)

« En effet, il est encore un dernier et *sûr moyen de dissoudre la constitution* d'un peuple, *c'est de l'attaquer* par ses mœurs, et surtout *par ses mœurs religieuses* (page 249). »

« Ainsi le gouvernement, qui laissera à l'esprit de sédition une trop grande prise pour *attaquer la religion de l'état*, sera nécessairement un gouvernement imprudent (p. 250). »

(1) C'est aussi le mot qui sera le titre de nos chapitres.

*** « *La destruction de la religion catholique*, que ses ennemis trouvent déjà si dispendieuse, et *à laquelle ils ont formé le projet de substituer la religion protestante, juive, ou peut-être même la négation de toute religion*; cette destruction, dis-je, *ne pourrait certainement avoir lieu sans des guerres terribles*, une confusion, *un bouleversement général de la nation entière*. C'est pourquoi *tout bon citoyen a dû s'élever contre* un décret *qui, en refusant à la religion catholique une prééminence* dont elle est en possession depuis tant de siècles, *tend* par là même à exciter l'espérance de tous les autres cultes, à raviver des ambitions et des haines encore mal éteintes, *à mettre par conséquent le feu et le désordre dans tout le royaume.* » (*Lettre du 2 mai 1790 de M. de Montlosier à l'éditeur de la déclaration d'une partie de l'assemblée nationale, sur le décret du 13 avril, déclarant qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur la proposition de déclarer la religion catholique, la religion de l'état.*)

*** « Lorsque le jour arriva où la saine partie de l'assemblée prétendue nationale crut qu'il n'était plus tems de dissimuler, et qu'il fallait solennellement déclarer (ce qui n'a

pas besoin de l'être), que la religion catholique, apostolique et romaine est *la religion de l'état*, la tourbe philosophique se sentit assez puissante pour rejeter au milieu des dérisions et des blasphêmes cette loi fondamentale si généralement reconnue.

» Les desseins des factieux exigeaient impérieusement cette mesure ; ils savaient que la *religion catholique est le plus solide appui des empires* qui l'ont embrassée, qu'elle a dans son gouvernement intérieur un principe d'unité qui la rend surtout propre et convenable au gouvernement monarchique, qu'en un mot, *l'autel est la plus grande sauve-garde du trône, qu'il fallait donc commencer par détruire l'autel*, pour parvenir ensuite plus sûrement à anéantir le trône.....

» C'est donc en la plongeant dans la fange de l'athéisme, qu'on a imaginé de régénérer la France. Ignorent-ils, ces réformateurs, que le premier pas de toute société vers la civilisation, a été de croire à la divinité, et que, sans cette croyance, il *n'est pas une société qui puisse se former, pas une qui puisse subsister?* » (Ch. Ier des *Principes fondamentaux de la Monarchie française*, rédigés en 1794, de concert avec MONSIEUR, aujourd'hui Roi,

par les principaux magistrats des parlemens de France en exil.)

Le sentiment de M. de Montlosier et celui des patriarches, et, si nous osons le dire, des martyrs de la magistrature française, est aussi celui de Platon dans l'ancien paganisme, et de J. J. Rousseau, de Montesquieu, etc., dans le nouveau.

⁂ « Celui-là qui renverse la religion, renverse le fondement de la société humaine tout entière. » (*Traité des Lois* de Platon, chapitre X.)

⁂ « Nul état n'a été fondé que la religion ne lui servît de base. »

« L'existence de la divinité puissante, intelligente, bienfaisante, prévoyante et pourvoyante, la vie à venir, le bonheur des justes, le châtiment des méchans, la sainteté du contrat social et des lois : voilà des dogmes sans lesquels il est impossible d'être bon citoyen ni sujet fidèle. Sans pouvoir obliger personne à les croire, le souverain peut bannir de l'état quiconque ne les croit pas. Il peut le bannir non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois et d'immoler au besoin sa vie à ses devoirs. »

(*Contrat social* de J. J. Rousseau.)

⁂ « Le gouvernement qui détruit, et par conséquent celui qui tolère qu'on détruise la religion dominante, court plus de risque de voir *une révolution* que par quelque tyrannie que ce soit. » (*Esp. des Lois* de Montesquieu.)

⁂ « La religion est tellement la base de la société qu'il est *impossible d'abandonner* celle sous laquelle les idées, les mœurs, les institutions se sont formées *sans qu'il en résulte un long ébranlement.* »

« Si la philosophie n'avait tourné à la fois en ridicule toutes les religions possibles, il est incontestable que, pendant la révolution, la France aurait changé de religion. On l'a essayé deux fois; mais la crainte du ridicule a fait reculer ceux qui étaient puissans alors, parce que dans les idées du parti dominant, c'était un ridicule d'avoir des opinions religieuses quelconques. *IL N'EN SERA PAS DE MÊME DE NOS JOURS.* Les partisans des principes révolutionnaires, devenus d'autant plus habiles qu'ils sont sans illusions et sans passions, savent fort bien que tout *changement de religion amènerait un changement dans le gouvernement,* ET ILS MARCHERONT DROIT A CE BUT, entraînant à leur suite une nation sottement PHILOSOPHE, qui

sera ENCORE UNE FOIS ÉTONNÉE D'AVOIR DÉTRÔNÉ SES ROIS, sans se douter qu'elle y aura participé. »

« C'est de la situation déplorable de la religion en France que sortiront les nouveaux troubles contre lesquels la famille des *Bourbons* aura à lutter. » (Paroles de M. Fiévée.)

On trouve la vérité sur la cause des révolutions dans les livres profanes. Il est à croire qu'on la trouve aussi dans les livres saints, et que Dieu lui-même l'a dite avant que les hommes aient pu la dire.

⁂ « Si vous dédaignez de suivre mes lois, et que vous méprisiez mes ordonnances ; si vous ne faites point ce que je vous ai prescrit, et que vous rendiez mon alliance vaine et inutile.... » (*Lévitique*, chap. XXVI, § II, v. 15.)

« Je briserai la dureté de votre orgueil. Je ferai que le ciel sera pour vous comme de fer et la terre comme d'airain (V. 19). »

⁂ « C'est principalement de ces lois fondamentales qu'il est écrit : « qu'en les violant, on ébranle tous les fondemens de la terre : après quoi il ne reste plus que la chute des empires. » *Psaumes* 81, 5. (*Politique sainte* de Bossuet.)

DÉNONCIATION
AU ROI
ET A SES COURS,
DU MÉMOIRE A CONSULTER AUX AVOCATS
ET DE LA DÉNONCIATION AUX COURS ROYALES
DE M. DE MONTLOSIER.

CHAPITRE PREMIER.

Que le système de M. de Montlosier tend à *détruire* le souverain pontife.

DANS le langage du monde, comme dans celui des lois, une *conjuration* est le plus grand, le plus odieux des crimes, et par conséquent, de tous les criminels, le *conjuré* est le plus odieux et le plus grand.

L'histoire a donné ce nom à tout ce qu'il y eut de plus criminel à Rome, à Catilina et

à ses complices; à peine ose-t-elle encore le donner à des *conventionnels* qui ont commis ce crime que M. de Montlosier appelle *horrible*, qu'il ne peut *comparer à rien*, et pour expier lequel il demande *un torrent de pleurs* (1).

Selon notre *Code pénal*, c'est presque, pour un citoyen, un devoir de *courir sur* un *conjuré* (2).

Et, récemment, les documens officiels de l'un des plus effroyables complots qui se soient jamais formés pour détruire la religion, la société et le trône, nous ont appris que « la majorité des criminels se nommaient *révolutionnaires*, et que ceux-là seuls d'entre eux qui avaient la mission spéciale d'*assassiner* les membres de la famille impériale de Russie, étaient désignés sous le nom de *conjurés*. »

Or, un ancien gentilhomme français, un des plus célèbres députés de la noblesse à l'assemblée constituante, un homme grave, qui joint à de grandes connaissances positives un esprit supérieur, et, ce qui est bien davantage, l'expérience de la *revolution française*; un publiciste considéré en France, et peut-être en Europe, par un grand nombre d'an-

(1) *De la monarchie* AU 21 JANVIER 1821.

(2) Articles 103—8.

ciens ouvrages; un homme enfin qui connaît le sens et la *portée* de ses paroles, vient de publier un « Mémoire à consulter *sur un système religieux et politique tendant à renverser la religion, la société et le trône,* » où se trouvent ces mots, qu'il ne fait que commenter en 320 pages :

« C'est la vertu que je vais accuser de *crime;*
» c'est la piété que je vais montrer nous me-
» nant à l'*irréligion;* c'est la fidélité que j'ac-
» cuserai de nous conduire à la *révolte. Le*
» *premier* personnage inscrit sur la liste de
» mes CONJURÉS, est celui que tout le
» monde appelle *Sa Sainteté.* »

M. de Montlosier, loin de modifier cette effrayante attaque de son *Mémoire à consulter*, n'a fait que la fortifier, s'il est possible, dans sa *Dénonciation.*

« On a trouvé le précédent écrit dur, dit-il, celui-ci le sera davantage; car nos maux s'aggravent et ma douleur avec eux. Je parlerai plus que jamais de l'*esprit prêtre*, du *parti prêtre.* »

Et, en effet, toute *une partie* de la *Dénonciation* (la troisième) est employée à *confirmer* le *Mémoire.*

Dans les prêtres dont il attaque ce qu'il ap-

pelle les envahissemens, il prend, de nouveau, le soin de nous dire « qu'il comprend le *pape*, dont les entreprises ont, en tout tems, troublé l'Europe. »

Il paraît en vouloir à l'action la plus magnifique et la plus bienfaisante à la fois du souverain pontificat, au *jubilé*, en l'assimilant aux *prédications*, aux *processions* dont nous savons qu'il est l'ennemi.

Luther nouveau, ne va-t-il pas aussi jusqu'à voir dans l'avenir « la *cour fleurie* de Rome répandant, pour fournir à ses somptuosités, *des indulgences dont, la première, elle aurait besoin* (1)? » la présenter enfin comme un des *quatre* fameux *fléaux*, et, sans doute, comme le principe et le plus coupable de tous?

Le plus grand ennemi des souverains pontifes dans les tems modernes, l'homme dont la vie n'a été qu'un combat violent et perpétuel livré aux souverains pontifes, le malheureux qui ne voyait, dans celui de son tems, qu'*un chef de brigands*, *dans le sein duquel* il excitait ses prosélytes à *enfoncer le couteau*; l'infortuné qui, avec les meilleures intentions du monde aussi, préluda, par son schisme, aux *trente* premières *années de massacres du pro-*

(1) Page 92.

testantisme. Ce n'est pas nous qui parlons, c'est le dernier, et le premier peut-être, des apologistes de la réforme (1), Luther, enfin, faisait-il plus, dans le fond et en dernière analyse, qu'accuser le souverain pontife de *crime*, d'*irréligion*, de *révolte*, et l'inscrire *le premier sur la liste de ses conjurés?* Et peut-on dire que le *système de Luther* tendait moins à DÉTRUIRE le souverain pontife que le *système de M. de Montlosier?*

Nous allons apprécier maintenant *tout* ce que M. de Montlosier a voulu *détruire* en *détruisant* le souverain pontife.

Il avait une pensée bien différente, le noble orateur (2) qui, dans la dernière et la plus mémorable séance de la chambre des pairs de 1826, se défendit, comme d'un attentat, de porter la plus légère atteinte à la souveraineté pontificale, et déclara que « le nom sacré de celui qui en était revêtu, ne devait pas plus se mêler aux débats de la chambre que le nom du Roi. »

(1) M. Benjamin Constant, *de la Religion considérée dans sa source, ses formes et ses développemens.*

(2) M. Lainé.

cessaire *en nous-mêmes*, ou si, au contraire, nous ne pouvons la trouver que *dans autrui*.

L'eau se perd sans le vase destiné à la contenir ; la plante se dessèche privée de la terre chargée de la faire croître et se développer ; le corps, au lieu d'être générateur, est impuissant lorsqu'il est employé sur *lui-même* ; le cœur, séparé de l'intelligence qui lui montre ses devoirs de charité envers ses semblables, tombe dans l'égoïsme comme dans un tombeau. Et, ce qui est vrai de la matière, ce qui l'est du cœur de l'homme, ne le serait pas de son esprit! Quoi! les élémens de la matière n'ont à redouter que des élémens matériels comme eux, et, toutefois, vous le reconnaissez, ils ont besoin d'appui; et vous refuseriez une règle à l'esprit humain, qu'un rien étonne, et qui a pour adversaire un cœur plus vaste pour vouloir des satisfactions, qu'il n'est lui-même capable, quelque infinie que soit sa capacité, d'en concevoir!

Ainsi, ce n'est pas en *nous-mêmes*, mais *dans les autres*, que nous pouvons trouver le principe de la vérité.

Si l'on présente à un homme, pour le convaincre de la vérité, en matière de religion, l'autorité d'un homme, il vous dira : Qu'est-il

plus que tel autre qui la nie? Plus que moi-même qui n'y crois pas?

L'autorité d'un grand homme? Mais la grandeur n'est pas définie. Il vous dira : à votre grand homme, j'oppose un autre grand homme.

L'autorité d'un peuple? C'est présenter, sous une autre face, les raisons précédentes; car, qu'est-ce qu'un peuple, sinon une collection de grands hommes et d'hommes ordinaires?

La raison du nombre, le jugement de la majorité, l'opinion publique, la souveraineté du peuple, l'autorité universelle enfin? car, toutes ces expressions ne signifient rien, ou signifient la même chose.

Mais, est-il donc si aisé de compter en cette matière? Il ne faudrait pas compter seulement tous les hommes, qui sont innombrables; il faudrait supputer encore leurs opinions, qu'ils ne connaissent pas toujours eux-mêmes, et dont il ne laissent guère de traces certaines.

Or, ce qui est si difficile à faire ne saurait s'entreprendre, ni surtout satisfaire souvent.

Mais nous admettons qu'il soit possible d'exhumer le genre humain, et de le faire délibérer et aller aux voix, ne fût-ce que sur

les seules vérités fondamentales (comme l'immortalité de l'ame, le jugement universel, les récompenses ou les peines de la vie future, et l'existence même de Dieu), ceux qui ne craignent pas d'en attendre la preuve de ces vérités religieuses seraient-ils bien sûrs de leur résultat? L'homme qu'ils veulent convaincre ne pourrait-il pas leur dire: « Je ne puis guère » juger du nombre de ceux qui professent telle » ou telle doctrine, dans telle société ou dans » tel tems, que par *le petit nombre* des hom» mes que l'histoire me fait connaître, ou qui » ont laissé leurs opinions écrites, ou par *le* » *petit nombre* des contemporains de ma con» naissance? Or, sur deux hommes, ou sur » deux livres historiques, en général, je crois » qu'on peut en trouver un au moins, sinon » qui nie, du moins qui doute. »

On retrouve, je le sais, sinon des vérités entières, du moins des lambeaux de vérités *partout et dans tous les tems;* mais serait-ce la même chose que de les retrouver dans *la très-grande majorité* des hommes, et surtout dans *l'universalité?*

Nous admettons cependant *l'unanimite*, ou, si l'on veut, *l'universalité* de la vérité de l'existence de Dieu et des autres vérités dog-

matiques fondamentales ; comment concevoir, par exemple, *l'universalité* de la vérité de l'autorité de l'Eglise catholique actuelle, sans laquelle toutefois il n'y a point de salut? C'est *la très-grande majorité* des hommes, dans le monde, qui la nie.

Il existe donc, quoi qu'on en dise, des *erreurs universelles* (1).

L'autorité d'un homme, l'autorité d'un grand homme, l'autorité d'un peuple, l'autorité même universelle, on peut les récuser (ou du moins on les récuse). L'autorité des gouvernemens politiques serait-elle plus heureuse? Mais on a vu, et on voit encore des gouvernemens d'une opinion, et des gouvernemens d'une autre. Ceux-là même qui professent aujourd'hui comme *religion de l'état* la religion catholique, sont en *bien plus petit nombre* que ceux qui ne la professent pas.

Reste l'autorité du gouvernement re-

(1) La vérité du *petit nombre* des élus dans le *grand nombre* des humains; la vérité du grand nombre, du *nombre infini des insensés*, pour parler comme *l'Ecclésiaste* (soit dit en passant), suffiraient seules pour faire sentir à l'écrivain catholique, qui est *forcé* de les admettre, la fausseté d'un système qui présente le témoignage du *grand nombre* comme le principe et la preuve de la vérité.

ligieux, l'autorité de Rome, l'autorité de l'unité (1).

Lorsque nous considérons, dans l'histoire bien lue et bien entendue, l'origine et le fondement *uniques* de cette magnifique autorité, qui *seule* se rattache jusqu'aux patriarches et à Adam, pour redescendre jusqu'à nous sans interruption;

Lorsque nous la considérons avec la hiérarchie *unique* de ses conciles, de ses docteurs, de ses cardinaux, de ses archevêques, de ses évêques, de ses prêtres, de ses ordres religieux, de ses séminaires, agissant tous ensemble *comme un seul homme;*

Lorsque nous la considérons *seule* avec tous les *appareils* de ses ornemens, avec l'*éclat* de sa parole, avec le nombre prodigieux de ses livres, avec les *solennités* de son culte, avec l'élégance, l'élévation et la *grandeur* de ses temples, dans les plus petits hameaux comme dans les plus grandes villes de la chrétienté;

Lorsque nous la considérons *seule* avec son siége dans celle des parties du monde désormais la plus éclairée et la plus célèbre, dans la ville capitale qui se trouve comme entourée de toutes les autres villes capitales, à Rome

(1) Celle-là dont Bossuet nous a tracé l'histoire.

enfin, et comme au centre, c'est-à-dire au lieu le plus *visible* de l'univers qui *la regarde*, et qu'elle attire à elle;

Lorsque nous considérons enfin l'autorité de l'unité,

Seule avec tous les attributs de l'éclat,

Seule enseignant la vérité par ses organes indignes aussi bien que par ses organes les plus vertueux,

Seule de toutes les autorités et de toutes les institutions humaines toujours attaquée et toujours victorieuse,

Et *seule* obéie par les plus grandes nations et les plus grands hommes de toutes les époques,

Nous sommes terrassés d'admiration, et nous la regardons comme le principe *visible*, et par conséquent comme une démonstration de la vérité des droits et des devoirs en matière de religion.

Et quelle autre autorité qu'une autorité unique pouvait se trouver en harmonie avec une foi, avec une loi, avec un bien, avec une vérité, avec un esprit et un cœur humains, avec une société, toutes choses essentiellement uniques?

Et même quelle autre autorité qu'une auto-

rité unique pouvait être *visible?* C'est le propre des choses semblables multiples de n'être pas remarquées, comme c'est celui des choses uniques, c'est-à-dire extraordinaires, de *sauter aux yeux.*

Mais, dit-on, pourquoi Dieu n'a pas plutôt fait un miracle pour faire voir la vérité? C'est que l'autorité unique, seule toujours *visible* et toujours subsistante, est véritablement un miracle, et même le plus grand de tous les miracles.

Cette autorité, nous dit-on encore, ce sont des hommes qui la composent, et ce sont des hommes qui l'ont faite? Sans doute; mais, dans le système donné de l'*humanité* (dont apparemment nous ne pouvons pas sortir), Dieu pouvait-il employer mieux et même autre chose que des *hommes* pour parler à des hommes?

L'autorité de l'unité, dont on ne saurait nier l'*évidence* actuelle, n'a pas, dit-on, existé en tout tems, et même aujourd'hui elle n'existe pas pour tout le monde? C'est témérité, c'est même une impiété de le croire; car, si Dieu existe, il existe pour tous les hommes, et il a été juste et bon à l'égard de tous. Si nous n'a-

vons pas trouvé l'unité, ou son équivalent, dans tous les tems ; si nous ne la trouvons pas aujourd'hui dans certains pays du monde, c'est que nous n'avons pas bien cherché, ou que Dieu n'a pas jugé qu'il nous fût utile de la connaître. La seule chose qui nous importe, et que le bon Dieu nous devait, c'est d'avoir, pendant notre vie, un *signe* actuel et *évident* de la vérité, et ce signe, nous l'avons (1).

L'Église elle-même, dit-on, se désigne sous le nom de *catholique,* c'est-à-dire, *universelle ?* Sans doute, mais en ce sens qu'elle a pour

(1) L'existence et l'unité du christianisme, c'est-à-dire de Jésus-Christ et de ses successeurs, depuis le premier siècle de l'ère nouvelle jusqu'à nos jours, n'ont pas cessé d'être prêchées et ont pu être crues jusque dans les contrées les plus reculées du globe ; les apôtres, leurs successeurs et les anciens missionnaires comme les nouveaux, qui ont porté la parole au nom du chef visible de l'église, ne se sont arrêtés (c'est là de l'histoire) que là où l'univers cessait ; et comme autrefois la terre semblait manquer à l'ambition d'Alexandre, elle a manqué à leur charité. Si toutefois il avait pu se trouver, s'il se trouvait encore *un seul* sauvage pour lequel l'unité de l'église n'ait pas été ou ne soit pas *visible*, il faudrait dire, de deux choses l'une, ou que cet homme aurait eu un autre moyen de reconnaître la vérité, ou bien qu'il l'aurait perdue par l'effet de ces crimes qui forment, comme on sait, le droit commun des peuplades dont il fait partie, et qui trouvent leur premier châtiment dans l'abrutissement de l'intelligence. Il n'y a pas de milieu, ou Dieu n'existe pas,

mission, pour devoir, pour vœu, d'*appeler l'Univers* à elle; et non dans ce sens que l'*Univers*, qui devrait se rendre à l'appel, s'y rende (1).

Il y a tels théologiens qui, en reconnaisant l'autorité de l'unité, l'autorité unique enfin, croient pouvoir défendre l'autorité universelle? Qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est (nous le croyons, du moins, dans toute la sincérité de notre ame) une inconséquence aussi absolue que manifeste?

où il ferait, au besoin, descendre du ciel un ange pour montrer *à un seul homme* la vérité. Plus on réfléchit sur les objections faites aux dogmes de l'église catholique, et plus l'on se convainc qu'elles *s'adressent* moins, dans le fond, à ses propres droits ou aux attributs qu'elle reconnaît à Dieu, qu'elles ne s'adressent à l'existence elle-même de Dieu.

(1) Et c'est ce qu'a très-bien senti l'un des hommes qui ont le mieux vu et le mieux servi l'église catholique, M. de Bonald, précisément aussi dans ses *Réflexions* sur M. de Montlosier : « Catholique veut dire *universel :* ainsi je ne suis pas catholique français, espagnol, italien ou allemand, mais universel, universalité qui s'entend du dogme et non de tous les points de discipline, *universalité de droit et non de fait actuel*, comme celle de la lumière qui est universelle, quoiqu'elle n'éclaire actuellement ni tous les yeux, ni tous les lieux. Dans ce sens encore, les vérités générales sont universelles, et les vérités mathématiques sont universelles, n'y eût-il au monde aucun mathématicien de profession. »

La défense du système de la conciliation des deux contraires, de l'autorité unique et de l'autorité universelle, a été, dit-on, « publiée » avec la permission du maître du sacré pa- » lais et l'approbation formelle de trois doc- » teurs, chargés de l'examiner (1) ? »

L'Église n'a le tems et n'a besoin de condamner, dans le nombre d'erreurs que l'on publie chaque jour, que celles qui attaquent la *vérité* morale *en elle-même*. Elle néglige, elle respecte même dans ses adversaires, et, à plus forte raison, dans ses enfans, celles qui ne résident que dans la *façon de la prouver;* alors, surtout, qu'avec une interprétation, elles peuvent se trouver la vérité, et nous ne relevons ici qu'une erreur de ce caractère.

Les écrivains que vous combattez, pourra-t-on nous dire, sont des hommes supérieurs? Nous avons déjà répondu que « la grandeur n'é-

(1) Voyez le *Catéchisme du sens commun.*

Il faut qu'il y ait quelque chose qui ne soit guère orthodoxe dans ce *sens commun :* je le trouve *professé* à la page 152 dans le *Plan de législation criminelle* de Marat, et nous avons entendu annoncer *la Sainte-Alliance du sens commun* comme *n'ayant besoin que du tems et non des armées pour subjuguer le monde*, et la fêter jusque dans le banquet où les plus célèbres indépendans des deux mondes ont fêté la *révolution*. (Voyez *le Constitutionnel* et *le Courrier* du 11 juillet 1826.)

» tait pas définie, et qu'à de prétendus grands » hommes on pouvait opposer d'autres grands » hommes. » Et c'est précisément à cause du conflit qu'il y a toujours eu, et qu'il y aura toujours, sur ce point, comme sur tous les autres, entre des hommes et des hommes, et de l'impuissance, même physique, de trouver et de constater une autorité universelle, que Dieu a dû établir, et qu'il a établi en effet, pour unique principe de la vérité en matière de religion, une autorité unique.

Il ne saurait y avoir qu'un cas où la voix du peuple serait véritablement la voix de Dieu, où l'autorité universelle enfin serait une autorité, ce serait celui où, par le prodigieux effet d'une puissance elle-même prodigieuse, l'autorité unique l'aurait faite; mais, alors, loin que l'autorité universelle détruise l'autorité unique, elle la prouve, parce qu'elle la suppose, et, si nous pouvons le dire, parce qu'elle la réfléchit.

A cela près, on ne doit pas compter les voix, mais les peser. La raison du nombre est une monstruosité en logique : elle ne se conçoit que sur le champ de bataille.

Les attributs de l'autorité unique ressortent tous de son essence même ou de son unité.

Elle est infaillible dans ses décisions générales, et surtout dans ses décisions particulières au tribunal de la pénitence ; elle est intolérante dans sa volonté.

Si elle était une seule fois faillible, la vérité serait un moment incertaine ; et nous avons vu que, sous un dieu essentiellement bon, elle devait toujours être *évidente*.

Si elle était tolérante des volontés étrangères, des volontés différentes des siennes, et surtout des volontés qui leur sont contraires, elle cesserait de se trouver autorité unique ; il y aurait autant d'opinions que de volontés, et les hommes ne sauraient plus où *reconnaître* la vérité.

Mais ce double caractère d'infaillibilité et d'intolérance que nous attribuons à l'autorité unique, doit être entendu avec sagesse.

Alors même qu'elle prononce sur les droits, sur les devoirs et sur les croyances dogmatiques qui en sont le fondement, l'autorité unique n'est infaillible qu'à l'égard des hommes. Elle est faillible et responsable en sa qualité d'homme (car elle a pu se tromper, ne fût-ce que dans les *motifs* intérieurs de ses décisions), à l'égard de son auteur, c'est-à-dire, à l'égard de Dieu ; et c'est pour

cela qu'elle a commencé par se soumettre à un directeur, lorsqu'elle prescrit aux autres hommes de s'y soumettre.

Elle est intolérante, mais à l'égard des erreurs des hommes, jamais à l'égard de leur conduite. Elle prie, elle enseigne, elle encourage, elle avertit, elle reprend, elle déclare que vous lui avez désobéi et que vous ne faites plus partie de sa famille, elle *excommunie* enfin (1). Là se bornent sa mission et sa puissance, parce que là commencent celles de l'autorité politique. Sous le joug éminemment doux et léger de l'église, la volonté, l'action de l'homme surtout est libre; son esprit seul ne l'est pas.

Et il faut après tout que ce double caractère d'infaillibilité et d'intolérance dans l'autorité unique soit bien légitime : il est nécessaire, et, si nous pouvons le dire, inévitable. Un homme ne saurait jamais le lui contester qu'il ne se l'attribue à lui-même. Le sujet qui dit à l'autorité « *Vous vous trompez* » dit par cela seul « *je ne me trompe pas,* » et lorsqu'il fait à l'autorité un crime de son intolérance,

(1) C'est pourtant à cette action si *spirituelle*, si contraire à *l'arbitraire* et à la *tyrannie*, que se réduisent les *cinq cents faits d'arbitraire* et de *tyrannie* signalés dans la *Dénonciation* de M. de Montlosier!

il est nécessairement intolérant et au plus haut degré intolérant, puisqu'il est intolérant de l'autorité. Le pouvoir n'est jamais plus intolérant de l'erreur (il l'est trop souvent moins) que ses ennemis ne le sont de la vérité.

En résumé, nous sommes tous et nous devons être intolérans de nos adversaires, et nous voudrions que l'autorité toute seule tolérât les siens !

Ainsi l'opposition, qui est quelquefois un devoir en politique, ne peut jamais être qu'un crime en religion.

Nous avons démontré la vérité de l'autorité unique par sa nécessité, son *évidence* et son *éclat*, du moins actuels, et si nous pouvons le dire, par sa *présence réelle* irrésistible au milieu de nous.

Cette sorte de démonstration est plus que suffisante aux yeux de l'homme supérieur, et surtout aux yeux de l'homme de bonne foi.

Elle n'est pourtant pas la seule.

Il en existe une autre qui, bien entendue et réunie à la première, semble ne devoir plus laisser que la conviction pour refuge à nos chers ennemis.

Comme la vérité de l'autorité unique se dé-

montre par son propre caractère d'*évidence*, elle se démontre par le caractère également *visible*, admirable, irrésistible de la vérité pratique dont elle est le juge et l'organe.

Ce caractère de la vérité, qu'on peut considérer comme le moins incontestable de ses *criterium*, consiste dans ses bienfaits. La vérité, ainsi que l'erreur, son adversaire, se connaissent à leurs effets, comme les hommes, et par la même raison, se connaissent à leurs œuvres (1).

La plus générale des conséquences de l'autorité unique et de son caractère essentiel d'infaillibilité est digne d'admiration, et suffirait seule, au besoin, pour démontrer sa vérité, et, si nous osons le dire, sa divinité. Comme elle emporte avec elle la démonstration de toutes les autres vérités morales, qu'on peut ainsi considérer comme des vérités secondaires, elle dispense l'écrivain catholique, et par conséquent tout le monde, de cette démonstration. Elle simplifie ainsi, au plus haut degré, le système de l'intelligence et de la foi humaines, parce qu'elle en simplifie l'objet et le domaine.

(1) « *A fructibus cognoscetis eos.* »
(SAINT MATHIEU, chap. VII. 16.)

L'homme, pour croire à un attribut de Dieu, à une de ses lois, à une de ses volontés, à l'une des causes pour lesquelles il a créé le monde, ou à l'un des moyens qu'il a employés pour le créer, le conserver, le développer et le réparer; pour croire à un droit ou à un devoir, quelque extraordinaire et incompréhensible que cela lui paraisse, n'a besoin de savoir qu'une chose, et la plus facile de toutes, si l'autorité unique, qui est, à ses yeux, l'organe de Dieu, et même Dieu lui-même en personne (1) l'a dit.

La vérité est essentiellement unique; l'erreur seule est multiple; comme d'un point à un autre il peut y avoir une infinité de lignes courbes et une seule droite. Si l'on pouvait supposer un milliard de catholiques, ils n'auraient qu'*une pensée,* comme ils n'auraient qu'*un cœur et une ame*; et dans les cinq cent millions de dissidens qu'il paraît y avoir, il n'y en a pas deux qui soient d'accord. Il ne faut pas s'en étonner: les uns cherchent la lumière à sa source, les autres la cherchent en eux-

(1) C'est la règle donnée à une société célèbre par un grand homme, en ces termes sublimes comme la chose : « *Singuli* » *subditorum in duce Christum veluti præsentem agnoscant.* »

mêmes, c'est-à-dire où elle ne peut pas être ; chacun d'eux semble dire :

« Rome n'est plus dans Rome, elle toute ou *je* suis (1). »

La *pensée* chez les catholiques (et chez les catholiques seulement) n'est pas seulement

(1) Il faut que ces vérités soient bien puissantes. Luther, le plus décidé de tous les réformateurs, les reconnaissait encore admirablement, très-peu de tems avant sa condamnation. « Puisqu'il était, dit-il, dans les desseins de Dieu » d'établir une église catholique répandue sur toute la terre, » *il fallait nécessairement qu'il choisît un peuple, et dans ce* » *peuple un père ou chef*, auquel et à ses successeurs s'adres- » serait tout le reste du monde, afin de n'en faire qu'*un seul* » *bercail*, et afin que, malgré la multitude des nations et » malgré l'infinie variété de leurs mœurs, l'église n'en eût » pas moins son *unité* (*a*).

» Donnez la vie ou la mort, disait-il au pape Léon X en » 1515, appelez ou rappelez, approuvez ou réprouvez comme » il vous plaira, *j'écouterai votre voix comme celle de Jésus-* » *Christ même* (*b*). »

Dans son appel au futur concile, c'est-à-dire, selon lui, *du pape mal informé au pape mieux informé*, il s'exprimait encore de la même façon :

« Mon dessein n'est pas de dire la moindre chose contre » l'église catholique et apostolique, que je regarde comme » *la maîtresse du monde* et comme revêtue de la primauté, » ni contre l'autorité du saint-siége apostolique et le pouvoir » de notre très-saint père, car *celui qui représente Dieu sur*

(*a*) *De loc. commun.*, dat. I. 137.

(*b*) *Epist. ad Leon X.*

unique, elle est encore, et précisément pour cela, éminemment raisonnable et salutaire. Nous aurons lieu de voir qu'il ne saurait rien y avoir de plus naturel que leurs mystères, de plus utile que leur culte, de plus humain

» *la terre, et que nous appelons pape, est le vicaire de Jésus-*
» *Christ* (*a*). »

Calvin déclare que « Dieu a placé *le trône* de sa religion
» au *centre du monde*, que c'est là qu'il a établi un pontife
» *unique*, *vers lequel tous doivent tourner les yeux*, afin de
» mieux se maintenir dans l'unité (*b*). »

Zwingle déclare à son tour « qu'il n'envie point au pape sa primauté, puisque *dans toute multitude* à gouverner *il faut nécessairement qu'il y ait un chef* (*c*). »

Les premiers publicistes des protestans pensent à cet égard comme leurs théologiens. « On ne peut douter, dit Puffendorf, que le gouvernement de l'église ne soit monarchique, *et nécessairement monarchique*, la démocratie et l'aristocratie se trouvant exclues par la nature même des choses, comme absolument incapables de maintenir l'ordre et *l'unité* au milieu de l'agitation et de la fureur des partis. La suppression de l'autorité du pape a jeté dans le monde des *germes infinis de discorde*, car, n'y ayant plus *d'autorité souveraine* pour terminer les disputes qui s'élevaient de toutes parts, *on a vu les protestans se diviser entre eux, et de leurs propres mains déchirer leurs entrailles* (*d*).

« Sans une telle primauté, dit Grotius, il est *impossible de*

(*a*) Voyez aussi *Tract. de missâ priv.*

(*b*) *Instit*, liv. 6, §. 2.

(*c*) *Ubi multitudo est, aliquem esse primum necesse est. Opera*, t. I, p. 27.

(*d*) *De monarch. pontif. Rom.*

que leurs devoirs, et même de plus incontestable que leurs vertus.

En résumé,

Dieu est essentiellement bon envers les hommes.

Il a dû leur donner un moyen toujours *visible*, toujours subsistant de connaître leurs devoirs.

Ce moyen ne saurait être que l'autorité catholique, avec ses attributs et ses droits essentiels, parce qu'il n'y a qu'elle *en ce moment* dans l'univers, dont l'existence, l'unité, la hiérarchie, la demeure, l'action et l'influence soient visibles, *éclatantes* et irrésistibles.

terminer aucune controverse, comme cela arrive aujourd'hui chez les protestans. *Sine tali primatu exire à controversiis non poterat, sicut hodiè apud protestàntes* (a) »

On connaît la belle profession de foi catholique de Leibnitz, dans sa *Théodicée*. Mais voici ce qu'il dit ailleurs : « Dieu étant un Dieu de l'ordre, et le corps d'une église catholique et apostolique, qui doit être maintenu par un » gouvernement hiérarchique et universel, étant *de droit* » *divin*, il s'ensuit que le suprême magistrat de ce corps, » se contenant dans de justes limites, est pareillement de » droit divin, et revêtu de la puissance directrice et de la » force pour mettre à exécution tout ce qui est nécessaire, » afin de remplir sa charge *pour le salut de l'église* (b). »

(a) *Grotius, votum pro pace eccles.*, art. 7.
(b) *Lettres de Leibnitz.* Leipzig, 1733, p 55.

Cette autorité, parce qu'elle est unique et perpétuellement nécessaire au salut et même à la vie de l'homme, est essentiellement infaillible lorsqu'elle lui enseigne ses droits et ses devoirs ainsi que leur fondement.

La légitimité de son existence et de ses attributs, qui se prouve par leur nécessité et par leur éclat, se démontre encore par les bienfaits aussi grands qu'irrécusables de son action sur l'homme et sur la société.

Enfin, une *seule autorité*, infaillible et intolérante, parce qu'il n'y a qu'une seule foi.

Une *seule foi*, parce qu'il n'y a qu'une seule loi.

Une *seule loi*, parce qu'il n'y a qu'un seul bien.

Un *seul bien*, parce qu'il n'y a qu'une seule vérité, un même esprit, un même homme, une même société dans tout l'univers.

Une *seule* vérité, un même esprit, un même homme, une même société, parce qu'il n'y a qu'un *seul* Dieu (1).

Il y a, nous ne craignons pas de le dire,

(1) Voyez les versets 4, 5, 6 et 7 du chapitre IV de saint Paul aux Ephésiens, où se trouve le principe de cette démonstration.

dans cette suite non interrompue de propositions, pour le lecteur qui saura n'en *rien* laisser échapper, une démonstration de l'autorité unique (qu'il ne serait pas même possible de tenter pour le système de l'*autorité universelle* ou de l'*autorité individuelle* que nous combattons), exclusive de toute autre objection que celle de l'athéisme; et c'est ainsi qu'*il est arrivé* le moment où il ne saurait plus y avoir d'option pour l'homme qu'entre la doctrine de l'infaillibilité d'une autorité unique et l'athéisme.

Nous avons, dans notre discussion, considéré (1) *le souverain pontife* tout seul, comme le législateur, le principe, et par conséquent comme le fondement même de la vérité des droits et des devoirs en matière de religion. Mais nous admettons (2) que ce soit dans *le corps tout entier de l'Eglise catholique* qu'il faille reconnaître le principe de cette vérité : comme il n'est pas plus possible de concevoir les membres de l'Eglise de *la religion de l'état* selon la charte, sans le souverain pontife qui les institue, qu'une société sans un chef, un

(1) Avec ce qu'on appelle les *ultramontains*.

(2) Avec ce qu'on appelle les *gallicans*.

effet enfin sans sa cause, il est rigoureusement vrai, dans tous les systèmes, de dire et de conclure que le souverain Pontife est, en dernière analyse, l'*unique* principe de la vérité, le fondement même de *la religion de l'état*, et que M. de Montlosier, qui le *détruit*, la détruit elle-même.

CHAPITRE III.

Que le système de M. de Montlosier tend à *détruire* les sociétés et les congrégations religieuses.

Ici, comme tout-à-l'heure, nous n'avons point à interpréter la pensée de M. de Montlosier; elle est claire.

Nous n'avons pas seulement à induire, nous n'avons qu'à laisser parler.

Dans son *Mémoire à consulter,* aussi bien que dans sa *Dénonciation*, il demande formellement la *destruction* de toute espèce de sociétés, de compagnies religieuses. C'est la *conclusion* de ses deux ouvrages, qui n'en sont, d'un bout à l'autre, que les *considérans* (1).

Les sociétés religieuses sont *un des quatre fléaux* dont les cours royales doivent nous délivrer.

(1) M. de Montlosier s'occupe beaucoup moins des missionnaires, etc., que des jésuites; mais c'est parce qu'il les confond. Il se moquait, dès sa *Monarchie en* 1824, de « ces hommes pieux qui ne conçoivent la religion qu'avec l'accom-

M. de Montlosier demande par ses ouvrages la *destruction* de toute espèce de sociétés religieuses. Il la demande d'une façon bien plus énergique encore : il la demande par son respectueux silence à l'égard des *autres* sociétés secrètes.

En serait-il, ou bien en aurait-il été membre ?....

pagnement des jésuites et des missionnaires. » Son *Mémoire à consulter* mêle perpétuellement les *jésuites*, *les missionnaires et les frères* (page 176, etc.). Il en est de même dans sa *Dénonciation*, et en particulier dans le *Post-Scriptum* sur la mission de Rouen.

« Enfin je montrerai, dit-il, que le plan de renforcer la puissance actuelle des prêtres par une alliance avec des *institutions puissantes, telles* que les jésuites et leurs congrégations, ainsi qu'avec une nouvelle prépondérance du pape, est le moyen le plus sûr de nous ramener au plus vite et au plus tôt à tous les maux qu'on veut prévenir. »

Les jésuites et les congrégations ne sont pas spécifiés *limitativement*, mais seulement par forme d'exemple.

CHAPITRE IV.

Des associations en général, considérées comme une *nécessité* humaine, et comme *l'unique moyen* de forces physiques et morales parmi les hommes.

UNE vérité de sens commun, une chose d'expérience universelle et que personne aussi n'aurait la force de méconnaître, et surtout de nier, c'est que *l'homme isolé*, alors même qu'on pourrait le supposer le plus fort, le plus riche, le plus puissant, le plus intelligent, le plus doué de toutes les facultés de la nature et de tous les avantages de la société, n'est rien, et ne peut pas davantage.

Abandonné à lui-même, *seul*, il est disposé, il est exposé au mal, il se livre au mal, il fait le mal, c'est-à-dire qu'il ne fait rien; car qu'est-ce que le mal, si ce n'est le néant?

Et comme les hommes *seuls* sont impuissans, ils sont tout et peuvent tout, ils sont tout-puissans lorsqu'au contraire ils sont *ensemble*, lorsqu'ils se touchent, se voient, s'entendent;

lorsqu'ils mettent *en commun* les forces de leurs corps, les lumières de leurs esprits, les dispositions de leurs caractères, les volontés de leurs cœurs, les actions de leurs conduites, lorsque enfin ils sont *unis*.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer encore ces grandes vérités et ces belles paroles de Dieu, ainsi traduites dans *la Politique* de Bossuet :

« Le frère qui aide son frère est comme *une ville forte*. Voyez comme *les forces se multiplient par la société* et le secours mutuel (1). »

« Il vaut mieux être deux ensemble que d'être seul ; car on trouve *une grande utilité dans cette union*. Si l'un tombe, l'autre le soutient. Malheur à celui qui est seul ! S'il tombe, il n'a personne pour le relever. Deux hommes reposés dans un même lit se réchauffent mutuellement. Qu'y a-t-il de plus froid qu'un homme seul ? Si quelqu'un est trop fort contre un seul, deux pourront lui résister : une corde à trois cordons est difficile à rompre (2). »

(1) *Frater qui adjuvatur à fratre, quasi civitas firma et judicia quasi vectes urbium.* (Prov. chap. XVIII, v. 19.)

(2) *Melius est ergò duos esse simul, quàm unum : habent enim* emolumentum *societatis suæ. Si unus ceciderit*, ab al-

C'est au moyen de l'union aussi que « tout un peuple peut sortir *comme un seul homme*, et que toute une multitude devient *comme un seul* (1). »

Alors ils peuvent bien plus que le triomphe, le plus souvent ils n'ont pas même besoin de triompher.

La raison en est toute simple : ils ôtent, par leur aspect seul, à leurs ennemis l'espoir même du succès, et par conséquent la volonté du combat.

Les hommes *unis* n'ont pas seulement le privilége de vaincre leurs adversaires sans les combattre, ils ont de plus l'admirable privilège de les ramener à eux, et d'en accroître leurs forces. Car, que pourrait-il y avoir de plus avantageux pour des hommes impuissans à lutter, obligés de se rendre, que de *faire*, comme on dit, *contre fortune bon cœur*, de s'allier cordialement à leurs adversaires, et de

tero fulcietur. *Væ soli : quià cùm ceciderit, non habet sublevantem se. Et si dormierint duo*, fovebuntur mutuò *: unus quomodò calefiet ? Et si quispiam prævaluerit contrà unum, duo resistunt ei :* funiculus triplex difficilè rumpitur. (*Eccl.* ch. IV, 9, 10, 11, 12.)

(1) *Omnis multitudo quasi vir unus.* (*Esdras*, II, 64, *et passim.*)

trouver avec eux la force et les avantages, au lieu de la faiblesse et de la misère qui, sans eux, étaient ou qui seraient devenues leur partage?

Les citoyens analogues, unis en communautés, en corporations, en congrégations, en *ordres* civils et politiques, et surtout en *ordres religieux*, forment, pour ainsi dire, des colonnes de l'édifice social. Leur lien, en les rendant solidaires à une masse, leur en imprime la solidité; et les fils qu'un enfant rompait en se jouant, forment ainsi, par leur faisceau, le cable qui doit supporter l'ancre d'un vaisseau de haut bord.

C'est la *légion Thébaine* invincible.

C'est l'*Ordre* illustre et vertueux qui donne le droit à l'un de ses membres de dire à ses propres adversaires, en parlant de sa personne toute seule : *nous sommes la légion* (1).

C'est le corps judiciaire où l'on entend s'écrier, lorsqu'on vient, fût-ce au nom du roi, arrêter un seul de ses membres, « *arrêtez-nous* » *tous, car nous sommes tous monsieur Des-* » *préménil!* »

L'isolement ou la division produit la faiblesse, et l'*union fait la force.*

(1) *Sumus legio.*

En un mot, l'*homme* n'est rien, *les hommes* sont tout; l'*individu* est faible, la *société* seule a la puissance.

L'homme ne trouve pas seulement de la force, il trouve encore, comme dit le Psalmiste (1), des avantages et une sorte de bonheur dans son *union* avec ses semblables.

Et c'est précisément parce que l'homme est *impuissant* et malheureux, séparé de ses semblables, et surtout séparé de ses supérieurs, et parce qu'il est tout-puissant et tranquille avec eux, que Dieu a dit qu'*il n'était pas bon que l'homme soit seul* (2); qu'il a voulu que l'homme fût *plusieurs*, et que *tous les hommes* même fussent toujours comme ensemble, ne fissent qu'*un;* qu'il a enfin menacé de mort le *royaume divisé contre lui-même* (3).

De leur côté les hommes bons et mauvais,

(1) *Ecce quàm bonum et* jucundum *habitare fratres* in unum. (*Ps.* 132.)

(2) « *Non est bonum esse hominem solum : faciamus* adjutorium *simile sibi.* » (Genèse.)

(3) « *Omne regnum in seipsum divisum desolabitur et domus suprà domum cadet.* » (Saint Luc, chap. XI.) Les hommes sont tout puissans *assemblés*, et surtout assemblés *au nom de Dieu*. Ne serait-ce point parce que Dieu lui-même, ainsi qu'il l'a promis encore, serait alors *au milieu d'eux ?* « *Ubi sunt vel tres* CONGREGATI *in nomine meo, ibi sum in medio eorum.* » (Saint Mathieu, chap. XVIII.)

cédant à l'évidence de ces vérités, ont fini par établir comme une maxime, devenue proverbiale, c'est-à-dire populaire à force de certitude, que comme ils doivent s'unir pour agir avec efficacité à l'égard de leurs ennemis, il fallait *pour régner* sur eux, ou plutôt avec eux, les *diviser*.

La grande preuve de la nécessité et de l'utilité relatives d'un devoir, c'est la facilité que la nature a donnée de l'accomplir et son accomplissement dans tous les tems, dans tous les lieux et par tous les hommes.

Or, il y a, dans un homme *donné*, une invincible disposition à rechercher ses *semblables*, à s'unir avec eux; et le proverbe dit encore très-bien : *qui se ressemble s'assemble*.

C'est aussi une *vérité*, celle-là, qu'on peut appeler *de genre humain*, que l'homme ne s'est pas plutôt trouvé *deux*, que par son *alliance* il a été *un*; et depuis *le mariage* et *la famille*, qu'on peut considérer comme les premières et les plus simples congrégations, jusqu'à *la chrétienté*, qu'on peut aussi considérer comme la plus étendue et la dernière, les hommes

n'ont fait visiblement que *s'unir* pour vaincre, ou se diviser pour être vaincus.

Les hommes, pour être forts, ne se sont pas seulement aggrégés sur le sol et à demeure; ils se sont organisés, si nous pouvons le dire, en colonnes mobiles. Les corps de magistratures et de professions se sont établis dans la commune, et les corps d'armées dans l'état (1).

Mais ce qui est vrai des hommes pris physiquement, semble l'être davantage des hommes considérés comme êtres intelligens.

L'union des esprits est à la fois plus nécessaire et plus facile.

Elle est plus nécessaire, parce qu'elle est la condition de celle des corps.

Elle est plus facile, parce que rien au monde ne pouvant *forcer* les esprits, ne saurait les empêcher de s'unir.

Aussi l'histoire universelle fait-elle foi que les unions spirituelles n'ont jamais cessé de se

(1) Ce qu'on voit dans l'état social et parmi les hommes, est si naturel qu'on le retrouve jusque dans l'état sauvage et chez les animaux. Les sauvages et les loups vont à la chasse ou à l'ennemi par bandes.

former, de s'étendre, et de produire des unions corporelles. On voit simultanément, d'une part, *l'union*, *la religion* (de *religare*) des patriarches, des Israélites, ou, si l'on veut, leur *isolement* des autres hommes; et, d'autre part, l'union des Egyptiens, des Grecs, des Romains, des barbares, des païens enfin, ligués tous ensemble contre le reste (1).

Les sociétés spirituelles semblent, avec les tems, devenir plus étroites. Rien n'égalait l'union des apôtres et des premiers chrétiens. Lorsqu'on les chassait de leurs temples, ils se retrouvaient ensemble dans les catacombes, et des catacombes ils se retrouvaient encore ensemble au tribunal de leurs juges assemblés, et puis, dans le Cirque, sous le fer ou le feu de leurs persécuteurs réunis.

Lorsque enfin le christianisme, grâces à son maître, s'élança des échafauds sur le trône des Césars, comme il se trouva exposé à de

(1) Les sociétés se formaient dans les sociétés. Les disciples de Pythagore ou de Socrate, par exemple, se retiraient du milieu des païens pour conserver une sorte de *feu sacré*; et, dans une vue analogue, les *Esséniens*, que Pline admirait comme une *nation immortelle et* où pourtant *il ne naissait personne*, faisaient *corps à part* dans le peuple de Dieu.

nouveaux dangers, et qu'il eut des besoins nouveaux, il chercha de nouvelles forces dans des unions nouvelles.

Les chrétiens tous ensemble se formèrent en *Eglise*, en *communion* de *frères* ou *fidèles* (toutes expressions synonymes); et comme c'est toujours une malheureuse disposition des sociétés d'avoir des membres qui se relâchent, il se forma encore de petites congrégations particulières dans la congrégation genérale.

On vit, en effet, dès les premiers tems du christianisme, dans tous les lieux de ses conquêtes, et devenant, avec le tems et les besoins de la société, de plus en plus nombreuses et même de plus en plus austères, des associations, des compagnies, des congrégations, des *ordres religieux*, et par eux, comme *à leur suite*, des ordres politiques ou religieux, et des ordres civils et religieux à la fois.

Il y avait *union* en même tems, et par conséquent *forces* publiques dans les esprits, dans les cœurs, dans les corps; et tous les besoins de la société générale, depuis les surabondances de la vie jusqu'à ses plus grandes nécessités, avaient leurs *assurances* dans des *compagnies*.

Et d'abord sociétés dans l'église.

Société dans l'épiscopat, société dans le clergé pour la prédication et la propagation de la foi et tous les genres de charité imaginables (1).

Sociétés dans l'état.

Société dans la royauté, société dans les honneurs, société dans la magistrature, société dans l'administration, société dans l'étude et la composition des ouvrages littéraires, société dans l'enseignement des sciences, société dans les plus basses professions comme dans les professions les plus élevées ; c'est-à-dire forces, succès, gloire, ordre enfin et bonheur par tout et pour tout (2).

Mais une vérité surtout qu'on ne saurait pas méconnaître, et qu'on ne doit pas oublier,

(1) Il y a un *dictionnaire* tout entier *des ordres religieux*.

(2) Il existe un *traité* ex professo *des ordres*, de Charles Loyseau. Il appartenait à un Français de le concevoir, et au siècle de Louis XIV de le voir naître. Le *titre* seul est une grande pensée, que *l'avant-propos* ne fait que développer, et où nous lisons ce qui suit :

« Et le peuple, qui obéit à tous ceux-là, est encore séparé en plusieurs ordres et rangs, *afin que sur chacun d'iceux, il y ait des supérieurs qui rendent raison de tout leur ordre aux magistrats*, et les magistrats aux seigneurs souverains. Ainsi, par le moyen de ces divisions et subdivisions multipliées, il se fait

c'est que, dans les diverses sociétés, les plus fortes et les plus utiles furent toujours les sociétés les plus spirituelles, ou si l'on veut les plus religieuses; et pour n'en citer qu'un exemple, celui qui sera le mieux saisi dans notre siècle, parce que c'est un petit exemple, une seule congrégation de bénédictins avait encore vingt grands ouvrages scientifiques sur le métier en 1789, c'est-à-dire au moment de

de *plusieurs ordres un ordre général*, et *de plusieurs états un état bien réglé*, auquel il y a une bonne harmonie et consonnance, et une correspondance et rapport du plus bas au plus haut, *de sorte qu'enfin, par l'ordre, un nombre innombrable aboutit à l'unité.* »

On ne parle plus si bien que cela aujourd'hui.

Bodin, que nos adversaires ne récuseront pas (car il n'est pas suspect de *dévotion*, et il a *fait* leur Montesquieu), a entrevu cette vérité-là.. « C'est pourquoi, dit-il, les premiers princes et législateurs, qui n'avaient encore découvert les difficultés qu'il y a de maintenir les sujets par justice, entretenaient les *confrairies*, colléges et communautés, afin que *les parties et membres d'un même corps de république étant d'accord, il fût aisé de régler toute la république.* » (Voy. livre III, chap. 7 de *la République.*)

Ce Bonaparte, qui avait dans la tête le sentiment de beaucoup de grandes vérités, mais qui n'avait pas dans le cœur la foi et la volonté nécessaires pour les réaliser « devait, pour employer ses propres paroles, rendre sa dictature *perpétuelle*, en faisant des institutions à demeure, et *des corporations vivaces*, afin de les placer entre le trône et la démocratie. » (Voyez O'Méara.)

sa propre décadence, lorsque l'académie française n'en a fait qu'un seul depuis sa fondation.

Admirable système d'*unions* qui donne à l'état l'allure facile d'un seul homme, et à un seul homme la force de l'état, et hors duquel on hache menu la société, pour ne plus laisser qu'un gouvernement et des individus, c'est-à-dire un ouragan et des grains de sable.

Mais pendant que les uns s'assemblent en *communion*, pour entretenir ou ranimer le feu sacré de la lumière et de la charité divine toujours prêt à s'éteindre, les autres s'unissent pour entretenir celui de l'erreur et de l'égoïsme.

Ou plutôt il faut dire que les bons n'ont jamais à s'unir que lorsque les méchans sont unis, et précisément parce qu'ils sont unis. C'est le remède qui ne vient jamais qu'après le mal, qui se trouve ainsi constamment *avec* lui, parce qu'il est *contre* lui, et qu'apparemment on ne doit pas pour cela (comme on l'a fait pourtant) considérer comme sa cause (1).

(1) L'homme qui, selon moi, a le premier entrevu les plus grandes vérités de notre siècle, M. le comte de Maistre, signalait, dans une lettre qu'il écrivait peu de tems avant sa

Il serait plus difficile, et surtout plus curieux qu'il ne serait utile, de rechercher dans l'histoire universelle toute *la suite des sociétés secrètes* ou des *conjurations criminelles* (1). Il suffira à l'objet de cet écrit, et nous nous contenterons aussi, en ne reprenant les choses que dans le milieu du siècle dernier, de faire

mort, avec une ingénieuse comparaison, notre besoin de *sociétés*, et pourtant notre négligence à le satisfaire. « Le mal, dit-il, vient de ce que les bons ne s'entendent pas, ne s'unissent point, tandis que les autres le font très-bien. Mais aussi, voyez les loups, ils vont serrés; *le chien de garde* va *seul*. »

(1) Ceux qui voudraient savoir jusqu'à un certain point ce qu'il faut penser à l'égard des sociétés secrètes, peuvent parcourir *L'instruction à la France sur la vérité de l'histoire des frères de la Rose-Croix*, de Naudé; l'ouvrage de l'abbé de Villars sur le même sujet; le *Voile levé* et la *Conjuration contre l'église catholique*; les *Recherches sur l'existence de la secte révolutionnaire* du chevalier de Mallet, et même un *Essai* de Mirabeau sur ce point.

Quant aux *conjurations* proprement dites, c'est l'histoire de tous les peuples qu'il faut consulter. L'association dite *des bacchanales*, qui se forma en Italie l'an 566 de Rome, était évidemment une *conjuration* de cette nature. C'est aussi *le mot* que le restaurateur de Tite-Live a perpétuellement employé. Il n'emploie pas une seule fois le mot de *congrégation*. N'est-il pas bien hardi au malheureux *Journal des Débats* d'avoir perpétuellement substitué le mot de *congrégation* à celui de *conjuration*, dans la publication faite le 4 mai 1826 du *volume à 5 sous* qui nous en avait exhumé la calomnie?

observer, comme une preuve qui ne sera pas récusée de la nécessité de l'union pour être forts, que le chef de l'incrédulité ou plutôt de la mauvaise *foi* (car les hommes ont beau faire, ils *croient* toujours à *quelque chose*) écrivait au principal de ses adeptes : « *Faites* » *un corps, ameutez-vous*, et vous serez les » maîtres (1). Si vous étiez tous *unis*, vous » donneriez des lois. Tous les *cacouacs* de» vraient composer *une meute* (2)........ Que » les philosophes véritables fassent *une con*» *frérie* comme les francs-maçons ; qu'ils *s'as*» *semblent* et se *soutiennent*, qu'ils soient *fi*» *dèles à la confrérie, et alors je me fais brûler* » *pour eux* (3) ! »

Ces conseils ne furent que trop bien suivis. « Nos assemblées, écrivait celui-là même » qui en était le secrétaire, et qui s'en re» pentit (4), se tenaient régulièrement à l'hôtel » du baron d'Holbach. De peur qu'on n'en » soupçonnât l'objet, nous nous donnâmes le » nom *d'économistes ;* nous créâmes *Voltaire*,

(1) Voltaire à d'Alembert, le 19 janvier 1757.

(2) Lettre du 25 mai suivant.

(3) Le 20 août 1761.

(4) Leroy. Il avait porté le bandeau de la révolution ; il ne voulut pas en porter le glaive.

» quoique absent, président honoraire; nos
» principaux membres étaient *d'Alembert*,
» *Turgot, Condorcet, Diderot, Laharpe* et
» ce *Lamoignon*, garde des sceaux. La plu-
» part des livres que vous avez vus paraître
» depuis long-tems contre la religion, les
» mœurs et le gouvernement, étaient notre ou-
» vrage et celui de quelques auteurs affidés.
» Ceux que vous avez crus des œuvres posthu-
» mes, tels que le *Christianisme dévoilé*, etc.,
» attribués à Fréret, à Boulanger, après leur
» mort, sortaient de là. Nous envoyions nos
» livres à des colporteurs, qui, en les rece-
» vant pour rien ou presque rien, les répan-
» daient dans le peuple (1). »

Sans parler des sociétés plus secrètes, et, si nous pouvons le dire, des *arrière-sociétés* philosophiques, et qui concertèrent la révolution française, comme moyen de la révolution européenne, et peut-être de la révolution universelle; sans parler de ces sociétés qu'on

(1) Il paraît constant que cette académie secrète fut établie de 1763 à 1766; les autres membres de la société étaient Damilaville, le comte d'Argental, Thiriot, Saurin, Grimm, Helvétius, etc. — M. Fiévée appelle cette société-là *infernale*. (Voyez *le Spectateur*, tome 7.)

ne connaît guère que par l'indiscrétion de quelques-uns de leurs affiliés, nous rappellerons seulement ces sociétés d'effrayante mémoire, qui, sous les noms plus ou moins hypocrites de *philanthropes*, d'*amis des noirs*, de *clubs des jacobins*, de *club central*, de *club de la propagande*, de *comité régulateur*, de *comité de sûreté générale*, etc., etc., dirigèrent successivement les majorités de l'*assemblée* constituante, de l'*assemblée* législative, et surtout de la *convention*, qui en préparèrent et en exécutèrent les mesures les plus sanguinaires (1); qui donnèrent lieu enfin à ces nombreuses *sociétés populaires* qui couvrirent la France à leur suite et comme à leur image, et qui voyaient la *mort* pour châtiment de la *division* (2).

Les méchans, qui s'étaient fortifiés par l'union, se perdirent, en effet, divisés.

(1) « Dans les souterrains du château s'imprimaient jour » et nuit les rapports et décrets révolutionnaires. Les séances » étaient permanentes; mais le comité tout entier ne s'as- » semblait ordinairement qu'*à onze heures du soir*. C'était » alors que s'expédiaient les ordres les plus féroces. »

(*La France sous le règne de la convention*, par M. Félix de Conny, page 134.)

(2) On sait en effet que le cri de ralliement de cette époque était : *l'unité, l'indivisibilité ou la mort*.

Ils périrent presque tous les uns par les autres ; mais c'est une loi du monde que le mal, une fois détruit, recommence : l'on vit les méchans se rallier insensiblement, à mesure que les bons, de leur côté, se ralliaient ; et ce qui le prouve, c'est le *Code pénal* de la première restauration (1), qui prévoit, qui punit et, par conséquent, prohibe ces ralliemens (2).

Il faut que la disposition à s'unir, à s'aimer (car, qu'est-ce que s'unir, si non s'aimer?) pour se fortifier, lorsqu'on est semblable, soit bien naturelle et bien puissante : elle se retrouve jusque dans les hommes qui sont unis et qui s'aiment déjà, et dans les meilleures sociétés, comme dans les plus mauvaises, il se forme nécessairement des sociétés nouvelles, et, par conséquent, de nouvelles *divisions* qui, loin d'être un mal, sont un bien comme les premières.

Quoi qu'il en soit, il y a, de nos jours, quelques *ordres religieux* particuliers dans le

(1) Il y a bien plus d'une restauration ; la première est celle de Bonaparte, la seconde est celle de Louis XVIII, et ne sera certainement pas la dernière.

(2) Article 291.

grand ordre universel. Il y a aussi quelques congrégations civiles particulières dans la grande congrégation générale; et, si on le trouve mieux et plus franc, nous avouerons qu'à *Mont-Rouge*, *à Saint-Acheul*, etc. *il y a* des jésuites, et qu'à Paris et dans plusieurs villes de France, *il y a des congréganistes*.

Nous éviterons ainsi à M. de Montlosier l'embarras de l'exhibition de la partie des *cinq cents faits* qu'il a promis à l'appui de sa *dénonciation* à cet égard.

Il ne s'agit pas de l'existence de l'ordre des jésuites; il s'agit de sa nécessité.

Mais nous ne dirons pas seulement qu'*il y a* des jésuites et des congréganistes, nous dirons encore *ce que c'est* que les jésuites et les congréganistes, qu'il peut, qu'*il doit y en avoir;* et nous le prouverons aisément, c'est-à-dire, en très-peu de mots, parce que tout ce qui est vrai, tout ce qui est juste, tout ce qui est nécessaire, est facile à prouver.

CHAPITRE V.

De l'ordre des jésuites considéré comme l'auxiliaire devenu indispensable du clergé ordinaire de la *religion de l'état.*

C'est une chose bien digne d'attention que l'ordre des jésuites, calomnié avec tant d'audace et avec tant d'insistance depuis quelques années, n'est pourtant défendu que par des écrivains qui lui sont étrangers. Cet ordre, dédaignant de se défendre par des paroles, ne se défend que par des bienfaits, et répond par une action utile à chacun des cris de fureur dirigés contre lui.

La *véritable* histoire des jésuites est aussi connue que leur fausse et calomnieuse histoire. *Un jésuite* n'est pas autre chose *qu'un prêtre catholique, qui, resté soumis à ses supérieurs ordinaires, s'en est donné d'autres, tous soumis à leur tour, et pour ce qui les concerne, au même supérieur suprême, pour mieux enseigner et pratiquer tous ensemble en définitive les*

mêmes droits, les mêmes devoirs et les mêmes vérités dogmatiques qui en sont le fondement.

Un jésuite, enfin, c'est tout simplement un prêtre, qui, loin d'avoir *une seule liberté* de plus qu'un prêtre ordinaire, n'a que *des devoirs* et un grand nombre de devoirs, et, par conséquent, de responsabilités de plus : devoirs d'obéissance absolue aux ordres de la vertu, devoirs de pauvreté individuelle absolue, devoirs d'humilité profonde (1), devoirs de charité plus étroits (2).

Nous défions qui que ce soit de montrer AUTRES CHOSES dans cet *institut* des jésuites, qui n'a jamais été un secret que pour ceux de leurs ennemis qui voulaient leur en faire un crime.

C'est-à-dire *qu'un jésuite tel qu'il est* se trouve précisément le contre-pied du *jésuite tel que le fait* l'auteur ou le journaliste qui l'ignore, ou plutôt l'auteur ou le journaliste qui le hait.

Maintenant ce qui est vrai *d'un jésuite* pris en général, est vrai *de tous les jésuites.*

(1) Un jésuite ne peut pas même envier l'épiscopat.

(2) Et c'est pour cela que les jésuites furent toujours aimés des classes inférieures. Bayle, qui n'est pas suspect, en fait très-bien l'observation dans son Dictionnaire historique :

« L'une des raisons pour lesquelles les jésuites ne plaisent

L'ordre des jésuites est nécessaire comme la société des missionnaires, seulement il l'est davantage : ceux-ci sont élevés pour la France, les autres sont instruits pour l'univers. Ils ont fait, il y a trois siècles, un serment dans une petite église près de Paris, de se dévouer à la suprême autorité religieuse, dans un moment où cette autorité allait recevoir les dernières et les plus violentes attaques auxquelles elle était destinée ; et ce serment, ils l'ont perpétuellement gardé, jusqu'à la mort inclusivement. Jamais ordre (c'est là de l'histoire) ne fut plus nombreux et pourtant n'eut moins d'apostats, ni plus de professeurs et de martyrs de la fidélité (1). A peine quelques années se sont écoulées depuis le vœu de leur fondateur, que les voilà comme en possession du monde, à la fois sévères et aimables, élevant la jeunesse à la science comme à la vertu, convertissant les idolâtres, démontrant la vérité dans les livres comme à la chaire, secourant les pauvres et assistant les rois.

Dans le quinzième siècle ils étaient utiles

» pas au gouvernement soupçonneux de Venise, c'est que
» la sagesse de leur conduite leur fait un trop grand nombre
» de partisans parmi le peuple. »

(1) Il compte jusqu'à huit mille apôtres et sept cents martyrs dans ses admirables annales.

aux autorités religieuses et politiques, attaquées dans *quelques-uns* de leurs priviléges par *un petit nombre* de rebelles sous le nom de *protestans*.

Dans le dix-neuvième siècle, où les deux autorités conservatrices du monde, conservatrices de cette *liberté-là* même que nous demandons à grands cris, sont attaquées partout et violemment attaquées, non-seulement dans leurs droits, mais même dans leur existence, *par un plus grand nombre* de séditieux, réunis sous tous les noms et sous toutes les bannières, l'ordre des jésuites est devenu *nécessaire*.

Mais, dit-on, le clergé ordinaire ne suffit-il pas aux besoins de la religion de l'état?

Non.

En voulez-vous la preuve?

Elle est au plus haut degré dans l'état de décadence des esprits et des cœurs, dans la corruption enfin, devenue si visible qu'elle est avouée et même exposée dans toute sa profondeur, ainsi que nous le verrons, par notre adversaire lui-même, en un mot par M. de Montlosier.

La corruption subsiste; elle s'accroît, s'il est possible, malgré les efforts du clergé ordinaire, soutenu par les jésuites et par les missionnaires.

Quelle sera la force ascendante de cette corruption, si vous abandonnez le clergé ordinaire à ses propres forces?

Et après tout, s'il y avait *un doute* sur l'utilité ou la nécessité de tel ou tel ordre religieux pour supplément et pour auxiliaire au clergé, QUEL EN SERA LE JUGE du clergé ordinaire lui-même ou de ses ennemis?

Or, interrogez la très-grande majorité du clergé ordinaire sur la question des jésuites, comme sur celle des missionnaires et des congrégations, et, aujourd'hui aussi bien et même mieux qu'en 1761 (1), vous verrez sa réponse!

Il y a des prêtres, il y a des *curés* à charge d'ames, pour *les enfans* et pour les hommes *de l'ordinaire.*

Il faut, sous peine de dépérissement et de mort des états et des peuples, des prêtres, des curés spéciaux, des amis, des *compagnons de Jésus-Christ*, des *jésuites* enfin, pour nourrir

(1) Il n'y eut qu'*un seul* dissident! « *De toutes parts*, de bons évêques s'occupent aujourd'hui, et c'est M. de Montlosier lui-même qui nous l'affirme page 30 de sa *Dénonciation*, s'occupent à nous obtenir de nouveaux jésuites. » Et comment le clergé de la *monarchie* des Bourbons ne serait pas favorable aux jésuites? Le clergé de *l'empire* de Bonaparte l'était. On sait que Monseigneur le cardinal Fesch les réclama dans son diocèse, et fit tous ses efforts pour faciliter leur introduction dans les autres.

dans la retraite et laisser *voir* dans le monde les grandes vertus et les grands talens, pour *élever* et *instruire* à la fois la jeunesse, pour redresser l'âge mur, pour *propager la foi* au delà des mers, pour rappeler à leurs grands élémens les *hautes études* en métaphysique, en morale et même en littérature, pour dire sans étonnement la vérité aux rois et même aux peuples (1).

(1.) Il faut qu'il y ait dans le *Code* et dans les *Annales* de cet institut quelque chose de profondément vrai, de bien séduisant, de puissamment créateur : aujourd'hui, comme jadis, tout ce qu'il y a de vraiment capable, de noble, de généreux, d'illustre dans la jeunesse, dans l'âge mûr, se trouve dans ses membres, dans ses élèves ou dans ses défenseurs ; et, pour n'en citer que les exemples qui sont à ma connaissance, deux des premiers prédicateurs du siècle, MM. de Maccarty et Deplace, sont jésuites ; Messeigneurs les évêques d'Hermopolis, de Paris, de Bordeaux et de Strasbourg, M. le cardinal de Beausset, M. Émery, M. de Boulogne, M. Borderies ; M. de Maistre, les trois de Bonald, MM de Frénilly, de La Mennais, de Haller, les trois Clausel, MM. de Châteaubriand, Desèze, de Lally-Tollendal, les ont défendus ou les défendent, et M. Mathieu de Montmorency était leur protecteur et leur ami !

Ils s'opposent, dit-on, au progrès des lumières ? — Oui, au progrès des fausses lumières, des lumières qui précèdent la foudre ou qui la constituent. Loin de nuire aux progrès des vraies lumières, des lumières qui éclairent et qui vivifient, ils les ont toujours favorisées, et dans les jeunes gens de cette classe moyenne, et même de la dernière classe pour lesquelles nous verrons que M. de Montlosier, l'adversaire

Toutes les accusations dirigées contre les jésuites se réduisent à trois :

I°. Les prétendues doctrines régicides et le prétendu relâchement des enseignemens de *quelques-uns* de leurs *anciens* casuistes ; car on n'a jamais osé parler du relâchement de leurs mœurs *personnelles*, non plus que de l'inorthodoxie des cours de morale qu'ils font *aujourd'hui* (1).

des jésuites, a tant de mépris (*a*). Bayle reconnaît qu'il est sorti de leur seul collége de *Louis-le-Grand* à Paris, *plus de savans célèbres que de toutes les autres universités ensemble*. Il semble même que le génie du mal, et le talent de la philosophie, n'aient pu se développer qu'au moyen de leurs méthodes savantes ; et les deux hommes en particulier, qui ont, selon moi, chacun à sa façon, fait le plus de mal à la France dans les deux siècles derniers, Molière et Voltaire ont fait aussi leur honte et leur gloire à la fois.

(*a*) Et c'est pour cela sans doute que, explicitement ou implicitement, tant de conseils généraux, et les meilleurs, les demandent.

(1) On a supposé à un petit nombre de leurs casuistes du relâchement dans leurs enseignemens, et il s'est toujours trouvé la plus grande pureté dans leurs mœurs ! Ainsi leur indulgence ne fut jamais que pour les autres, et le seul vice qu'on leur ait reproché était celui d'une qualité.

Peu content d'écrire sans cesse contre les jésuites, et d'exprimer des imputations mille fois réfutées, n'a-t-on pas eu l'imagination de les faire écrire contre eux-mêmes ? C'est, il faut l'avouer, une nouvelle forme de calomnie. On a prêté à *l'ordre* d'infâmes *instructions secrètes* à l'usage de ses membres. Heureusement, l'invraisemblance détruit ici l'accusa-

II°. Leur puissance, ou du moins leur ambition *actuelle.*

III°. Leur puissance *à venir.*

On rappelle chaque jour ces accusations mille fois réfutées (1); mais LA CALOMNIE, comme on sait, NE RÉPOND PAS, ELLE REDIT.

tion, et l'éclat de l'imposture en corrompt le danger. On a bien reproché aux jésuites leur ambition, mais leur habileté, jamais. S'ils eussent conçu, et surtout rédigé le *Monita secreta*, ils auraient fait preuve de démence. Quand on veut faire faire le mal, on l'inspire, on le dit *à l'oreille ;* mais on ne l'impose pas en maître, et moins encore on *l'écrit* et surtout *en toutes lettres.* Et cela est si fort dans la nature humaine, que lorsqu'un crime se trouve commis, il est plus d'une fois arrivé que la *menace* écrite ou même verbale, faite par un individu de le commettre, a été pour lui un moyen suffisant d'absolution. Aussi la fausseté du *Code de procédure* criminelle imputé aux jésuites, lui ressort de tous les pores, et la calomnie se trahit elle-même. Il suffit de lire, pour trouver, dans chaque *instruction,* à côté de la tête du serpent le bout de l'oreille de l'âne. En sorte que les auteurs qui ont publié le *Monita* n'ont publié que leur calomnie.

(1) Les accusations faites aux jésuites ont eu le bonheur d'être réfutées, notamment par le plus célèbre des esprits forts du dix-septième siècle, et par le plus célèbre des philosophes du dix-huitième, par Bayle, enfin, et par Voltaire en même tems.

« C'est en France, dit le premier, que les jésuites *se conduisent le mieux*, et c'est la France qui a fourni le plus

Et d'abord, que fait au talent, à la sagesse ou à la vertu *actuelle d'un individu* la faiblesse ou même le crime de *son frère*, alors même que le *crime du frère* serait vrai, comme il est prouvé qu'il est faux?

La seule arme légitime qu'il y aurait à employer contre les jésuites serait *la preuve* des vices *actuels* de leur institut ou de la généralité de ses membres, et ce moyen on n'a pas encore osé y prétendre.

grand nombre d'écrivains contre les jésuites. Dès le commencement du dix-septième siècle, les parlemens et l'université étaient si contraires à LA SOCIÉTÉ, DONT ON REDOUTAIT LE MÉRITE, que les écrivains de ce tems-là n'avaient qu'à publier hautement tout ce qu'il leur plaisait d'écrire contre les jésuites, pour être assurés de persuader une infinité de gens. Les règles de la morale souffrent-elles donc qu'on abuse ainsi d'une prévention publique? »

Voici maintenant comment, dans un moment de raison, (et ce qu'il faut bien remarquer, dans des lettres particulières à ses amis), Voltaire parle d'un des prétendus régicides et du prétendu relâchement des jésuites : « Vous devez voir que je n'ai pas ménagé les jésuites; mais *je soulèverais la postérité en leur faveur*, je ne serais qu'un *vil écho* des jansénistes, *si je les accusais d'un crime dont l'Europe et Damiens les ont justifiés*, etc. »

« Pendant les sept années que j'ai vécu dans leur maison, qu'ai-je vu chez eux? La vie la plus laborieuse, la plus *frugale*, la plus réglée, toutes leurs heures partagées entre les

On accuse perpétuellement de régicide celui des ordres religieux qui, en défendant plus particulièrement *le sacerdoce*, défend aussi plus spécialement l'*empire*. Les vrais prédicateurs, les exécuteurs même du régicide qui aspireraient à se procurer la facilité de ce crime, n'auraient qu'une chose à faire en effet, ce serait de faire écarter les *gardes*

soins qu'ils nous donnaient et les exercices de leurs professions austères. *J'en atteste des milliers d'hommes élevés comme moi.* C'est pourquoi je ne cesse de m'étonner qu'on puisse les accuser d'enseigner une morale corruptrice. Ils ont eu, comme les autres religieux, dans les tems de ténèbres, des casuistes qui ont traité le pour et le contre de questions aujourd'hui éclaircies ou mises en oubli; mais, de bonne foi, est-ce par la satire ingénieuse des *Lettres provinciales* qu'on doit juger leur morale? C'est assurément par le père Bourdaloue, par le père Cheminais, par les autres prédicateurs, par leurs missionnaires. *Qu'on mette en parallèle les Lettres provinciales et les sermons du père Bourdaloue*, on apprendra, dans les premières, l'art de la raillerie, celui de présenter des choses indifférentes sous des faces criminelles, celui *d'insulter avec éloquence.* On apprendra avec le père Bourdaloue à être *sévère pour soi-même, indulgent pour les autres.* Je demande alors de quel côté est la vraie morale, et lequel de ces deux livres est le plus utile aux hommes?

» J'ose le dire, il n'y a rien *de plus contradictoire, de plus inique*, DE PLUS HONTEUX POUR L'HUMANITÉ, *que d'accuser de morale relâchée des hommes qui mènent en Europe la vie la plus dure, et qui vont chercher la mort au bout de l'Asie et de l'Amérique.* »

du corps du roi; et quel plus sûr moyen de les faire écarter que de les présenter comme *ses assassins* (1).

Les jésuites n'ont pas seulement le malheur d'avoir pour adversaire le seul corps qui ait une force véritable, puisqu'il a jusqu'à la force unie à la justice, et que ses membres ont, au moyen de l'inamovibilité, l'inviolabilité du Roi, et de plus que lui, quoiqu'ils ne l'exercent qu'en son nom, le droit de bannissement et celui de glaive (2).

(1) Les jésuites, qu'on représente avec une si audacieuse calomnie comme les ennemis de l'existence des rois, ne sont pas même les ennemis de l'indépendance des tyrans. Ils ont déclaré solennellement, et à l'unanimité, en 1761, comme en 1757, en 1713, en 1626, etc., dans les termes les plus manifestes et les plus absolus : « Qu'on ne pouvait être *plus soumis* qu'ils n'étaient aux droits de la puissance royale, qui ne dépend ni directement *ni indirectement d'aucune* puissance qui soit sur la terre, et *qui n'a que Dieu seul au dessus d'elle ;* reconnaissant que les liens par lesquels les sujets sont attachés à leurs souverains sont *indissolubles ;* condamnant comme *digne de l'exécration de tous les siècles la doctrine contraire à la sûreté des rois.* » Ils déclarent *qu'ils enseignent*, et, de fait, ils ont enseigné et enseignent encore aujourd'hui les quatre articles de 1682. Ils finissent enfin par déclarer que *s'il pouvait arriver qu'il leur fût ordonné par leur général quelque chose de contraire* à leur déclaration, *persuadés qu'ils ne pourraient y déférer sans péché, ils regarderaient ces ordres comme nuls de plein droit*, etc., etc. »

(2) C'était peut-être dans le sentiment profond de cette

Ils ont encore l'avantage d'avoir pour ennemis, tous les plus fameux et même tous les plus ignorés des écrivains religieux et poliques.

Ceux-ci les présentent comme les plus grands des criminels privés, et même comme les plus grands des *criminels d'état*. Les autres se refusent à les reconnaître dans *l'esprit de nos lois*, parce qu'ils ne les lisent pas dans leur lettre (1), et ils ont cru, dans leur ame et conscience, devant Dieu et devant les hommes (2), devoir les menacer de les poursuivre *comme tels* à *propos* de la *mise en accusation* de leurs ennemis (3).

grande vérité-là que, vers le milieu du dix-huitième siècle, le vertueux, l'illustre et l'infortuné chancelier Maupeou pensait n'avoir rien moins à faire qu'à *retirer* encore une fois *la couronne du greffe*.

(1) « Hier, dit *le Constitutionnel* du 9 mars 1826, la cour royale, chambre des appels de police correctionnelle, a eu à prononcer sur l'appel du ministère public et de Chardon lui-même. Cette affaire avait attiré à l'audience un nombreux auditoire.

» M. le conseiller S...... a fait le rapport.

» Dans l'interrogatoire du prévenu, M. le président lui a fait cette question : « Quelle est votre profession ? » Chardon ayant répondu qu'il était *religieux*, M. le président lui a dit : *Ce n'est pas un état ; il n'y a pas d'ordres religieux en France.* »

(2) Article 312 du *Code d'instruction criminelle*.

(3) Et n'étaient-ce pas en effet des ennemis de *l'ordre des*

Les jésuites, enfin, n'osent pas se défendre. Ils n'osent pas se montrer; ils osent à peine s'avouer, se *nommer*.

Cela donné,

Lorsqu'on parle de la *puissance actuelle* des jésuites, on n'y pense vraiment pas; à

jésuites, puisque c'étaient des ennemis de l'ordre, de la religion et de la monarchie, qu'un procureur général, dont la voix est d'autant plus sacrée aujourd'hui qu'elle semble sortir de la tombe et descendre du ciel, pouvait dire avec autant de force que de vérité :

« Ces hommes sont trop *habiles* pour attaquer la religion de front et toujours à découvert.

» *Ecrasez l'infâme* est leur mot de ralliement secret : on peut s'en convaincre à leur idolâtrie pour *le chef* qui le leur donna.

» Ce n'est plus leur mot de ralliement public.

» Ils savent qu'il révolterait.

» Ils procèdent par des moyens plus adroits.

» Ils emploient quelquefois encore l'audace, quand leur rage les trahit, mais plus souvent l'*hypocrisie*.

» L'hypocrisie a gagné jusqu'à leurs journaux.

» Parmi ceux-ci, il en est deux surtout dont elle est devenue l'arme favorite : ce sont le *Constitutionnel* et le *Courrier*, que le soussigné ne saurait tarder plus long-tems à dénoncer à la cour pour leur tendance coupable à porter atteinte au respect dû à la religion de l'état

» C'est *au nom de Dieu* que ces apôtres nouveaux blasphèment Dieu et les choses saintes.

» C'est souvent en professant une vénération apparente pour la religion de Jésus-Christ, qu'ils s'efforcent de *la saper dans ses fondemens*.

moins toutefois qu'on ne parle de la *puissance de souffrir*, depuis le formidable *considérant* de la cour *royale* de Paris, jusqu'au *coup de pied de l'âne.*

Quant à l'ambition d'exister, d'être propriétaires, par les moyens du *droit commun*,

» Ils cachent ordinairement leurs intentions; mais leurs intentions peuvent être reconnues à leurs œuvres.

» Or, leurs œuvres, les voici :

» Mépris déversé sur les choses et les personnes de la religion;

» Provocation à la haine contre les prêtres en général;

» *Acharnement* à propager contre eux *des milliers d'accusations fausses*, au milieu desquelles s'en produisent quelques-unes de vraies, qu'on a grand soin de ressasser et d'empoisonner.

» Tels sont les moyens perfides employés à présent par les deux journaux inculpés, pour arriver à *leur but*, *qui est de détruire la religion catholique, pour y substituer la protestantisme, ou plutôt le néant de la religion.*

» En dépit de leur hypocrisie, leurs desseins sont donc mis à nu.

» Leur odieux projet de miner la religion marche.

» *Il est tems que la justice ouvre les yeux sur de telles fureurs pour les refréner.* »

Ainsi donc, M. le procureur général du Roi requérait que la *justice ouvrît les yeux sur les fureurs de* ces hommes *habiles, hypocrites, acharnés, dont le but est de détruire la religion pour y substituer le néant.*

Or, voici que *la justice* est pourtant venue dire que là où messieurs les gens du Roi avaient vu *des fureurs* et de l'a-

de prêcher avec éloquence la vérité, d'aller chercher ou d'accueillir les grands, qui sont naturellement le modèle des petits, et de voir grands les petits dignes de le devenir (1), comme cette ambition est devenue, avec le tems, le plus grand peut-être des moyens de prosélytisme, il serait singulier que la loi de Dieu la condamnât, et que tandis qu'elle est pratiquée par les philosophes pour favoriser le crime, elle fût interdite aux jésuites pour le prévenir.

théisme, elle n'avait vu que *des phrases inconvenantes*, dont *l'esprit n'était pas de nature à porter atteinte au respect dû à la religion de l'état*, et qu'elle *considérait que ce n'était pas manquer à ce respect que de combattre l'établissement d'une association* comme celle des jésuites, *et de signaler les dangers notoirement certains* de leur *doctrine, qui menace tout à la fois l'indépendance de la monarchie, la souveraineté du Roi et les libertés publiques.*

Il est donc vrai de dire qu'*à propos* de la mise en accusation des ennemis de l'ordre des jésuites, la cour royale de Paris a condamné l'ordre des jésuites lui-même, et lui seulement ; qu'elle s'est ainsi constituée l'adversaire de l'ordre des jésuites.

Après cela, comment parler de la *puissance actuelle* de cet ordre?

(1) Il ne s'agit pas, pour un jésuite, d'être grand lui-même · il a fait *vœu de ne l'être jamais* dans l'état et même dans l'église.

Nous savons ce que vaut l'objection de la *puissance politique actuelle* des jésuites.

Aurions-nous besoin de montrer ce que vaut l'objection *de leur puissance politique future?*.....

Un avocat, dont le malheur est de sacrifier presque toujours la grande vérité à la petite, à la petite morale la grande, et de plus viser au triomphe de son talent qu'à celui de la bonne cause; et cela, parce qu'il a plus lu que pensé, plus étudié le droit civil que le droit public, et plus le droit public que la théologie, a représenté, pour rendre odieux les jésuites, précisément ce qui devrait les faire aimer. Il a montré en eux *les pointes partout* présentes *d'une épée dont la poignée était à Rome.* Ce qu'il a dit *au figuré* des jésuites, et ce qu'il pouvait dire aussi de tous les évêques, de tous les ecclésiastiques, de tous les fidèles de France, et même de l'Europe et du monde, aux ordres du souverain pontife, lorsque ces ordres sont légitimes, il pouvait le dire *au propre*, de tous les fonctionnaires publics et même de tous les Français aux ordres du Roi de France.

Les fidèles sont et doivent être une sorte d'arme par la parole et la charité contre les

erreurs, comme les citoyens sont tous une armée véritable contre les attentats.

Il n'y a entre l'épée du Roi et l'*épée de la foi* qu'une différence, c'est que la première ôte la vie, tandis que l'autre la donne.

Jusqu'à présent, la calomnie avait réduit ses chefs d'accusation contre l'ordre des jésuites aux trois que nous avons spécifiés et dont nous avons fait justice.

Elle s'est, de nos jours, surpassée.

Le bon M. de Montlosier leur impute *les éruptions des impiétés de Jean-Jacques et de Voltaire* dans le dix-huitième siècle, et leur *résurrection* dans le nôtre (1)?

Il est venu les accuser du crime.... de l'existence de leurs ennemis!!!

Il y a, dans ce sophisme, comme dans tous les sophismes, une apparence de vérité que nous allons démêler, pour laisser au sophisme son effroyable nudité.

M. de Montlosier a vu, dans le dix-huitième siècle, les philosophes avec les jésuites; il a cessé de voir les uns en cessant de voir les autres pendant la tyrannie de Bonaparte;

(1) *De la Monarchie en* 1824, page 252, *Mémoire à consulter*, page 120; *Dénonciation*, page 64, etc.

depuis *la restauration*, il les a vus reparaître ensemble : il s'est tout simplement imaginé que les jésuites étaient la cause des philosophes. Je pardonnerais à un enfant de raisonner aussi superficiellement; mais à un homme de la force de M. de Montlosier! Il faut le rapprendre à ceux qui l'oublient : comme il y a dans le monde deux principes opposés, l'erreur et l'autorité, le bien et le mal, se combattant sans relâche, il y a aussi deux agens, deux fonctionnaires, deux défenseurs de ces principes, sans cesse se cherchant, et sans cesse en action militante l'un contre l'autre.

S'il est incontestable que la vérité ne saurait avoir pour source que l'autorité, les prédicateurs de l'erreur ne sauraient être que des rebelles à l'autorité, et ceux de la vérité des sujets fidèles. Or, comment nier que, dans nos derniers siècles, les rebelles soient les philosophes, la *secte* la plus orgueilleuse; et les fidèles, l'*ordre* le plus obéissant qu'il y ait jamais eu dans le monde?

Selon que les *conservateurs* du bon principe ont plus ou moins de *mérites*, ils ont aussi plus ou moins d'avantages dans la grande guerre qu'ils font à leurs adversaires. Tantôt

ils sont vainqueurs, et tantôt vaincus. Mais, qu'ils triomphent ou non de leurs ennemis, ils ne les quittent *jamais*. L'ordre des jésuites venait comme de suspendre dans la chrétienté l'action de la révolte protestante. Il venait de présider dans le monde à la grande et glorieuse ère du dix-septième siècle : il eut le malheur de s'endormir sur ses lauriers, comme autrefois l'armée d'Annibal. Il laissa prendre à ses ennemis les forces qu'il abandonnait (car la puissance ne se perd jamais, seulement elle se déplace). Il succomba... Mais, pour la vérité, les défaites ne sont jamais que des moyens de sanctification, et par conséquent de victoires nouvelles, comme pour l'erreur les triomphes sont des instrumens de corruption et de revers. Pendant que le clergé expiait ses fautes dans l'adversité, la philosophie encourait sa ruine dans la victoire. L'ordre des jésuites rapprenait, à l'écart, ses anciennes mœurs, et, par elles, son ancienne capacité, en même tems que la philosophie dégénérait successivement en démocratie et en jacobinisme, pour, à la fin, se trouver dans l'esclavage.

A présent se montre très-bien, je pense, tout ce que M. de Montlosier n'a pas vu, ou n'a pas voulu voir. Dans la première moitié

du dix-huitième siècle, les jésuites apparaissaient en même tems que les philosophes, seulement vaincus par eux. Durant le règne de Bonaparte, qui ne voulait pas plus de *liberté* que de religion, ou, en d'autres termes, de jacobinisme que d'obéissance à d'autres que lui; sous le règne enfin de l'*indifférence*, les philosophes et les jésuites restèrent comme en état d'*interdiction* sous la tutelle de l'épée. Depuis, et avec la *restauration*, ils reparurent les uns et les autres, pour se mesurer de nouveau. L'ordre des jésuites et la secte des philosophes, enfin, sont toujours ensemble, tantôt pour combattre, tantôt pour se reposer, en tout cas pour s'en vouloir. Parce que M. de Montlosier a sans cesse vu les philosophes *avec* les jésuites, il a cru qu'ils en étaient la conséquence (aussi bien il devait croire qu'ils en étaient le principe). Au lieu de chercher la cause *au dessus* où elle est, il l'a cherchée *à côté*: c'était prendre l'opposition pour la cause, et confondre les défenseurs de la vérité avec les apôtres de l'erreur; c'était placer le crime là où est la vertu. On ne pouvait se tromper ou tromper plus absolument.

L'ordre des jésuites n'a pas, dit-on, empêché la *naissance* de la philosophie dans le dix-

huitième siècle, et sa *résurrection* dans le dix-neuvième?

Aveugles que vous êtes! Vous voyez le mal que la religion n'empêche pas, et vous ne voulez pas voir celui qu'elle évite! Sans l'ordre des jésuites pour auxiliaire du clergé, peut-être, au lieu de naître dans le siècle du *petit*-fils, la philosophie serait née dans le siècle du *grand*-père.

Les jésuites n'empêchent pas aujourd'hui la résurrection de la *philosophie*? Et s'ils empêchent la résurrection de la *révolution* où elle aboutit, n'est-ce donc pas quelque chose? *Laissez aller* la philosophie *seule*, et vous verrez!

Un jésuite enfin est un simple prêtre, le plus simple, le plus humble, et par conséquent le plus royaliste, le plus charitable, le plus *utile* peut-être des prêtres (1):

« Et s'il n'existait pas; il faudrait l'inventer. »

Se pourrait-il que son existence fût illégale, et, comme on le dit, contraire à la Charte constitutionnelle?

Ils ont été condamnés dans le 18me siècle?

(1) On convient de tout cela, sans doute par l'effet de la franchise ou plutôt de la simplicité bretonne, jusque dans le *factum* le plus violent et le plus *d'apparat* qu'on ait encore

Je l'accorde ; ne serait-ce pas une preuve de leur innocence ?

La religion, la monarchie ont été condamnées, et même exécutées, en ce siècle-là !

« Par ma foi, disait d'Alembert, cela est très-sérieux, et les gens du parlement (1) n'y vont pas de main morte. Ils croient servir la religion, mais ils servent la raison sans s'en douter. *Ce sont les exécuteurs* (2) *de la haute justice pour la philosophie dont ils prennent les ordres sans le savoir.* »

déclamé pour le nier. L'ordre des jésuites est rétabli en France depuis *la restauration ;* on ne parle à Paris que de leur influence et même de leur *omnipotence*, et c'est *à Paris* qu'on s'est écrié :

« Le ciel, qui protége la France, ne l'abandonnera point ; tout lui promet un heureux et brillant avenir. Voyez partout l'ordre respecté, la religion, les mœurs et les lois en honneur ; l'industrie, les sciences et les arts marchent à pas de géant ; le peuple tout plein d'amour pour ses institutions, un Roi religieux, etc. » (Voyez le *factum* de Me Bernard pour *feu* La Chalotais.)

(1) Les parlemens de Bordeaux, de Toulouse, d'Aix, de Pau, de Perpignan, de Grenoble, de Dijon, de Metz, résistèrent long-tems. Les parlemens de Besançon, de Douai, les conseils de Nanci, d'Alsace et d'Artois résistèrent toujours et ne condamnèrent pas l'ordre des jésuites.

C'était se laver les mains de la révolution.

(2) Et même (du moins leurs procureurs généraux) les *lecteurs* des libelles de la philosophie contre les jésuites. On sait en effet que le faiseur du *réquisitoire* de Riquet à Tou-

Ils ont été condamnés par leur souverain maître, par le souverain pontife?

Oui; mais c'est par lui aussi qu'ils ont été réhabilités.

Ils ont été jadis détruits par l'autorité qu'ils reconnaissent et qu'ils proclament eux-mêmes infaillible?

Oui, mais c'est par elle aussi qu'ils viennent d'être rétablis.

L'autorité qui est infaillible pour condam-

louse fut l'apostat Contezat, que le faiseur de celui de La Chalotais fut d'Alembert, et que celui de M. de Montclar, qui se rétracta, lui fut envoyé de Paris avec la promesse d'être fait chancelier de France s'il gagnait son parlement.

On peut juger, après tout, de la bonne foi des parlementaires et des philosophes, par les extraits suivans de leurs correspondances alors secrètes, aujourd'hui publiques. La Chalotais disait à M. d'Aiguillon, en lui envoyant ses fameux *comptes rendus* : « *Vous ne vous embarrassez guère*, » Monsieur le duc, des constitutions des jésuites, *ni moi non* » *plus ;* cependant, il faut bien que vous sachiez ce qui en a » été dit de bien ou de mal en Bretagne. »

Voltaire écrivait à d'Alembert, le 8 mai 1764 : « Les uns » me disent qu'il y aura un lit de justice, les autres qu'il » n'y en aura point, et cela m'est fort égal. Quelques-uns » ajoutent qu'on fera passer en *loi fondamentale du royaume* » l'expulsion des jésuites, et *cela est fort plaisant.* »

C'est un trait du caractère de la philosophie de ne *s'embarrasser guère* de la justice, et de trouver *fort plaisant* le spectacle de vingt mille religieux persécutés.

ner ne le serait-elle plus pour faire *grâce?* Et l'infortuné, l'innocent, le vertueux, une fois condamné, ne pourrait-il *jamais,* quels que soient son repentir et ses mérites, prétendre à la justice?

Le condamné surtout qui, lors du jugement, *n'était pas né*..... entendra-t-il opposer à son innocence *la chose jugée?*

Les jésuites ont jadis été bannis de plusieurs états; ils viennent récemment de l'être de la Russie, etc.?

Il est vrai; mais les plus exécrables sociétés et les plus noirs complots y sont restés!

La France, après tout, ne doit pas être l'imitatrice des autres peuples de la chrétienté; elle doit en être comme elle en a toujours été le modèle.

L'édit de 1764, direz-vous, a été rendu sous le *seing* d'un roi de France?

Oui; mais cent autres décrets, le décret de la *nuit* du 4 août 1789 qui détruisit la monarchie, celui du 26 septembre 1790 qui a détruit la religion, furent rendus sous le *seing* d'un roi de France aussi!

Le crime, ou du moins la faute, sera-t-elle

sacrée, parce qu'un homme sacré l'aura laissé commettre, ou même l'aura commise?

« Je ne trouve, dit M. de Montlosier, *aucune dérogation aux lois* qui ont condamné (1) les jésuites, à l'arrêt de Paris du 6 août 1762, aux *édits* du 18 novembre 1764; aux *déclarations* des 13 mai et 7 juin 1777; aux *décrets* des 18 août 1792 et 3 messidor an 12, etc.? » Vous parlez sans doute de dérogation *formelle* aux lois portées contre les jésuites; mais en trouvez-vous de ce caractère aux lois portées contre le clergé, contre les nobles, contre la magistrature, contre les Bourbons, depuis 1789 jusqu'en 1814? S'il fallait, pour déroger à un *édit*, un *édit* ou une *loi* proprement dite, où en trouverait-on qui dérogeassent à l'*édit* de 1757 portant la peine de mort contre l'auteur d'un livre *destructif* de la religion ou seulement des mœurs?

Lorsqu'un roi de France a eu le malheur de se laisser surprendre ou de *tolérer* une injustice (2), vous, son sujet fidèle, vous qui le re-

(1) *Mémoire*, page 298, et *Dénonciation* fine.

(2) « Quiconque sait que *les jésuites prirent naissance contre la réforme*, et que *leur esprit était de signaler toute innovation*, concevra *leur crédit sous Louis XIV*, et comment ils arrêtèrent les plus beaux génies enclins au jansénisme. Quand ceux qui gouvernent sentent, comme Louis XV, qu'il ne sont

gardiez comme *le génie de la France*, comme une *sorte de divinité* (1), auriez-vous la force de lui en demander d'autre reconnaissance que celle de ses regrets, et peut-être de ses pleurs solitaires?

Vous demandez sans cesse des justices *formelles*, des justices *écrites* : n'y aurait-il plus de justice *de plein droit?*

Savez-vous ce qui a dérogé à l'*édit* de la philosophie, aussi bien qu'à tous les *décrets* de la révolution?

C'est la circonstance de ce *Français de plus* qui a remis le *pied à terre* (2) de la monarchie le 24 avril 1814.

La charte ???

Mais la charte ne donne-t-elle pas à *tous les Français également* (art. 1) *la liberté individuelle* (art. 4) d'agir en général, *la liberté de professer sa religion*, et surtout quand *sa religion est celle de l'état* (art. 5)? Ne consacre-t-elle pas, en laissant *en vigueur* toutes les lois *actuellement existantes* qui ne lui sont pas

plus maîtres de l'esprit public, *il n'est pas rare de les voir frapper ceux qui leur signalent le danger!* » (Des *Opinions et des Intérêts*, par M. Fiévée.)

(1) *Des désordres de la France*, page 133.

(2) Calais.

contraires, ces éternelles *lois* qui se trouvent même écrites partout, et même dans le *Bulletin* des nôtres, en vertu desquelles *le citoyen* a le droit de faire tout ce qui n'est pas défendu, et surtout ce que Dieu, ou, si l'on veut, *la nature* ordonne; et, par conséquent, de *s'unir* à ceux de ses semblables qui ont des rapports de pensée et de volonté avec lui, de se choisir un maître, et cela pour être plus en état de pratiquer la vertu?

Et maintenant *le jésuite*, pour être un prêtre un peu plus prêtre que les autres prêtres, un citoyen un peu plus soumis que les autres *citoyens*, serait-il de condition pire qu'eux?

Nous avons *la liberté* de nous ruiner et de nous corrompre, de ruiner et de corrompre nos semblables (1); n'aurions-nous pas la liberté de les édifier, et la vertu serait-elle moins privilégiée que le crime?

Mais enfin, dit-on, aux termes de la législation en vigueur, un ordre religieux a besoin d'une *autorisation* ministérielle (article 207 du Code pénal), d'une ordonnance et même d'une loi qui le permette?

(1) Puisqu'il est vrai que les lieux de prostitution, les maisons de jeu, les bureaux de loterie, etc., subsistent encore, et que les imprimeries sont ouvertes aux erreurs les plus criminelles.

Eh! bon Dieu, qu'à cela ne tienne!

Après tout, la plus puissante apologie de l'institut des jésuites se trouve dans la considération de leurs défenseurs, qui sont les défenseurs de la religion (1), et dans la considération aussi de leurs ennemis, qui sont essentiellement ses ennemis.

Un jésuite enfin est un citoyen éminemment *fidèle* aux pouvoirs légitimes, même le plus tyranniques : il ne saurait avoir pour ennemis caractérisés que les séditieux.

Il est un homme éminemment vertueux : le méchant est son ennemi naturel (2).

(1) On peut comparer ces honnêtes gens, qui n'aiment pas les jésuites, et qu'on voit, de la meilleure foi du monde, *prêter main forte* et signer des *consultations* à leurs ennemis, à ces gens, qui, selon madame de Staël (qui en faisait elle-même partie) *jettent le genre humain à l'eau*, *sauf à le repêcher à la ligne*.

(2) Celui-là même, qui semble le *défenseur* de nos libertés, le grand homme dont le génie, les vertus et les services méritaient une autre destinée que celle de servir de point d'appui et de ralliement aux ennemis de *l'église universelle* et même de *l'église gallicane*, Bossuet enfin n'a-t-il pas fait le plus sublime éloge de ces jésuites, qu'on représente pourtant comme les protecteurs et comme les principaux agens de *nos servitudes?* « Et vous, s'écriait-il, célèbre compagnie, qui ne portez pas en vain le *nom de Jésus*, à qui Dieu a donné, vers la fin des tems, des docteurs, des apôtres, des évangé-

gument qu'il ne récuserait pas, car il est le sien (1).

Les jésuites enfin, aux ordres d'un général, lui-même aux ordres du souverain pontife, lorsque ces ordres sont légitimes, doivent être considérés comme *représentatifs* de l'Eglise catholique, comme les *gardes du corps spirituels* de tous les pouvoirs salutaires, comme les auxiliaires et les défenseurs les plus éclairés et les plus efficaces du clergé ordinaire de la religion de l'état, comme les vrais amis de la liberté des peuples, et par conséquent comme les hommes les plus redoutables aux ennemis de la religion et de la liberté; et la chrétienté même tout entière doit opter entre l'avantage de se maintenir avec leur *ordre*, ou le malheur de tomber sans lui.

le même habit que nous ». (Vive sensation.) Voyez *le Constitutionnel* du 28 mai 1826. Au lieu du dernier mot *jésuites*, mettez-en un autre, et vous aurez toute la vérité.

(1) Voyez le plaidoyer de Me Dupin, pour *le Constitutionnel*. plaidoyer où tout se trouve la vérité aussi bien que l'erreur, et qui, par conséquent, n'a rien prouvé, hormis l'inconséquence de son auteur.

CHAPITRE VI.

Des missions considérées aussi comme des auxiliaires indispensables du clergé ordinaire de la *religion de l'état.*

La société des missionnaires et l'ordre des jésuites sont des institutions admirables dans les grands besoins du christianisme, c'est-à-dire dans ses commencemens et dans ses rétablissemens. Le curé d'une paroisse est trop connu de ses paroissiens ; il est forcé de vivre trop en famille avec eux, pour se trouver les forces de captiver leur attention, de remuer et de convertir leurs cœurs. Son tems et son zèle suffisent d'ailleurs à peine à l'enseignement du jeune âge, à la célébration des offices et à l'administration des sacremens. La prédication solennelle, la *démonstration évangélique* demandent l'homme tout entier. Les hommes froids à la vue, endormis à la voix du prêtre *de l'ordinaire*, se réveillent à l'allure et aux exercices, à la parole et aux chants

des prêtres de la mission. L'expérience, en ce point, confirme le raisonnement : réduits à leur clergé vulgaire, les villes et les bourgs de France demeurent dans l'indifférence, et font de la religion comme elles font toute autre chose. Occupées quelques jours seulement par des missionnaires, on va les entendre désœuvré et peut-être ennemi, et l'on rentre chez soi presque toujours ému et souvent converti. Tel homme qui, naguère, brisait des *christ* et massacrait des chrétiens peut-être, est vu suant, comme autrefois son maître, sous le fardeau de la croix qu'il va rétablir, et à laquelle, au besoin, il aspirerait à être cloué !

« Je prie de me montrer, dit M. de Montlosier, dans un de ces trois monumens (*l'Evangile, le Catéchisme et les Commandemens de Dieu et de l'Eglise*), un précepte de culte qui se rapporte le moins du monde aux missions (1) ? »

Et d'abord, ce ne serait pas difficile.

Le mot de *mission* est si profondément dans les entrailles de la religion, qu'on le trouve littéralement, sans compter ses nombreux

(1) *Dénonciation.*

équivalens, plus de douze cents fois dans la *Bible*, et plus de quatre cents fois dans *l'Evangile.*

Le missionnaire est une autorité : il ne se trouve pas dans *les Commandemens de Dieu et de l'Eglise* qui n'ont pour objet que des déclarations de devoirs. Il n'est pas une autorité toujours et partout nécessaire : il n'est pas mentionné dans le catéchisme, qui n'est, comme chacun sait, d'après son *titre* même, qu'un *Abrégé de la Foi*.

S'il fallait rejeter le missionnaire du service de l'Eglise catholique, parce que son nom ne se trouve ni dans l'*Evangile*, ni dans le *Catéchisme*, ni dans les *Commandemens de Dieu et de l'Eglise*, il faudrait en rejeter aussi le prêtre, car il ne s'y trouve pas davantage (1). Or, un missionnaire, qu'est-ce autre chose qu'un *prêtre*, un desservant, un vicaire, et même un curé, seulement pour quelques fonctions spéciales et pour un tems proportionné aux besoins du curé ou à ceux de la paroisse? Le missionnaire et le curé, c'est tout un. Le

(1) Le *Catéchisme* de Paris, par exemple, ne parle ni de *curé*, ni même de *prêtre*; il ne parle que de *l'église*, de l'évêque, de *fonctionnaires ecclésiastiques*, etc. Celui du diocèse de M. de Montlosier ne parle que de *pasteurs*. (Leçon 24e.) (Voyez le chap. de *l'Ordre*, etc.)

curé est tout aussi *missionnaire* que le missionnaire est *curé*.

Il faut que les missionnaires de France soient bien innocens et bien utiles aussi, car ils trouvent des défenseurs jusque dans les inconséquens avocats de leurs ennemis! « Je serai franc, messieurs, disait à ses juges l'avocat du *Constitutionnel*, j'avouerai sans peine les services que les missionnaires ont rendus à la religion, etc. », et l'avocat en fait un riche tableau. Mais si les missionnaires ont rendu de si grands services à la religion, ne pourraient-ils donc lui en rendre encore? et notre siècle, qui a plus de besoins que tous les autres siècles, aurait-il moins de secours?

Et quels sont donc, après tout, les ennemis des missionnaires? Quelle est *la cause* et quel sera le *succès* de leur inimitié? L'écrivain qui va nous le dire est un écrivain que nos adversaires ne sauraient plus récuser. Ils ne mettent plus aucun homme aussi haut que lui (1).

« Le *succès* des missionnaires, qui n'étonne pas les chrétiens, révolte et *humilie nos grands hommes. Il est dur, en effet*, d'avoir, pendant *trente ans*, bouleversé la France pour déra-

(1) M. de Châteaubriand.

ciner la religion, et d'avoir perdu son tems; il est dur pour les esprits forts qui nous ont régénérés de *n'avoir pu établir* ni un gouvernement, ni une institution, ni *une doctrine durable, et de voir des missionnaires* échappés au martyre, pauvres, nus, insultés, calomniés, *charmer le peuple* avec un crucifix et une parole de l'Evangile. Ce démenti, donné à la sagesse du siècle, n'est-il pas intolérable? *Comment souffrir des apôtres qui rétablissent les droits de la conscience, et qui prêchent la soumission à l'autorité légitime?...*

» Il est si courageux aujourd'hui d'attaquer le reste de ces prêtres échappés aux pamphlets de Marat et aux héros de septembre! Il faut tant d'esprit pour rire de ces hommes qui ne demandent que la permission de consoler les misérables! Lorsque l'*esprit* vous saisira, nous seconderons en vous l'inspiration révolutionnaire, en vous lisant quelques beaux passages du *Journal des Jacobins*...... Nous ouvrirons le *Moniteur*, et puisqu'il vous plaît de parler d'échafauds et de massacres, nous compterons.

» Vous prétendez que les missionnaires ont un *tarif*. Mais vous-mêmes n'avez-vous pas eu des tarifs? Les *bons* avec lesquels vous

payiez chaque assassinat aux Carmes et à l'Abbaye n'existent-ils pas encore ? Vous êtes des esprits positifs; vous aimez les faits : voilà un fait.

» Les missionnaires vous déplaisent; *leurs solennités vous importunent. Mais n'avez-vous pas eu aussi vos fêtes ? Le bourreau marchait à la tête* de ces pompes de la raison : puis venait un âne couvert des habits pontificaux; puis on traînait les vases sacrés et la sainte hostie ; puis on mitraillait les citoyens. Il est vrai que les missionnaires n'ont rien à présenter de pareil : *ils portent aussi la sainte hostie*, mais elle n'est pas souillée ; ils ne prêchent pas la haine, mais la charité ; ils ne fomentent pas les divisions, ils recommandent l'oubli des injures ; c'est surtout à la *station du pardon* qu'ils s'arrêtent ; et, *à la fin de leurs cerémonies*, *au lieu d'égorger des hommes*, ils montrent au peuple la victime pacifique offerte pour le salut des persécuteurs, comme pour celui des persécutés.

» *Hommes de la révolution*, vous feriez mieux de vous taire : vous échouerez dans vos projets, et *ne réussirez* qu'à vous rendre odieux.

» On me dit (c'est à présent M. de Montlosier qui parle) : Vous êtes *libre* d'assister ou

de ne pas assister à la mission. *Non, je ne le suis pas*, en cela même que, pour ne pas y assister, vous venez d'accuser ma foi. Quand le voleur vous dit sur le grand chemin : *La bourse ou la vie*, il vous laisse fort peu de liberté. Quand on vous dit : *La mission ou la diffamation*, on ne vous en laisse pas davantage. La France est ainsi faite. Il peut y avoir de la liberté sous le poids d'une amende, d'une peine, d'une menace; il n'y en a pas sous le poids d'une *honte*. « Allons, Monsieur, » vite au sermon de la mission, à la messe de » la mission, à confesse à un missionnaire, » sous peine d'une *réputation d'impiété*, c'est- » à-dire d'un *décri général* (1). »

Vous n'y pensez pas, monsieur de Montlosier ! Vous croyez, en parlant de *défaut de liberté*, de *diffamation*, de *honte*, de *réputation d'impiété*, de *décri général*, décrier les missions ; et vous les célébrez ! Si, pour n'aller pas à la mission, l'on est *décrié* par tout le monde, c'est que tout le monde *veut* les missions ; et à quoi bon, sinon à mettre une classe de la société en hostilité avec une autre, prétendre, à quelques lignes de là, « que les missions n'ont pour objet que de mettre en lumière les per-

(1) *Dénonciation.*

sonnes religieuses (qu'il vous plaît d'appeler *valets de prêtre*), *en mettant dans l'ombre* tout le reste ? »

M. de Montlosier fait aux missionnaires un crime des congrégations. Si effectivement les congrégations sont, ainsi qu'il le prétend, une *suite* des missions (1), en leur en faisant un crime, il leur fait, nous allons le voir, un crime d'un de leurs bienfaits.

(1) *Dénonciation.*

CHAPITRE VII.

De la congrégation séculière de Paris, et de celles des provinces (s'il y en a) considérées comme des auxiliaires naturelles du clergé de la *religion de l'état.*

« Le voilà donc connu ce secret plein d'horreur ! »

Nous savons à quoi nous en tenir sur l'*ordre des jésuites* et la société des missionnaires; voyons ce que c'est que la *congrégation*, ce qu'il faut en penser, et ce qu'il faut en faire.

Le congréganiste n'est pas autre chose qu'*un fidèle qui, resté soumis à ses supérieurs spirituels et politiques ordinaires, s'en est donné, dans la vue de leur être plus fidèle, un autre, soumis à son tour*, et pour ce qui le concerne, *aux mêmes supérieurs suprêmes, dans le but, en définitive, d'enseigner et de pratiquer tous ensemble les mêmes droits, les mêmes devoirs et les mêmes vérités dogmatiques qui en sont le fondement.*

Un congréganiste enfin, c'est tout simplement un citoyen qui, loin d'avoir un seul privilége de plus qu'un citoyen ordinaire, n'a que des devoirs, des charges et des responsabilités de plus.

C'est-à-dire qu'un congréganiste, *tel qu'il est*, est encore précisément le contre-pied du congréganiste, *tel que le fait* l'auteur ou le journaliste qui l'ignore, ou plutôt l'auteur ou le journaliste qui le hait.

Aussi les congrégations ne datent-elles pas d'hier, et ne sont-elles pas un établissement clandestin.

Elles remontent au 5 décembre 1564, et c'est une bulle, non pas qui les crée (car le pouvoir, même spirituel, ne crée rien), mais qui les reconnaît et les consacre à la fois comme un droit, et surtout comme un devoir éminemment légitimes et sociaux.

Comme l'expérience, loin de montrer le danger des congrégations, n'a fait qu'en montrer l'utilité, la première bulle de leur reconnaissance n'a cessé d'être renouvelée dans les siècles et sous les apostolats suivans. On voit en effet Sixte V, Clément VIII, Gré-

groire XV, Benoit XIV et Pie VII, entre autres, s'empresser, comme à l'envi, de conserver et d'encourager les congrégations.

Ignore-t-on leurs statuts? Ne sait-on pas au nom et sous les auspices de qui le congréganiste agit? Ne connaît-on pas son *vœu* et sa *consécration*? Ne connaît-on pas ses guides, ses amis et ses protecteurs? Les jours de ses fêtes chéries? La nature et les lieux de ses exercices?

Ses statuts sont publics.

Ils ont été plusieurs fois imprimés; et l'édition in-18 que nous avons sous les yeux, l'a été chez Rusand en 1819, sous le titre de *Heures à l'usage des congrégations de la sainte Vierge*. C'est un *Paroissien*, ou plutôt une *Journée du chrétien*, avec quelques *variantes*, et qui est à l'usage des étrangers aussi bien qu'à celui du congréganiste.

Les lois du *congréganiste* ne sont ni compliquées ni extraordinaires : c'est tout simplement les *lois de l'Eglise* universelle (1); et

(1) Il s'interdit plus particulièrement les *promenades* dangereuses, *les bals*, *les spectacles*, les *jeux publics*, que les li-

l'étranger qui veut entrer dans la congrégation n'a besoin, pour y être reçu, accueilli, que de cette condition d'éligibilité-là.

C'est *au nom de Dieu*, car c'est à celui de *sa mère* (1), que le congréganiste se rend, écoute et prie dans sa chapelle, comme c'est *au nom de Dieu* qu'il en sort, et qu'il se conduit dans le monde.

Son *vœu*, on ne saurait rien concevoir de plus touchant, le voici :

« Au nom du père, du fils et du Saint-Esprit.

» Sainte Marie, mère de Dieu, et vierge préservée, dès le premier moment, du péché d'origine, moi....... je vous choisis, dès l'instant, pour ma reine, ma patrone, ma protectrice auprès de Dieu, et ma glorieuse mère.

béraux ont, ce semble, le bonheur d'attaquer avec plus de zèle que les royalistes; et la *lecture des mauvais livres*, qu'ils ont seuls le malheur de faire ou de louer.

(1) J'ai ouï dire, à ce propos, que les catholiques, à force de parler de la *sainte Vierge*, et même de *saint Joseph*, laissaient penser qu'ils ne croyaient pas Dieu aussi grand que le croient les autres. On devrait penser, au contraire, qu'ils le croient plus grand : ils s'approchent de sa mère, qu'ils croient seule digne de s'approcher de lui..... Nous n'entendons rien à la religion.....

Je prends aujourd'hui *la résolution fixe* et *le ferme propos* de ne jamais abandonner votre culte et les intérêts de votre gloire pendant toute ma vie, spécialement de ne rien dire, ni rien faire contre vous, ni permettre que ceux qui dépendent de moi, donnent, par leurs discours ou par leurs actions, la plus légère atteinte à l'honneur et aux hommages qui vous sont dus à tant de titres.

» Daignez donc, je vous en supplie, auguste reine du Ciel et de la terre, m'admettre aujourd'hui, *pour jamais*, à votre saint service, m'accorder votre très-puissante protection auprès de Dieu dans tous les momens et pour toutes les actions de ma vie. Ne m'abandonnez pas, surtout, ô divine mère de mon Sauveur, à l'heure de ma mort! Ainsi soit-il (1). »

(1) On peut juger, après cela, et des *sermens d'obéissance passive*, prêtés par les congréganistes dans les cent jours, et de la *proposition* faite par quelques-uns d'eux de se soumettre à la *peine de mort* en cas d'infraction, et de l'assassinat de M. Fualdès, qui n'en aurait été que l'exécution!!!

Si l'accusation ici est atroce, c'est à force d'être ridicule.

Les sermens d'*obéissance passive*, les *propositions* faites et surtout acceptées et réalisées de *peine de mort*, en cas de désobéissance aux ordres les plus effroyables (nous le savons,

Le guide spirituel actuel du congréganiste, c'est un simple prêtre, d'un âge mûr, d'une piété exemplaire, d'une bonté aimable (1); ses

grâce aux documens officiels saisis en 1820 à Milan), ne se font que dans les sociétés de carbonari, etc. « Je jure, » dit l'initié dans ces sociétés-là, je jure, à la vue du » G. A. D. U. et sur mon honneur, de conserver le plus » inviolable secret sur tout ce que j'ai vu, dès ma première » réception, comme aussi sur tout ce que je verrai, en- » tendrai et connaîtrai par la suite. Je jure de n'en par- » ler jamais à aucun homme qui ne soit pas revêtu du grade » auquel je vais être admis; je jure de n'écrire jamais la » moindre chose sur ce qui concerne les mystères de l'or- » dre, sans en avoir la permission du chef de l' (∴) (*Eglise*) » dont je ferai partie; je jure de PRÉFÉRER A TOUTE » CHOSE l'intérêt de la société à laquelle je serai admis, et » d'obéir fidèlement et franchement aux ordres que les chefs » me pourront donner. Je consens de subir la peine de » mort si je deviens parjure. »

Puis le S.·. (*Sage*) ajoute : Es-tu d'accord avec ce serment?

R. (*Réponse*) Je le suis.

Le S.·. (*Sage*) MM.·. FF.·. (*Maîtres-Frères*) levez-vous, mettez-vous en ordre, et tirez vos épées, etc., etc.

D. (*Demande*) Donnez-moi le mot sacré.

R. (*Réponse*) Il l'épelle.

(Ce mot est OTEROBA, qui signifie *Occide tyrannum; et recupera omnia bona antiqua*), c'est-à-dire *tuez les rois, et dépouillez les propriétaires.*

(1) Avant lui c'était l'abbé Delpuits, dont le nom rappelle

amis et ses protecteurs, c'est tout simplement le clergé, l'épiscopat français, et les honnêtes gens, quelque part qu'ils se trouvent.

Le lieu de la réunion à Paris n'est pas un *comble* (1), c'est *un lieu public*; il est à côté d'une église paroissiale et dans une maison très-fréquentée.

C'est une chapelle ornée des images et des emblêmes de la sainte Vierge.

On s'y rend quand cela convient ou plaît, librement, de tems à autre, à une heure fixe; et soit qu'on aille ou qu'on soit arrivé, le plus souvent seul, ignoré même de nom de la plupart de ses confrères, et sans leur parler.

Les *grands jours* du congréganiste sont les jours plus particulièrement consacrés à sa patrone; c'est la *purification*, c'est l'*annonciation*, c'est l'*assomption*, c'est la *présentation*, c'est la *conception* de la Vierge.

La première chose que le congréganiste voie en entrant dans le lieu de réunion, c'est l'image de Marie; la première qu'il entende, c'est la *vie d'un saint;* la seconde ce sont les

les vertus les plus modestes; c'était l'abbé Legris Duval, *le Fénélon du dix-neuvième siècle*.

(1) *Dénonciation*, page 222.

nouvelles de piété ou de charité du jour; la troisième et dernière, c'est la messe.

Hors de là, le congréganiste ne retrouve guère quelques-uns de ses confrères qu'au secours des malheureux, dans les prisons ou les hôpitaux.

Les bons effets auxquels se reconnaissent les bonnes causes, les *bonnes œuvres* auxquelles se reconnaissent les hommes bons et les établissemens utiles, démontrent ici admirablement la bonté, l'excellence, la nécessité des congrégations.

Les congrégations se forment et agissent dans les intérêts à la fois de ceux qui en font partie et de ceux qui leur sont étrangers; elles servent à la fois et les particuliers et les gouvernemens.

Et d'abord elles sont dans l'intérêt de ceux qui en font partie.

Le premier avantage qu'il y ait de se trouver plusieurs ensemble, c'est de se trouver retenu. On dirait (tant l'erreur et le vice sont choses faibles) que le seul aspect d'un homme, même mauvais, leur fait peur.

Mais cela n'est rien encore.

Le grand mobile des volontés, ce n'est pas la *foi*, mais la *charité*; ce n'est pas la *parole*, mais l'*action*. Et c'est pour cela que le bon Dieu, qui s'entend assez sans doute à gouverner les hommes, et la plupart des *saints* à son image, semble être venu *habiter parmi eux*, moins pour leur donner de grandes leçons, qu'afin de leur faire voir de grands exemples.

La vertu enfin est bien autrement éloquente, et, si nous osons le dire, *impressive* que l'éloquence; et le livre le plus sublime ne vaut pas la plus petite œuvre de charité.

On en conçoit la raison; c'est que les hommes, naturellement défians, croient plus facilement à la sincérité de l'action qu'à celle de la parole dans leurs semblables.

Les faits, à cet égard, viennent à l'appui du raisonnement. C'est une vérité historique que la plus grande partie des conversions sont dues à la lecture et surtout à la vue de la *Vie des saints* ou des actions vertueuses, comme la plus grande partie des corruptions sont venues de la lecture ou de l'aspect du vice.

Le bon exemple, qui a tant d'efficacité sur les hommes, alors même qu'il leur est donné par des étrangers, en a bien davantage lors-

qu'il est donné par des parens, par des amis, par des *confrères.* La vue de ces personnes *morales en action*, est pour nous le mémorial le plus infaillible et le stimulant le plus puissant du devoir; et l'orgueil sert lui-même, à cet égard, l'humilité.

Et c'est ici qu'il faut admirer la nature des corporations. Ce n'est pas seulement tous leurs membres vivans et actuels qui sont, pour un seul, des engagemens à la vertu, c'est encore tous leurs membres passés, en remontant jusqu'à la fondation.

Cest ainsi qu'un congréganiste d'aujourd'hui se croit comme obligé de prendre pour modèles et tous ses frères vivans dont il est entouré, et tous ses frères morts (dans lesquels il trouve des François de Sales (1) et des princes de Condé) qui, depuis trois siècles, vécurent et moururent *au même nom* et *pour la même gloire* que lui.

Il faut que l'influence des congrégations sur la vertu de leurs membres soit bien active et bien évidente. On a remarqué qu'à Paris, dans les dix-huit premières années qui ont

(1) Que M. de Montlosier appelle *vénérable*, page 34 de sa *Dénonciation*.

suivi leur suppression, vers le milieu du dix-huitième siècle, le nombre des communions pascales qui, après tout, selon Montesquieu lui-même, sont certainement le signe le moins infaillible de la probité, a diminué de moitié.

Montrer que les congrégations sont édifiantes et utiles à leurs membres, c'est avoir montré qu'elles sont utiles à tout le monde, et par conséquent aux gouvernemens.

Les corps *unis sous un chef* (et on ne peut pas même en concevoir sans ce caractère) font mieux que seconder les gouvernemens, ils les rendent presque *inutiles*. Le gouvernement, pour être sûr d'un corps de cette nature, n'a besoin que d'être sûr du chef.

Veut-on savoir, après tout, en quoi consiste la morale des congréganistes?

Elle consiste à se croire perpétuellement, nuit et jour, en la présence et comme sous la main de Dieu; lorsqu'ils sont plusieurs ensemble, à compter toujours Dieu pour un, et à faire ainsi tout ce qu'ils voudront (1).

C'est-à-dire que leur morale consiste,

I. A souffrir tous les biens et tous les maux,

(1) « *Ama Deum et fac quod vis.* »

même la mort, qu'ils n'ont pu empêcher sans mal, et qu'ils reçoivent de leurs semblables, de leurs supérieurs (1), ou de la nature, comme leur venant de Dieu lui-même, qui, pouvant empêcher l'accident dans l'agent ou le paralyser dans son sujet, pourtant l'a toléré ; car Dieu, par une sorte d'évolution divine, fait tourner l'action même des méchans au châtiment, c'est-à-dire aux intérêts mêmes des bons ; et sous son empire, ce doit être une loi que le mal ne nuit jamais qu'à son auteur.

(1) Un congréganiste est le sujet respectueux et fidèle du Roi ; ses *Heures* sont pleines de prières pour lui (*voyez* pages 479, 510, etc.).

Il est aussi le subordonné respectueux de toutes les autorités royales secondaires, des chambres, du ministère, de la magistrature..... *quand même !* Il trouve à la page 510 de ses *Heures*, que l'un de ses devoirs est d'être *soumis au Roi ou à ses délégués, parce que telle est la volonté même de Dieu.*

Aussi beaucoup de princes et même de rois, de grands rois, et surtout des Bourbons, ne dédaignèrent pas d'être congréganistes ; témoins Henri de Bourbon, Antoine de Bourbon, Louis de Bourbon prince de Condé, Armand de Bourbon prince de Conti, etc. (M. de Montlosier assure même que Louis XIV *s'affilia*) ; Sigismond III, roi de Suède ; Ladislas IV et son frère Casimir, rois de Pologne ; Philippe, Ferdinand et Maximilien, rois de Bavière ; les empereurs Ferdinand II et Ferdinand III, et plusieurs archiducs d'Autriche, etc.

II. A s'abstenir de rien penser, de rien désirer, de rien vouloir, de rien dire, de rien faire enfin aux autres ou à soi qui blesse, physiquement ou moralement, leur existence et leurs libertés légitimes, ou les leurs, quelque mal qu'ils redoutent d'eux ou qu'ils croient en avoir reçu ; à s'abstenir enfin de l'orgueil et de la volupté, les deux uniques causes de tous nos crimes, qu'on pourrait même réduire à une ; car la volupté est l'orgueil des sens, comme l'orgueil est la volupté de l'intelligence.

III. A penser, à désirer, à vouloir, à dire, à faire, dans l'intérêt de Dieu, dans leur intérêt et dans celui des autres (en commençant par les plus dignes), quelque mal qu'ils redoutent d'eux ou qu'ils croient en avoir reçu (1), tout le bien dont ils sont capables (2), dans la

(1) Un congréganiste est surtout l'ami de ses propres ennemis. Il trouve, à la page 552 de ses *Heures*, que s'il les haïssait, il serait *homicide*. Là il apprend à se dire, pour s'empêcher de se venger de ceux qui lui font du mal : *Je voudrais me venger, et la mort de Jésus-Christ n'est pas encore vengée!*.....

Le congréganiste enfin est l'ami de la paix ; il a aussi, page 480 de ses *Heures*, sa prière pour elle.

(2) Et moi aussi je ferai ma *note* sur la Grèce.

Je voudrais être riche pour l'aider de ma fortune ; je voudrais avoir de l'autorité pour l'appuyer de mon crédit ;

crainte que celui à l'égard duquel ils manqueraient de charité ne soit Jésus-Christ lui-même en personne (1).

Je voudrais faire ma cour aux rois pour les attacher à sa cause.

Et *moi* aussi, mais seulement *au nom* et *pour la gloire de Dieu*, *quoi qu'il arrive*! *je mourrai Grec.* Et quoique *les Hellènes* n'aient point été *mes hôtes*, s'ils devaient disparaître de la terre, je crierais encore avec M. de Châteaubriand, sur leur tombeau, aux gouvernemens chrétiens : « Vous avez fait une faute énorme, et le sang innocent *retombera sur vous!* »

La France est toute vive de force; elle l'est surtout de charité, parce qu'elle l'est du christianisme, qui l'inspire et qui la commande. Restera-t-elle long-tems encore inerte à la vue d'une guerre renouvelée du paganisme, que livrent, à nos portes, à des chrétiens malheureux et héroïques qui nous appellent, ces enfans de Mahomet, les ennemis naturels et acharnés de la chrétienté tout entière, qui n'attendent, comme ils n'ont toujours attendu, que la force ou l'occasion pour l'attaquer? Les Grecs furent et sont peut-être encore coupables, je suis loin de le méconnaître (il n'appartient qu'à un de leurs *enfans* de demander *quel mal ils ont fait à la France*); mais qui nous dit que leur expiation n'est pas consommée? Dieu ne charge jamais personne de sa vengeance, il se contente de la laisser prendre. Il en est autrement de sa bonté; il l'ordonne, et l'ordre existe pour un peuple comme pour un homme, dès qu'un autre peuple son voisin souffre. Le moment où nous porterons à la Grèce le secours de nos bras ou celui de notre diplomatie, sera, je n'en doute pas, le moment et la preuve de son expiation et de sa victoire.

(1) *Date omnibus, ne cui non dederitis, ipse sit Christus.* (St-Aug.) Il a dit d'une façon plus générale : *Christianus Christus est.*

A vivre comme si leur esprit était au ciel et leur corps dans la tombe.

Les congréganistes doivent enfin accomplir ces divers devoirs sans s'inquiéter de ce qui peut s'ensuivre, et comme on dit *advienne que pourra.*

Et cela (car c'est ce qui constitue, à soi seul, la vertu catholique), non parce qu'ils le croient utile aux autres ou à eux-mêmes, mais dans un esprit d'obéissance, parce que Dieu leur en fait un devoir; mais *en son nom* et *pour sa plus grande gloire possible.*

Il n'est pas un congréganiste qui ne signât cette *profession de morale*, et qui ne souscrivît en particulier à l'obligation de *souffrir* même la mort, plutôt que de désobéir à un tyran. Les autres fidèles, quoique n'appartenant point à la congrégation, la souscriraient aussi. Ses ennemis, je le leur demande, en feraient-ils autant?

Les faits suivent la règle; et pour ne citer qu'un exemple, qui ne fera plus, hélas! rougir l'humilité, il était congréganiste cet homme qui portait dans ses veines le plus ancien sang français chrétien, et qui joignit aux grâces de l'esprit toutes les qualités du cœur; ce

citoyen qui ne recevait pas de l'éclat des plus hautes dignités, mais qui leur en donnait; cet orateur politique qui savait rendre la vérité puissante en la rendant simple et aimable; ce sujet qui trouva l'une de ses gloires dans la reconnaissance solennelle d'une infidélité de sa jeunesse, et surtout dans la reconnaissance de cette infidélité par trente années de dévouemens efficaces; cet homme d'état qui ne quitta un ministère honorable que pour une retraite glorieuse; ce protecteur de tous les jeunes talens et de toutes les vertus naissantes, de tous les malheurs même le mieux mérités; cet ami de *l'étranger* aussi bien que du *confrère*, qui faisait monter à côté de lui dans sa voiture le pauvre transi de froid, et se dépouillait de son manteau pour l'en couvrir avec les soins les plus empressés; cet homme de bien par excellence, qui se trouvait à la fois chéri, vénéré des amis de la liberté et des amis de l'obéissance, aimé des pauvres et des rois; ce vertueux et illustre personnage qui fut jugé digne par son roi d'élever à la vérité, à la vertu, à la gloire cet *enfant qui nous est né à tous*, et qui fut jugé digne par son Dieu de ne se relever d'une maladie que pour aller le

prier dans son église, accompagné de ce qu'il avait de plus cher au monde, de sa digne épouse et de sa digne fille, et mourir tranquillement à l'endroit et à l'heure même de la mort de Dieu, au milieu du cantique de *jubilé* qu'il allait finir dans les cieux; cet homme qui, par un concours inoui de circonstances, vit du haut du ciel, dans un siècle de décadence, toute une grande cité corrompue assister en recueillement et même en pleurs à ses funérailles !

Enfin M. Mathieu de Montmorency.

Il était congréganiste aussi ce prêtre dont les vertus, dans les deux Mondes, ont mérité d'être reconnues et célébrées par un fameux orateur libéral, dans l'enceinte d'une des premières cours royales de France, au bruit d'une salve d'applaudissemens; cet évêque qui, lors des dernières inondations du Tarn, recevant dans son salon les protestans chassés par les eaux, disait, en les montrant à ses grands vicaires: « Je n'eus jamais de meilleure compagnie (1)! »

(1) « Ici, dit *le Constitutionnel*, une salve d'applaudissemens a interrompu l'orateur. » C'est le même prélat sous l'épiscopat duquel le même journal reconnaît que *les haines se sont éteintes*, qu'il appelle *vénérable*, et que le Roi vient de placer sur le siége de Bordeaux, aux acclamations de

Si les congréganistes qui ont et qui font peut-être de semblables modèles, sont les *conjurés*, où sont les *fidèles?*

Si le système des congrégations est *un système religieux et politique*, *tendant à renverser la religion, la société et le trône*, où est le *système* qui *tend à les maintenir?*

Quoi qu'il en soit, l'existence des congrégations de la Sainte-Vierge en France ne pouvait pas coïncider avec la *révolution.*

Ce fut le vendredi, 9 mai 1760, c'est-à-dire précisément à l'époque de *la grande cause* de la révolution, lorsque les apôtres de la philosophie, qui avaient juré de la faire, entreprenaient leurs affreuses *correspondances*, lorsqu'ils se conseillaient de *s'ameuter;* lorsqu'enfin ils s'affiliaient en *congrégations* secrettes (car c'est une loi de la nature que les choses vraiment nécessaires, lorsqu'elles semblent se détruire, ne font jamais que changer d'éléments et d'objets); ce fut précisément, disons-nous, à cette époque que le Parlement de Paris,

toute la France, hormis celles des ouailles qui en sont privées, et de l'illustre évêque qui « conjure Sa Majesté de ne pas l'arracher à son cher troupeau. »

(Voy. *le Constitutionnel* du 15 juillet.)

les chambres assemblées, « a fait défense à « toutes personnes de former aucunes assem- « blées ou confréries, *congrégations* ou asso- « ciations en la ville de Paris, et partout ail- « leurs, etc. » Collection de Denizart (1).

Après cela, je crois, toutes les objections qu'on fait à la congrégation sont assez bien réfutées.

On peut dire qu'il n'en est pas une qui, loin de l'atteindre, ne la justifie.

On ne lui oppose pas, à cette société-là, les crimes de ses anciens membres (qui pourtant, en bonne justice comme en bonne logique, ne

(1) Si l'on ne savait pas à quelle étrange bonne foi l'erreur peut conduire dans une profession, et surtout dans une époque *malheureuse*, on serait porté à croire que *l'avocat du Constitutionnel* voulait en imposer à ses juges, lorsque, à je ne sais quel propos, il a proclamé, avec la gravité de l'homme d'état, ces paroles *montées*, qui ne sont plus qu'une machine de tribun ou une phrase de rhéteur, et qui seraient un sujet de rire pour l'homme sage, si ce n'en était pas un d'effroi :

« Rappelez-vous maintenant les organisations des congrégations diverses, et puis relisez notre histoire; songez comment a commencé la ligue, qui avait aussi ses dizaines et ses centuries, ses processions qui le lendemain sont des revues, et à l'aide desquelles on fait ensuite *une journée !*... et voyez si le présent n'est pas gros de l'avenir, si l'état enfin n'est pas menacé ! (Mouvemens très-prononcés et vive sensation.) » (Voyez *le Constitutionnel.*)

prouveraient rien contre elle) : il n'y en a pas un, je crois, de célèbre, qui ne l'ait été pour ses vertus, et il en est plus d'un qui l'est pour sa *sainteté*.

On ne songe pas même à opposer à la congrégation *un seul crime* d'*un seul* de ses membres actuels.

Mais dans l'impuissance de lui reprocher des crimes politiques ou même privés positifs, consommés, on lui reproche des crimes chimériques ou des crimes intentionnels et des *crimes à venir*.

Et encore quels crimes, grand Dieu!

Et d'abord sa puissance politique.

Plût à dieu que l'accusation soit fondée! Serait-ce un mal, en effet, que des hommes religieux soient aussi administrateurs, magistrats, députés, pairs et même ministres? Et le *cumul* d'une place à la congrégation et d'une place dans l'état, au milieu de tant d'autres cumuls dangereux, serait-il interdit comme dangereux à la monarchie? Nous ne sachons pas qu'il puisse arriver rien de plus utile même à ses ennemis.

Mais l'accusation de *puissance* faite à la

congrégation est bien plus que fausse, elle est ridicule.

Si une congrégation qui est éminemment amie de la vérité, parce que la vérité seule est génératrice de la vertu, avait une *puissance*, elle l'emploierait d'abord à réprimer ou plutôt à prévenir l'erreur, parce que l'erreur, et surtout l'erreur *de la presse*, est, comme on l'a très-hardiment et très-heureusement dit, *génératrice de tous les crimes*, et se trouve ainsi *le crime* lui-même.

Or c'est un fait, qu'à aucune autre époque de la monarchie française la liberté des erreurs de la presse, et des plus nombreuses et des plus considérables, n'a été plus effrénée.

Dans le nombre assez considérable des congréganistes, sait-on bien, après tout, le nombre de ceux qui ont des places?

Il en est jusqu'à trois que l'on a pu citer (1)!!!

La plus petite coterie, la moindre *loge* de France, n'en a-t-elle pas davantage?

(1) M. de Montlosier affirme, dans son *Mémoire*, qu'il y a jusqu'à cent cinq, cent trente, cent cinquante congréganistes qui sont députés; il aurait pu aussi bien dire qu'il y avait cent cinquante députés qui étaient congréganistes M. de Montlosier a l'imagination si pleine des congréganistes, qu'il

Aussi l'hypothèse du danger de la *puissance actuelle* de la congrégation étant une chimère, on n'a vraiment insisté que sur l'hypothèse du danger de sa *puissance future.*

On oppose enfin aux congréganistes leur ambition.

Les congréganistes sont des hommes religieux, des hommes éminemment soumis à Dieu et à ceux qui le représentent sur la terre, des hommes en un mot qui ont et qui doivent avoir *l'ambition de servir dieu*, de servir leurs semblables : ne leur serait-il pas permis d'avoir *l'ambition de servir le roi*? et la première ambition ne serait-elle pas compatible avec la seconde?

Mais à quoi bon reculer devant la vérité?

L'ambition de servir l'état, dans l'homme qui sert la religion, n'est pas seulement *un droit*, c'est encore *un devoir*; et l'on peut même dire que la première des conditions d'éligibilité pour les fonctions politiques de-

en compte jusqu'à quarante-huit mille. Il les voit partout ; qui ne sait s'il ne les verra pas bientôt dans leurs ennemis? Le fait est qu'il n'y a qu'un très-petit nombre de députés qui se trouvent congréganistes, ou, si l'on veut, de congréganistes qui sont députés.

vrait être l'exercice des fonctions religieuses, ou du moins la pratique des vertus de ce caractère.

C'est ainsi qu'on oppose à la congrégation des crimes qui sont des droits, et jusqu'à des crimes qui sont des vertus!!!

Je ne sache plus qu'une seule objection possible à l'existence des congrégations, c'est la *division* plus marquée qu'elle semble établir entre ceux qui en sont membres et ceux qui ne le sont pas; et cette objection est encore fausse.

La division ici, loin d'être dangereuse, est salutaire, et salutaire à la fois pour les bons comme pour les mauvais; et c'est parce qu'elle est utile qu'elle est un devoir et une nécessité. La *division*, lorsqu'elle a pour objet de se rendre meilleur, comme dans les congrégations vraiment religieuses, est le premier moyen de *traité* et d'*union* avec ceux qui sont moins bons que soi, et même avec ceux qui sont mauvais.

C'est la condition *d'un seul troupeau* et *d'un seul pasteur* (1).

Vous qui nous accusez de ne nous réunir

(1) Saint-Jean, chap. 10.

qu'afin de troubler l'état, ou plutôt de vous haïr (pourraient dire les congréganistes à leurs adversaires), apprenez que nous ne nous réunissons que pour apprendre à vous aimer!

La congrégation est une puissance *qui pacifie*. Comment M. de Montlosier a-t-il pu y voir une puissance *qui combat* (1) ?

Lorsqu'il en a demandé une *qui édifie* (2), il a demandé celle qu'il attaquait.

La congrégation, tout considéré, est ainsi, comme nous l'avons annoncé, le premier moyen d'ordre qu'il puisse y avoir dans une société.

C'est l'établissement le plus politique qu'on puisse imaginer, précisément parce qu'il est le plus religieux, et religieux seulement;

« Et s'il n'existait pas il faudrait l'inventer. »

En résumé,

Les congrégations séculières doivent être considérées, aussi bien que les congrégations régulières (seulement à un degré au dessous d'elles), comme des auxiliaires du clergé, et par conséquent comme des auxiliaires *de la*

(1) *Mémoire*, page 107.
(2) *Ibid.*

religion de l'état. On peut juger après cela de « la *folie de ceux qui placent la religion dans les congrégations* (1) ! »

De quel poids pourraient être pour les détruire sous les *Bourbons*, et l'arrêt fameux de 1760, qui, en défendant les congrégations catholiques, garde le silence sur les autres ; et le décret du 18 août 1792, qu'avait précédé de huit jours l'entrée des régicides au palais des rois et la suspension légale de Louis XVI, et de six jours seulement son entrée en prison ; et le décret du 3 messidor an 12, qui n'a point de sanction pénale, ne s'applique en rien aux congrégations en question, n'a jamais été exécuté, et qui se trouvait rendu *le même jour* que le décret désignant les villes dont les maires allaient assister au sacre de *l'empereur ?*

La liberté de s'unir *au nom de Dieu* est la plus sacrée, la plus salutaire et la plus indispensable des libertés ; et la charte des rois de France, qui consacre des libertés surabondantes, et peut-être des libertés dangereuses, n'avait garde de proscrire celle-là.

(1) *Mémoire*, pag. 137.

Il est vrai que la congrégation n'a pas songé, en *se formant*, à solliciter *l'agrément du gouvernement*, aux termes de l'art. 291 du Code pénal; mais la raison en est toute simple : l'art. 291, se trouvant sous la rubrique *des associations et des réunions illicites*, la congrégation n'a pas cru qu'il l'obligeât.

Et quels sont donc, après tout, les individus qui jettent ou répandent tant de cris et d'écrits contre la congrégation? Ceux qui l'ignorent et ceux qui la redoutent, c'est-à-dire toujours ceux qui l'ignorent (1).

Mais, à quoi bon défendre la *congrégation* contre les attaques dirigées par M. de Mont-

(1) « J'avoue (écrivait Leibnitz, quoique protestant) que » j'ai toujours singulièrement approuvé les ordres religieux, » *les pieuses associations*, et toutes les institutions louables en » ce genre, *qui sont une sorte de milice céleste sur la terre.* » Que peut-il y avoir, en effet, de plus excellent que de s'in- » terdire tous les plaisirs, et jusqu'aux douceurs de la con- » versation et de la société, pour vaquer à la contemplation » des vérités surnaturelles et aux méditations divines; de se » dévouer à l'éducation de la jeunesse pour lui donner le goût » de la science et de la vertu; d'aller porter des secours aux » malheureux, aux prisonniers, à ceux qui sont condamnés, » aux malades? *Quiconque ignore ou méprise ces choses, n'a* » *de la vertu qu'une idée rétrécie ou vulgaire.* »

(*Syst. théol.*)

losier dans son *Mémoire à consulter?* Il vient de lui faire réparation d'honneur dans sa *Dénonciation.*

Il signalait une congrégation *religieuse;* il n'en *dénonce* plus qu'une *politique.*

La première comptait, selon lui, plusieurs centaines de dignitaires et quarante mille particuliers dans son sein; l'autre se réduit à un *conseil des sept.*

Les attaques qu'il avait dirigées contre la congrégation religieuse, il les a retournées contre la congrégation politique.

Qu'il nous laisse la première, nous lui abandonnons la seconde.

Mais M. de Montlosier n'est pas plus heureux dans sa *Dénonciation* d'une congrégation nouvelle. Il a lui-même pris le soin de la défendre : il affirme que M. Mathieu de Montmorency en était membre!

CHAPITRE VIII.

Que le système de M. de Montlosier tend à exclure le clergé du gouvernement politique, et même de l'instruction publique.

Mais ce que M. de Montlosier a le plus à cœur, le regret qu'il manifeste à chaque page, la chose à l'existence de laquelle il voit le plus de danger, c'est ce qu'il appelle *l'immixtion* d'un prêtre dans l'état, et même dans l'éducation. Et ce n'est point là une opinion nouvelle chez lui; il l'a exprimée dès 1815 et pendant les *cent jours* (1), quoique après tout il fût assez inutile d'exprimer cette opinion-là à une époque où le gouvernement n'avait garde de la contester. « *Il ne faut point*, dit-il, *que les prêtres entrent dans nos conseils d'état et dans nos écoles.* » Cette opinion que M. de Montlosier avait exprimée depuis, en 1824 (2), et qu'il avait toujours eue, il l'a reproduite, mais

(1) *De la Monarchie* au 1[er] avril 1815.
(2) *De la Monarchie* en 1824. *Passim.*

avec plus de développement et de force que jamais, en 1826. Son *Mémoire à consulter* et sa *Dénonciation* ont, en grande partie, pour objet de supposer et de combattre ce qu'il appelle *la souveraineté des prêtres* (1).

On peut même dire qu'il renchérit à cet égard sur tous ses précédens ouvrages, dans sa *Dénonciation* et dans sa *Lettre* à la Cour; car il présente l'entrée du clergé dans l'administration civile et même dans l'université, non-seulement comme un de ses *quatre fléaux*, mais encore comme le *principe de tous* (2).

(1) Page 13 du *Mémoire*, *et passim*.

(2) *Préface* de la *Dénonciation*.

CHAPITRE IX.

Du clergé considéré dans sa capacité, dans son aptitude et dans sa bienfaisance politiques et constitutionnelles.

J'AI rapporté la prétention; faisons voir à la fois son illégalité et son erreur. Les prêtres ne sont pas dans les conseils d'état; il n'y en a pas un : mais je raisonnerai comme s'il y en avait, parce qu'il doit y en avoir et qu'il y en aura. *Il ne le faut pas*, dites-vous; et pourquoi pas, je vous demande? *Les Français*, selon la charte, ne *sont*-ils pas *également admissibles à tous les emplois*? Et le prêtre, parce qu'il a reçu une éducation plus soignée, parce qu'il sait plus que les autres la théologie, c'est-à-dire *la première de toutes les sciences*, selon Diderot lui-même; parce qu'il est astreint à une vie plus régulière, à de plus nombreux, à de plus grands devoirs; parce qu'il a plus de tems à donner à la société, puisqu'il n'en doit point à sa famille; parce qu'il est plus capable

enfin, en serait-il moins admis? Serait-il de condition pire que le dernier des citoyens, et comme *hors la loi*? Tous les grands princes, et surtout en France, se sont constamment entourés d'ecclésiastiques; Louis XIV, en particulier, les faisait ses premiers ministres, et il ne paraît pas qu'il s'en soit mal trouvé, ni la monarchie non plus.

« *Aussitôt que les choses du cloître entrent » dans le monde, par la même issue les choses » du monde entrent dans le cloître.* » Expliquez-vous, monsieur de Montlosier; si vous voulez dire que le prêtre ne doit pas vivre comme les gens du monde, et administrer ou juger dans l'état en même tems que *confesser* dans l'église, vous dites une chose raisonnable, mais qu'aussi personne, et le prêtre moins que tout autre, ne vous nie. Mais si vous entendez que *tous* les prêtres, liés au monastère ou à l'église, soient condamnés à ne pas voir le monde et à ne se mêler pas du monde; si vous prétendez qu'ainsi que « le médecin veut bien attendre qu'on l'appelle, et que le magistrat nous attend de même à son tribunal (ce que les mauvais sujets, ou, si l'on veut, les sujets mauvais, ne trouveront pas tout-à-fait exact), le prêtre veuille bien *nous attendre* de même, soit dans ses temples,

soit au tribunal de la pénitence (1); » c'est une erreur que vous professez, et un fléau que vous voudriez appliquer; car apparemment les gens qui ont le plus besoin du prêtre sont ceux qu'il est forcé d'aller trouver; et s'il y a des affaires du monde que tout le monde puisse faire aussi bien que le prêtre, il y en a qui ne sont bien faites que par lui.

« *Des prêtres que vous faites entrer dans les » choses du monde ne sont-ils pas peu à peu » délustrés, finalement repoussés?* » C'est le contraire; ils en seraient *illustrés*, considérables, et par conséquent utiles à la société comme à eux; et c'est précisément pour cela, monsieur de Montlosier, que vous insistez si fort pour les *cloîtrer*. Les peuples avec les siècles deviennent de plus en plus vains; l'unique moyen pour les gouvernemens de leur rendre le clergé respectable, c'est de lui donner de la grandeur; et le seul moyen pour le clergé d'être respecté, c'est de ne la demander jamais et de la subir quelquefois.

« *Un homme* (2) *qu'on élève au plus haut » rang de la hiérarchie sacerdotale pour le ren- » dre plus capable des choses du siècle; y a-t-on*

(1) *De la Monarchie en* 1821, page 138.

(2) Monseigneur l'évêque d'Hermopolis.

» *pensé?* » Excellemment; car à quoi servirait la *grandeur* si ce n'était à faciliter le gouvernement en facilitant l'obéissance? Il est dans le cœur de l'homme d'obéir d'autant mieux que son supérieur est plus grand.

« Une *mauvaise* recommandation pour les choses du monde, c'est, dites-vous, un dévouement absolu aux choses du ciel. » (1) Une *mauvaise*! Eh grand Dieu! C'est la meilleure. Le ciel n'a jamais demandé qu'*une chose* aux hommes, c'est la vertu, qui, plus qu'on ne pense, mène droit au talent. Et le *dévouement* ou l'obéissance à cet ordre du ciel serait une *mauvaise recommandation aux choses* où il faut du talent!!!

Mais M. de Montlosier ne se serait-il pas constitué l'apologiste de l'aptitude et de la nécessité même des ecclésiastiques dans les choses du monde, jusque dans sa *Dénonciation* même de leur introduction dans l'administration comme un fléau?

« Ce n'est pas moi, dit-il, qui nierai que *l'œuvre de Saint-Joseph* ne soit *une bonne conception;* mettez à sa tête, non des prêtres (une telle chose n'est pas leur affaire), mais un corps de laïcs, *pieux et graves*.... Encore

(1) *Dénonciation*, page 164.

mieux, mettez cette institution sous une discipline tirée de son propre sein : vous aurez fait *un vrai bien.* »

M. de Montlosier n'y a pas pensé : le *corps pieux et grave* qu'il demande pour faire de l'*œuvre de Saint-Joseph* une *bonne conception* et *un vrai bien*, ne saurait être qu'un *corps ecclésiastique*. La *piété*, et surtout la *gravité*, qui n'en est, si nous osons le dire, que la réflection, se trouveraient-elles moins dans un prêtre que dans un de ces hommes dont M. de Montlosier parle encore dans sa *Dénonciation*, à propos de la mission de Rouen, « *de la population urbaine* (et ce sont ceux-là qui dirigeraient la société de Saint-Joseph ou qui la composeraient) qui, remplissant leurs devoirs d'une manière *obscure*, *n'ont de rapport avec les prêtres que comme on en a avec son médecin, population qui va à la boutique des remèdes de l'ame, comme à celle des remèdes du corps, à son heure*, à sa commodité, quand cela lui convient? »

J'en appelle, non pas à la *foi*, mais à la *bonne foi* de tout le monde, et surtout à celle de M. de Montlosier.

CHAPITRE X.

Du clergé considéré comme le *grand maître* naturel de l'instruction publique.

« *Comme il ne faut pas de prêtres dans les » conseils d'état, il n'en faut pas, selon vous, » dans les écoles?* » Oh! c'est pour le coup, monsieur de Montlosier, que nous ne différons pas en partie, mais que nous différons absolument. Le prêtre, s'il est l'*homme né* de quelque chose, c'est éminemment de la jeunesse. La jeunesse est une chose *sacrée :* il faut que les hommes qui l'entourent soient *sacrés* aussi; et c'était pour cela que Jésus-Christ, qui aimait tant les hommes, aimait encore plus les enfans. L'instruction de la jeunesse est la semence de la patrie. On ne saurait trop y apporter de tems, de soins, de bonnes paroles, de bons exemples, de désintéressement, de religion enfin; et de qui pourrait-on attendre plus cela, de l'homme du monde ou de l'ecclésiastique?

« *Une congrégation éminemment religieuse* » *ne pourrait*, *sans perdre de sa dignité*, *sans* » *se dégrader, s'adonner avec le soin minu-* » *tieux qui est nécessaire*, *à un assemblage de* » *frivolités*(1). » Quoi, monsieur de Montlosier, l'éducation de la jeunesse *un assemblage de frivolités! une congrégation éminemment reli-gieuse ne pouvant*, *sans se dégrader*, *s'adonner* à l'éducation de la jeunesse! Vous n'y pensez pas encore. La bonne éducation est le moyen unique de finir les révolutions, comme la mauvaise est le seul moyen de les continuer et de les faire; c'est enfin le salut suprême des nations; et vous en faites *un assemblage de frivolités!* Vous seriez, sur ce point, le premier qui eussiez manifesté un aussi étrange sentiment, si véritablement vous l'eussiez exprimée; mais le fait est que vous avez le bonheur d'être inconséquent. Je lis à quelques pages de là (2) que des prêtres « *sont préparés en congrégations à* » *l'effet de s'emparer par l'éducation de la* » *génération à venir.* » Or, l'occupation de toute *la génération à venir d'un grand état* n'est pas, j'imagine, une *frivolité.*

Mais, dites-vous, M. de Montlosier, « *au*

(1) *De la Monarchie*, en 1824, page 268.
(2) *De la Monarchie*, en 1824, page 161.

» *spectacle* d'un recteur en costume ecclésiasti-
» que *le bon sens de toute la jeunesse n'y tient*
» *plus ; le rire éclate de tous côtés.* » La jeunesse, selon vous, est apprise à l'impiété, elle est irréligieuse; ce qui a les formes de la religion l'étonne : c'est une raison de plus de lui donner la religion pour *grand maître.* Tel a toujours été aussi l'usage chez tous les peuples. Telle était la pensée et tel était le projet de Bonaparte lui-même (1) ; et c'était aussi l'opinion du philosophe Diderot (M. de Montlosier serait-il plus philosophe que Diderot ?). « Il est tout na-
» turel de choisir les maîtres dans le clergé....
» C'est là où le célibat n'est point suspect,
» parce qu'il y est de règle. *C'est là où la doc-*
» *trine et les mœurs se rencontrent le plus sou-*
» *vent réunies*, parce que leur union y est né-
» cessaire plus que partout ailleurs.... L'ÉDU-
» CATION FAIT PARTIE NÉCESSAIRE
» DU MINISTÈRE DE LA RELIGION,
» QUI APPARTIENT PROPREMENT AU
» CLERGÉ (2). »

(1) Voyez le *Mémorial de Sainte-Hélène*, tome V, p. 109.

(2) *Traité de l'éducation*, titre *des Maîtres*, tome I[er] des *Œuvres*, page 125.

CHAPITRE XI.

Que le système de M. de Montlosier tend à mettre le clergé de la religion de l'état hors de la loi de propriété, de la loi de liberté de la presse, et même *hors de toute loi.*

M. de Montlosier ne fait pas seulement au clergé un crime de sa participation aux emplois, même le plus de sa compétence, il lui fait encore un crime de son moyen d'existence, car il lui en fait un de sa propriété. Il répète dans plusieurs de ses précédens ouvrages, d'après la philosophie, les grands biens que le clergé a sans cesse reçus, et qu'on lui a aussi sans cesse enlevés depuis la fondation de la monarchie. Si, pour ma part, j'avais voulu louer le clergé, j'aurais rapporté cela; car, quel plus grand sujet de gloire, pour un ordre, que d'acquérir sous les plus grands princes, c'est-à-dire, de mériter sans cesse, et pourtant d'être sans cesse persécuté sous les tyrans? Ce n'est jamais, en effet, que sous de grands rois que le clergé a été

riche, et sous de mauvais ou de faibles, et surtout dans le cours des révolutions, qu'il a été *exproprié*. Au reste il y avait, ce me semble, pour reprocher au clergé ses antiques richesses, un tems plus opportun que celui de son indigence. Tous ces legs pieux, dont on a si fort relevé l'importance, disséminés sur les immenses besoins de l'Eglise, ne l'empêchent pas de se trouver encore, et pour bien des années, à la merci de la charité publique, et même à celle du *budget*. Et pourtant ôtez le droit de propriété à l'Eglise, et vous la déshéritez, à la fois, du droit d'être respectée et du droit d'être charitable ; car le moyen pour un prêtre de ne pas être méprisé s'il est nu, et d'être béni s'il ne donne (1) !

(1) C'est dans la conviction de cette vérité-là, qu'un assez grand nombre des conseils-généraux de cette année, comme des autres, demandent la suppression du casuel, et la dotation immobilière du clergé ; et c'était dans cette conviction qu'une autorité, qui ne sera pas récusée, demandait pour les peuples, « comme *un objet essentiel*, des curés *magistrats*, en attendant qu'on leur en rende qui ne soient pas avilis par la pauvreté, etc. L'état extérieur de l'église doit suivre l'état extérieur du gouvernement et les progrès d'aisance de la société. Par son esprit général, le christianisme est favorable à la république. C'est par l'organisation du clergé et de ses biens qu'il devient favorable à la monarchie. Aussi les factieux s'efforçaient de détruire la religion ca-

Non content d'ôter au clergé le *droit commun* de propriété, M. de Montlosier ne voudrait-il pas lui ôter jusqu'à ce droit que le dernier et le plus incapable des citoyens exerce, et dont il abuse lui-même aujourd'hui avec tant de libéralité, la *liberté de la presse* enfin? Il ne craint pas de dénoncer l'ordre des jésuites et le clergé tout entier comme des *fléaux*, dont il demande à grands cris la condamnation; et il ne permet pas à quatre des plus vertueux et des plus illustres prélats de l'Eglise gallicane, dont l'un est *pair de France*, et un autre le *second père* de l'*enfant de France*, de défendre les jésuites, le clergé et les *libertés* mêmes de *l'Eglise gallicane* avec eux, sans encourir l'accusation de *révolte contre l'autorité publique*, et la peine de la *déportation* (1)!

tholique, et citaient à Bonaparte, qui n'était pas impie comme eux, l'exemple du roi d'Angleterre et de l'empereur de Russie, qui étaient chefs à la fois de la religion et de l'état. Dans l'impossibilité de détruire le christianisme par un éclat, la faction des impies voulut le détruire par la pauvreté. Le clergé fut fait pauvre et la législation s'occupa de l'empêcher de réacquérir. Les prêtres manquent à la France : cela vient de la misère attachée à cet état, etc., etc. »

(M. Fiévée, *Correspondance politique.*)

(1) Voyez la *Dénonciation*, page 271, la *Lettre* à la cour

« Si vous voulez, dit M. de Montlosier, que les prêtres aient une grande autorité sur nous, *attendez que nous la leur donnions nous-mêmes :* plus ils seront placés hors du monde, plus *le monde ira les chercher*; si, au contraire, ils y entrent avec *l'autorité de la loi*, celle des souverains et des magistrats, ils seront repoussés, soyez-en sûr (1). »

Si les prêtres n'avaient d'autorité que celle que les peuples leur donneraient *eux-mêmes*, ils n'en auraient point du tout : les peuples, ainsi que les hommes, libres du gouvernement, abandonnés à *eux-mêmes*, sont des enfans qui ne font *rien*, ou ne font que du mal; et s'ils vont *chercher* le précepteur ou le juge, ce n'est pas pour lui obéir, c'est pour se mettre à sa place. Voulez-vous que le prêtre entre dans le monde, qu'il y soit accueilli, qu'il en soit aimé? faites-l'y entrer *avec l'autorité de la loi!* Le monde est admirable à obéir, lorsque c'est le juste qui lui impose, et la justice qu'on lui commande.

On peut réduire toutes les prétentions qu'on

royale, et les articles 204, 205 et 206 du *Code pénal* que Bonaparte avait fait, dans le tems, de peur d'une alliance naturelle entre le *clergé de France* et *la Maison de France*.

(1) *De la Monarchie* en 1821, page 11.

prête au clergé (comme celles qu'on prête aux jésuites), aux prétentions d'être propriétaire, d'aller chercher ou d'accueillir les grands qui sont naturellement le modèle des petits, et quelquefois d'être grands eux-mêmes. Comme cette ambition est devenue, avec le tems et dans nos mœurs, un grand moyen de prosélytisme et de charité, nous dirons toujours qu'il serait singulier que la loi de Dieu la condamnât en elle-même, et que, tandis qu'elle peut être usurpée par les sujets pour le mal, elle fût interdite à l'autorité pour la vertu!

CHAPITRE XII.

Que le système de M. de Montlosier tend à *détruire* le clergé de la *religion de l'état* dans ses fonctions sacerdotales elles-mêmes.

M. de Montlosier paraît se plaindre du reproche qui lui a été fait déjà de *vouloir une religion sans prêtres* (1). Mais que fait à la société la dénégation de M. de Montlosier, devant ses volontés, ou du moins devant ses propositions les plus formelles?

Il demande un clergé faible, le demandant isolé de l'appui des compagnies, des sociétés et des congrégations, ses indispensables auxiliaires. Il veut un clergé sans moyens de charité et dignité, puisqu'il le veut prolétaire. Nous aurons lieu de voir qu'il le demande sans abus, c'est-à-dire impeccable. Il le veut *in abstracto*. Il est évident que c'est demander l'abolition même du sacerdoce.

Et en effet, il l'a implicitement demandée

(1) *Dénonciation*, page 18.

dans le livre qu'il a fait *par ordre* de Bonaparte, et dans la plupart de ceux qu'il a faits depuis la restauration. En parlant du concordat de 1801, il dit qu'*on reconnut un pape....*, *des évêques et des curés.....*, et qu'*une religion toute servile obtint peu de respect* (1).

Et ailleurs : « Le christianisme veut envahir » toutes nos actions et toutes nos pensées. Il » ne se contente pas des préceptes : il impose » des précepteurs..... Il peut résulter de là » un état d'obsession qui peut devenir ex» trême (2). »

Il dit, dans sa *Monarchie en* 1816, p. 340, que *ce n'était pas le prêtre qui faisait la religion, mais la religion qui faisait le prêtre.*

Dans sa *Monarchie en* 1824, p. 492, il dit « qu'il est bien important que la France de» meure fidèle à cette religion et qu'elle en » conserve scrupuleusement les rites. *Je ne » connais, à cet égard, qu'un seul danger, » qu'un seul obstacle, ce sont les prêtres.* »

Dans son *Mémoire à consulter*, M. de Montlosier manifeste toujours la même doctrine. Il ravale les prêtres de *la religion de l'état*,

(1) *De la Monarchie depuis son établissement*, tome III, page 292.

(2) *Ibid*, tome II, page 55.

instituės par des évêques, eux-mêmes institués par le souverain pontife de *la religion de l'état*, au niveau des employés aux *agences d'affaires*, en les appelant les *préposés de la religion* et les *commis du pape*. Et puis, venant, quoique avec circonspection, à la question même de la nécessité de leur *existence*, il nous dit, page 81, que « la religion n'est pas » tout-à-fait la même chose que le sacerdoce, » et que LA FRANCE A ÉTÉ BIEN » LONG-TEMS VEUVE DE SES PRÊ- » TRES, ET QUE LA RELIGION N'A » PAS PÉRI. »

Que « le plus grand obstacle à notre reli- » gion, ce sont nos prêtres (p. 162). »

Même doctrine encore dans la *Dénonciation*.

« Dans les choses religieuses, nous ne vou- » lons pas obéir au Roi et aux magistrats; » NOUS NE VOULONS AVOIR DE RAP- » PORTS QU'AVEC DIEU ET NOTRE » CONSCIENCE. »

Et ailleurs : « La France veut être chré- » tienne, mais elle se trouve assez chrétienne » avec l'Evangile, le catéchisme et les Com- » mandemens de Dieu et de l'Eglise(1). »

(1) Page 95. — Même chose, page 207.

CHAPITRE XIII.

Du clergé considéré comme le conservateur et le fondement même de la *religion de l'état.*

Ou la religion de l'état n'est rien, ou elle se compose, 1° d'un enseignement de vérité de droits, de devoirs, de faits, ou, si l'on veut, de dogmes, qui en sont le fondement et la preuve.

2° D'une administration de sacremens, c'est-à-dire de secours spirituels pour les fidèles.

3° Et, par conséquent, d'un ensemble de moyens physiques.

La religion de l'état enfin n'est rien, ou elle se compose d'un *culte*.

Mais le moyen de conserver ce culte sans son agent, sans son fonctionnaire, sans le sacerdoce enfin, et toutes les circonstances de son existence: et le respect qu'on lui doit alors même qu'il a été faible, et une dotation immobilière, et surtout la liberté des missions

et des ordres religieux, ses supplémens! Laissez le culte à la discrétion de l'homme, il en sera pour lui du culte comme du dogme : il l'oubliera, ou, ce qui revient au même, il l'examinera, le jugera, le modifiera, le changera, le détruira enfin absolument. Je renvoie, à cet égard, à l'histoire de nos révolutions religieuses, comme à celles de l'ancien et du nouveau paganisme.»

« Ce n'est pas le prêtre qui fait la religion, dit M. de Montlosier; mais la religion qui fait le prêtre? »

La *religion*, sans *l'homme*, est évidemment une *chose :* le bon sens dit assez, ce me semble, que les choses *ne font* rien, mais *sont faites*. M. de Montlosier dit littéralement le contraire. Ainsi le bon sens et M. de Montlosier sont en opposition.

« La *France*, dites-vous, a été long-tems veuve de ses prêtres, et la religion n'a pas péri? » *Veuve!* vous le croyez? et pourtant il n'en était rien. Le prêtre, l'époux spirituel du royaume très-chrétien, *de la France*, est de la nature de son Roi temporel; il ne meurt jamais : la prison devient pour lui, comme pour son Roi, *un temple*, et l'échafaud lui-

même s'érige pour lui en autel, où il continue d'immoler le Dieu vivant.

« Vous ne voulez avoir de *rapport*, en matière de religion, qu'*avec Dieu* et *votre conscience?* » Votre *vœu* est heureusement impuissant à se réaliser. *Votre conscience*, c'est *vous-mêmes*, vous *seul;* et vous ne pouvez avoir de *rapports* qu'avec un autre, un *tiers.*

Je ne parle pas de vos *rapports directs avec Dieu :* vous ne pourriez en avoir sans mourir.

CHAPITRE XIV.

Que le système de M. de Montlosier tend à *détruire* le culte de la *religion de l'état.*

Mais, qu'est-ce au fond que le désir de l'abolition du sacerdoce, si ce n'est le vœu de l'abolition du culte? c'est-à-dire le protestantisme qui n'est autre chose qu'un déïsme voilé, comme *le déïsme*, selon le sens commun aussi bien que selon Bossuet, *n'est autre chose qu'un athéïsme déguisé?*

Et qu'on ne croie pas qu'il y ait eu témérité à moi d'accuser de rejeter le culte M. de Montlosier qui, dans ce que j'ai rapporté de lui, semble n'en vouloir pas même directement au sacerdoce! Je lis, page 272 de sa monarchie en 1824, ces effrayantes paroles: « *Une partie de nos anciens rits n'est plus* » *dans nos mœurs.* » A quelques pages de là, M. de Montlosier développe sa pensée; il la donne même comme celle qui a dominé son esprit et qui domine son ouvrage tout

entier : « Cette double cause, dit-il, l'exaltation qui, en *chargeant la vie* mondaine » *d'une multitude d'observances disparâtes* » avec la vie du siècle, a mené l'homme à » une soumission absolue, et le relâchement, » lequel s'est introduit à la suite de l'exaltation..... Tels sont les deux mouvemens dont » j'ai à rendre compte; l'un a *mené à la ré-* » *volte* par l'impatience du joug; l'autre, avec » sa tiédeur, a mené également à la révolte » par le mépris..... *C'est une singulière pensée*, » dit-il à la page suivante, *celle qui porta les* » *princes de la vie religieuse à presser tous les* » *ressorts de leur puissance sur une pauvre* » *frêle nature humaine*..... »

M. de Montlosier revient à la charge contre le culte dans son *Mémoire à consulter*.

Il se plaint qu'on *charge la morale de rits* (page 176).

« Sous la règle de celui qui a dit que *son joug était doux et son fardeau léger*, *je ne puis rien comprendre*, dit-il, à ce *fatras de règles* et de moyens violens qu'on imagine pour faire observer le christianisme. (page 196). »

Il désire, à ce qu'il paraît, que tout le monde se contente, comme lui, *d'aller à la messe de sa paroisse* (page 176).

On ne saurait se dissimuler enfin que toute sa discussion de la *vie dévote* n'a pour objet que de décréditer les pratiques de ce culte qu'il veut détruire.

La *Dénonciation* est pleine des mêmes professions de foi, ou plutôt d'incrédulité.

Il invoque encore les paroles de celui qui a dit que *son joug était doux et son fardeau léger* (page 51).

Il dit que « *son tort* a été de montrer *une religion douce* à des hommes qui veulent *une religion terrible* (page 26). »

Il dit que si le *génie du christianisme* est en haine à Rome, « c'est parce que *plus que tout autre ouvrage au monde* il fait aimer le christianisme (page 27). »

Il ne craint pas d'affirmer que « la conscience de tout le monde chrétien se réunit pour repousser *l'importance* que le prêtre attache aux *rits*, ainsi que les peines *épouvantables* qu'il met à leur infraction (page 91). »

Il revient encore à ses lamentations contre ce qu'il appelle *la vie dévote* (page 162), et contre « la multitude de rits (page 201). »

« Vous remplirez, dit-il à l'Eglise, la vie de rits pour la remplir de péchés (page 254). »

Ainsi, M. de Montlosier ne demande pas seu-

lement, comme autrefois Luther, la réforme d'un abus, ou si l'on veut d'une apparence d'abus dans le culte ; ce n'est rien moins qu'*une multitude d'observances* dont il veut l'abolition. La *réforme* de M. de Montlosier n'est point *partielle* comme celle du quinzième siècle, elle paraît *universelle*. C'est la réforme appropriée au *progrès des lumières* pendant trois siècles. M. Tschiner, célèbre professeur de théologie protestante à Leipsick, définit le protestantisme *un christianisme dégagé de formes gênantes :* on dirait que M. de Montlosier ait étudié à son école.

CHAPITRE XV.

Du culte considéré comme le conservateur et le fondement même de *la religion de l'état*.

De tous les devoirs que l'autorité catholique nous commande, ses adversaires n'ont jamais pu et ne pourront jamais attaquer que les devoirs du culte, qu'ils trouvent trop minutieux, et surtout trop nombreux et trop difficiles, et comme tels *au-dessus de la force et au dessous de la dignité de l'homme, de la bonté et de la grandeur de Dieu.*

Et pourtant nous devons prendre l'homme comme il est. Or, c'est une disposition de son faible esprit, d'oublier ce qui lui est caché, d'oublier surtout ce qui contrarie ses penchans, et de conserver au contraire ce qu'on lui rappelle. Le culte avec ses nombreuses cérémonies (1), ses nombreux élémens et ses nom-

(1) Et jusqu'à l'eucharistie : la philosophie se joue autour du cœur ; le christianisme seul pouvait se placer dedans. Supposez un homme qui croie à l'eucharistie (et la suppposi-

breux devoirs, n'est pas autre chose que de nombreux mémoriaux catholiques, et de perpétuels sujets de souvenirs de Dieu, de ses attributs, de son action, des devoirs qu'il prescrit, des promesses qu'il assure, et des châtimens dont il menace. Sous ce rapport, il est fondamental et nécessaire; il s'identifie avec l'existence de Dieu, avec sa parole, avec le dogme, avec la morale enfin, puisqu'il est pour l'homme l'unique moyen de les conserver. Il se confond ainsi avec le bonheur et le salut de l'homme. Les *observances* et les *rits* du culte catholique, pour parler comme M. de Montlosier, sont nombreux; mais ils ne sont pas pour cela difficiles, pénibles; ils ne sont pas de nature à *charger la vie*, à *mener à la révolte;* ils seraient plutôt de nature à la distraire, à la reposer, à l'adoucir : ils consistent moins, ce semble, dans des actions à faire que dans des paroles à ouïr, et dans des choses extérieures à regarder.

Il semble, à vous entendre, que *l'observance* du culte exige la vie tout entière

tion n'est pas difficile), et qui vienne de la recevoir, supposez-le en face d'un crime, quelle puissance dans la nature l'arrêtera, s'il ne se trouve arrêté!

du chrétien? La *journée* du chrétien, la *vie la plus dévote* elle-même exige à peine une *heure* du catholique; et ces *heures*, ces *journées*, ces *années*, cette *vie* tout entière de l'homme, que nous craignons si fort d'employer au *service* ou plutôt au souvenir et à la pensée de *Dieu*, qu'avons-nous donc (au milieu de tant de vanités) de si grave, de si utile, et même de si agréable à lui préférer dans *le service du monde*? . . . .

Il y a toujours quelque chose de profondément vrai, qu'il s'agit seulement de démêler dans les proverbes : celui *qui travaille prie;* il lui suffit de travailler *au nom* et pour la gloire de Dieu.

Vous prétendez donc, monsieur de Montlosier, que l'église, dans *une pensée singulière*, et par *l'effet de l'exaltation*, *a chargé la vie mondaine d'observances disparates*, qu'elle a ainsi *pressé tous les ressorts de sa puissance sur une pauvre frêle nature humaine*, qu'elle a par là *mené l'homme à une soumission absolue*, et que cette soumission a causé *sa révolte;* voilà bien, je pense, votre façon de raisonner. Je suis bien faché d'avoir à vous le dire, il y a là-dedans autant d'erreurs que de mots. Quoi! monsieur de Montlosier,

vous êtes septuagenaire, vous avez exercé de grandes fonctions, vous avez enfin fait une longue expérience de la vie, et vous en êtes encore à ignorer ce que l'enfance elle-même sait lorsqu'elle n'est pas dépravée, que l'esprit comme le cœur et même le corps humains, loin de s'affaiblir, se fortifie, loin de se trouver enclin à la *révolte*, est disposé à l'obéissance par les règles, les observances, les devoirs enfin; comme il se relâche, se corrompt, et se fait usurpateur par la liberté. C'est précisément parce qu'elle est *pauvre et frêle la nature humaine*, qu'elle a impérieusement besoin de règle, ou en d'autres termes de *culte* (car qu'est le *culte* sinon une *règle*?). Voyez comme les faits s'accordent avec cela! Les ordres religieux les plus admirables, tels que les chartreux et les jésuites, ont été, de tous les ordres, les plus *réguliers*, les plus austères, les plus obéissans, comme les armées les plus fortes, les plus fidèles et les plus glorieuses, furent toujours les mieux disciplinées.

Ainsi, le culte, ou si l'on veut *la vie dévote*, bien entendue, est une institution aussi facile, aussi agréable qu'elle est salutaire; et, sous ce rapport, elle appartenait éminemment

à l'Eglise de celui dont *le joug est doux et le fardeau léger. La religion douce*, que vous n'avez pas craint de proposer à sa place, est véritablement *la religion terrible* (1). Si l'auteur du *Génie du Christianisme* avait véritablement, comme vous le prétendez, *fait aimer* ce *nouveau christianisme*, et qu'il fût, pour cela, odieux à l'Eglise romaine, il serait malheureux et digne de réprobation comme vous. Ce n'est pas sans une raison profonde que le prêtre *attache de l'importance à ces rits* que vous ne savez pas apprécier. Les *peines épouvantables que le prêtre*, ou plutôt que l'Eglise, ou Dieu lui-même, met à leur infraction, ne sont, nous le verrons, *épouvantables* que pour l'orgueil humain. L'Eglise n'a pas, comme vous le dites, *rempli la vie de péchés*, en la remplissant de rits, *elle l'a remplie* de vertus. Ce n'est pas, comme vous le dites, *la conscience de tout le monde chrétien qui les repousse*, c'est l'orgueil de quelques prétendus chrétiens.

Au fond, tous les autres devoirs du culte, sans excepter le plus auguste, la manducation même du Christ, semblent n'avoir pour objet que de nous amener au plus nécessaire de tous, à celui de l'aveu de nos fautes, à un devoir

(1) *Dénonciation*, page 26.

qui suppose l'humilité la plus profonde, le repentir le plus absolu, le plus ferme propos de vertus pour l'avenir; à un devoir qui ne peut qu'ennoblir celui qui l'accomplit aux yeux de l'Homme-Dieu (nous ne disons rien de trop), chargé de le recevoir et de le constater, sous le sceau d'une fidélité dont l'apostasie la plus absolue, par l'effet d'une puissance évidemment miraculeuse, n'a jamais, *une seule fois*, entraîné la violation; à un devoir enfin, sans lequel nous ne pouvons pas même concevoir notre bonheur et notre salut.

Pour celui-là, on dit qu'il est difficile? Il est difficile au père de tous nos crimes, à l'orgueil, et c'est sa démonstration (1).

La destruction de l'orgueil, le bonheur, le salut de l'homme enfin, seraient-ils *au dessous* de sa propre dignité et de la grandeur du Dieu qui n'a pas dédaigné de le créer ?

(1) En Espagne, dit M. de Montlosier, il suffit d'aller se confesser pour recevoir l'absolution. (*Dénonciation*, p. 53.) C'est que cela suffit en effet.

Comme l'humilité de la confession, toute seule, prouve la confession, la confession à son tour, toute seule, suffirait pour prouver la vérité de la communion catholique qui la commande, et la fausseté de toutes les autres communions qui la proscrivent. Elles admettent, il est vrai, la confession de l'homme à Dieu, sans intermédiaire; mais cette confession *n'humiliant pas* est stérile et par conséquent fausse.

L'église catholique, qui s'est montrée si excellemment maternelle dans les précautions qu'elle a prises pour nous arrêter devant l'abîme, semble l'être davantage dans celles qu'elle prend pour nous en tirer, lorsque nous avons eu le malheur d'y tomber : « Quand nous » avons commis une faute (nous dit-elle, en » se confondant elle-même avec nous), il » nous faut humilier devant Dieu, nous relever à l'instant, et n'y penser plus qu'en la lui » confessant (1). »

Pourrions-nous, lorsque nous avons commis une faute, considérer comme *une peine* sa confession? Avouer une faute à Dieu, à *l'Homme-Dieu*, ou, si l'on veut, à *l'homme du Dieu*, qui sans doute la connaît déjà, c'est simplement avouer Dieu lui-même, en un mot, n'être point athée. Dieu pourrait-il nous demander moins? pourrions-nous surtout faire moins pour lui?

Mais, dit-on, les apôtres, Jésus-Christ lui-même, étaient vêtus simplement, vivaient du travail de leurs mains, habitaient sous le chaume et couchaient sur la dure; ils supportaient *le poids et la chaleur du jour;* on ne les voyait ni dans les cours ni dans l'état; ils paraissaient tous égaux entre eux; ils ensei-

(1) *Maximes* de saint François de Sales.

gnaient la religion partout où ils se trouvaient et sans appareil; la plupart des élémens du culte catholique d'aujourd'hui n'étaient point pratiqués ou étaient différens, et même quelques-uns de ses préceptes n'existaient pas, étaient beaucoup moins rigoureux, ou n'étaient que des conseils?

Sans doute, c'est une loi universelle du monde, que rien de grand n'a de grands commencemens. *Le grand arbre* commence par être *un grain de sénevé;* et l'Eglise catholique, qui est aujourd'hui à côté des plus grandes monarchies, et embrasse le monde; l'Eglise, qui constitue ce qu'il y a de plus grand, ne devait sans doute pas être exceptée de la loi de l'agrandissement.

Les moyens de gouvernement deviennent plus ou moins rigoureux, selon que les passions et les nécessités des hommes sont elles-mêmes plus ou moins grandes. L'autorité enfin change, par la raison toute simple que le sujet a changé.

Dites-nous à présent dans votre *Mémoire à consulter*, que « *vous ne pouvez rien comprendre à ce fatras de règles* et de moyens violens qu'on a imaginés, pour faire observer le christianisme! »

CHAPITRE XVI.

Que le système de M. de Montlosier tend à *détruire* le dogme et jusqu'à l'existence du Dieu de *la religion de l'état.*

M. de Montlosier attaque le sacerdoce et le culte : il serait par trop simple et inconséquent s'il s'en tenait là. Tout se lie dans la vérité, par la raison toute simple (et qui convertirait tous les incrédules et les rebelles si elle était entendue et retenue), qu'il ne peut y avoir de vérité que celle dont l'autorité est le principe, et que si le sujet est en droit d'en méconnaître une, il a tout aussi bien le droit de les nier toutes. La vérité des attributs de Dieu, de sa volonté, des moyens plus ou moins extraordinaires qu'il a employés pour créer, pour conserver et pour *réparer* le monde; de sa parole, des devoirs qu'il prescrit, des espérances et des craintes qu'il donne; la vérité de Dieu lui-même, la vérité du *dogme* enfin, ne sont pas plus vérités que celles du

culte; et lorsqu'on nie celui-ci, je ne sache pas de raison de concéder l'autre. Aussi est-il perpétuellement arrivé que les hérésies se sont dégradées du mal au pire, et finalement se sont trouvées, je ne dirai pas en état d'*athéisme*, mais je dirai en état de *doute* : car le moyen de dénier ce que Dieu a dit, et de croire avec une certitude absolue à Dieu lui-même! Le protestantisme en est là, je crois, ou du moins il doit y venir. Le paganisme tout entier ne put être qu'une dégénération de cette nature. M. de Montlosier devrait trembler ; car je ne lui dirai pas qu'il est athée, mais je lui ferai voir qu'il est évidemment sur le chemin de le devenir.

Et d'abord M. de Montlosier paraît nier les devoirs du culte qui se confondent véritablement dans le dogme. Il paraît nier cette *confession* dont nous avons fait sentir la relation intime avec la foi à Dieu lui-même.

Tournez quelques pages après celle où il se révolte, dans la *Monarchie en* 1824, d'avoir vu l'église catholique *presser tous les ressorts de sa puissance sur la pauvre frêle nature humaine*, et vous trouverez qu'il s'agit de la *confession*. On dirait même qu'il nie jusqu'au devoir d'aller à la messe ; car il le tourne en

ridicule, dans un cas..... lorsqu'on demeure à une certaine distance de l'église. Remontez à la page qui suit immédiatement celle où il trouve *une partie de nos anciens rits hors de nos mœurs*, et vous trouverez qu'entre autres obligations de dévotion surannées, on peut compter peut-être jusqu'à *la prière du matin et du soir* (page 279): pour ne reculer pas là-devant, je ne sache qu'un philosophe de l'arrière ban.

C'est beaucoup; ce n'est rien encore.

Dans son premier ouvrage sur la *monarchie* (tom. III, page 291), on voit qu'il semble exclure tous les dogmes catholiques, car il rejette comme de luxe tout ce qui est *extraordinaire*: « *Embarrassé de* quelques *faits* » *extraordinaires* appartenant à la croyance » des Hébreux, ainsi que de quelques autres » faits du même genre lui appartenant en » propre, *le christianisme avait besoin sur-* » *tout d'être présenté avec* grâce et *ménage-* » *ment.* » J'admets que M. de Montlosier, rejetant quelques dogmes du christianisme, ne les rejette pas tous. Il n'en résulte qu'une chose, c'est qu'il est inconséquent. Quels sont les dogmes dont il ne veut plus? C'est ce qu'il n'a pas osé exprimer bien nettement, mais ce

qu'il est aisé de voir, pour peu qu'on le lise avec attention. Il paraît d'abord rejeter l'*éternité* des peines, dans son grand ouvrage sur la monarchie. Il affirme même que « la croyance de l'*immortalité* de l'ame n'est pas, comme on le croit, absolument nécessaire ». Il nous a appris depuis qu'un de *ses plus honorables amis* avait été surtout scandalisé de ce qu'il disait d'une vie à venir. Et voilà que, pour se laver de ce scandale, il le reproduit en se contentant de répondre que « *tout ce qu'il a voulu dire seulement, c'est qu'il fallait ménager l'emploi* de cette croyance. »

Le *Mémoire à consulter* et la *Dénonciation* ne font pas penser que M. de Montlosier soit revenu à des sentimens moins étranges.

Il ne veut point de *religion terrible* (p. 26), de *peines épouvantables* (p. 91), enfin de *religion de terreur* (p. 200) (1).

Mais tout effrayantes que soient ces opi-

(1) A quelques pages de celle où il ne sait se justifier du *scandale* qu'il a donné à ses amis, parce qu'il avait dit d'une vie future, qu'en désirant qu'on *en ménageât l'emploi*, M. de Montlosier, à propos de je ne sais quelle misère, déclare, avec toutes les apparences de l'ironie (et pouvons-nous juger autrement que par les apparences ?) qu'il était loin de vouloir *rien contester à la puissance de Dieu le père*. Je lis encore,

nions de M. de Montlosier, ce ne sont pas à mes yeux celles qui le sont le plus. On dirait cet homme frappé d'un aveuglement complet : les vérités les plus nécessaires et par conséquent les plus simples, le plus aisément susceptibles de démonstration, le mieux démontrées jusque dans les plus mauvais livres de théologie, telles que les vérités dogmatiques, en d'autres termes celles des attributs de Dieu, et jusqu'à celle de Dieu lui-même, sont pour M. de Montlosier des vérités impossibles à prouver : « *Ne livrez pas au hasard du rai-* » *sonnement*, dit-il, *des vérités dont la garde* » *appartient aux mœurs; laissez pour autre* » *chose vos vigoureux syllogismes; cherchez*, » *comme M. de Châteaubriand, à faire aimer* » *la religion plutôt qu'à la prouver* (1). » Et puis il vous redit encore cela dans tout un *chapitre* de galimatias méthaphysique, p. 324, etc., de cet ouvrage, et, comme nous l'avons vu, à la page 27 de sa *dénonciation*.

Le hasard du raisonnement! Quoi, monsieur

page 170 de sa *Dénonciation*, que *l'autorité du ciel est assurément très-respectable*, mais que *cependant*, etc. A Dieu ne plaise que j'attache à ces locutions plus de pensée que M. de Montlosier n'y en a mise ; mais il est vrai, et il est bon de dire qu'elles ne décèlent rien de rassurant.

(1) *De la Monarchie* en 1824, page 256.

de Montlosier, vous ne croyez pas au *raisonnement* et vous écrivez! et vous écrivez contre tous les genres d'autorité, et surtout la plus éclairée, le sacerdoce! et vous avouez même la prétention où vous êtes d'avoir un système à part, de n'être en tout point de l'avis de personne, de ne vous soumettre enfin ni aux prescriptions de l'autorité religieuse, ni aux sentimens de ses ennemis! Mais, dites-vous, c'est *sur la politique* et *l'histoire naturelle* que j'écris! Et d'abord ce n'est pas sur cela seulement; car il faut bien que vous vous soyez ingéré d'écrire *sur la religion*, puisque c'est là-dessus que je vous réfute, vous y prenant en flagrant délit. Ensuite, comme si Dieu avait permis de connaître le pouvoir politique et les *minéraux*, et de ne le connaître pas lui-même!

Des vérités dont la garde appartient aux mœurs! C'est comme si vous disiez des vérités dont la garde n'appartient à rien, et qui doivent périr; car qu'est-ce, pour conserver des vérités, que des *mœurs*, c'est-à-dire des caractères ou des actions habituelles qu'on ne saurait concevoir eux-mêmes sans la *raison*, comme leur principe et leur règle?

Cherchez, comme M. de Châteaubriand, à faire aimer la religion plutôt qu'à la prouver.

Il y a là contradiction ; car la *beauté*, ou, en d'autres termes, *le génie du christianisme*, est une de ses preuves, seulement ce n'est pas la plus importante, et c'est véritablement *prouver* la religion que *la faire aimer*. Cela est fort heureux pour M. de Montlosier, qui nous déclare qu'il n'est encore qu'un *pauvre fermier*, et qui aspirait probablement à autre chose vis-à-vis d'un écrivain alors ministre : car, s'il y avait un sûr moyen de s'aliéner un apologiste du christianisme, c'est de lui dire qu'il a fait toute autre chose que de le prouver.

M. de Montlosier professe, page 189 de son *Mémoire à consulter*, la même incrédulité *envers la logique* que dans ses précédens ouvrages : « un *vice* des missions, dit-il, est d'entamer sur le dogme et la foi une polémique *toujours inutile*, *souvent dangereuse.* »

Le *vice des missions?* c'est leur objet spécial et leur triomphe.

Une *polémique sur le dogme et sur la foi inutile et dangereuse* dans l'Eglise ! La polémique *contre* la foi et *contre* le dogme que les dissidens se permettent *hors de l'Eglise*, seule, serait-elle donc *utile* et *salutaire?*

M. de Montlosier semble, en un mot, ne croire à rien. Il compose même depuis long-

temms ; dès 1824, à la page 515 de sa *Monarchie* de cette année, il annonçait comme son grand ouvrage, qu'il devait publier incessamment, et il nous annonce formellement aujourd'hui ses *Mystères de la vie humaine*, « dont le principal objet, dit-il, est *d'établir, en faveur du christianisme, que la raison même est une révélation* ». Quoi ! M. de Montlosier veut *établir* et il ne veut pas qu'on puisse *prouver!* Il veut *établir en faveur du christianisme*, et il le *détruit!* La raison ne saura jamais que conduire à la révélation, et en prouver la nécessité, la vérité ; et il veut établir que *la raison elle-même est une révélation!!!* Nous craignons beaucoup que loin d'*établir*, M. de Montlosier ne continue de *détruire ;* que loin d'écrire *en faveur* du christianisme, il ne continue de le saper dans ses fondemens, et qu'au lieu d'ennoblir *la raison* de l'homme il ne continue de la dégrader. Il ne voit partout que *de la matière*. Il court l'Europe pour l'interroger jusque dans ses entrailles. Il nous avertit qu'*il vit dans une solitude qui lui ôte toute relation avec les hommes du monde, et surtout avec les hommes d'état* (de la *Monarchie en* 1824, *post scriptum*). Il nous apprend, dans son *Mé-*

moire et dans sa *Dénonciation*, qu'il n'est qu'un *simple gardeur de troupeaux*, comme pour se trouver tête à tête avec la nature seule. Il donne de longs *avis aux jeunes gens qui la cultivent*, jusque dans un volume où il prétend traiter de la *monarchie française* tout entière (chapitre XI, 2e partie). Mais qu'est-ce que croire à la matière vide de son créateur, si ce n'est ne rien croire ?

M. de Montlosier parle *du danger d'associer à la recherche des choses naturelles, la religion et surtout des prêtres* (ibid. page 34). S'il y avait, selon moi, un moyen de connaître à fond la nature, ce serait la *foi* à son auteur. Les premiers physiciens de chaque siècle furent tous des hommes religieux. Ne dirait-on pas que M. de Montlosier lui-même ait eu l'instinct de cette vérité lorsqu'il réfute très-spirituellement le fameux livre *de la Mécanique céleste*, en disant simplement : « *La mécanique céleste*, ô mon Dieu! (Ib., pag. 347.)

M. de Montlosier rejette dans le dogme ce qui est *extraordinaire* (1). Il faut qu'il en rejette Dieu lui-même ; car, s'il y a quelque

(1) *De la Monarchie française*, tome III, page 291.

chose d'*extraordinaire*, c'est surtout Dieu, puisqu'il est *unique*.

M. de Montlosier ne croit pas la vérité du dogme susceptible de démonstration : c'est frapper la vérité et le monde entier par leur base; car quelle *base* donner à la vérité, si ce n'est sa *preuve?* M. de Montlosier ne croit pas le dogme susceptible de démonstration ; il n'en croit donc pas susceptible Dieu lui-même, le premier et le plus grand de tous les dogmes. Il n'a donc pas la *foi* à Dieu; il se montre donc athée, sinon dans sa vie et dans ses opinions habituelles, du moins dans les principes bien entendus de ses ouvrages : voilà où conduit l'esprit d'indépendance!

Je ne sache pas d'aussi grand bienfait de la Providence envers l'homme, que de l'avoir mis dans l'impérieuse obligation de la nier elle-même, aussitôt qu'il a nié la plus petite des vérités catholiques.

Le voulez-vous savoir *comment* Dieu se prouve? Par l'impossibilité de prouver *rien*, rien absolument au monde sans lui.

CHAPITRE XVII.

De la simplicité des dogmes et de la *clarté* des prétendus *mystères* de l'église catholique.

En fait de dogmes, tous les enseignemens des livres de l'église catholique et de ses orateurs se réduisent aux enseignemens d'une création, d'une conservation, d'une fin, toutes trois miraculeuses, d'un monde physique et temporel secondaire, dans la vue d'un monde principal, spirituel et sans fin; c'est-à-dire que, dans le fond, tous les enseignemens de l'autorité catholique se réduisent à celui d'un Dieu, qui apparemment ne se conçoit pas sans mystères, sans miracles, sans attributs et sans actions extraordinaires, enfin sans toute puissance.

De tous les enseignemens de l'église on n'a jamais attaqué, et on n'attaque encore aujourd'hui que le dogme de la prescience de Dieu et du libre arbitre de l'homme, celui de l'impuissance de se sauver hors de

l'église, et cèlui du petit nombre de ses élus, et enfin le dogme de l'éternité des peines.

Et pourtant la prescience de Dieu est la conséquence rigoureuse de l'existence de Dieu qui, ayant créé les causes, doit en voir les effets, l'action dès avant qu'ils soient arrivés (1). Le libre arbitre de l'homme est à son tour la conséquence de la justice de Dieu, qui ne lui permettait pas de prescrire aux hommes, sous des peines sévères, des devoirs qu'ils n'auraient pas la liberté et même la facilité d'accomplir. Mais lorsque deux faits sont incontestables, sommes-nous en droit d'en exiger la conciliation?

Et pourtant la vérité de l'impossibilité de se sauver hors de l'église catholique est l'iné-

(1) Ne nous arrive-t-il pas tous les jours, à chaque instant, telles ou telles causes données, de prévoir les conséquences sans les forcer et même sans y concourir? Le souverain qui, dans la vue de faire venir les voyageurs dans sa capitale, fait percer des routes à travers les forêts, construire des chaussées et des ponts, dirige le choix du voyageur sans le contraindre, le connaît sans le prévoir. L'homme a la faculté de la prescience; il l'a d'autant plus qu'il est plus éclairé et plus sage; et notre grand Dieu, qui ne possède pas seulement la lumière et la sagesse par excellence, notre grand Dieu qui a créé toutes les lumières et toutes les sagesses, n'aurait pas cette faculté!

vitable conséquence de son intolérance, que nous avons reconnue elle-même inévitable.

Et pourtant la vérité du petit nombre des élus, qui n'a d'ailleurs rien qui blesse qui que ce soit, puisque tout le monde est appelé à faire partie de ce petit nombre (1) et le peut, comment se la dissimuler à la vue du petit nombre que nous trouvons dans toutes les classes de la société, et jusque dans la communion catholique, d'hommes vraiment éclairés, probes, charitables, vraiment dévoués à leurs supérieurs et à leurs semblables (2)?

Et pourtant la vérité de l'éternité des peines est la conséquence rigoureuse de l'éternité du crime, elle-même la conséquence rigou-

(1) « Dieu veut sauver tous les hommes. » (1 *tim.* II.)

(2) Nous ne disons rien des enfans des communions dissidentes, et même de la communion catholique, morts sans baptême. S'il était vrai, ainsi qu'on le croit communément dans l'église, que leur destinée soit moins heureuse que celle des autres enfans, elle serait toujours bien préférable, à leurs propres yeux, au néant; et la Providence, qui a sûrement à cet égard des vues de justice qui ne sont pas *contre la raison*, mais seulement *au delà*, aurait encore été généreuse envers ces enfans.

reuse de *l'impénitence finale* ou dernière du coupable, qui ne cesse alors en effet de perpétuer son crime que par un fait indépendant de sa volonté, la mort.

Si ces vérités étaient si difficiles à concevoir, à prouver, à entendre, à réaliser, qu'est-ce qui forçait l'église à les déclarer avec tant de précision, à les prêcher avec tant d'insistance et de force, à les imposer avec tant d'autorité?

Il faut bien que ce soit la *bonne foi* de leur certitude.

CHAPITRE XVIII.

Du dogme de l'existence de Dieu, considéré comme le conservateur et le fondement de la morale.

M. de Montlosier a osé dire « qu'il faut bien prendre garde, pour la morale même, de faire de la croyance de l'immortalité de l'ame, le fondement de la morale. »

J'allais essayer de *prouver* la thèse contraire.

Je me suis rappelé que je ne vivais pas dans le sein d'un peuple antropophage; que je vivais en France et que j'écrivais pour la France.

Je me suis rappelé encore que le plus grand et par conséquent le plus petit des philosophes du 18e siècle, J.-J. Rousseau enfin lui-même s'était écrié : « J'ai long-tems cru qu'il était possible d'avoir de la probité sans religion (c'est-à-dire apparemment sans la foi au dogme de l'existence de Dieu); je suis maintenant désabusé. »

Et la plume m'est tombée de la main!....

CHAPITRE XIX.

Que le système de M. de Montlosier tend à *détruire l'égalité* et la *liberté* des peuples, en ce qu'elles ont de vraiment légitime ;

Qu'il tend même à *détruire* la *Charte*, le *Code civil*, et enfin tout le *gouvernement représentatif* qu'il paraît défendre.

« Il faut être franc (ne craint pas de dire M. de Montlosier, en parlant de la mission de Rouen), ce mouvement n'a pour objet que de mettre en lumière les valets des prêtres, tout ce qui est adonné à une espèce de bigoterie aujourd'hui en faveur, *en mettant dans l'ombre la partie la plus considérable*, *la plus importante*, *la plus sensée de la population urbaine*, laquelle remplissant ses devoirs religieux d'une manière modeste, obscure, n'a de rapport avec les prêtres que comme on en a avec son médecin; population qui va à la boutique des remèdes de l'ame comme à celle des remèdes du corps, à son heure, à sa commodité, quand cela lui convient.

» *Cette partie de la population d'une ville*, voilà ce qui est éminemment odieux aux prêtres, attendu qu'elle *conserve de la noblesse*, *de la raison*, *de la dignité*; *c'est contre elle que sont machinés*, au profit des hommes à confréries et à scapulaire, *tous les plans d'humiliation et de sujétion*, jusqu'à ce que tracassés et harcelés de toutes parts, placés entre le cynisme qui fronde tout, et l'hypocrisie qui se soumet à tout, on la voie se courber dans la servitude, ou se précipiter dans la révolte (1). »

M. de Montlosier se constitue enfin l'apologiste du peuple et de la liberté.

Je le crois bien, c'est pour lui, ou plutôt pour le parti dont il est l'instrument, le seul moyen de se placer au-dessus du peuple, et de ne laisser un jour à ce qu'il y a d'éclairé et de généreux dans le peuple que la liberté de l'esclavage.

Mais ce n'est pas dans les derniers ouvrages de M. de Montlosier qu'il faut chercher sa pensée, c'est dans les précédens.

Voyez comme il parle indistinctement et avec toutes les apparences des préjugés les plus aveugles et des plus injustes mépris, de la classe industrielle, de la classe manufacturière

(1) *Dénonciation*.

et commerçante, de la classe des avocats et de celle même des juges; comment il parle de ce peuple que le clergé et surtout les jésuites recherchent, aiment, servent enfin comme leur ami!

Et d'abord dans ses *Vues* de 1815 :

« Des marchands de toile, membres de la cour des pairs (p. 19, 50)! »

« Des avocats et des hommes de petite ville, comtes, ducs, princes (1)! »

« Les nouveaux juges prétendent garder la robe rouge qu'ils ont prise des anciens parlemens (50). »

« Selon mon système, tout grand seigneur de l'ancien régime entre de droit dans la chambre haute (71). »

Dans sa *Monarchie en* 1821 :

« La vanité effrénée de la classe moyenne. (p. 11). »

« Une grande précaution est toujours à prendre contre une certaine prédominance de la *classe inférieure*, qui la conduirait à l'invasion violente des propriétés, et contre une

(1) Et pourquoi pas? s'ils en sont dignes par leurs lumières, par leurs vertus, ou même seulement par leur propriété. La *recherche* seule de la propriété rend mauvais : la possession fait bon.

autre prédominance de la *classe moyenne*, qui conduirait celle-ci par le même esprit *à l'invasion violente des honneurs* (p. 100). »

« La cupidité, particulière à la classe indigente, la portant naturellement à envier les richesses, et *la vanité, particulière à la classe moyenne*, la portant à envier spécialement les honneurs; si par un certain progrès de la société, la classe où est plus particulièrement la cupidité venait à acquérir une prépondérance politique exagérée, il en pourrait résulter, comme je l'ai dit précédemment, un mouvement dangereux vers la propriété. De même si, par un progrès de civilisation d'une autre espèce, *la classe où est plus particulièrement la jalousie* des honneurs venait à acquérir une importance démesurée, on prévoit qu'elle *se jetterait sur les honneurs* comme la précédente sur les richesses (p. 109). »

« Actuellement, au premier moment où le pouvoir sera obligé de remuer toutes les classes de la société, pour les appeler à son aide, il est probable qu'il s'y élèvera un conflit : dans ce conflit, où la prévoyance doit être en faveur des classes supérieures qui ont tant à défendre, et qui sont extrêmement affaiblies, si le gouvernement met son

attention à les affaiblir encore ; et au contraire à l'égard *des classes inférieures qui ont tant de dispositions à l'attaquer*, si sous prétexte qu'elles sont extrêmement fortes, il les fortifie encore, on peut prévoir où mènera cette suite de contresens (pag. 113). »

« Une classe inférieure *dressée* depuis trente ans *à toutes les licences* de l'orgueil.... ; une classe moyenne condamnée à n'arriver à la fortune que par les exceptions *rares* (1) du mérite.... ; les deux classes en présence d'une classe supérieure *sûre d'être dévorée* (2) par les deux autres ; c'est, sous un masque nouveau, la révolution continuée, pleine(140-2).»

« *C'est la classe moyenne qui a fait la révolution* (3) ; elle voudrait la refaire encore ; elle voudra la refaire tant qu'elle pourra ; et elle le pourra, tant qu'on la laissera, comme aujourd'hui, en alliance avec *les classes inférieures qu'elle ameute, avec les crimes de la révolution, que selon les tems elle excuse, ou qu'elle préconise ;* avec les résultats de cette même révolution, qu'elle tient sans cesse en alarmes, et par là même à son service ; *et*

(1) Pas si rares.

(2) Si elle y consent.

(3) Moi, je dis que c'est *la classe élevée*.

surtout avec ses principes qu'elle étale selon l'occurence, tantôt en doctrines, tantôt en exemples. Absence de droit, absence de liens, de règle, par-dessus tout, *absence de morale* publique dans les actes publics ; on voit les points d'où elle procède; on voit par là même *le but où elle tend* (pag. 166). »

« *Des hommes matériels*, *habitués à vivre dans des manufactures* et avec des métiers (1), ont peine à comprendre cette sympathie des consciences et sa force (pag. 168). »

« La classe indigente, dans sa voie vers la conquête du nécessaire, ne veut plus y arriver, comme autrefois, au moyen du tems, de la sagesse, de l'économie ; elle a abandonné, avec les bonnes mœurs, la modestie, première nécessité d'une condition abaissée ; il lui faut les jouissances de la classe moyenne, et souvent celles de la classe opulente. *Elle ne veut ni jurandes*, *ni maîtrises*, ni lois, ni régime, ni règlement, qui lui soit particuliers ; elle ne veut ni assujettissement, ni obéissance ; elle veut être libre dans la misère, et commander, quand elle le peut, avec des haillons. *Elle est excitée dans ce désordre par la classe*

(1) Et vous, monsieur de Montlosier, vous vivez bien au milieu des montagnes et des troupeaux !

moyenne, qui voit dans ce désordre un moyen d'appui pour elle dans ses entreprises. Celles-ci se dirigent principalement *vers les honneurs* (p. 115). »

« Chez nous, on n'avait d'abord pris de précaution que contre la classe indigente ; on s'est aperçu bientôt qu'il *y en avait encore plus à prendre contre la classe moyenne.* Dans notre état actuel de société, on peut être sûr que tout ce qui agite cette classe, tout ce qui la dérange de ses occupations fructueuses, *pour la porter vers les choses de l'état*, sans autre objet que de flatter sa vanité, ou de favoriser *sa tendance violente vers les honneurs*, provoque la ruine de la société, au lieu de lui être de quelque secours (p. 229). »

« *Qu'est-ce qu'un homme*, et surtout un capitaliste *payant* 300 *fr. d'impositions* (1) (p. 230)? »

Dans sa *Monarchie en* 1822 :

« Quelques *gros notaires*, quelques *gros banquiers*, quelques *gros manufacturiers* (p. 19). »

« Est-ce l'honneur, ou sont-ce les *hommes*

(1) C'est un homme qui peut remplir, qui a rempli plus d'une fois, avec honneur et utilité, même le ministère.

à argent qu'on doit mettre en première ligne (p. 35)? »

« Les familles qui, depuis des siècles, sont vouées à l'état abdiqueront-elles leur élévation héréditaire auprès des *familles nouvellement élevées par le prince ou le trafic* (1) (p. 37)? »

« M. Guizot est *malheureusement de condition plébéienne* (p. 53). »

« Le Roi n'a qu'à remplir son conseil d'avocats, de banquiers, de manufacturiers (p. 55), (et l'on verra). »

« *Qu'on se figure* les notaires, les banquiers, les manufacturiers, devenus, comme on le veut, magistrats...; la classe moyenne devenue supérieure...; les plébéiens (2) marchant à la démocratie (p. 69). »

« Les banquiers de Paris, *tous les révolutionnaires* (p. 97 et encore p. 225). »

« Les seigneurs des campagnes furent remplacés par des *praticiens* (p. 125). »

« La première révolution contre les classes supérieures fut faite par la classe moyenne, c'est-à-dire les avocats, les banquiers, les manufacturiers (p. 127). »

(1) M. de Montlosier a abdiqué la sienne, par *le crime* de de l'orgueil, qui est bien aussi *un trafic*.

(2) Et trop souvent les patriciens aussi.

« L'ensemble prétentieux d'avocats, de banquiers, de manufacturiers (p. 131). »

« La classe moyenne, avec toutes ses jalousies (p. 158). »

« Elle veut détruire la famille, comme Mirabeau la société (p. 162). »

« C'est belle chose que ces Comtes, etc., du grand livre : la noblesse est à la Bourse (p. 214). »

Voulez-vous savoir à présent le cas qu'il fait de la jeunesse dont il paraît aujourd'hui stipuler aussi les intérêts? Voyez sa *Monarchie* en 1822, pages 158, 163, 231.

Le cas qu'il fait des *avocats* qu'il consulte par besoin de recrues, ou seulement de renommée? Voyez ses *Vues*, pages 110, 155; et sa *Monarchie en* 1822, page 12.

Le cas qu'il fait des *journalistes* qu'il loue afin d'en être loué, pour lesquels il est reconnaissant afin qu'ils ne soient pas *ingrats?* Voyez ses *Vues* de 1815, page 110.

Le cas qu'il fait de ces *Parisiens* qui font aujourd'hui la fortune de sa triste célébrité? voyez sa *Monarchie* en 1821, page 236.

Le cas qu'il fait de la *charte*? Ouvrez ses *Vues* de 1815, pages 45, 48, 54. Ouvrez ses

Désordres de la France en 1815, pages 8, 54, 55, 131, 159. Ouvrez sa *Monarchie* en 1821, pages 85, 88, 120, 121, 147, 206, 245, 278.

Le cas qu'il fait du *Code civil*? Voyez sa *Monarchie* en 1821, page 215.

Voulez-vous savoir enfin le cas que M. de Montlosier fait de ce *gouvernement représentatif* qu'il paraît vanter aujourd'hui ?

Ouvrez ses *Désordres* de 1815, aux pages 8, 54, 55, 131, 159; ouvrez encore sa *Monarchie* en 1821, aux pages 85, 120, 121, 147, 206, 245, 278, etc; et vous verrez comment il l'associe à la *révolution*; comment il le considère comme *un abîme* où doivent venir s'engloutir *le Roi, le pouvoir et nos libertés !*

Laissez faire enfin M. de Montlosier, et il saura bien mieux vous montrer *ce que c'est qu'un noble* (1), que le clergé et même les

(1) Les spirituels, les francs, et quelquefois les courageux rédacteurs du *Globe*, ont très-bien senti cette arrière-pensée de M. le comte de Montlosier : « Partout, disent-ils, on retrouve en lui l'*avocat des nobles*,, le défenseur du système des castes et des corporations. Comme dans ses ouvrages *sur la Monarchie*, M. de Montlosier essaie de recomposer avec les élémens sortis de la révolution la vieille société, objet de ses regrets. *S'il poursuit le* prêtre *avec tant de rigueur, c'est qu'il voit en lui un clerc rebelle au donjon.* Même

jésuites ne vous montreront *ce que c'est qu'un prêtre*.

Il fallait à la révolution de 1789, comme il faut à toutes les autres, de la force : elle la trouva dans des réunions rendues fortes, sous des chefs absolus; car telle est la puissance de la monarchie, qu'il ne faut rien moins que la monarchie pour la détruire. Un appât était nécessaire : la *liberté* le fournit. A cet égard le travail était dès long-tems préparé : la philosophie s'en était chargée. La *liberté* n'était que trop connue : elle était voulue, elle était désirée ; il ne s'agissait plus que de la donner, sauf ensuite à la reprendre : « Au-» jourd'hui, avant le succès, a très-bien dit

dans les choses les plus indifférentes, ses habitudes féodales éclatent : parle-t-il de ses fermes d'Auvergne ? il dit : *Mon fils et ma tribu* : c'est à la lettre un chef de clan montagnard armé à la moderne, où, pour parler plus juste encore, un chef des guerriers de l'Inde, dénonçant l'ambition des bramines : sous la soutane, le serf peut devenir l'égal de son seigneur. *Si demain il avait triomphé du prêtre, il voudrait revoir le castel protecteur, les hautes et basses justices, les prérogatives seigneuriales*. Est-ce là, nous le demandons, la société telle que nous la concevons ? et pouvons-nous avoir des éloges pour de pareilles prétentions ? »

Les rédacteurs du *Globe* sont des libéraux très-conséquens.

Nous préférons ces libéraux-là.

» M. de Châteaubriand, les mamelucks sont
» jacobins ; demain, après le succès, les jaco-
» bins deviendront mamelucks. Sparte est
» pour l'instant du danger, Constantinople
» pour celui du triomphe (1). »

(1) On avait besoin d'un prétexte, on se le procura, ou, si l'on veut, on le saisit dans un puéril *déficit* de finances.

Dès le tems de l'Assemblée des notables, on disait le *bienheureux déficit!* Rabaut Saint-Etienne, en particulier, l'appelait le *salut de la France*. Ce n'était pas même le sien ; car il fut trahi par un ami et envoyé à l'échafaud.

CHAPITRE XX.

Que le système de M. de Montlosier tend à *détruire* la morale même.

Je puis bien me permettre de le dire à M. de Montlosier; il a eu la bonhomie de nous l'apprendre.

S'il a rejeté le sacerdoce, le culte, le dogme, c'est pour arriver, en dernière analyse, à se trouver le maître de sa morale, c'est-à-dire à n'en avoir que *selon son bon plaisir*, ce qui n'est guère différent de n'en avoir point du tout.

« Les craintes de la vie présente et de la » vie à venir, dit-il dans sa *Monarchie en* » 1816, sont sans doute d'une grande impor- » tance dans les tempêtes des passions : l'une » et l'autre sont surtout nécessaires pour » marquer le crime avec un scéau hideux. » Mais *la morale*, celle qui s'établit dans les » rapports habituels de la vie, par nos sen- » timens d'équité et de bonté, *a-t-elle besoin*, » *pour se former en nous, de ces menaces et* » *de ces appareils? est-ce en vertu de quelque*

» *précepte du Code ou du Deutéronome*
» *qu'une mère allaitera sa fille?... est-ce à*
» *cause du précepte* non occides *que nous ne*
» *serons point meurtriers?* »

Il y a dans ces passages, je ne crains pas de le dire, de quoi subvertir le monde entier. Heureusement, leur déraison équivaut à leur horreur! Le *sentiment* suffit pour porter l'homme à l'accomplissement de ses devoirs, et l'homme n'a besoin pour cela ni de *précepte*, ni de *menace;* le *sentiment* suffit, oui, mais en tant qu'il est réglé par une raison qui voit la nécessité de cet accomplissement; et comment l'esprit de l'homme verra-t-il la nécessité des devoirs, sans la vue et de leur *précepteur* et de ses *menaces*, sans la *crainte* enfin du châtiment de ses infractions? Le *précepte*, la *menace*, le vengeur, Dieu enfin, ôtés de la société, l'homme ne doit plus rien à l'homme; il est même son ennemi naturel; et cinq mille huit cents ans d'expérience ont mieux prouvé que M. de Montlosier n'a méconnu, que le *mère*, abandonnée à son *sentiment*, c'est-à-dire à elle-même, loin d'*allaiter*, détruisait son fruit; et que l'homme *isolé* de la présence de Dieu, au lieu de donner la main à son semblable, pour un peu d'or ou de vanité, lui donnait la mort.

« On se fatigue, dit-il encore dans sa *Mo-*
» *narchie en* 1824, *à faire arriver la morale*
» *des sommités du ciel : Dieu l'a attachée à*
» *la simple coexistence des êtres, à leurs rap-*
» *prochemens habituels.* »

Ainsi, qu'on juge l'Eglise d'une part, et M. de Montlosier de l'autre ! La première, entre un homme et son semblable, avait cru devoir placer Dieu pour les engager à se respecter. Le second ne veut entre eux que le néant : c'était laisser le *champ libre* au combat et même au *don mutuel* des passions.

M. de Montlosier n'a fait que reproduire, quelquefois dans les mêmes termes, ces effrayantes maximes dans son *Mémoire à consulter*.

Il ne veut pas que la religion *combatte les mœurs* (p. 241)? Les mœurs ont une *tendance* naturelle à la corruption : qui combattra cette tendance, si ce n'est la *religion*? seraient-ce les gendarmes et la police?

« Non, dit-il, ce n'est pas *en vertu de la religion* qu'une mère allaite ses enfans (p. 254), qu'un honnête homme ne donne point la mort à son ami (p. 255). »

Encore une fois pourtant, il ne saurait y avoir une obligation sans un précepteur ; et

qui serait ici le précepteur, si ce n'est Dieu? et Dieu, si ce n'est la *religion*?

M. de Montlosier reproduit son erreur dans sa *Dénonciation :*

« C'est une pensée singulière de croire que la morale arrive à l'homme *en dehors de lui* (55-59). » Qu'elle est mince votre philosophie, puisqu'elle ignore qu'aucun *être*, qu'aucune *chose* même, dans toute la nature, ne peut opérer *toute seule*, et pour *elle-même* !

Et puis, en critiquant M. de Bonald là-dessus, il dit que « l'*objet du christianisme* ne fut pas le rétablissement de la morale, qu'il la trouva *toute faite*. » Qu'elles sont ignorantes votre philosophie et votre histoire! Si Jésus-Christ trouva *toute faite* la morale, c'était Dieu son père, et par conséquent lui-même, qui l'avaient faite. Mais trouva-t-il, comme vous le dites, la *morale toute faite*? Il n'a été *envoyé*, et c'est lui-même qui nous l'apprend, que parce qu'elle était *oubliée!*

« La morale du genre humain n'a besoin ni de *lois*, ni de *tradition* (p. 58)? » En ce cas, mettons la *Bible* même à l'*index*, comme le *Mémoire à consulter*. Elle n'en aura, comme lui, aux yeux de la France, qu'*un titre de recommandation de plus* (1)!

(1) Voyez *le Courrier français* du 30 juillet.

CHAPITRE XXI.

Que le système de M. de Montlosier tend à *détruire* la monarchie et même la légitimité.

Toutes les funestes opinions du libéralisme, en fait de monarchie et de légitimité, M. de Montlosier les professe, ou les a professées.

Et, d'abord, son opinion sur la *souveraineté du peuple*, qui renferme et qui suppose toutes les autres.

Il affirma, dès 1790, dans son *Art de constituer les peuples*, que, « certainement, il était vrai de dire que tous les pouvoirs émanent du peuple (1). »

M. de Montlosier professe la souveraineté du peuple ; il est naturel qu'il professe aussi *sa liberté;* il dit dans cet ouvrage encore :

« Le peuple français, dit-on, est peu sage, donc il ne lui faut pas la liberté ; *et moi je dis*,

(1) Le *peuple est souverain.* M. de Montlosier blâme, en conséquence, dans le même ouvrage, l'assemblée nationale d'avoir privé le peuple, sur *d'assez légers prétextes*, du jugement des affaires même civiles.

donc il lui faut la liberté, pour qu'il devienne sage. » Et l'on sait de *quelle liberté alors* il s'agissait !

Le *professeur* de la *souveraineté* et de la *liberté du peuple* devait être le professeur et même l'admirateur des révolutionnaires et de la révolution.

Il nous déclare, en 1815, « *qu'il croit* avoir trouvé le moyen de rendre *française* la révolution de 1789 (1). »

Dans la même année, il dit que « les hommes qui ont traversé la révolution peuvent être *raisonnablement* choisis comme les plus propres à toucher les plaies de la révolution » (2), c'est-à-dire, à gouverner la monarchie. Il déclare qu'il regarde comme d'une souveraine injustice toute poursuite, *tout blâme* contre les personnes qui ont participé à la révolution. Il veut « qu'on s'empare de tout ce qu'elle a eu d'*honorable*. »

Il parle, dans sa *Monarchie* en 1821, de *l'immensité des résultats de gloire de la révolution*. Il demande « qu'*on place la révolution elle-même* dans la société, c'est-à-dire tout ce qu'elle a eu de *beau*, de *grand*, d'*honorable* ;

(1) *Vues sur l'objet de la guerre.*

(2) *Des désordres en France.*

tel doit être, selon lui, l'un des premiers points de vue du gouvernement. »

Il nous déclare même « qu'il se propose de *recueillir un jour*, d'écrire et de transmettre à la postérité les *héroïsmes* de la révolution », sans penser qu'il n'y a eu d'*héroïsmes* dans le cours de la révolution que les héroïsmes dirigés contre elle !

Tel est le jugement de M. de Montlosier sur la révolution ; voici son jugement sur l'usurpation : « On a affirmé, dit-il, dans sa *Monarchie depuis la deuxième restauration*, que les puissances s'étaient armées en faveur de la légitimité ; c'est bien, mais n'*y a-t-il qu'une légitimité* au monde ? »

Il célèbre, dans sa *Monarchie au* 1er avril 1815, *le grand génie de ce Napoléon*, qui n'a été qu'une grande torche.

M. de Montlosier ne craint pas de signaler Bonaparte comme *un homme que la providence a marqué, un libérateur qu'elle tient en réserve... La France*, dit-il, *ne pouvait être délivrée de la révolution que par Bonaparte.... Celui qui doit subjuguer la révolution, s'essaie, comme en se jouant, à subjuguer l'Europe*(1).

(1) *De la Monarchie depuis son établissement*, tome II, page 217.

Heureusement, du moins, le poison là se neutralise : c'est une singulière grandeur que celle d'un homme qui *s'essaie, comme en se jouant, à subjuguer l'Europe*, c'est-à-dire, qui se fait un jeu de mettre la chrétienté à feu et à sang; et c'est véritablement ici, seulement, que M. de Montlosier aurait dû *demander ce qu'il va se demander de Louis XIV, comment à une pareille grandeur s'attachera de la reconnaissance et de la vénération?*

Les ministres de Bonaparte sont associés à ses louanges; et ce Fouché, qui avait *rendu des services signalés* à la tyrannie, et plus encore, *à la révolution*, M. de Montlosier (page 30 de sa *Monarchie* en 1816) nous le présente comme les ayant rendus *à son pays*.

Et puis, comme Bonaparte, enfant et héritier de la révolution, ne favorisait pas le clergé, les missionnaires et les jésuites, ainsi que le fait aujourd'hui le roi de France, en sa qualité de *roi très-chrétien*, M. de Montlosier, qui veut être conséquent, trouve admirable la prospérité de la religion et des mœurs sous Bonaparte. Il a observé, *dans ses courses minéralogiques*, l'esprit public sous son règne, et il affirme qu'*on ne citerait pas à cette époque*

(de 1804 à 1814) *une maison qui professât l'impiété.* (De la monarchie en 1824, p. 298.)

Enfin il faut que M. de Montlosier ait été bien cordialement attaché à Bonaparte, puisque aujourd'hui que le monde en est délivré, et qu'on apprécie mieux les maux qu'il a faits, en même tems que M. de Montlosier décrie le gouvernement du roi, il loue celui de l'usurpateur de la façon la plus éclatante. « *Parmi les astres révolutionnaires, il en est un,* dit-il, *qui les efface tous, c'est l'homme de Sainte-Hélène.* » Et puis, après avoir parlé de son talent et de sa gloire, *c'est à lui*, s'écrie-t-il, *qu'il faudrait élever des colonnes !* (De la *Monarchie* en 1824, pages 376 et 377.)

Mêmes sentimens sur Bonaparte dans sa *Dénonciation.* Il dit que « Bonaparte est revenu au 20 mars, *au milieu des acclamations du peuple.* »

Voici à présent le jugement de M. de Montlosier sur le gouvernement royal. « *Dans le fait*, dit-il, *nos dangers n'ont jamais été plus grands* que depuis la restauration, que *la révolution assiégeait la place*, et qu'*aujourd'hui elle est dedans ;* que l'*avenir est effrayant ;* que si le gouvernement, *aveugle au milieu de ses gendarmes et de ses prêtres, continue à ca-*

resser des erreurs et des vices, sa destinée est marquée, et qu'elle sera terrible. » (Ibid. *dédicace.*)

M. de Montlosier avait dit, de la chambre *introuvable*, que *nous avions demandé à nos départemens des hommes de bien, et qu'ils nous envoyèrent des hommes d'état* (de la *Monarchie* en 1816, page 51); *qu'il ne pouvait y avoir une représentation plus réelle de nos folies, de nos passions, de nos désordres* (*ibid.*, page 54); *que la France frémit de la marche de cette assemblée, qui pouvait faire tant de bien et qui faisait craindre tant de mal* (ibid. *préface*); *qu'elle conduisait le roi et la France dans un abîme* (ibid., page 86). M. de Montlosier, en un mot, avait cru à la fameuse *terreur* de 1816. Il devait croire à celle du 1er *janvier* 1824; car il faut avouer, à la gloire du ministère de cette dernière époque, que sa terreur a laissé bien loin derrière elle la *terreur* précédente. Certes, lorsque les ennemis de la légitimité parlent, ils ne le font pas autrement que M. de Montlosier, et si c'est là de la *monarchie*, c'est de la *monarchie selon M. de Montlosier.*

La maison de Bourbon qui a *fait* la France, et qui a, plus qu'aucune autre maison royale,

concouru à l'Europe ; ce Louis XIV qu'elle a produit comme un des plus grands essais de sa grandeur, et que Voltaire lui-même admirait aussi bien que Bossuet ; ne dirait-on pas que M. de Montlosier n'ait composé sa *Monarchie française* que pour les ravaler au bénéfice de Bonaparte, *par ordre* duquel il écrivait. Il traite Louis XIV de « *despote.... esclave* « *d'une femme et d'un prêtre* (de la *Monarchie* depuis son établissement, tome IV, p. 234), *dont la cour était livrée à des femmes et à des jésuites* (ibid. p. 22). » Il dit qu'il *a consommé notre ruine* (ibid. p. 28). Il ne trouve en lui qu'*un homme qui*, *étant tout de son vivant*, *n'a rien laissé après sa mort. Il est possible*, se dit-il, *que ce soit là de la grandeur ;* mais *il se demande comment à une pareille grandeur s'attachera de la reconnaissance ou de la vénération* (ibid. p. 9).

M. de Montlosier ne se contente pas d'avoir manifesté sa haine pour Louis XIV dans l'ouvrage qu'il avait fait sous Bonaparte, il l'exprime encore dans le premier de ceux qu'il a publiés sous les Bourbons. Il parle d'une prétendue « guerre contre la France ancienne, continuée sous Louis XIII, et *perfectionnée sous Louis XIV*, qui avait laissé çà et là sur

la surface de la France, des débris, etc. (1). »

Mais c'est dans son *Mémoire à consulter* qu'il semble porter jusqu'à l'irrévérence, jusqu'à l'outrage, et même jusqu'au crime de lèse-majesté, l'expression de l'illégitimité.

Il parle de *bonté* (p. 291), sous les auspices d'un prince sage et éclairé; d'*asservissement* et d'*esclavage* (p. 263), sous le règne d'un roi citoyen; d'*hypocrisie* (p. 160), sous un prince aussi *franc* que *français*. Il condamne le goût du *spectacle* (p. 167) sous un Bourbon ami des mœurs! Il parle de *décadence de la popularité* royale en France, au milieu de son accroissement (p. 277). Et sans égard à la fois et pour la dignité du peuple français et pour la divinité de son Roi, il parle du *silence inaccoutumé* de l'un à l'aspect de l'autre, en même tems qu'il parle *des démonstrations de cent mille citoyens accompagnant un convoi funèbre* (p. 259)!!! Enfin il parle d'un peuple *attristé* (p. 294), assujetti à une *obéissance honteuse* (p. 270-273), à un *joug honteux dont les peuples peuvent s'impatienter* (p. 293), au sein d'un peuple heureux et libre. Il voit avec le sentiment de la crainte l'arrivée d'une *vieillesse* (p. 286) que la France désire comme

(1) *Des Désordres de la France.*

le plus grand bienfait de la Providence; et lorsque tout fait présager la soumission du peuple à la légitimité, il présage ses *résistances* (p. 270)!!!

Ces outrages, loin de s'en excuser, M. de Montlosier les renouvelle dans sa *Dénonciation*.

« Après la mort de Louis XVIII, l'inconvénient (des missions et processions) a passé toute limite (152). »

« La pensée générale est que la légitimité se croit en danger, qu'elle agite les sentimens religieux *moins dans les intérêts de la piété* que dans ceux de sa cause. »

Il faut que cet outrage-là soit bien odieux, car une feuille libérale, qui s'est empressée de publier celui qui le précède immédiatement, a reculé devant lui-même (1).

Et M. de Montlosier trouve à cette position-là quelque *ridicule* pour la majesté royale (154).

(1) « On voit quelquefois des maris jaloux parler de religion à leurs femmes, et les exhorter à la fréquentation des sacremens, dans un intérêt facile à deviner. Quand la légitimité, qui se croit entourée d'ennemis, prêche pour la religion et pour la messe, il est évident pour tout le monde que c'est dans l'intérêt de la légitimité. »

(*Journal du Commerce*, du 27 juillet 1826.)

« Il sera, selon lui, impossible de supporter long-tems l'aspect d'une royauté que les prêtres auraient subalternée (156). »

Puis, faisant allusion à la présence ainsi qu'à la piété d'un *fils aîné de l'Eglise* et d'un *roi très-chrétien*, dans la circonstance la plus magnifique du culte catholique, dans les *processions*, il n'a pas craint de dire que « il faut prendre garde de multiplier, pour la satisfaction seule du prêtre, les actes de cet abaissement (160)...... *La France ne le souffrirait pas!!!* »

Il revient encore à la prétendue *apparence de tristesse* du peuple à la vue de son roi, pour la mettre encore en regard de *démonstrations* d'un autre genre (177).

Enfin, M. de Montlosier ne va-t-il pas jusqu'à prétendre que « le *gouvernement* du roi ou *une partie de ce gouvernement*, du moins, est *fauteur* des délits qu'il dénonce, et que l'un de ses plus vertueux ministres, en avouant, en tolérant, en défendant le clergé, et par conséquent les jésuites, les missions et les congrégations dont il est le *ministre*, courait *risque de se rendre lui-même criminel d'état!!!* »

Les *devoirs* politiques n'ont guère plus beau jeu que les autres dans l'ame de l'homme qui, en

détruisant la religion, détruit la seule garantie de tous les devoirs. M. de Montlosier a prêté un serment que d'autres refusèrent (1) à la *constitution de* 1791, qui, en dépouillant la royauté de ses priviléges, devait la conduire à l'échafaud. Depuis, et lorsqu'une usurpation survint, il fut des premiers, et presque tout seul, à quitter son royaliste exil, sinon pour demander des avantages à l'usurpateur, du moins pour en accepter : « *Je fus appelé*, » dit-il, *en* 1801, *par le chef même du gou-* » *vernement, à l'effet de l'aider à démolir la* » *révolution.* » (*Dédicace* de sa *Monarchie* en 1824.) *En Bonaparte*, comme on sait, *la révolution s'était faite homme* : Bonaparte appela-t-il donc M. de Montlosier, et M. de Montlosier vint-il pour détruire cette nouvelle forme de *révolution*? Les événemens ne l'ont pas tout-à-fait prouvé. M. de Montlosier a travaillé dans les ministères du *consulat* et de l'*empire*; il a fait en France et en Europe de la *monarchie* et des *courses minéralogiques* (et c'est lui qui nous le dit), sinon à leur profit, du moins à leurs dépens.

Quoi qu'il en soit, Bonaparte déchu tente une seconde fois la *monarchie*; cette fois du moins ce n'était pas l'anarchie, c'était bien la

(1) Et notamment M. Bergasse, et c'est M. de Montlosier qui nous l'apprend.

monarchie qu'il detrônait, et voilà qu'au moment même, M. de Montlosier a dans son portefeuille et publie une seconde *Monarchie française*, dans l'*avertissement* tout jacobin de laquelle il déclare qu'*il a été facile à Napoléon de se remettre dans* UNE PLACE DONT UN OURAGAN L'AVAIT ÉCARTÉ, *mais qu'une mauvaise politique est venue lui arranger de nouveau et lui restituer*. M. de Lally-Tollendal avait comparé le retour d'un Bourbon à la *résurrection* du Sauveur des hommes (*Journal des Débats* du 3 mai 1814); M. de Montlosier le compare, à ce qu'il paraît, à un *ouragan*. Il put très-bien, quelques jours après, refuser, sans utilité pour la monarchie, de voter l'*acte additionnel* de l'usurpation : la *profession de foi* du livre avait assez neutralisé le refus du registre.

Telles sont les opinions anti-monarchiques de M. de Montlosier. Et qu'on ne s'imagine pas que ses perpétuelles apologies de la noblesse (1) en soient une contradiction; elles

(1) J'en dirais presque autant de sa prédilection *pour l'assemblée constituante*, et de son opinion connue sur la nullité des ventes de biens d'émigrés. M. de Montlosier était de l'assemblée *constituante*, et il émigra. Il est difficile, si ce n'est de parler, du moins de parler avec utilité dans ses propres

n'en sont qu'une conséquence. Il fut un tems où les nobles étaient les appuis naturels de la monarchie, parce qu'ils étaient, dans la magistrature ou dans l'armée, ses principaux fonctionnaires. Aujourd'hui que la noblesse, très-communément indépendante de fonctions publiques nécessaires, est moins un *bras* qu'un lustre, ou un moyen d'honneur pour le pouvoir politique, se pourrait-il qu'elle soit d'une assez haute importance pour mériter l'attention sans fin, et même exclusive, d'un publiciste? Car il faut savoir que, dans tous ses ouvrages, dans tous ses chapitres, je dirai presque à toutes ses pages, M. de Montlosier semble ne voir, ne vouloir, n'aimer, ne trouver beau et bon que la noblesse. S'il est assez indifférent pour la royauté, s'il attaque

intérêts. Ce qui seul prouverait que M. de Montlosier ne trouve nulle la vente des biens d'émigrés que parce qu'il est émigré lui-même, c'est qu'il croit bonne la vente, au moins aussi inique, des biens du clergé : « En 1789, dit-il, *a-t-on dû vendre les biens du clergé ? non. A-t-on pu les vendre ? c'est une question d'une autre nature.* » (Voyez *la Monarchie*, en 1816, page 72.) Le sophisme, je pense, n'est pas assez adroit ici pour voiler la justice. M. le *comte* de Montlosier, se faisant l'avocat des biens de la noblesse, lorsqu'il est l'adversaire de ceux du clergé, me semble la revenue de M. l'*abbé* Syeiès, qui demanda l'expropriation des nobles, et se fit éloquent pour défendre le domaine de l'église.

avec tant de haine le sacerdoce, c'est comme pour les *sacrifier* à la noblesse; dans la *dédicace* de son livre *à la noblesse française*, il annonce qu'*il aura le courage de proclamer le scandale de la noblesse*, comme le prêtre a celui de proclamer le *scandale de la croix:* Quelques lignes après, comparant encore la *noblesse au christianisme*, il lui annonce les *mêmes événemens et la même gloire.* S'il y a un moyen certain de rendre ridicule une institution honorable, c'est de vouloir la faire sublime. M. le comte de Montlosier est noble, il n'est pas aujourd'hui davantage; il est assez naturel qu'il y voie toutes les grandeurs qui lui manquent; on se dédommage de ce qu'on n'a point par l'exagération de ce qu'on possède.

CHAPITRE XXII.

Comment M. de Montlosier fait du clergé une terreur pour le Roi.

Le grand objet, la grande vue que le parti dont il est l'instrument a toujours eue, et que paraît avoir M. de Montlosier, c'est de faire du pouvoir religieux une terreur pour le pouvoir politique.

Il emploie plus particulièrement ce moyen-là dans sa *Monarchie en* 1824.

Il l'a surtout employé dans son *Mémoire à consulter* et dans sa *Dénonciation*.

Le gouvernement, dit-il, *se perd... ; dans la voie qu'on suit, il n'y a que deux perspectives : la première celle d'un succès plein, et alors on verra remplacer la souveraineté du peuple par la souveraineté des prêtres* (*de la Monarchie en* 1824, *Introduction*). *Une faute grave du gouvernement est d'avoir livré toute la France au clergé* (*idem* p. 165).

« ..... Avec une religion qui pénètre aussi profondément dans le cœur que le christianisme...., si vous ne faites une attention extrême à *un ordre d'hommes saints assurément*, mais dont la sainteté est mélangée, d'une part, dans les misères de l'humanité, hommes saints et séparés par la chasteté des faiblesses de la chair, *caro infirma*, mais qui n'en sont que plus susceptibles *peut-être* (1) de se livrer aux écarts de l'esprit, *spiritus promptus*; hommes saints, mais qui, n'ayant point de familles, sont, par là même, un peu moins citoyens. Vous pourrez les voir s'égarer, et les peuples s'égarer à leur suite.... *Vous pourrez voir non seulement la société entière, mais la souveraineté elle-même tomber dans leurs mains*.... C'est à de *pieuses* suggestions que les Stuarts ont dû leur chute (*ibid.*, p. 246).

Ce que M. de Montlosier avait annoncé en 1824, il le trouve réalisé en 1826. Il prétend que, « après beaucoup d'autres souverainetés, nous sommes arrivés à la *souveraineté des prêtres*. » (*Mémoire à consulter*, p. 13, *et passim.*)

(1) *Peut-être?* Passe encore, en fait de prévention, lorsqu'on doute!

Après avoir fait une sorte de tableau des caractères et de l'action de l'autorité ecclésiastique, « on ne sait, dit-il, *comment* vivre avec elle (*ibid*, p. 163). »

Enfin M. de Montlosier « *dénonce la main mise* des prêtres *sur l'autorité royale*, et même *sur la magistrature et la société* (p. 159). »

« Je montrerai, dit-il, *ad secundum*, ce que c'est que la constitution de la royauté, l'espèce de secours qu'elle a à donner à la religion, celui qu'elle a à en recevoir, *le danger pour elle d'associer, en aucune manière, le sacerdoce à l'action, ou aux fonctions de la royauté.* Je montrerai, *ad tertium*, que, dans l'état actuel de la France, la crainte d'un retour prochain à la *révolution* et à l'impiété ne peut être *fondée que sur l'intervention même des prêtres* dans nos affaires temporelles, telles qu'on paraît la désirer. »

Et puis, il parle, à toutes ses pages, des *envahissemens* des prêtres, et du *fléau* enfin de l'*esprit* et du *parti prêtre* pour l'autorité politique !

CHAPITRE XXIII.

Du souverain pontife et du clergé considérés comme les *amis naturels* des rois.

Il nous a fallu transcrire plus particulièrement la partie de la *Dénonciation* de M. de Montlosier à l'égard de la terreur du *parti prêtre*; car sans la lire comment la croire? Un clergé sans dotation foncière, et dont les membres, la plupart pauvres de patrimoine, reçoivent, pour vivre, moins de traitement que le dernier des commis de la plus petite administration; un clergé qui est exclus de la plupart des fonctions publiques, qui n'a (et encore depuis très-peu de tems), en France, que quelques membres dans la chambre haute du parlement, et pas un dans l'autre non plus que dans les conseils du Roi; qui n'a qu'*un seul membre* dans le ministère, où il a toujours eu des places sous les règnes les plus absolus comme sous les règnes les plus faibles; un clergé enfin N'AYANT, après tout, QUE LE DROIT DE PARLER.

DANS UNE EGLISE à ceux qui viennent l'écouter, et de donner ou de porter des *grâces* à ceux qui se présentent ou l'appellent pour les recevoir ; un tel clergé, présenté comme *en possession de la France*, sur le chemin de la *souveraineté* politique, et même en possession de cette souveraineté, dans un moment où *tout le monde* AVEC TOUS SES BRAS y aspire ; et cela parce qu'il est *plus susceptible des écarts de l'esprit*, comme *saint et séparé par la chasteté*, c'est-à-dire par une vertu, des *faiblesses de la chair!* Est-ce là de la mauvaise foi et de l'ironie, ou bien est-ce purement et simplement de l'enfantillage !

C'est à de *pieuses* suggestions, dites-vous, que les Stuarts ont dû leur chute? C'est *impies* que vous avez voulu dire.

Comment le clergé serait-il jamais le complice de la *chute des rois*? Ouvrez la véritable *Histoire universelle des révolutions*, et vous y lirez, à toutes les pages, qu'il s'est toujours *élevé*, qu'il s'est toujours *affaibli*, et qu'il est toujours *tombé* avec eux.

La philosophie, le grand maître de la théorie des révolutions, a toujours eu le soin de ne jamais désunir le Roi et le clergé, et n'a

jamais désiré *les boyaux du dernier prêtre* que pour en *serrer le cou du dernier roi.*

Le clergé catholique, le clergé de France, l'ennemi du Roi de France !

« **LES PRÊTRES**, a très-bien dit un écrivain qui ne sera plus récusé, **SONT LA VRAIE MILICE DES ROIS** (1). »

Lorsqu'on reconnaît l'existence de la *souveraineté des prêtres*, c'est l'existence de la *souveraineté des Rois* qu'on reconnaît; et celle-ci, nous devrions bien à la fin le savoir, vaut bien la *souveraineté du peuple*.

Et lorsqu'on en veut à la *souveraineté des*

(1) *Correspondance politique* de M. Fiévée.

« *Qu'a fait le clergé pour le roi?* interrogez l'église des carmes, les pontons de Rochefort, les déserts de Sinnamari, les forêts de la Bretagne et de la Vendée, toutes les grottes, tous ces rochers où l'on célébrait les saints mystères en mémoire du roi martyr; *demandez-le* à ces apôtres, qui, déguisés sous l'habit de laïc, attendaient, dans la foule, le char des proscriptions, pour bénir en passant vos victimes; *demandez-le à toute l'Europe*, qui a vu le clergé français suivre dans ses tribulations le fils aîné de l'église : dernière pompe attachée à ce trône errant, que la religion accompagnait encore, lorsque le monde l'avait abandonné. Que font-ils aujourd'hui *ces prêtres qui vous importunent?* Ils ne donnent plus le pain de la charité, ils le reçoivent. Les successeurs de ceux qui ont défriché la Gaule, qui nous ont enseigné les lettres et les arts, *ne font point valoir les services passés*; ceux qui formaient le

prêtres, et qu'on crie contre elle, c'est contre la *souveraineté des Rois* qu'on crie et c'est à elle que l'on en veut.

« On ne sait ni comment réprimer, ni comment favoriser l'autorité des prêtres; *on ne sait comment vivre avec elle.* » Vous *ne le savez pas* vous, à ce qu'il paraît; mais les bons Rois, les bons juges et les bons peuples le savent, et cela suffit. Leur embarras n'est pas de savoir comment ils pouvaient *vivre avec* l'autorité des prêtres, mais bien de savoir comment ils pourraient subsister sans elle.

Des écrivains philosophiques, par mauvaise foi ou par ignorance, n'ont-ils pas craint de prêter au clergé une doctrine contraire à l'indépendance, même indirecte, des Rois? Un prêtre catholique a-t-il paru ne pas professer, ou même seulement ne pas défendre

premier corps de l'état, sont peut-être *les seuls* (a) qui ne réclament point quelque droit politique. *Magnanime exemple* donné par les disciples de *celui dont le royaume n'était pas de ce monde!* Tant d'illustres évêques, doctes confesseurs de la foi, ont quitté la crosse d'or pour reprendre le bâton des apôtres; ils ne réclament de leurs riches patrimoines que les trésors de l'Evangile, les pauvres, les infirmes, les orphelins ET TOUS LES MALHEUREUX QUE VOUS AVEZ FAITS!» (*Réflexions politiques* de M. de Châteaubriand.)

(a) C'est UN FAIT.

la doctrine de cette indépendance? La chrétienté a été témoin de l'empressement que le clergé a mis à repousser les uns ou à désavouer l'autre, et elle a retenti des plus magnifiques protestations de soumission et d'humilité.

Si le souverain pontife, si le clergé avaient eu, le moins du monde, l'arrière-pensée d'une prééminence politique, ils avaient une belle occasion, l'occasion naturelle de la manifester, ne fût-ce que par un silence éloquent.

Et pourtant quelle a été l'éloquence formelle de Monseigneur l'archevêque de Reims!

« Dans la fête religieuse du sacre de nos rois, la religion, dit-il, veut nous rappeler d'importantes vérités et nous donner de bien utiles leçons; elle veut rappeler aux peuples et apprendre à ceux que de dangereux systèmes auraient égarés, que la puissance vient de Dieu; que *les rois exercent sur leurs sujets la puissance de Dieu lui-même*, et qu'ils sont cette *seconde majesté* sur laquelle, suivant la belle expression de Bossuet, Dieu, pour le bien des choses humaines, fait jaillir une portion de l'éclat de sa majesté divine.

» *Mais n'allez pas*, *N. T. C. F.*, conclure de ces réflexions, n'allez pas *supposer que nos*

rois viennent recevoir l'onction sainte pour acquérir ou assurer leurs droits à la couronne: NON, leurs droits sont plus anciens, ils les tiennent de l'ordre de leur naissance et de *cette loi immuable qui a fixé la succession* au trône de France, et A LAQUELLE LA RELIGION ATTACHE UN DEVOIR DE CONSCIENCE.

» C'est en vertu de ces droits incontestables que nos rois nous demandent obéissance et fidélité, et c'est afin d'obtenir du Ciel les grâces nécessaires pour remplir les devoirs que ces droits leur imposent, faire régner la justice, et défendre la vérité, qu'ils viennent rendre par leur consécration un hommage solennel au Roi des rois, et placer sous sa protection toute-puissante leur royaume ainsi que leur couronne. »

Si le Roi, si la France, si la chrétienté avaient pu ignorer *ce que c'etaient que les prêtres* pour les rois, toute l'Eglise gallicane le leur a fait voir.

Dans le fait, on prouve, l'histoire de ses propres ennemis à la main, que, si jamais l'autorité catholique a eu la prétention qu'on lui prête aujourd'hui sur les rois, elle ne l'a *jamais* manifestée qu'à l'égard des tyrans.

Cette prétention qu'elle a pu avoir, que les plus célèbres dans les protestans lui ont reconnue et dont ils ont célébré même les bienfaits, dans l'enfance sociale de la chrétienté, serait, à ses propres yeux, un crime aujourd'hui, et elle ne connaît pas de calomnie plus grande ou d'erreur plus déplorable, que celle de la lui prêter.

Comment l'autorité religieuse songerait-elle à empiéter sur l'autorité politique? L'autorité politique a les attributs de la force et l'inexorable droit de glaive ; elle a les charges, les rigueurs, et par conséquent les haines du gouvernement des hommes ; le pouvoir spirituel n'en a que les douceurs.

CHAPITRE XXIV.

Comment M. de Montlosier fait du clergé un épouvantail pour les peuples.

Après avoir cherché à rendre le sacerdoce odieux à l'empire, M. de Montlosier semble vouloir les rendre tous les deux redoutables aux peuples : « un certain accord du monarque et des ministres de la religion, dont le pouvoir est essentiellement absolu, mène à croire, dit-il, que *la servitude religieuse est ménagée comme transition à la servitude politique* (*de la Monarchie en* 1824, page 165)..... Je me retournerai vers ceux qui crient *vive l'inquisition!* Le christianisme, leur dirai-je, ne commande ni l'inquisition, ni les auto-da-fés (*ibid.*, 24). Et ailleurs, *si la religion triomphe*, *vous aurez, sous un nom ou sous un autre*, *un bon tribunal de l'inquisition*; *la France sera dirigée vers le huitième ou le neuvième siècle* (*ibid*, page 356). La société ne peut pas être

saisie. J'appelle *saisie, la prise de possession de l'ame et de la vie à laquelle le prêtre aspire* (*ibid.*, page 318). »

Le *Mémoire à consulter* est venu développer cette tactique que les précédens ouvrages n'avaient qu'indiquée.

« On conçoit maintenant, dit-il, l'existence d'un système fortement et opiniâtrement poursuivi par une partie considérable du clergé, à l'effet de revendiquer tantôt contre l'autorité royale, *tantôt contre nos libertés sociales*, une domination qui ne lui appartient en aucune manière (291). »

La *Dénonciation* qui semble moins avoir eu pour objet de développer le *Mémoire* que d'en surpasser l'animosité, cherche assez sans doute à présenter le clergé comme l'ennemi des libertés publiques, en le présentant dans le *désespoir d'un régime constitutionnel* (page 260), et comme le plus grand de ses *quatre fléaux*.

CHAPITRE XXV.

Du clergé considéré comme *l'ami naturel* de la vertu du peuple, et par conséquent de la liberté et de l'égalité vraiment constitutionnelles.

Toutes les fois que j'ai entendu faire une terreur de l'*inquisition* et de ses *auto-da-fés*, ou de la rétroaction de l'esprit humain du 19e siècle au 8e, la pensée m'est venue que, s'il était donné aux peuples de voir clairement la *vérité*, ce ne seraient pas l'*inquisition* et le retour au *moyen âge*, mais ceux qui feignent de les redouter, qui seraient pour les peuples un véritable sujet d'épouvante.

Si le prêtre était ce que le fait M. de Montlosier, son plus grand ennemi, son plus hardi *dénonciateur*, ce ne serait pas M. de Montlosier, ce serait son évêque lui-même, ce serait surtout le souverain pontife.

On a demandé *ce que c'était qu'un prêtre?* Il appartenait à un prélat de le dire :

« Que sont-ils ces prêtres qu'on vous re-

présente sous des couleurs si noires? Ils sont les précepteurs de vos enfans, et leurs maîtres dans la science du salut; les pacificateurs de vos familles, les dépositaires de vos secrets, les défenseurs de vos intérêts et de vos droits: amis fidèles et désintéressés, ils ne sont étrangers à rien de ce qui vous concerne; ils partagent vos consolations et vos douleurs, vos craintes et vos espérances. Etes-vous dans la joie? ils se réjouissent avec vous; êtes-vous dans les larmes? ils s'affligent et pleurent avec vous encore. Si vous les négligez dans la prospérité, vous les trouvez toujours dans l'adversité; jaloux surtout de partager vos peines, ils vous abandonnent les jouissances et les plaisirs.

» Votre pasteur, c'est pour vous un tendre père, vous êtes ses enfans, il vous porte dans son cœur; chaque jour il offre pour vous le sacrifice de propitiation; sans cesse ses mains sont levées vers le ciel pour invoquer sur vous les grâces et les bénédictions célestes. Vous êtes l'objet de toutes ses pensées; il n'est attentif qu'à vos besoins, il ne cherche que les moyens d'assurer votre bonheur. Il s'oublie lui-même pour se dévouer au salut de vos ames. Sa paroisse est pour lui le monde

entier : c'est là qu'il a fixé le lieu de son repos ; c'est là qu'il a résolu de mourir au milieu de ses enfans et de la famille qu'il a adoptée. Que d'autres recherchent des fonctions plus brillantes et des emplois plus éclatans, il ne voit rien au dessus de l'honorable servitude à laquelle il s'est réduit pour vous. Content du modeste revenu de l'autel, il est heureux, quoique souvent il n'ait *pas où reposer sa tête.* C'est lui que le faible invoque contre le puissant qui l'opprime, lui que le pauvre implore, lui que l'homme affligé réclame, lui en qui la veuve et l'orphelin espèrent.

» Du reste, N. T. C. F., quel courage et quelle fermeté ne lui faut-il pas pour ne point se laisser abattre par la persécution? Quelle vigilance pour repousser loin du bercail les loups ravissans, et pour empêcher que l'ennemi ne vienne semer l'ivraie dans le champ du père de famille? Que de travaux il lui faut entreprendre! Que de fatigues il lui faut supporter! Que de privations il doit s'imposer pour remplir son ministère avec quelque honneur et quelque succès!

» Tandis que vous êtes dans les fêtes et les plaisirs, le bon pasteur parcourt les montagnes et les déserts pour ramener au bercail

quelque brebis infidèle qui s'était détachée du troupeau. Tranquilles au sein de l'opulence, vous ne pensez qu'à jouir en paix des trésors que vous avez entassés. Lui cependant court visiter l'obscur réduit de l'indigence.

» Vous reposez paisiblement, et rien ne vient interrompre votre heureux sommeil; seul, le pasteur est debout. Un cri d'alarme est venu frapper son oreille attentive; déjà le viatique sacré est dans ses mains, déjà il est arrivé à la maison de douleurs. Là, sa charité semble le multiplier; tantôt il console une famille éplorée, et la prépare au coup terrible que la mort va frapper; tantôt il est au chevet du mourant pour l'endormir par les chants de la miséricorde; tantôt, prosterné la face contre terre, il conjure le Seigneur par de ferventes prières de calmer les souffrances du malade et de le fortifier contre les terreurs du trépas.

» Et des hommes de ce caractère vous seraient suspects, etc., etc. (1). »

C'est un évêque français qui a parlé.

Et les évêques de cette force-là ne sont pas rares aujourd'hui dans l'Eglise gallicane. Sans

(1) Mandement de Monseigneur l'archevêque de Tours, à l'occasion du jubilé.

quoi, Monseigneur l'évêque d'Hermopolis aurait-il pu dire, comme il vient de le faire, sans confusion, avec toute la force et l'éloquence que sait inspirer la vérité, au milieu de l'assemblée (ce jour-là plus nombreuse et plus attentive que jamais) des *missionnaires* politiques de la France, et aux signes de la plus *vive adhésion* (1) :

« Non, Messieurs, je ne crois pas qu'aucune autre époque de notre histoire, je dirai même que les annales d'aucune autre nation aient présenté QUATRE-VINGTS PONTIFES A LA FOIS PLUS IRRÉPROCHABLES, plus faits pour mériter l'estime et le respect des fidèles. »

Lorsque les évêques sont *irréprochables*, les curés, et même les jésuites et les missionnaires le sont.

On dira cependant toujours que tous les prêtres ne sont pas semblables à celui dont l'évêque nous fait le tableau, et l'on ne manquera pas d'en citer quelques-uns de différens : c'est le malheur et l'injustice de notre siècle d'être frappé du mal, et de ne pas voir le bien dans la religion.

(1) Voyez la plupart des journaux.

Nous allons lui répondre dans le chapitre suivant, en nous bornant, dans celui-ci, à dire, avec une autorité qui n'est pas suspecte (1), que « l'ennemi naturel du prêtre n'est jamais que celui qui redoute, pour ses vices, les menaces que le prêtre fait au nom du Dieu qui les défend (2). »

Cet écrivain a été bien plus heureux à signaler les bienfaits du sacerdoce qu'il n'est aujourd'hui malheureux à les oublier.

Pour prévenir la révolution, « on ne donnera jamais, dit-il, TROP d'ascendant aux prêtres. C'EST LA VRAIE MILLICE DES ROIS, le *seul moyen* de faire connaître le Roi dans les provinces, d'y entretenir la civilisation,

(1) M. Fiévée.

(2) M. de Montlosier a dit que le clergé était dans le *désespoir du régime constitutionnel*. Il ne fallait pas seulement le dire, il fallait le prouver. On vous porte le défi de citer, dans tous les sermons, dans tous les mandemens, dans tous les discours et même dans tous les livres du clergé un seul mot contre la *charte selon la monarchie*, et à plus forte raison, une seule de ces attaques dont vous vous êtes montré si libérale contre elle? Si le clergé ne prend pas aussi souvent ou aussi chaudement la défense de la charte et du gouvernement représentatif, c'est précisément par l'effet de ce devoir de *retraite du monde* que vous l'accusez d'avoir violé, et auquel vous voulez le ramener comme à son premier devoir. Le clergé *défend le christianisme*, c'est défendre la monarchie. Il prêche *l'Evangile*, c'est prêcher la véritable *constitution*.

d'y ramener des mœurs et un esprit de soumission qui ne soit pas esclavage.

« Voyez les communes où il n'y a pas de prêtres. Elles n'ont aucun culte religieux. *Les mœurs s'y rapprochent de la barbarie.* Le nombre des enfans trouvés augmente au point que les ressources manquent. Les petits bâtards courent tout nus dans les villages : les procès se multiplient, et ce qui est inévitable dans ce désordre, tous les villages ont des sorciers et des sorcières en permanence. Car la superstition est inhérente à l'ignorance, et la *religion qu'on accuse de créer la superstition en est le plus grand et même l'unique contrepoids.*

» Il n'est possible de ramener les paysans à des idées de monarchie qu'en éloignant des campagnes toute forme d'administration née de la révolution. Il faut leur rendre des *curés magistrats*... Par là j'entends qu'on leur rende ce qu'on appelle aujourd'hui la tenue des registres civils, c'est-à-dire les actes de baptême, de mariage et d'enterrement, opération qui serait bonne à ne la considérer que sous des rapports d'administration, car les registres civils n'ont jamais été bien tenus que par les prêtres. »

CHAPITRE XXVI.

Que M. de Montlosier fait sans raison des erreurs et même des crimes du *prêtre* une objection contre *le sacerdoce*.

M. de Montlosier parle sans cesse des vices réels ou possibles des prêtres, en d'autres termes des *abus* du sacerdoce.

« Dans l'ancien régime, dit-il quelque part, » j'ai été lié avec beaucoup de prêtres ; c'é» taient des hommes d'honneur ; mais, en vé» rité, ils n'étaient pas plus prêtres que moi. » Dans le nouveau régime, M. de Montlosier est, dit-on, lié avec M. l'abbé de P....., son compatriote. Est-il séant à un homme du monde de s'en venir juger le clergé sur des hommes *qui ne sont pas plus prêtres que lui?* M. de Montlosier est un enthousiaste de la noblesse ; que dirait-il si on lui objectait contre l'institution MM. de Ch...., de la F..., par exemple, qui la renient ?

Cette autorité religieuse, me dira-t-on, que vous nous présentez comme le législateur des

devoirs, ceux qui se déclarent ses sujets, ceux-là même qui l'exercent, les catholiques les ont souvent violés et les violent tous les jours, tandis que leurs adversaires très-souvent les accomplissent.

Voulez-vous savoir pourquoi?

C'est que les meilleurs d'entre les hommes sont encore mauvais, et que les plus mauvais sont encore bons. Seulement, l'inconséquence des bons n'est pas nécessaire et celle des autres l'est; car il ne nous est pas donné d'être méchans tout entiers sans mourir. Il y a beaucoup de catholiques qui sont protestans, et peut-être pires. Il ne saurait pas y avoir un seul dissident, fût-il athée, qui ne soit jusqu'à un certain point catholique; et c'est ce qui rend leur retour à l'unité si facile.

Lorsque le catholique professe une erreur ou commet un crime, il oublie l'autorité qui lui interdit le crime ou lui enseigne la vérité; et lorsque le dissident ou le philosophe dit la vérité ou pratique la vertu, il oublie son indépendance qui le livre à l'erreur et lui permet le crime.

Ils sont tous inconséquens

Mais le mal chez les uns ne doit pas plus être imputé à l'autorité catholique et à sa doc-

trine, que le bien chez les autres ne doit être imputé à l'indépendance.

La vérité et la vertu, quelque part qu'elles se trouvent, sont à l'autorité catholique; l'erreur et le crime n'appartiennent qu'à sa rivale.

En d'autres termes, l'*autorité* est vertueuse, l'*homme* seul est criminel; et vouloir une autorité humaine sans crime, c'est ne vouloir point d'autorité du tout.

L'autorité catholique, comme le pouvoir monarchique, comme la puissance paternelle, est, de sa nature, bien plus préventive que réparative.

Ce n'est pas tout de voir les erreurs et les crimes qu'elle ne prévient pas, il faut voir ceux qu'elle sait prévenir. Les uns se comptent, les autres sont innombrables; seulement, à la différence des premiers, comme ils n'existent pas, il n'est pas étonnant qu'ils nous échappent.

CHAPITRE XXVII.

Que le système de M. de Montlosier ne tend à détruire la société religieuse et politique des bons, que pour élever à sa place la société impie et anarchique des méchans.

« Conspiration *contre* les royalistes, dite *conspiration des royalistes* (1). »

C'est à la fois une grande loi de la création et un grand fait de tous les siècles, et surtout du nôtre, que, comme il n'y a que deux choses dans le monde, la vérité et l'erreur, la vertu et le crime, il n'y a que deux partis aussi.

Le parti de la vérité et de la vertu;

Le parti de l'erreur et du crime.

Tout le monde aussi en convient (2), et M. de Montlosier, ce semble, plus particulièrement et plus fréquemment qu'aucun autre écrivain.

Il ne voit dans la société que « un mouve-

(1) *Titre* d'un chapitre de la quinzième partie de la *Correspondance politique* de M. Fiévée.

(2) M. Fiévée remarquait très-bien aussi, dans ses *Conséquences du droit d'intervention d'armée en Espagne*, « que l'Espagne n'était livrée qu'à *deux partis*, mais irréconciliables. »

ment intérieur qui s'élève sans cesse pour conserver la révolution; *en contre-partie*, un mouvement qui s'élève sans cesse pour s'en préserver (1). »

Il n'y a que « *deux partis extrêmes* : l'un des hommes de 1793, etc., et l'autre des hommes de Louis XIV, etc., (2). »

« Le Roi et la révolution *se disputent* la puissance (3). »

« Deux partis, l'un aristocratique, l'autre révolutionnaire (4). »

« La France se partage *en deux fanatismes* : l'un de dévouement aux prêtres, qui porte à leur domination, l'autre de révolte contre eux, qui porte tout le pays à l'impiété (5). »

« Le parti royaliste et le parti constitutionnel. »

« Deux partis : un parti ultramontain, un parti philosophique, appuyé de *ce qui reste des vieilles bandes de l'impiété*, et se FAISANT UNE ARME DES FAUTES DU CLERGÉ (6). »

(1) *Vues* de 1815.
(2) *Désordres*, page 156.
(3) *De la Monarchie* en 1821.
(4) *De la Monarchie* en 1822.
(5) *Mémoire à consulter*, page 191.
(6) *Dénonciation*, page 112 et 115.

Il y a sans doute, et il y aura toujours un troisième parti; mais voici comment M. de Montlosier l'explique, et comment il faut aussi l'expliquer.

« Même aujourd'hui, dit-il, trois ordres de mouvement peuvent être remarqués : l'un *dans les hommes de* 1793, qui, imbus de leurs principes de destruction, s'obstinent à voir la vie dans la mort, l'ordre dans le chaos, l'existence dans le néant; l'autre *dans des hommes de Louis XV et de Louis XIV*, qui, ne prenant pas plus de souci que les précédens, de ce qui peut constituer un corps social, voient tout l'état dans la force et dans le Roi, comme les autres le voient dans la force et dans la multitude. *Entre ces deux partis extrêmes figure un parti moyen*, qu'on pourrait appeler les hommes de 1789. *Ceux-ci n'ont point*, comme ceux de 1793, *la révolution dans leurs bras*, la montrant à tout le monde, à l'instar d'une mère toute glorieuse d'avoir enfanté; *ils l'ont seulement dans leurs têtes et dans leurs entrailles* : *il n'y a qu'à attendre quelques mois, elle en sortira toute vivante* (1). »

« Celui qui n'est pas pour moi, dit le maître, est contre moi. »

(1) *Des Désordres.*

Cela donné,

Pour ne parler que de la chose même sur laquelle M. de Montlosier a appelé l'attention publique,

Comme il y a *une bonne congrégation*, une congrégation qu'on doit considérer comme le premier moyen d'ordre, il y en a *une mauvaise*, et qu'il faudrait considérer comme le premier moyen de désordre et de révolution dans l'état. Ce serait celle dont les moteurs et les affiliés, dont la langue, les statuts, le nom et les emblêmes seraient mystérieux; dont la loge, les épreuves et les exercices seraient enveloppés de ténèbres et inspireraient l'effroi; dont le nom serait *franc* et *édificateur*, l'allure *voilée* et le marteau *destructeur* de l'autel, du trône, et de tout ce qui s'ensuit; pour entrer dans laquelle, il faudrait, comme pour entrer jadis au Japon, fouler aux pieds une croix. Ce serait une société qu'on ne verrait pas *marcher*, mais qu'on verrait à la fin *arriver*; qui n'aurait pas même un éclair pour avertir, comme en a un la foudre, et au dessous des antres de laquelle enfin il n'y aurait que les enfers.

Il y a deux partis enfin :

L'un, le parti du Roi, du gouvernement,

de la très-grande majorité des chambres, du souverain pontife, de tout le clergé de France, de la très-grande majorité des fidèles (dont les jésuites, les missionnaires et les congrégations font sans doute partie), de l'Eglise universelle enfin.

L'autre, le parti des philosophes et des hommes d'état du dix-huitième siècle, le parti des petites oppositions des chambres et du *Constitutionnel* dans le siècle présent.

Il y a enfin le *parti prêtre* et le parti révolutionnaire.

« *Il n'y a aucun milieu*, disait jadis et dirait surtout aujourd'hui ce Fénélon, que M. de Montlosier préfère à Bossuet, p. 151 de son *Mémoire*, entre ces deux propositions. *Il faut que le parti soit rebelle*, obstiné, scandaleux, endurci, contagieux et digne de tous les anathèmes dont il est accablé, *ou que l'Eglise soit visionnaire*, *tyrannique et injuste.* La passion va si loin, que la haine des jésuites devient une raison décisive pour aimer le jansénisme, malgré l'Eglise qui le foudroie, etc. »

Entre ces deux partis, le parti de l'Eglise, ou, si l'on veut, le parti du Roi de France est apparemment le bon parti.

Or, M. DE MONTLOSIER PRÉTEND

AUJOURD'HUI QUE L'ÉGLISE EST VISIONNAIRE, TYRANNIQUE ET INJUSTE, et que par conséquent l'Eglise est le mauvais parti.

On peut d'abord dire qu'en attaquant avec tant de violence le premier parti, il garde le silence à l'égard de l'autre.

Il le respecte.

Que dis-je ? il le justifie.

Dans son grand ouvrage, il a trouvé *risible d'entendre citer la suppression des jésuites et des francs-maçons,* comme cause de la révolution; et dans sa *Monarchie en* 1824, il a voulu laver les philosophes du plus grand crime dont ils aient été convaincus, quoiqu'ils n'en aient pas eté punis? « *Je suis convaincu,* dit-il, *que tout ce qui a été débité des prétendues conspirations des philosophes est une fable.* »

Ainsi, notez bien cela, le même homme qui n'a pas la *foi* à la preuve de Dieu, a pourtant la *conviction* de l'innocence de ses dénégateurs!

M. de Montlosier fait plus que justifier le parti mauvais, il le met *sur la même ligne* que le bon.

Il confond le clergé de la *religion de l'état* (car les jésuites ou le clergé c'est une même

chose) avec les plus grands ennemis de la religion de l'état.

Il compare les jésuites aux *conventionnels* (1).

Ce n'est pas tout, M. de Montlosier ne se contente pas de confondre le parti mauvais avec le bon parti; il suppose que *le premier est la cause* de l'autre; et que par conséquent s'ils sont tous les deux criminels, le premier est celui qui l'est le plus. Il impute aux jésuites et la philosophie du dix-huitième siècle et l'impiété de nos jours: « Ailleurs, dit-il, *j'ai fait voir la cause des éruptions d'impiété, dans ce jésuitisme, auquel on veut aujourd'hui revenir. On se plaint de voir revivre Voltaire et Rousseau; s'ils n'étaient pas morts, ils naîtraient* (2).

M. de Montlosier se complaît dans cette étrange opinion (3), il vous donne des chapi-

(1) *Mémoire à consulter.*

(2) Déjà, dans son grand ouvrage de de 1814, tome II, page 16, M. de Montlosier avait fait preuve de cette sorte de logique, en attribuant à Louis XIV tous les maux du dix-huitième siècle: « *Je vais nommer*, dit-il, *le véritable siècle de Louis XIV, c'est le siècle de Louis XV et de Louis XVI. Voilà l'héritage que ce prince a composé et qu'il nous a laissé.* »

(3) *De la Monarchie* en 1824, page 252.

tres *ex professo* : « *Comment le parti révolutionnaire est favorisé par le clergé? De l'accroissement de l'esprit révolutionnaire, en France, depuis la restauration*, etc., etc. »

Ailleurs, il dit : « *Avec le système en faveur, on pense faire des honnêtes gens et de bons chrétiens? J'affirme qu'on ne fait que de mauvais sujets et des philosophes* (1). »

« C'est de l'école des jésuites, dit-il encore, que sont sortis d'Alembert, Jean-Jacques Rousseau, Voltaire.....; la philosophie du dix-huitième siècle en est sortie tout entière. »

Il dit enfin en parlant des religieuses ordonnances rendues dans le royaume de Naples et de Sardaigne, sur l'éducation « qu'elles feront parmi les jeunes gens plus d'impies » que toute la colonie d'encyclopédistes et » d'*athées* que le dix-huitième siècle avait pu » leur envoyer (2). »

« On dit qu'il y a, parmi les jeunes gens, quelques athées ; je parirais que ce sont ceux que les prêtres eux-mêmes ont pervertis (3).

« Les Diderot, les d'Holbac n'ont jamais

(1) *De la Monarchie* en 1824, page 273.

(2) *Mémoire à consulter*.

(3) *Ibid*, page 197.

été d'aussi habiles apôtres de l'athéisme que certains bons prêtres d'aujourd'hui (1)? »

Et c'est pour cela que M. de Montlosier prétend avec intrépidité, dans son *Mémoire à consulter*, que certains *éloges* que les philosophes ont donnés aux jésuites « sont précisément ce qui pouvait les faire condamner » (p. 120); et dans sa *Dénonciation*, que « le témoignage des philosophes en faveur des jésuites fait partie de ses pièces de conviction (p. 30) ».

Cette effrayante accusation que M. de Montlosier fait au bon parti d'être la cause du mauvais il la reproduit dans sa *Dénonciation*. « Je montrerai *ad tertium*, que la crainte d'un retour à la révolution et à l'impiété *n'est fondée que sur l'intervention même des prêtres* dans nos affaires temporelles. »

Hâtons-nous de le dire :

M. de Montlosier ne suppose pas seulement le mauvais parti moins criminel que le bon, il le suppose absolument innocent, vertueux, saint peut-être (2), et l'autre coupable.

(1) *Dénonciation*, page 164.

(2) Je ne dis rien de trop : M. de Montlosier se compare à saint Jérôme et même à saint Paul dans sa *Dénonciation*.

Et le plus coupable qu'il soit possible d'imaginer.

Le parti de l'église universelle est le parti *corrompu*, le parti qui *insulte*, qui *vexe*, qui *bouleverse*, qui porte partout la *rage* et *l'incendie*.

« Le haut degré de corruption, loin d'être dans les colléges laïcs, est dans les petits séminaires (1). »

« Je gémis, dit-il en parlant *de la mission de Rouen et de ce qui s'y est passé*, de toute espèce *d'attentat* et de violence, commis sous quelque prétexte que ce soit; mais je gémis encore plus, et, puisqu'il faut le dire, je fais plus que gémir sur ceux qui les *attisent* et qui les provoquent. A cet égard, qu'on ne fasse aucun parallèle avec ce qui s'est passé dans la révolution : c'était alors un peuple déchaîné, devenu souverain et tout puissant, qui insultait et vexait les prêtres faibles et soumis. *Aujourd'hui ce sont des prêtres*, devenus tout puissans à leur tour, *qui insultent et vexent un peuple chrétien, respectueux et obéissant*. A moins d'être parfait *comme notre père céleste est parfait*, le moyen de tenir à la *rage d'une classe d'hommes* qui pourraient si faci-

(1) *Mémoire à consulter*, page 192.

lement et si utilement aller *exhaler leur feu* chez les païens des nations étrangères, et *qui préfèrent porter l'incendie au milieu de nous?* etc., »

Et M. de Montlosier est plus effrayé mille fois de l'action même la plus légitime de l'Église universelle, que des conjurations de tous les philosophes et de tous les jacobins réunis.

« J'ai signalé, dit-il dans sa *Dénonciation*, un vaste système ou plutôt une véritable conspiration dirigée contre la religion, contre la société, contre le trône. J'ai déterminé en même tems le caractère de cette conspiration.

» Ce caractère est tel, que *si je voyais à Saumur cent mille hommes armés des bandes de Berton; autant à Colmar*, commandés par je ne sais quel chef dont j'ai oublié le nom; *au milieu de ces deux armées, si je voyais toute la légion des philosophes* du dix-huitième siècle dirigée par les Diderot, les Helvétius, les d'Holbach, *je ne serais pas plus effrayé pour ma religion, pour mon roi, pour ma patrie, que je ne le suis en ce moment d'une multitude de saints évêques*, de bons prêtres et de véritables royalistes, nous

menant avec les intentions les plus pieuses (et rapidement) à des catastrophes qui me font frémir, et que j'ai à peine le courage de désigner. »

Ce n'est plus enfin dans le parti où nous avons coutume de les voir, que M. de Montlosier voit le *carbonarisme*, la *peste*, tous les *fléaux* réunis, l'assassinat, le *régicide*, les plus grands crimes enfin, c'est dans la société des jésuites, c'est-à-dire dans le clergé.

M. de Montlosier parle en effet, dans sa *Dénonciation*, du *carbonarisme jésuitique* (p. 21).

« Les représentans de Chatel et Ravaillac sont, selon lui, plus dangereux que les pestiférés (p. 126 et 128). »

Le parti prêtre « est un fléau moral qui s'insinue comme un poison, et qui, pour échapper aux recherches, prend toutes les formes des hommes habiles à se servir du manteau des rois, en attendant qu'ils puissent les asservir ou les assassiner (*ib.*, p. 32). »

Et comme les crimes du clergé, c'est-à-dire de l'Eglise universelle, doivent être punis, et pourtant ne le sont pas, M. de Montlosier, en cela très-conséquent, ne fait pas difficulté d'accuser du *scandale de l'impunité* et de

complicité de crime la magistrature française, qui, en absolvant, par *deux arrêts* célèbres, les innocens, n'a pas condamné les criminels !

Je suis forcé de citer ; car on ne pourrait pas me croire.

« Le scandale d'*impunité* que les deux arrêts ont donné... Les *magistrats connaissent les* DÉLITS, puisqu'ils les signalent, et cependant les *délits continuent de subsister au milieu des magistrats qui les accusent* (1). »

Nous avons vu enfin que M. de Montlosier considère le gouvernement même du Roi qui *tolère* le *crime* de la *vertu*, comme *fauteur du crime* et comme *criminel d'état!!!*

M. de Montlosier, qui prévoit la continuation du scandale de l'impunité des criminels, prévoit aussi la continuation et même l'apogée de leurs attentats.

Il ajoute au tableau qu'il a fait des coupables : « Mes paroles sont dures ; dès que je les prononce, un peuple de jésuites, de congréganistes, d'ultramontains, se met à crier : *Tolle.* Je ne sais où est le *bûcher* des templiers. Qui que ce soit qui avez aujourd'hui la puis-

(1) Voyez la *Dénonciation*, à la page 215.

sance, vous pouvez m'y faire attacher. Je vous ajourne à deux ans. »

M. de Montlosier, qui s'est comparé aux *saints*, se compare encore, comme on voit, aux confesseurs. Il paraît envier, comme eux, la palme du *martyre*. Plaise à Dieu qu'il l'envie aussi sincèrement, et qu'il n'y soit pas aussi exposé que ses adversaires!

Depuis que M. de Montlosier a élevé le parti de l'indépendance à la place et comme sur le trône de celui de la fidélité, les tribunes et les feuilles libérales, de leur côté, semblent avoir mis plus de zèle et quelquefois plus d'audace à le faire aussi.

« Il faut, dit-on, rester en France pour veiller sur la conspiration qui tend à renverser l'autel pour renverser le trône.

» Une conspiration! oui, elle existe, s'écriait Me Romiguière à la cour de Toulouse, le 23 avril 1826, elle est flagrante; elle couvre la France de son immense réseau. Signalée non-seulement par les écrivains libéraux, mais par les Fiévée, les Châteaubriand, les Montlosier, elle l'est encore par les cours royales de Paris et de Douai! Quant à celle qui tendrait au renversement de l'autel et du

trône, elle n'existe pas. Ceux qui l'allèguent n'y croient pas... »

« Les missions, dit une feuille libérale à propos de celles de Rouen, ont si souvent été le sujet, ou, tout au moins, le prétexte d'agitations, de troubles, de scènes tumultueuses, que leurs résultats ont fait plus de mal à la religion que tous les vains sophismes des athées et des impies (1) ».

« Nous le proclamons hardiment : favoriser les jésuites et les rétablir, ce ne serait pas seulement une faute, *ce serait un crime* envers le prince et envers la patrie. (2) »

Une feuille royaliste, contristée à la vue de la *dénonciation* de la *vertu* comme *criminelle*, avait cru pouvoir considérer le dénonciateur comme privé de sa raison. « En démence, lui répond une feuille libérale (3), en démence comme tous ses cohéritiers de la foi monarchique, qui firent la folie de protéger Louis XVI aux Tuileries *contre les poignards des assassins, dans les journées des* 20 *juin et* 10 *août!* »

Toutes ces petites feuilles prétendues litté-

(1) *Le Constitutionnel* du 23 mai 1826.
(2) *Le Constitutionnel* du 8 juillet.
(3) Les *Débats* du 30 juillet.

raires, et bien plus *politiques* et plus dangereuses, à certains égards, que les autres, puisqu'elles sont moins chères et plus piquantes, renchérissent aussi tous les jours, en ce point, sur elles.

« Les jésuites ont des poignards. M. de Montlosier n'a que sa plume : les armes sont-elles égales (1)? »

« A la porte du couvent de Saint-Acheul, il y a, dit-on, un rémouleur qui n'est occupé qu'à aiguiser des petits couteaux (2). »

« M. de Montlosier a obtenu du préfet de police la permission de porter, en tout tems, un poignard dans sa poche (3). »

« M. de Montlosier se porte bien : depuis son arrivée, il n'a pas encore passé dans la rue de la Ferronnerie (4). »

« Les élèves de Saint-Acheul et de Mont-Rouge n'écriront plus désormais que sur des tablettes enduites de cire, comme les anciens, afin d'apprendre à se servir de stilets. »

Une grande feuille, dont l'esprit semble

(1) *Figaro*, du 23 juillet.
(2) *Id.*, du 24.
(3) *Id.*, du 25.
(4) *Pandore*, du 30 juillet.
(5) *La Nouveauté du* 18 juillet.

plus habile, les moyens mieux combinés, l'objet plus déterminé que dans les autres feuilles de sa nature, dont les rédacteurs enfin ont fait plus d'une fois preuve d'un grand talent, a tiré récemment, d'une façon énergique et éloquente, les conséquences de la *Dénonciation*. Après avoir rapporté le *passage* de cet ouvrage où M. de Montlosier attribue à des hommes *vertueux* et même *saints* le plus exécrable des assassinats du dix-neuvième siècle :

« Ici, dit le journal, ici la plume tombe des mains, le cœur se serre et l'esprit s'égare. Quoi! ces hommes s'engagent, comme les brigands des grandes routes, à la vie et à la mort! ils renouvellent les effroyables horreurs du tribunal secret! Ils font serment d'être esclaves, et ils punissent le parjure par l'assassinat! Ils jurent d'obéir en aveugles et de lever le poignard sur un mari, sur un père, sur un magistrat, sur un roi! Les horribles turpitudes qui ont accompagné la mort de Fualdès, pourraient avoir été ordonnées par une congrégation, par des missionnaires, par le *parti prêtre!* Des hommes qui se disent de Dieu auraient commandé ce meurtre épouvantable; ils en auraient réglé les premiers préparatifs,

qui firent frémir la France et l'Europe; ils auraient choisi un lieu de prostitution pour offrir leur infernal haulocauste! S'il en est ainsi, *magistrats à qui ces horreurs sont dénoncées, hâtez-vous, le tems presse, les stylets sont aiguisés, les poisons sont prêts, un meurtre nouveau peut être commis, et le sang des victimes retombera sur votre tête!* Protecteurs du pays, organes des lois, dispensateurs de la justice, les faits sont proclamés, les prévenus signalés, que votre équité s'entoure de toutes les lumières, de toutes les preuves; qu'elle prononce, qu'*elle rassure un pays qu'on alarme, un trône qu'on ébranle, la moralité publique qu'on déprave, la civilisation qu'on arrête, la religion qu'on flétrit* (1)! »

C'est ainsi que, grâces aux tolérances du pouvoir et aux empiétemens successifs des sujets, la société est parvenue au dernier point de sa décadence, et même à son renversement. L'erreur enfin s'est mise à la place de la vérité, le crime à celle de la vertu; car c'est une loi de la nature que les choses ne cessent jamais d'être, seulement elles se déplacent.

Mais de la théorie à la pratique, il n'y a

(1) *Le Courrier* du 31 juillet.

qu'un pas; et lorsqu'il est passé en maxime et en *foi*, que le coupable est le vertueux, et le vertueux le *conjuré*, « une dame distinguée par ses vertus et sa naissance, est brûlée vive, avec sa fille charmante, sur la place Dauphine, en 1792, convaincu d'avoir ouï la messe, etc., (1). »

Nous avons trop insisté peut-être sur l'hypothèse évidemment absurde de la *vertu* à la place du crime, de la *sainteté* même au lieu (qu'on nous passe le mot) de la *satanité*, de l'Eglise catholique enfin à la place de la secte philosophique.

« Tant que nous n'aurons pas perdu la mémoire, il nous sera permis de croire que, dans le dix-huitième siècle, les chefs, les apôtres et *les adeptes de la philosophie ont été les ennemis de la religion.*

« Mais elle ne s'en tient pas là; et quoi qu'en disent, pour donner le change, quelques apostats célèbres du sacerdoce et de la royauté, qui prêtent à la piété leurs intrigues et leurs complots, la philosophie et la *philosophie seule conspire.*

» De quelque manière que la révolution

(1) *L'Etoile* du 3 février 1825.

ait été modifiée, *il n'y* A EU, DEPUIS VINGT-SIX ANS, QU'UNE CONSPIRATION allant toujours au même but, avec une persévérance et une adresse que rien ne fatigue et ne déroute... *Elle est aujourd'hui plus habile et plus forte qu'en* 1789 : plus habile, parce qu'elle a plus d'expérience, et plus forte de l'extrême faiblesse de ceux qui devraient la renverser, et qui ne savent pas seulement ce que cela veut dire. (1) »

Ecoutons Laharpe encore signaler à cet égard la vérité avec autant de *connaissance de cause* que d'éloquence, dans sa théorie de la *langue révolutionnaire :*

« Continueront-ils à répéter que les prêtres sont conspirateurs, comme il était reçu dans un tems où celui qui aurait voulu les défendre craignit qu'on ne l'appelât lui-même *conspirateur*.

» Se rejetteront-ils encore sur des intelligences, des communications, sur ces *vastes complots*, dont les ramifications embrassent toute la France?

» Je vois bien là *le charlatanisme banal*

(1) M. Fiévée.

des anciennes phrases de tribune, et l'on en connaît la valeur. Mais je demande, et j'ai droit de demander, puisque je ne parle pas dans une *convention, où sont les preuves?* Combien de fois avez-vous promis de dévoiler *la grande conspiration,* l'avez-vous jamais fait? Nous voilà retombés dans le *code de Robespierre*, dans la *conspiration* qui a existé, et qui était la base de tous les jugemens révolutionnaires..... Mais enfin la *convention* ellemême, toute *convention* qu'elle était, a cru devoir désavouer les procédures des tribunaux de Robespierre, et pouvez-vous encore parler comme lui, à moins d'avouer que vous voulez faire comme lui?

» *Je conclus en affirmant que, parmi les conspirateurs, il n'y a pas un vrai chrétien, que* les chrétiens *et les prêtres* sont, de tous les citoyens, *les plus décidément soumis au gouvernement*, ceux de tous dont il a le moins à craindre.

» Parmi ces innombrables journées de sang et de crime qui composent l'histoire de la révolution, depuis les premiers jours de 89, jusqu'à ceux (de la dernière mission de Rouen) *citez-en une*, je ne dis pas qui soit l'ouvrage des prêtres, mais *où des prêtres aient figuré*

comme acteurs et non comme victimes! Citez et prouvez. »

M. de Montlosier peut dire des jésuites, du clergé et du souverain pontife, ce qu'il a dit de la *noblesse* dans sa *Monarchie en* 1821.

« J'ai fait tout ce qui m'était possible pour les engager à dire : CETTE BARBARE CHEVALERIE, CET ATROCE BAYARD, CE FÉROCE SAINT LOUIS, et ainsi de tous ces illustres sauvages des tems anciens, misérables qui avaient des vassaux! je conviens que *je n'ai jamais pu y parvenir* (p. 266). »

LA VÉRITÉ, à ce grand égard, il faut après tout la demander à celui qui la sait, au souverain Pontife enfin, qui vient aussi de nous la révéler au nom de celui qui ne peut ni se tromper, ni nous tromper : « On doit, dit-il, attribuer aux associations maçonniques les affreuses calamités qui désolent l'Eglise, et que nous ne pouvons rappeler sans une profonde douleur. *On attaque avec audace ses dogmes et ses préceptes* les plus sacrés, on cherche à avilir son autorité ; et la paix dont elle aurait le droit de jouir est non-seulement troublée, mais on pourrait dire qu'elle est *détruite*.

» On ne doit pas s'imaginer que nous attri-

successeurs, son premier mot a été de leur donner *la mission*, qu'ils exécutent encore, de s'en aller de, par le monde, *enseignant* comme il avait lui-même enseigné : *euntes ergò docete omnes gentes*, etc. (1).

De leur côté, les adversaires de *l'Homme-Dieu* (je ne dis rien de trop, on sait que des hommes du siècle dernier se sont déclarés *ses ennemis personnels*), les hérétiques de tous les siècles, depuis Celse et Arius jusqu'à Calvin et Voltaire, n'ont pas cessé de prêcher toutes les erreurs et tous les crimes avec elles.

Les arbres ont porté leurs fruits.

C'est à la parole de l'*Evangile*, et un peu plus tard à son écriture, que l'univers s'est édifié, comme c'est à celles des *contrats sociaux* qu'il s'est démoli depuis dix-huit siècles.

L'INTÉRÊT EST LA GRANDE MESURE DES ACTIONS : on ne tient à la liberté de tout imprimer et de tout dire, que pour avoir un jour la liberté de tout faire.

Voilà le raisonnement. Veut-on des autorités? elles sont unanimes.

(1) Saint Mathieu, 18, 19. Le mot *docere* est comme le mot vraiment sacramentel de l'Evangile. On l'y trouve littéralement plus de cent fois; que serait-ce si l'on comptait ses innombrables équivalens ?

Et unanimes dans le parti de la fausse liberté encore plus s'il est possible que dans le parti de la vraie (1).

⁂ Bâcon : « Ainsi que le mugissement des vents et une sourde agitation de la mer sont les avant-coureurs des tempêtes, de même les

(1) Nous citerons trois autorités pour toutes, celle de l'esprit saint du souverain Pontife, et celle de Louis XVI.

« La langue (et à plus forte raison l'imprimerie) est un feu dévorant, un principe inépuisable d'iniquité, un réservoir de poison qui donne la mort. » (*St. Jacques*, 3, 6, 8.)

« Sur toutes choses, dit le souverain Pontife à l'occasion du *jubilé*, mettez vos soins vigilans à faire disparaître du milieu de votre troupeau *tant de livres* impies, infâmes et *pestilentiels*, que le perfide ennemi du genre humain vomit de toutes parts avec une incroyable profusion, et qui, plus que jamais, doivent nous faire répéter, en gémissant, ces paroles du Prophète : « *La malédiction, le vol et l'imposture ont inondé la terre, et le sang ne respecte plus le sang.* » C'est pour tous les gens de bien un sujet commun de douleur de voir que le *fléau des mauvais livres non-seulement corrompt les mœurs, mais qu'il ébranle même les fondemens de la foi* en attaquant tous les dogmes de notre sainte religion. Animés d'un seul et même esprit, vénérables frères, couvrez-vous donc du bouclier de la Foi, afin que vous puissiez éteindre *les dards enflammés d'un ennemi aussi astucieux que cruel!* Armez-vous du glaive spirituel, c'est-à-dire de la parole de Dieu, et combattez vaillamment! Si Dieu est pour nous, qui pourra nous résister? etc.

M. Hue rapporte qu'à la vue des portraits de Rousseau et de Voltaire, Louis XVI s'écria, dans sa prison du Temple : « CES DEUX HOMMES ONT PERDU LA FRANCE. »

libelles et les discours licencieux contre le gouvernement *annoncent des tempêtes dans l'état*, lorsqu'ils sont fréquens et publics..... ; surtout, si l'on arrive à ce point que les plus sages mesures et les plus plausibles sont prises en mauvaise part et dénaturées par la malignité. »

⁂ *Voltaire*. « Je suis las de leur entendre dire que douze hommes ont suffi pour établir le christianisme ; j'ai envie de leur prouver qu'il n'en faut qu'un *pour* le détruire. » (Lettre de 1770.) « Je suis grand démolisseur : je laisse à mes contemporains des limes et des ciseaux (*id.*, de 1770). »

⁂ *Condorcet*. « Il n'a point vu, dit-il de Voltaire, tout ce qu'il a fait, mais il *a fait* tout ce que nous voyons. »

⁂ *J.-J. Rousseau* : « Les sciences *corrompent* l'homme. »

⁂ Un régicide : « Ne sont-ce pas là, dit-il à propos de certaines maximes de l'*Emile*, des maximes *révolutionnaires!* Eh bien, continua-t-il, toutes les pages d'*Emile*, du *Contrat social*, du *Discours sur l'inégalité des conditions*, réfléchissent ces grandes vérités. Hâtez-vous donc d'arracher à sa tombe solitaire cet *éloquent précurseur de la révolution*. »

*** MM. les rédacteurs du *Mercure de France :*

« C'est la *pensée des sages qui prépare les révolutions ;* c'est le bras du peuple qui les exécute (17 août 1790). »

Ces traits-là montrent la puissance de l'écriture ; en voici un qui prouve celle de la parole :

*** Chénier, dans le discours préliminaire, daté du 22 août 1788, de sa tragédie intitulée *Charles IX, ou la Saint-Barthélemy :*

« Un livre, quelque bon qu'il soit, ne saurait *agir* sur l'esprit public d'une manière *aussi prompte, aussi vigoureuse*, qu'une belle pièce de théâtre. Puissé-je dans mes ouvrages, et surtout dans mes tragédies politiques et nationales, *ne pas rester inutile* aux progrès de cette *philosophie bienfaisante et courageuse* (1). »

*** Marat, dans son *Plan de législation criminelle :*

« Que les sages continuent toutefois d'éclairer le monde ; *à mesure que les lumières se répandent, elles font changer l'opinion publique ;* peu à peu les hommes viennent à

(1) En conséquence, il fit jouer sa pièce le 4 novembre 1789, c'est-à-dire le jour où Louis XVI fut arraché de son palais, et M. de Juigné, archevêque de Paris, lapidé.

connaître leurs droits ; enfin ils veulent en jouir : alors, *alors seulement*, *impatiens de leurs fers, ils cherchent à les rompre* (p. 10). »

« De la cour, les maximes passent à la ville ; elles courent les cercles ; on les répète sur le théâtre, *au barreau*, dans les livres ; et chacun en est infecté. *A mesure que les maximes d'un monde corrompu s'accréditent*, *la débauche fait de rapides progrès* (p. 105). »

⁂ M. Barrère, dans la *Chambre des cent jours :*

« *La liberté de la presse*, dit-il, *est la mère de toutes les libertés.* Qu'on nous ôte toutes les libertés, disent les Anglais, et qu'*on nous laisse seulement celle de la presse*, *avant six mois tous nos droits seront reconquis.* »

⁂ M. de P***, au *conseil des cinq cents :*

« La liberté de la presse est la liberté *par laquelle* et pour laquelle *la révolution a été faite.* »

⁂ Bonaparte :

« Je ne me sens pas assez fort, disait-il, pour gouverner un peuple qui lirait Rousseau et Voltaire. »

Et ailleurs :

« La révolution est la *conséquence inévitable du passage d'un système social* à un autre. »

⁂ La Harpe : « Et vous, philosophes? vous n'oserez pas nier que ce ne soit *votre philosophie qui ait fait la révolution;* vous vous en êtes si souvent glorifié, qu'il n'y a plus moyen de revenir sur vos pas. »

⁂ Rivarol : « L'imprimerie est l'artillerie de la pensée. »

⁂ M. Fiévée : « Les révolutions ont toujours été *produites* par les opinions (1). »

« Si la religion s'est égarée en réglant des intérêts qui n'étaient pas les siens, que ne doit-on pas craindre des *opinions philosophiques appliquées à l'ordre social* (ibid) ? »

« Les intérêts deviennent alors si clairs que la politique ne varie pas, même sous les princes les plus faibles, jusqu'au moment où *des têtes ardentes détruisent l'unité de la religion, rendent aux opinions leurs violences et jettent l'état dans une nouvelle anarchie.* »

« Le fait est que le mot *république* n'a été prononcé dans les grandes monarchies que depuis la réformation. »

« Il ne se crée *jamais de secte dans l'Eglise qui ne soit disposée à former un parti dans l'état.* En Europe, l'unité politique cesse avec l'unité de religion, etc., etc. »

(1) Des *opinions et des intérêts pendant la révolution.* Passim.

« Et qu'on ne cherche pas à effrayer les esprits en représentant les prêtres comme les ennemis de la vraie liberté ; elle n'a d'ennemis que les *philosophes.* »

« En nous promettant la liberté, les philosophes nous ont donné révolutions sur révolutions ; ils recommenceraient si on les laissait faire, et *ils s'appuieraient sur les LIVRES.* »

« Les philosophes, comme tous les charlatans, savent fort bien que, *du moment que l'imagination est séduite, tout est fini.* »

« Remarquez que depuis l'époque où ces philosophes ont tant vanté la tolérance religieuse, on a vu le peuple *ameuté*.... se porter à tous les excès. »

« En 1780, lord Gordon se mit à la tête de la populace de Londres, dont le cri de ralliement était POINT DE PAPE. Il n'était question de pape en aucune manière ; mais *ON N'EMEUT PAS LA CANAILLE SANS S'ADRESSER A SES PASSIONS.* »

*** M. le baron Massias : « Les bonnes et les mauvaises *maximes sont des semences de bonnes ou de mauvaises actions.* »

(*Maximes préliminaires* de ses *pensées* sur, pour et contre La Rochefoucault.)

*** M. de Châteaubriand : « Dès le mois de

» novembre 1819, on fut instruit que les dé-
» mocrates de France, unis aux bonapartistes
» et secondés des radicaux anglais, prépa-
» raient un mouvement en Espagne; ils y
» faisaient entrer en fraude les livres impies
» et les brochures séditieuses; *ils envoyaient*
» *devant eux leurs doctrines comme on fait*
» *marcher des sapeurs à la tête d'une armée*
» *pour tout battre......* La révolution tenait
» surtout à ouvrir une voie aux artisans de
» nos discordes, de même que la Mort, dans
» le poète anglais, trace un chemin de l'enfer
» à la terre, pour donner passage aux esprits
» de l'abîme. »

*** M. de Girardin : « Toute mutilée qu'est la charte, qui a posé les bases de la monarchie constitutionnelle, disait-il à la chambre des députés, *nous aurons les moyens* de les raffermir aussi long-tems que nous conserverons la liberté de la presse, *palladium* de toutes les libertés, et la publicité des séances (profond silence) (1). »

*** *Le Constitutionnel* : « Les *idées* se résolvent en puissantes *réalités* (novembre 1824). »

*** Me Dupin, défenseur, et par conséquent interprète du *Constitutionnel* : « *Le Constitu-*

(1) *Constitutionnel* du 13 mai 1826.

tutionnel soutient la thèse, à mon sentiment, la plus vraie : que l'*instruction corrige les mauvais penchans;* que les peuples les plus instruits sont aussi les plus moraux, et par conséquent les plus heureux. Il n'accuse pas, comme on le prétend, les prêtres d'être *ennemis de la civilisation.* Qui ne sait, au contraire, que c'est au clergé de l'église romaine que l'Europe a dû la sienne, remplissant en cela la noble mission qui lui fut donnée : *Docete omnes gentes*, etc, etc. ? »

*** Tous les libéraux réunis : « La liberté de la presse est LA PLUS VITALE de nos libertés. »

Et c'est le seul droit aussi qui ne se trouve omis *dans aucune des trente constitutions* présentées ou adoptées depuis 1789 jusqu'en 1815, et qui s'y trouve même inscrit, souvent à plusieurs reprises et aux premières lignes.

Les erreurs de la presse sont plus fréquentes et plus graves dans les tems de restauration et sous le règne des Bourbons, que dans les tems de révolution et sous le règne des tyrans : cela est tout naturel ; dans le premier cas, les méchans combattent, dans le second, ils triomphent.

L'effet cesse avec sa cause.

C'était dans le sentiment profond de cette grande vérité que Robespierre disait dans l'article 4 de sa *constitution*, que la convention a textuellement copié dans l'article 7 de la sienne. « Le droit de manifester ses opinions, soit par la voie de l'impression, soit de toute autre manière, est une conséquence si nécessaire de la liberté de l'homme, que la *nécessité de les énoncer suppose ou la présence ou le souvenir récent du despotisme.* »

Et, après tout, qui sait mieux et qui a mieux dit cette grande vérité, cette unique vérité, aujourd'hui nécessaire, que M. de Montlosier lui-même?

« C'est avec une *doctrine perverse* qu'on cherche à nous mener aux plus *terribles événemens* (1). »

« Je suppose que, par un travers des chefs de la société, il se répande, et cela avec leur approbation, que cet argent qui est dans nos poches ne nous appartient pas, qu'il est le fruit de la violence et du brigandage; je suppose que, de *théorie en théorie*, les chefs de cette société aillent exhumer les anciennes lois de Lacédémone en faveur des filous, les présenter comme un chef-d'œuvre de législation;

(1) *Dire sur la régénération du pouvoir exécutif.* 1790.

et que finalement une nation entière soit amenée à voir dans Robert, chef de brigands, un homme admirable ; *la morale étant ainsi établie en courtoisie* pour les habitans des tavernes, si, pour achever de leur être agréable, les chefs de cette société mettent leur soin à priver les porteurs d'argent des moyens de défense, en donnant, au contraire, aux nouveaux Spartiates tous les moyens d'attaque, mon lecteur *et moi nous savons parfaitement ce qui doit arriver.*

» *Cette fable est l'histoire de la révolution française.*

» En France, *depuis deux siècles, il s'était répandu* peu à peu, et à la fin complètement établi que la féodalité, d'où sortaient directement ou indirectement les titres, les droits, les lois, bien plus, la couronne elle-même, était un régime de brigandage et d'usurpation. *Par cela seul*, on sent que les possessions, les honneurs, tous les avantages de la classe supérieure, et *le trône lui-même étaient depuis long-tems ébranlés.*

» Le grand événement de la *révolution française, préparé depuis long-tems pour les mauvaises doctrines*, déterminé ensuite par la double représentation et l'opinion par tête, se

présente avec son véritable caractère. Ce n'est point un effet de quelque progrès supposé de la civilisation ; c'est tout franchement une insurrection de la classe moyenne contre la classe supérieure, une invasion violente et criminelle de ses avantages, de ses possessions, de ses droits (1). »

« Toutes *les atrocités* de la révolution, dit-il aux libéraux, ne sont pas dans le cœur humain, elles *sont dans le cœur de vos doctrines* (2). »

« Un ensemble de principes faux, *atroces*, que l'esprit libéral d'alors, comme celui d'aujourd'hui, avait eu l'art de vernisser d'un peu d'esprit (p. 101) (3). »

« C'est ainsi que France fut prise dans ses filets (p. 102). »

« Des écrits sont publiés de toutes parts en *apologie du vent et des tempêtes* (p. 254). »

Vous avez entendu des autorités en paroles, vous allez en voir en action.

I. La société du baron d'Holbach :

« La plupart des livres que vous avez vus

(1) *De la Monarchie* en 1821, page 111, 112 et 113.

(2) *De la Monarchie* en 1816.

(3) *De la Monarchie* en 1822.

» paraître depuis long-tems contre la reli-
» gion, les mœurs et le gouvernement étaient
» notre ouvrage, et celui de quelques auteurs
» affidés. Ceux que vous avez crus des œuvres
» posthumes, tels que le *Christianisme dé-
» voilé*, etc., attribués à Fréret, à Boulanger,
» après leur mort, sortaient de là. Nous en-
» voyions nos livres à des colporteurs, qui,
» en les recevant pour rien ou presque rien,
» les répandaient dans le peuple (1). »

II. Des conjurés de 1819 :

« Il n'est pas un de leurs écrits, disait M. de
» Broë dans son *Réquisitoire* à la cour royale
» de Paris, qui ne soit un traité de sédition,
» et qui ne ressemble à l'œuvre d'un génie
» infernal.

» Particulièrement occupé de l'idée d'un
» soulèvement à opérer par les classes infé-
» rieures, c'est à elles que S*** s'adresse sans
» cesse. C'est pour le peuple que nous le
» voyons imaginer de fonder une *souscrip-
» tion par le moyen de laquelle tous les livres
» et surtout les livres condamnés par les tri-
» bunaux*, seront distribués gratis. »

III. Les conjurés de Russie :

« Cependant, s'il faut en croire des don-

(1) M. Leroy, secrétaire de la société.

nées particulières qui n'ont pas été confirmées par les aveux des prévenus, les membres de la direction se préparaient aussi à *agir sur l'opinion publique par le moyen d'un journal* peu coûteux, *de chansons et de caricatures*, et voulaient, à cet effet, établir une lithographie hors du pays, et une imprimerie dans quelque village éloigné des deux capitales (1). »

C'est enfin parce que l'erreur est le seul principe du crime et des révolutions, qu'au sentiment de Grotius lui-même, « il n'y a jamais eu de *secte dans l'église* qui n'ait formé un parti et par conséquent un *changement dans l'état* (2). »

(1) Voyez les documens dans le *Moniteur*.

(2) Les faits, à cet égard, sont unanimes : M. de La Mennais en a rassemblé une partie dans un Numéro du *Mémorial catholique* de 1825.

suivie d'une *Epître aux Missionnaires*, par un prétendu Rouennais, témoin oculaire des événemens, où l'on fait des tableaux obscènes d'obscénités auxquelles les *mauvais sujets* s'étaient livrés dans les momens de trouble; où l'on outrage d'une façon atroce, dans une tirade de seize vers, Monseigneur le cardinal archevêque de Rouen; où l'on présente les fidèles chantant les louanges de Dieu comme un troupeau *bêlant l'office;* où l'on se fait un jeu des violences exercées sur un missionnaire vénérable, en chantant

« Le *lourd* bâton guidé par une main brutale,
Qui sur son sacré dos battait la générale. »

Où l'on ne craint pas enfin de s'annoncer avec la *volonté*

« D'affranchir de ces prêcheurs impies
Qui voient d'un œil chagrin les haînes assoupies.
.... Ministres de Satan *qu'on dût exterminer*,
Caressant les Français pour les assassiner, etc. »

M. de Montlosier, je le crois, désavoue en secret de telles conséquences, de telles applications de ses théories; mais, après tout, ces conséquences atroces s'y trouvent, et toutes ses bonnes volontés et toutes ses protestations ne les empêcheront pas de s'y trouver.

Il ne veut pas la *mort* des missionnaires; mais ne voudrait-il pas leur *bannissement*, qu'on a si justement appelé une *mort vivante ?*

On le dirait !

« En finissant sur un sujet que je suis loin d'avoir traité dans toute son étendue, dit-il dans sa *Dénonciation* , à propos précisément de la mission de Rouen, je dois revenir en excuse sur une partie du *Mémoire à consulter*, où j'ai eu le malheur de censurer la congrégation *pour la propagation de la foi.* Si la contribution que j'ai blâmée a pour objet d'envoyer bientôt à la Chine, au Japon, bien loin de nous, M. l'abbé Rausan avec tous les missionnaires de Rouen et leurs confrères, *ah ! contribuons bien vite, contribuons tous ; et si M. le grand-aumônier, qui dirige ce beau mouvement, veut nous faire le plaisir d'y aller avec eux, contribuons au double : nous aurons fait un bon marché !* »

Ah ! si *ce plaisir-là* est le plaisir du fidèle, qu'on me le dise ! où est le plaisir du jacobin ?

CHAPITRE XXIX.

Que le système de M. de Montlosier, comme celui de la philosophie et de la révolution, ne tend à rien moins qu'à la condamnation, au bannissement et même à la mort des prêtres.

Le moyen d'exécution que M. de Montlosier avait sous-entendu dans ses premiers ouvrages, il l'exprime dans celui de 1824 : « *Il arrive*, dit-il, *la plus singulière des révoltes : celle du monde contre les prêtres en faveur de la religion* (p.). »

Or voici comment cette révolte se fait :

M. de Montlosier venait, dans son *Mémoire à consulter*, de signaler M. l'abbé de Lowembruck comme le directeur de la *congrégation* de Saint-Joseph.

Une mission s'ouvre à Rouen.

Les missionnaires sont assaillis; leur chef a failli perdre la vie ; il a été laissé pour mort.

« Ma démarche provoquerait *infailliblement* les pétitions d'*un million de citoyens* (ibid, p. 17). »

« *Toute la France libre et fière*, que votre conduite remplit depuis long-tems d'*impatience et prépare à l'indignation*... (*Dénonciation*, p. 22). »

« L'indifférence prendra d'abord les couleurs de l'*impatience*, bientôt celles de la *révolte* (p. 93). »

« A ce spectacle, *comment voulez-vous que tienne* (1) *une nation* aussi audacieusement méprisée (p. 128)? »

« A la fin elle crie; et dès qu'il y a une issue, elle s'y précipite. »

« Un système *vigoureux* de défense (page 130). »

M. de Montlosier montre comment « *la force de la population se met en mouvement* (p. 172). »

« Sous Louis XVIII, cette marche du gouvernement était menaçante. Depuis Charles X, les écarts ont porté l'*irritation ou l'épouvante*... *Où peut conduire, chez un peuple vif*, une telle situation? Il y a une *obéissance*, même la plus

(1) Est-ce là, par exemple, de la *crainte* ou du *désir?* de la prévoyance ou de l'excitation à la révolte?

douce en apparence, qui est *absolument insupportable pour le peuple* (p. 175). »

« Il peut accepter tout de ses souverains, *excepté une seule chose*, la honte (p. 176) (2). »

« L'opinion publique s'est *violemment* prononcée (p. 194). »

« Un danger, qui n'est pas le moins grave, est dans la situation d'un peuple obéissant à des princes qu'on suppose favoriser le système (p. 204). » « Le souverain perd de l'affection (p. 205). » « Un sentiment mêlé *d'impatience* fait craindre partout *des violences*, et prochainement peut-être des catastrophes (*ibid*). »

M. de Montlosier prévoit le cas « où la puissance qu'il a à invoquer se trouverait *complice* de ces délits (p. 205), et il *appelle tous les citoyens à son aide*, c'est-à-dire toute la masse de l'opinion publique. »

Il paraît conclure enfin, en disant de la *prétention qu'il dénonce*, que « le peuple français la repoussera *de toutes ses forces* (p. 255). »

Si M. de Montlosier, si tous ses lecteurs éclairés et de bonne foi (et je crois qu'il y en a un très-grand nombre de ce caractère) se refusaient à trouver de coupables ou seule-

(1) Tout cela est-ce encore de la *crainte* ou de la *prévoyance* seulement ?

ment d'imprudens appels à la révolte là-dedans, je les prie de les apprécier par leurs commentateurs.

Je citerai, à cet égard, une *grande* et une *petite* feuilles libérales seulement.

« Quant à l'emploi de la gendarmerie, autre moyen de morale religieuse, fort vanté par le parti prêtre, s'écrie la première, voici ce qu'en dit M. de Montlosier, et ce qu'elle accepte apparemment :

« Dans tous les débats où le peuple met souvent ses passions, mais où il a quelque raison au fond, l'autorité ne doit jamais oublier qu'elle doit être raisonnable, et encore plus qu'elle doit être juste. S'il s'agissait, pour une grande société, d'un intérêt bien vif, qui serait dans ses droits, et *que le pouvoir,* égaré par quelques coteries, *s'obstinât à offenser cet intérêt et à le froisser, il aurait beau appeler à lui tous les compartimens de l'autorité,* au premier moment peut-être, ils lui porteraient secours, à la fin ils hésiteraient, bientôt peut-être ils l'abandonneraient. *Dans ce cas, les grandes supériorités de l'état,* telles que les cours judiciaires, la chambre des députés, la chambre des pairs, le conseil d'état lui-même, *peuvent être ébranlés.* La force publique ne tardera pas à l'être elle-même; *la*

masse de la population se met alors en mouvement. »

Mais on lui objecte que nous ne sommes plus en 1789, et que l'on comprimerait les émeutes. « Je vais vous dire, dans ce cas, ce qui arrivera. J'ai vu quelquefois, à la suite d'un grand orage, les deux rues du Bac et de Saint-Honoré remplies de bord en bord d'une eau trouble et noirâtre. Vous pourrez avoir quelque jour dans ces deux rues un ruisseau semblable : *il ne sera pas de cette couleur...* »

J'ai cité la *grande* feuille, voici la *petite.* Son article, d'ailleurs éloquent, est intitulé : HISTOIRE. — M. DE MONTLOSIER. — LA LUTTE. — LE SUCCÈS.

« N'est-il pas admirable, dit-elle, de voir un homme s'élever seul *pour faire trembler*, avec sa plume, toute une ligue de moines adroits, riches et puissans? Il sort de l'Auvergne, il arrive dans la capitale, et la trace de lumière qu'il laisse sur ses pas *éclaire* tout l'empire. Il dit : *Vos ennemis sont là*, et *tous les bons esprits courent aux armes*. On l'entoure, on lui rend grâce, il est le chef tout à coup d'une opposition *généreuse* qui pose les limites, élève les digues et rassemble, pour en faire un faisceau, les débris de nos libertés.

» On dit que cet homme est féodal : hé,

qu'importe, s'il n'est pas hypocrite. N'a-t-il pas assez fait d'avoir levé le masque de la trahison et de la fourbe? Imitez-le, faites comme lui, et nous vous trouverons assez purs : il a écrasé le faux zèle, il a nettoyé le refuge de la cupidité, fermé l'antre de la bassesse; il a porté l'effroi dans le cœur des mystérieux agens de corruption. Son rôle est vif et glorieux; il faut juger de ses sentimens par l'*immense service qu'il rend à la patrie.* QU'ON SE RANGE SOUS SA BANNIÈRE, ET QUE CEUX QU'IL A COMBATTUS OSENT SE COMPTER SOUS LA LEUR.

» Un premier volume de ses œuvres a mis le désordre dans le camp jésuitique; on dit que le second est attendu comme un *coup de foudre*. On baisse la tête, on courbe le dos, et c'est un vieillard, désormais illustre, mais naguère éloigné de nos querelles, qui cause cette *terreur salutaire* et donne au monde cette grande leçon.

» L'ouvrage nouveau sera tiré à huit mille exemplaires pour une première édition : que, d'après cela, on juge du reste. Il y a une pièce curieuse soumise aux cours et tribunaux; elle sera imprimée à vingt, ou trente, ou quarante mille. *Cela rappelle les brochures de Sieyes*,

ou les discours de Mirabeau, qui, vers la fin du dernier siècle, étaient répandus en pareil nombre, et allaient émouvoir tous les cœurs.

» Ceux donc qui voudront voir *verront*, etc. (1). »

Ce ne serait pas, je pense, la destruction des jésuites, ce ne serait pas même celle du clergé seulement qu'on *verrait*, ce serait la destruction et la mort de toutes les classes de la société, de la magistrature, de la noblesse et de M. de Montlosier lui-même; ce serait la *révolution française* tout entière.

Le jésuite, qui *déclare* solennellement *sa soumission la plus absolue* à l'autorité même la plus tyrannique (1); le missionnaire, qui la prêche jusque sur les toits; le congréganiste, qui en *fait sa profession de foi* (2) la plus sacrée, ne font pas, je pense, des appels de la nature de ceux de M. de Montlosier, ou ne les développent pas comme le font ses commentateurs.

(1) *La Pandore* du 23 juillet. On ne peut pas dire de cette *Pandore*-là qu'elle renferme *l'espérance*.

(2) V. page 60.

(3) V. pages 99 et suiv.

CHAPITRE XXXI.

De la *gravité* des erreurs de M. de Montlosier.

Comment concevoir un plus grand nombre d'erreurs et des erreurs plus nombreuses et plus criminelles en religion et en politique, que *celles* de M. de Montlosier ? Il les a toutes, absolument toutes professées.

Nous lui portons le défi, ainsi qu'à tous ses amis et à tous ses ennemis, d'en citer *une* dans les *œuvres* de Bayle et de Spinosa, de Diderot ou de Voltaire, et dans tous les ouvrages ou les journaux de notre siècle, que nous n'ayons montrée dans l'analyse et la réfutation que nous en avons faites.

On peut donc considérer M. de Montlosier comme une sorte *d'éditeur responsable*, et même, pour employer l'expression de M. le procureur général, comme une sorte de *bouc émissaire* de toute la philosophie ; et l'on peut considérer ses *œuvres*, et surtout son *Mémoire*

à consulter et sa *Dénonciation* comme le *résumé de toutes les erreurs de la presse* qu'il soit possible de commettre.

Il est aujourd'hui amené à méconnaître le danger et même à faire l'apologie de ces hommes *et de ces feuilles* de la révolution dont il signalait jadis le danger et dont il paraissait naguère l'ennemi (1).

(1) M. de Montlosier s'est montré le plus hardi des schismatiques et des philosophes; il n'est pas étonnant qu'il se montre *protestant*, *janséniste*, et « qu'il ait eu aussi, en tout tems, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans sa *Dénonciation*, *toutes les réputations* (pag 41). »

« Ce ne sont point, dit-il, les dogmes du catholicisme qui éloignent les protestans, encore moins la sévérité de sa morale : c'est l'esprit de domination que montrent *toujours et partout* les prêtres; voilà le vrai en Angleterre, en Allemagne, en France. Ce ne sont ni les dogmes ni les préceptes qui effraient les nations; partout, le grand obstacle à notre religion, ce sont les prêtres. » (*Mémoire à consulter.*)

Après nos chapitres 12—20, on saura, nous l'espérons, à quoi s'en tenir sur cette assertion.

Comme M. de Montlosier manifeste une *tendance* pour les protestans, il faut bien qu'il en rejaillisse quelque chose pour *leurs cousins les jansénistes* (ce n'est pas moi qui parle, c'est Voltaire). M. de Montlosier dit que le *jansénisme*, *fort de ses vertus*, *finit par renverser les jésuites*. (*Monarchie en* 1814.)

Et dans sa *Dénonciation* :

« J'apprends que j'ai été défendu, dans plusieurs occasions, par un grand nombre d'hommes pieux et de bons prêtres, notamment par la société de théologiens attachés à

« Je m'expliquerai franchement, disait-il » dans son *Mémoire à consulter*, sur deux » journaux qui ont été accusés de seconder les » efforts de l'impiété (*le Constitutionnel* et » *le Courrier*). Je ne les appellerai plus *ré-* » *volutionnaires*, j'ai eu ce tort-là une fois; » j'accepte, à cet égard, la réprimande qu'ils » m'ont faite, et je les en remercie. »

Et puis dans sa *Dénonciation :*

« En mentionnant les attaques, dit-il, je n'oublierai pas que j'ai été *honorablement* défendu, d'abord par les feuilles libérales, *parmi lesquelles il faut distinguer le Constitutionnel* et *le Courrier;* on a dit que c'étaient des feuilles révolutionnaires, et on a pris texte de là pour m'accuser d'infidélité à mes principes : j'aurai à m'expliquer sur ce point (1).

l'entreprise de la *France catholique*. On a allégué que c'étaient des jansénistes. Je sais qu'il n'en est rien. Dans ce cas même, je demanderai si Pascal, Arnauld et Nicolle, vivans aujourd'hui, s'accommoderaient d'un ouvrage où *l'audace serait*, comme on l'a dit, *jointe à l'impiété*, et dont le caractère serait un *esprit de haine contre la religion et contre les prêtres.* »

Non, ils ne s'en *accommoderaient pas;* par la même raison que Luther et même Calvin ne *s'accommoderaient point* de la religion telle que leurs disciples, plus conséquens qu'eux, l'ont *faite*.

(1) *L'explication* (car M. de Montlosier se garde bien de

» J'ai été défendu aussi, et *avec beaucoup d'effet*, par la plus ancienne de nos feuilles royalistes et religieuses, le *Journal des Débats*, remarquable plus que jamais par le haut talent de ses collaborateurs ; on a dit que c'était une feuille anti-ministérielle, etc., (1) »

M. de Montlosier avait, dans sa *Monarchie* en 1822, fait de M. R*** C*** un *tableau* qu'on ferait à peine d'un orateur révolutionnaire de 93.

Il déclare, dans sa *Dénonciation*, que *ç'a eté une injustice* (p. 34).

« Je ne sais, dit-il, s'il nous reste des anciennes phalanges révolutionnaires....

» *Il nous en reste au moins fort peu;* leur âcreté surtout me paraît adoucie (p. 23). »

« Les préventions diminuent, les anciens souvenirs s'amortissent, on s'accorde mutuellement de la confiance et de l'estime, *résultat heureux* (ibid). »

« Le tems approche où les anciennes couleurs révolutionnaires se fondront dans de meilleures couleurs (p. 130). »

« La *philosophie du dernier siècle* est en-

dire *justification*), tout le monde l'a cherchée, et personne ne l'a trouvée.

(1) On n'a pas *seulement* dit cela.

chantée. *Je ne sais pour combien l'esprit révolutionnaire est dans l'irritation du moment;* mais *les idées d'ordre se sont tellement rétablies*, qu'on doit rejeter *au loin* les craintes de ce genre (pag. 206). »

Et qu'on ne pense pas que nous soyons allés trop loin dans l'appréciation de la gravité des erreurs et de la culpabilité de M. de Montlosier ! Nous n'avons fait que justifier, par des preuves, l'admirable jugement porté par un juge qui ne peut *ni se tromper, ni nous tromper* sur M. de M. de Montlosier, le jugement porté enfin par son *juge naturel* sur le *Mémoire à consulter*, dont la *Dénonciation* n'était point encore venue aggraver *le fléau;* jugement que M. de Montlosier n'a publié lui-même pour en appeler au tribunal de l'opinion publique, que pour en faire sentir aussi, par une faute nouvelle, l'indulgence et la vérité.

« Oui, mes frères, on ne peut plus se le dissimuler. L'impiété n'est point encore lassée, et, après tant de vains efforts et tant de défaites, elle médite de nouvelles attaques contre le Christ et contre son église. De toutes parts s'élèvent des esprits chagrins, superbes, indociles, impatiens de tout joug, blasphémateurs de la majesté du ciel et de la terre,

tels que saint Paul prévoyait qu'il en paraîtrait vers la fin des tems. De toutes parts s'aiguisent des plumes haineuses qui distillent leur venin dans les feuilles corruptrices, reproduites et multipliées sans fin par l'abus de nos plus précieuses libertés, et travaillent sans relâche à ébranler ou à altérer la vraie foi dans le cœur des peuples. *Les uns, plus déterminés, attaquent à découvert la religion dans sa base, ses dogmes, ses mystères, et dans leur insolente et franche impiété* ne ressemblent pas mal à ces blasphémateurs qui défiaient Jésus-Christ de descendre de la croix; les autres, plus circonspects, et n'osant heurter de front des vérités qui les font trembler encore, *essaient à la faveur de l'ignorance presque générale en matière de religion, de tromper les hommes sur l'esprit du sacerdoce et sur la nature du gouvernement de l'église : persuadés qu'après avoir abattu le mur avancé, ils se rendront maîtres plus facilement du cœur de la place :* et ceux-ci imitent assez bien ces soldats hypocrites, qui couvraient le sauveur de crachats et de soufflets, et se prosternaient ensuite devant lui.

» Défiez-vous, mes frères, de *ces faux prophètes* qui se disent envoyés, mais que

Dieu ne connaît pas, et qui pourraient vous séduire par les artifices d'une vaine philosophie. *Attendite à falsis prophetis.* Défiez-vous de ces allégations *mensongères* qui tendraient à vous faire croire que le gouvernement ecclésiastique peut devenir hostile envers le gouvernement civil, lui qui en est l'auxiliaire le plus utile et le plus redouté. Défiez-vous de ces insinuations perfides qui provoquent les soupçons sur les intentions les plus pures et les démarches les plus innocentes. Défiez-vous même de ces éloges affectés dont quelques-uns couronnent la religion, comme ces anciens qui paraient de fleurs la victime qu'ils voulaient immoler. Défiez-vous de *ces grands esprits faux, qui voient des conspirations dans de bonnes œuvres*, des séditions dans les aumônes, des idées ultramontaines dans les vérités catholiques ; qui *diffament la vie dévote* pour la plus grande gloire de la vie chrétienne, et pour asservir l'église, parlent de ses libertés. *Insensés qui ne veulent pas voir*, et s'obstinent à ne pas entendre, *que la vraie conspiration, la conspiration flagrante, n'est pas dans ces congrégations de chrétiens* qui s'assemblent pour prier, *mais dans ces laboratoires d'anarchie*, dans ces officines d'impiété, où s'ap-

prêtent et se combinent les poisons qui doivent porter la mort au sein de la religion et de la monarchie!..... »

Vous n'avez pas, dites-vous, la *prétention* de croire que vous *méritez* tous ces traits? Où en êtes-vous, grand Dieu! puisque vous vous faites un honneur de ce qui devrait être, pour vous, un effrayant sujet de mortification et de repentir!

« Tout cela, dites-vous encore, a été débité à l'église cathédrale de Clermont, et ensuite imprimé et publié par ordre de Monseigneur l'évêque, sous le titre suivant : *Instruction sur l'unité dans sa foi* ET DANS LA CHARITÉ. »

Ce titre-là est profondément vrai, si l'on en juge par le morceau que nous en avons rapporté : comment *votre* évêque n'aurait-il pu le prendre?

Vous avez bien aussi, vous, mon cher adversaire, *débité* dans Paris, et ensuite on a bien imprimé et publié, par vos *ordres*, des ouvrages où l'*unité* et la *charité* sont horriblement violées, sous le titre d'une *Dénonciation* charitable et peut-être catholique!

CHAPITRE XXXII.

De l'identité des erreurs de M. de Montlosier avec celle du plus célèbre philosophe de cette époque.

Ouvrez toutes les *œuvres philosophiquès* du dix-huitième siècle, en erreurs si fécond ; c'est toujours, et seulement, l'autorité, le culte, le dogme et la morale que vous trouvez plus ou moins mal, plus ou moins généralement attaqués : cela ôté, tout le reste est insignifiant ou juste.

Prenons un exemple plus récent.

M. Benjamin Constant a dernièrement publié un livre sous le titre, *de la Religion considérée dans sa source, ses formes et ses développemens.*

On ne croirait certainement pas qu'il traite, au fond, le même sujet que M. de Montlosier dans ses perpétuelles *Monarchies françaises* à tel ou tel premier de mois, dans son *Mémoire*

à consulter et dans sa *Dénonciation ;* et pourtant rien n'est plus vrai. Ce sont les mêmes principes et les mêmes vœux secrets dans deux ouvrages : il n'y a que les *titres* et la forme de différens.

Démêlons encore une fois les *arrière-pensées* à travers l'érudition ou le verbiage, les protestations ou les inconséquences dont on a le soin ou la faiblesse de les entourer. Cette fois, je l'espère, si M. Benjamin Constant peut dire, comme dans *le Constitutionnel* du 25 juin, qu'on *l'accuse de penser le contraire de ce qu'il a pensé*, il ne pourra pas prétendre qu'on lui fait dire ce qu'il n'a pas dit : ce ne sera pas moi qui parlerai, mais lui-même.

Je pourrais trouver toutes mes preuves dans le second volume de son ouvrage ; je les prendrai toutes dans le premier seulement.

M. Benjamin Constant affirme que « *la nature a placé notre guide dans notre sens intime* (préface, page 26). » Développant sa pensée, « oui, il y a une révélation, dit-il, » mais cette révélation est universelle, permanente, elle a sa source dans le cœur humain. » L'homme n'a besoin que de s'écouter lui-» même, et la nature, pour être porté à la » religion (liv. , p. 17). » Et c'est de *ce sen-*

timent intérieur de la religion qu'il veut faire l'*histoire* qui, selon lui, *reste en entier à concevoir et à faire* (p. 13). Qui ne voit que M. Benjamin Constant ne donne au *sentiment* le privilége de nous servir de *guide* que pour le refuser à l'autorité? Il le déclare formellement en concluant que *le principe de la vérité n'est ni le raisonnement ni l'autorité, mais le sentiment* (p. 79). Et mieux encore ailleurs : « *la préférence du sentiment religieux porte* » *nécessairement un grand préjudice à l'auto-* » *rité* sacerdotale. Elle met l'homme en com- » munication directe avec la divinité, et lui » rend superflue l'intervention des intermé- » diaires (p. 47). »

M. Benjamin Constant veut enfin que l'autorité « *ne puisse ni ne doive* tenter d'entra- » ver, ni même d'accélérer les améliorations » apportées à la religion par les efforts de » l'intelligence..... Que *l'autorité soit*, en un » mot, *neutre* (pag. 150). » Il est évident que c'est ôter à l'autorité son action, et ne pas vouloir d'autorité.

Le déni du sacerdoce dans M. Benjamin Constant, aussi bien que dans les autres philosophes, c'est le déni du culte : dans son système, *l'homme dédaigne la magnificence des céré-*

monies, il ne s'occupe que de l'être infini, etc., (p. 59); et selon lui aussi on peut « considérer » toutes les religions comme des manifesta- » tions de la divinité proportionnées aux lu- » mières et aux mœurs des peuples (p. 133). »

Le déni du culte est, sinon le déni, du moins le doute et l'incertitude du dogme même de Dieu; et l'incertitude du dogme est celle des devoirs : M. Benjamin Constant parle de « *l'émotion indéfinissable qui semble nous ré-* » *véler un être infini,* ame, créateur, *essence* » *du monde* (qu'importent les dénominations » imparfaites qui nous servent à le désigner?) » (*Préface*). »

M. Benjamin Constant n'est pas sûr de *l'être infini*, puisqu'il ne peut le *nommer* et qu'il ne le connaît que sur une *émotion* qu'il ne peut même *définir*, et qui ne fait que *sembler le lui révéler;* il est naturel « *qu'il ne veuille point* » *déterminer comment la religion a com-* » *mencé*, mais seulement de quelle manière, » lorsqu'elle est dans l'état le plus grossier » qu'on puisse concevoir, elle parvient gra- » duellement à des notions plus pures (page » 157); » il est naturel qu'il trouve que *l'hy- pothèse du peuple primitif* de la Genèse *im- pose à ceux qui l'adoptent une difficulté de*

plus à résoudre (p. 162), et que la religion *des hordes sauvages soient les germes de toutes les notions qui composent les croyances postérieures* (p. 365). »

Nous avons signalé les *moyens*, voici le *but*; nous avons fait voir les prétentions ouvertes, voici le désir caché. M. Benjamin Constant emploie un chapitre *ad hoc* pour démontrer que le *sentiment religieux est toujours favorable à la liberté* (p. 84). Et qui ne sait si le commentaire de cet effrayant mot de *liberté* ne se trouverait pas dans cette épouvantable proposition, plus criminelle que les plus grands crimes, puisqu'elle tend à les *justifier*, c'est-à-dire à les rendre *vertus* tous, échappée à l'auteur dans un moment de naïveté, et qui aussi se contredit elle-même (car qu'est-ce que des MOTIFS PURS qui produisent DES CRIMES?): « *Les révolutions sont des momens d'orage où* » *l'homme*...... PEUT DEVENIR CRIMINEL » PAR LES MOTIFS LES PLUS PURS. (*Préface*, » page 22). »

Telles sont, de la bouche même de M. Benjamin Constant, les rigoureuses et fatales conséquences de son prétendu principe du *sentiment religieux*. Et cependant ne s'avise-t-il pas de l'imputer calomnieusement à M. de

Châteaubriand, qu'il appelle *le premier de nos écrivains*, parce qu'*il a peint*, selon lui, *la partie rêveuse et mélancolique du sentiment religieux* (p. 115)? M. de Châteaubriand n'a sûrement pas lu, ou n'a pas compris *l'estime* que M. Benjamin Constant a pour lui, car il ne l'a pas encore publiquement sommé, comme dans le tems Mirabeau à l'égard de Beaumarchais, *de la reprendre*.

Pour qui redoute la sainteté politique, il ne faut point, j'imagine, de *politique sainte;* et M. Benjamin Constant, dont la politique laïque est d'ailleurs assez connue, nous la révèle assez bien tout entière, en nous disant que la *politique sainte* de Bossuet, c'est-à-dire la politique la plus bienfaisante qu'il puisse y avoir, *aurait mérité les honneurs de l'imprimerie impériale de Constantinople* (p. 109).

M. Benjamin Constant ne fait que ressasser dans son livre les erreurs de tous les tems et de tous les philosophes. Comment alors a-t-il eu la simplicité de prétendre que *personne, jusqu'à lui, n'avait contemplé la religion sous le point de vue* sous lequel il l'envisage, c'est-à-dire sous le point de vue *du sentiment* (pag. 104). Il dit qu'il *n'a déclaré la guerre à aucun dogme* (pag. 141), et véritablement il

les ruine tous! Il déclare qu'*Hume a peu de connaissances approfondies* (pag. 122); que *les systèmes de Dupuis et de Volney reposent sur les mêmes vices de raisonnement* (p. 191), que J. J. Rousseau est un *architecte aveugle* (page 116); et son livre à lui n'est, sauf quelques documens des derniers voyageurs sur la religion des sauvages, et au talent près, que la reproduction de leurs sophismes. Il reconnaît, tout protestant qu'il se déclare, les *trente ans de massacre du protestantisme* (préface, p. 22), et il renouvelle toutes les doctrines qui pourraient les renouveler!!!

M. Benjamin Constant, du moins, n'a pas, comme M. de Montlosier, exprimé d'horribles outrages contre la majesté royale.

Il n'a pas, surtout, fait de criminels appels à l'insurrection!

CHAPITRE XXXIII.

Théorie du libéralisme du dix-neuvième siècle, ou du nouveau libéralisme, dans ses attaques contre la religion catholique.

Nous avons signalé les erreurs de M. de Montlosier.

Il est tems d'en faire voir l'art, la *suite*, la théorie.

Aux yeux de l'homme qui n'est pas stupide, le monde est évidemment *le sujet* et *le théâtre* d'élémens matériels ou moraux hétérogènes. La physique est la science des uns, comme la philosophie est la connaissance des autres. Le feu triomphera de la matière, et l'homme juste du méchant, ou, si l'on veut, le bien du mal : les sciences physiques et métaphysiques l'ont démontré, et l'esprit saint a fait plus que le démontrer, il l'a dit.

Mais dans ce grand combat de l'esprit mauvais contre l'esprit bon ou le saint Esprit; dans cette lutte opiniâtre de l'enfer contre le

ciel (1), des bons contre les méchans, comme il y a, de part et d'autre, *esprit* et volonté, il faut bien qu'il y ait vue, objet, but, et par conséquent *plan* et marche régulière, et c'est aussi ce qui se trouve et ce qui se voit d'une façon éclatante.

La marche de l'esprit malin et celle de la Providence seront un jour, nous avons lieu de l'espérer, le sujet d'un ouvrage qui pourra bien, sinon faire rendre, du moins étonner les adversaires de la vérité.

Nous nous contenterons ici, en ne reprenant les choses que dans les derniers tems et relativement au sujet de cet ouvrage, de faire observer qu'en religion comme en politique, les sophistes, alors même qu'ils s'en aperçoivent le moins, n'ont jamais manqué, dans les combats qu'ils ont livrés à la vérité, d'attaquer *la vérité religieuse* avant la *vérité politique*. Protestans, jansénistes, philosophes, tous les sectaires, tous les hommes de l'erreur et de l'orgueil ont attaqué les droits de l'autorité religieuse, et son existence même, avant de méconnaître les droits ou

(1) M. de Montlosier la reconnaît : « Une des premières vérités, c'est la *division* qui existe entre le *ciel* et l'*enfer*. »
(*Monarchie* en 1824, p. 21.)

d'en vouloir à l'existence de l'autorité politique. Loin de déclamer contre les rois, les sectaires et les philosophes, depuis Luther jusqu'à Voltaire, n'ont cessé de les flatter (et d'en être pensionnés aussi) : n'avaient-ils pas même la prétention, en attaquant le clergé, de défendre les rois, auxquels ils ne cessaient de le représenter comme l'usurpateur de leurs priviléges?

Et qu'on ne pense pas que cette façon de procéder de l'erreur, dans le combat qu'elle livre à la vérité, pour être de métaphysique, ne soit pas de sens commun : si la victoire était, même momentanément, possible à l'erreur, ce serait à cette condition.

La souveraineté politique, tant qu'elle existe (et elle existe alors même qu'elle a modifié son pouvoir, puisque si elle ne *doit* pas, elle *peut* le reprendre) EST TOUTE PUISSANTE. Pour le mal comme pour le bien, rien ne se peut que *selon son bon plaisir*. Par elle seule, l'autorité religieuse a entrée dans la monarchie; elle vit, elle est propriétaire, elle reçoit et conserve la liberté de la parole et des consécrations : le moyen, sans le sceptre, de briser l'encensoir! « Partout, et surtout en France où la royauté est si forte, dit aussi

très-bien M. de Montlosier, IL FAUT CHERCHER A AVOIR LE ROI POUR SOI QUAND ON VEUT ABATTRE LA ROYAUTÉ. »

Comme il y a une *marche* dans l'attaque des autorités en général, il y en a aussi une dans l'attaque d'une autorité en particulier : la philosophie a constamment attaqué *l'abus* avant *l'usage*, la propriété et la liberté avant la personne, la *personne* avant la *chose* ou l'institution, le sacerdoce et l'aristocratie avant le souverain pontificat et la royauté. En un mot, ce n'est pas la cause qu'on attaque d'abord, c'est le moyen ou l'effet; ce n'est pas le *bras*, c'est l'instrument ou l'action. L'autorité est abattue indirectement, jamais directement. En d'autres termes, on ne *l'exécute* pas, on la séduit, et sa fin est toujours un suicide.

Mais le moyen d'attaque le plus cher, parce qu'il est le plus nécessaire à la philosophie, c'est le mensonge et la calomnie.

Un homme qui a beaucoup connu les philosophes, puisqu'il a long-tems vécu avec eux et qu'il a été témoin de la *transition* de la *philosophie* à la révolution, en fait très-bien

et très-énergiquement la remarque dans le *Traité* qu'il a fait de leur *langue*.

« Les philosophes révolutionnaires, dit-il, ont fait publiquement du mensonge et de la *calomnie un principe*, une habitude, un devoir.

» S'il arrivait qu'un d'entre eux montrât le plus petit scrupule, il serait traité comme un apostat, un transfuge, en un mot comme un honnête homme.

» Si, par hasard, il y a quelques exceptions, l'histoire les citera comme des traits extraordinaires, comme une espèce de prodige.

» Et prenez garde que ce système est chez eux conséquent et nécessaire. *Des hommes que toute vérité accuse et condamne, n'ont d'autre arme pour se défendre et pour attaquer* (*par la parole*), *que le mensonge : donc ils mentiront*, tant qu'ils le pourront, impunément. *Dès qu'ils ne le pourront plus, ils seront sans ressource*.

» Qui peut avoir publié les harangues de *Danton* et consorts sur la *calomnie* permise contre les ennemis de la liberté (1) ?

(1) Laharpe, *du Fanatisme dans la langue révolutionnaire*.

Du reste, l'ennemi proteste toujours de sa soumission, alors même qu'il porte les coups les plus grands. C'était une prétention perpétuelle dans les protestans de se dire catholiques, dans le jansénisme de se dire romain, et dans les jacobins de se dire *royalistes.* Ainsi, à cet égard encore, le procédé de la révolte est très-habile : elle attaque le pouvoir avec toutes les apparences de le respecter et de le défendre.

CHAPITRE XXXIV.

De la tactique générale de M. de Montlosier.

Cette tactique ordinaire des libéraux, M. de Montlosier l'a suivie, et même, on peut le dire, surpassée et perfectionnée.

Cet homme qui, par ses opinions, et plus encore par sa situation sociale, semblait se trouver l'un des premiers et des plus *notables* défenseurs de la monarchie et même de la religion à l'assemblée constituante, se trouve aujourd'hui le point de ralliement de ses ennemis, et par conséquent le plus grand et le plus redoutable de tous.

La tactique perfide qui dirige ses traits sur la religion pour atteindre plus sûrement la politique; qui sape la royauté dans ses fondemens catholiques, en semblant la flatter et la soutenir; qui a, sinon pour objet, du moins

pour résultat inévitable, d'établir une scission, un schisme entre le *sacerdoce* et *l'empire*, si essentiellement alliés et indispensables, pour les faire tomber tous les deux, l'un par l'autre, au malheur des peuples et des générations ; la tactique qui s'acharne sur un pouvoir, en paraissant n'attaquer que ses abus, qui proteste de son attachement à l'autorité et lui dénie ses premiers moyens d'existence; qui reconnaît une autorité, mais abstraite et indépendante de la personne-roi ou de la personne-prêtre, c'est-à-dire une autorité illusoire; qui proteste de son respect pour la souveraineté pontificale et même pour l'épiscopat, et calomnie indignement le clergé en général, et surtout les corporations, les missions et les congrégations religieuses, ses plus évidens moyens de recrue et de secours; cette épouvantable tactique, on ne saurait se le dissimuler, se trouve dans tous les livres de M. de Montlosier, à toutes ses pages, même au milieu de celles qui en semblent le plus exemptes : à ce point, que nous nous trouvons dans la malheureuse obligation de conclure que cet homme, sans que la plupart des lecteurs s'en aperçoivent (tant de nos jours on

lit ainsi qu'on écrit avec indifférence), n'a fait rien moins que ressusciter les doctrines de tous les jacobins, les erreurs de tous les sectaires et les impiétés de tous les philosophes.

M. de Montlosier, je me plais à le dire et même à le croire, n'a pas eu toute la profondeur de combinaison que je lui suppose. Mais si cela faisait à son honneur, qu'est-ce que cela ferait à *la religion*, *au trône et à la société?*

Un plus grand mal, ainsi que nous allons le voir.

CHAPITRE XXXV.

Des inconséquences de M. de Montlosier, considérées comme la circonstance la plus aggravante qu'il puisse y avoir de ses funestes doctrines.

Nous l'avons déjà fait pressentir dans le chapitre XXVII de notre ouvrage.

M. de Montlosier reconnaît *bien* le bien, *vertu* la vertu, *sainteté* même la sainteté (1).

M. de Montlosier proteste, en plus d'un endroit de ses anciens ouvrages et de ses deux derniers, de ses respects pour la royauté et pour le Roi, pour la religion même et pour ses ministres. Il a pu même ne pas se contenter de dire, il a pu faire. Il nous apprend qu'en 1814 il est allé au devant du roi de France lui donner *foi et hommage* (2), qu'il porte habi-

(1) « Dans la liste de mes conjurés, dit-il, on pourra voir le premier personnage de la chrétienté, celui que tout le monde appelle *sa sainteté, et qui est en effet la sainteté même.* »

(2) *Dénonciation*, page 46.

tuellement un livre saint avec lui (1), et qu'il est même allé se prosterner aux genoux du souverain pontife captif à Fontainebleau pour recevoir sa bénédiction (2).

Enfin il y a, je le sais, quelque chose de vrai et même de profondément vrai dans les paroles et d'honorable dans la vie de M. de

(1) *Ibid*, page 47.

(2) *Dénonciation*, page 208.

Les orateurs paraissent, à cet égard, procéder comme les écrivains, et les défenseurs des erreurs de la presse comme leurs agens. La cour royale, plus heureuse en cela que la cour de cassation, où les professions de foi sur *le devoir des lois* et *l'agrément* de Dieu sont franches (*a*), a entendu l'avocat du *Constitutionnel* lui dire :

« Plein de confiance dans la justice de ma cause et dans l'impartialité de la cour, *vous reconnaîtrez constamment en moi l'homme religieux et le sujet fidèle. J'abjure toute philosophie* qui se sépare des idées religieuses ; je ne me contente pas non plus de professer un théisme vain qui n'avoue Dieu qu'en lui déniant le culte qui lui est dû ; *je ne rougis point de ma foi ; c'est un catholique qui plaidera devant vous*. Libre de toute association, secte, ligue ou parti, je ne suis ni à Apollos ni à Céphas, mais à Dieu. Je n'oublie pas non plus que je suis Français, etc., etc. »

Le vrai catholique est celui qui ne dit et ne fait que ce que l'église, par l'intermédiaire d'un directeur, lui permet de faire et de dire ; et nous ne sommes pas plus catholiques, parce que nous le plaidons, que nous ne le sommes pour tenir, par politesse, l'un des coins du dais à la procession.

(*a*) Voyez le *Plaidoyer* de M. O. B. pour les protestans, et celui de M. Is......... pour les piétistes.

Montlosier, comme il y a un fonds de vérité, une partie de vertu dans tout ce que les hommes, et surtout les généralités d'hommes disent ou font.

Mais c'est précisément parce que les *œuvres* de M. de Montlosier, ainsi que sa conduite, peuvent être bonnes et même généreuses à certains égards, qu'elles sont dangereuses en ce qu'elles ont de faux ou d'équivoque. À moins de mélange, de couleur de vérité, ou de vertu, l'erreur ou le vice *tous seuls* et *tous nus*, ne sauraient jamais avoir un seul écrivain ou un seul sujet; ils ne sauraient surtout jamais faire une seule dupe. Les hommes, quelque dépravés qu'ils soient, ne se repaissent point de néant, et n'imitent pas aisément le crime.

Si cela ne fut pas toujours vrai, cela est certainement vrai de nos jours.

Mettez sur la scène religieuse ou politique un athée franc ou un jacobin éhonté, vous aurez des spectateurs ou des auditeurs indignés.

Le seul moyen de succès qu'il puisse y avoir pour le méchant, c'est la dissimulation, et, puisqu'il faut le dire, l'hypocrisie.

Mais comme ce point est devenu d'une haute

importance, nous ne devons pas nous contenter de le faire sentir, nous devons le prouver et le prouver par une autorité qui ne soit pas suspecte, par celle de nos vieux et même de nos nouveaux adversaires.

Dans leur propre histoire, écrite par eux-mêmes avec un inimitable accent de candeur, on les verra « *prenant tous les tons*, em-
» ployant toutes les formes, couvrant la *vé-*
» *rité* d'un voile qui ménage les yeux trop
» faibles, et laisse le plaisir de la deviner; *ca-*
» *ressant leurs préjugés* avec adresse pour
» leur porter des coups plus certains; n'en
» menaçant jamais plusieurs à la fois, ni même
» un seul tout entier; consolant quelquefois
» les ennemis de la raison, et paraissant ne
» vouloir dans la religion qu'une demi-tolé-
» rance, et dans la politique qu'une demi-li-
» berté; *ménageant le despotisme* quand ils
» combattaient les *absurdités religieuses*, *et le*
» *culte* quand ils s'élevaient contre le tyran;
» attaquant CES DEUX FLÉAUX dans leur
» *principe*, quand même ils *paraissaient* n'en
» vouloir qu'à des abus révoltans ou ridicules,
» et frappant ces arbres funestes quand ils
» semblaient se borner à en élaguer quelques
» branches égarées; tantôt en apprenant aux

» amis de la liberté que la *superstition*, qui
» couvre le despotisme d'un bouclier impénétrable, est la PREMIÈRE VICTIME QU'ILS DOIVENT IMMOLER, la PREMIÈRE CHAÎNE qu'ils doivent briser; tantôt, au contraire, LA DÉNONÇANT aux despotes, cette superstition, comme la *véritable ennemie de leur pouvoir*, et les *effrayant* du tableau de ses *hypocrites* complots et de ses fureurs sanguinaires, mais ne se lassant jamais de réclamer l'indépendance de la raison, la *liberté d'écrire*, comme le droit et le salut du genre humain; prenant enfin pour cri de guerre, *raison*, *tolérance*, *humanité* (1). »

Voilà ce que, de leur aveu, firent les *philosophes*, et ce qu'ils firent (c'est encore d'eux que nous l'apprenons), ils le firent pour amener « *le moment où le soleil n'éclairerait plus sur la terre que des hommes libres;* » ce moment où les hommes, ne reconnaissant d'autre maître que *leur* raison, *les tyrans* et leurs esclaves, les prêtres et leurs stupides instrumens n'existeraient plus que dans l'histoire ou sur les théâtres (2). »

La philosophie travaillait dans l'ombre à

(1) Condorcet, *Esquisse d'un tableau d'esprit humain.*

(2) Lettre à Darenda, 1791.

anéantir toute croyance religieuse, celle surtout qui attache les peuples à Jésus-Christ, hors duquel il n'y a ni salut dans le monde à venir, ni civilisation dans celui-ci; et au moment où ce travail était le plus actif elle disait par la voix de son oracle : « Les phi» losophes doivent toujours soutenir qu'un » philosophe en vie est un bon chrétien, *un* » *bon catholique* (1). »

La philosophie dirigeait, dans une correspondance confidentielle, l'exécution du plan, qui devait amener le bouleversement des trônes et des autels, et *le grand prêtre de la raison* écrivait : « J'ai soixante-sept ans, je vais à la » messe, je bâtis une église et je commu» nie (2). »

La philosophie lançait dans la société des livres athées, séditieux, dégoûtans de licence et d'infamie; et tendrement inquiète pour les auteurs que pouvaient atteindre les cours royales, elle traçait à chacun, avec une prévoyance maternelle, la conduite qu'*en cas d'accident* il avait à tenir. « Il n'a qu'à répondre qu'il ne » l'a pas fait, et qu'il est bon catholique (3). »

Dans ces tems de contrainte et de gêne,

(1) Lettre de Voltaire, du 12 juillet 1760.
(2) Lettre de Voltaire, du 14 janvier 1761.
(3) Lettre du 1er août 1760.

rarement le philosophe était loué publiquement comme philosophe ; encore n'était-ce jamais qu'avec une réserve habilement calculée sur les progrès de l'œuvre. En général, les disciples, fidèles aux recommandations du maître, lui gardaient son secret avec les prêtres et les rois (1).

Nos royalistes devenus libéraux, et que nous croyons la plupart assez forts pour redevenir royalistes, ont reconnu que la philosophie moderne ne procédait pas moins habilement, c'est-à-dire avec moins d'hypocrisie que l'ancienne.

« Dans l'impossibilité de renverser la religion catholique par un éclat, dit l'un d'eux (2), la faction des impies, sous Bonaparte, avait formé le projet de la détruire par la *pauvreté*, et jamais projet n'a été suivi avec plus de persévérance.

» Depuis le retour du Roi, cette faction, qui toujours était intervenue avec adresse, est intervenue avec audace : *son but est toujours le même, elle change seulement la marche* qu'elle fait pour y arriver. »

(1) Lettre du 12 décembre 1757.

(2) M. Fiévée.

Et ailleurs : « Il y a trente ans que la *révolution* a fait son entrée dans le monde ; *elle est majeure*, et se conduit fort bien toute seule ; *elle a gagné en habileté ce qu'elle a perdu en espérance.* »

Elle déclare, par l'organe de ses livres et de ses feuilles, qu'elle ne veut plus que des *révolutions sans secousse* (1), et pour ainsi dire *à l'amiable* (2).

Elle plaide pour se défendre, lorsqu'elle est *dénoncée* comme criminelle de la *destruction* de la religion tout entière, par cet illustre procureur général qui avait, ainsi qu'on l'a dit, la *passion du bien* ; elle plaide les professions de foi suivantes :

« Nous avons révélé les fautes de quelques membres du clergé, mais *nous avons rendu hommage à la vertu* de beaucoup d'autres ; *nous avons respecté la religion*, et le corps de ses ministres, et *l'on ne citera de nous aucune parole qui méconnaisse sa source divine*, *ses traditions historiques*, *ses dogmes et ses préceptes*, etc. (3) !!! »

(1) *Bibliothèque du XIXe siècle.*
(2) *Le Constitutionnel.*
(3) Plaidoyer de Me Mérilhou.

« Je ferai observer, Messieurs, que, dans une cause qui s'agite au nom de la religion, la charité chrétienne devrait jouer son rôle ; on devrait s'attacher à imiter ce doux et tendre langage du vénérable archevêque de Paris, de ce prélat qui ne fournit pas des pièces pour faire condamner, qui se borne à émettre ses opinions avec un accent apostolique et persuasif. Voilà l'exemple que *le Constitutionnel* n'a cessé d'offrir pour modèle à tous les autres prélats ; voilà les principes qu'il a loués partout où il les a rencontrés, et si cet exemple avait eu plus d'imitateurs, au lieu de trente-quatre articles incriminés, vous auriez trouvé, dans *le Constitutionnel*, *trente-quatre articles d'éloge de plus, en faveur du clergé, à ajouter aux vingt-cinq que je vous ai déjà fait connaître*, etc. (1). »

Ce qu'on ne dit pas, on préconise les hommes, et l'on réimprime et l'on exalte les livres qui le disent, les pouvoirs qui le tolèrent, les peuples qui le pratiquent. C'est ainsi qu'on réimprime les *OEuvres de Diderot*, où la *voix du peuple* est représentée comme *élevant certaines têtes, les rabaissant ou les coupant ;* celles de Raynal, où l'on apprend qu'*on se*

(1) Plaidoyer de Me Dupin.

délivre de l'oppression d'un roi par l'expulsion ou *par la mort*, et que, *dès que l'esclave a brisé sa chaîne, il est forcé de massacrer son tyran et d'en exterminer la race.*

On ne recule en cette route que pour sauter mieux; on ne fait un sacrifice que pour obtenir un avantage plus sûr et plus grand. Les tems viennent, les arbres portent leurs fruits. On est indemnisé, par une règle de licence, d'un *sentiment* de morale. On se venge d'un aveu de sujétion par un principe de régicide. Après s'être servi d'un membre contre un membre, d'un pouvoir contre un pouvoir, on finit, comme naguère, par en *jeter un à la mer, l'autre à son cou.*

Dans le fait, s'agit-il de faire un petit *mal à l'occasion du jubilé*, et en conséquence du *Mémoire à consulter?*

« Au dehors, la population montrait, en les voyant passer, le plus profond respect pour les membres du clergé de la ville; mais, sur tous les points, on entendait ces acclamations répétées : *Vive le Roi! vive la religion! vive le clergé de Rouen! à bas les missionnaires! à bas les jésuites! leurs mains sont encore teintes du sang de nos rois* (1)! »

(1) Propres paroles du *Constitutionnel* du 23 mai.

Nous avons fait parler nos chers ennemis de l'Eglise catholique.

Il est tems de rappeler la voix que son chef, le représentant de Jésus-Christ lui-même sur la terre et *au milieu de nous*, vient de faire entendre :

« *Gardez-vous*, nous dit-il, *des faux prophètes qui viennent à vous sous des peaux de brebis, et qui sont au dedans des loups ravisseurs. Vous pourrez facilement les reconnaître à leurs fruits ;* ne vous laissez pas égarer par des doctrines étrangères et trompeuses.

» Autour de vous se répandent beaucoup de faux christs et de faux prophètes, qui, sous une *fausse apparence de piété*, cherchent à détruire en vous la vertu; *qui, en feignant d'attaquer seulement les abus et les superstitions, s'étudient à renverser totalement les bases de la religion*; qui vous invitent à la liberté et à secouer le joug de vos princes, pour vous imposer, si vous êtes assez malheureux pour les écouter, le joug le plus pesant et *des chaînes* dont vous ne parviendrez jamais à vous dégager....

» Vous aussi, fils chéris, qui professez la religion catholique, nous nous adressons à vous particulièrement. *Evitez avec soin ceux*

qui mêlent la lumière et les ténèbres, les ténèbres et la lumière. En effet, quel avantage auriez-vous à donner votre confiance à des hommes qui veulent contester à Dieu et aux princes leur puissance; qui, par des intrigues secrètes, s'efforcent de mettre la *division entre les puissances, et qui affirment en tout lieu qu'ils ne veulent que le bien de l'Église et de la société, tandis que leurs actions prouvent qu'ils ont l'intention de porter le trouble partout.* Ces hommes sont semblables à ceux à qui l'apôtre saint Jean ordonne de ne pas donner l'hospitalité, et qu'il ne veut pas qu'on salue, dans sa seconde lettre, chapitre 10. Ce sont les mêmes que nos pères appelaient les premiers nés du démon.

» Gardez-vous donc de leurs séductions et des discours flatteurs....

» Telle est la perfidie de ces hommes astucieux que, lorsqu'ils *forment des vœux secrets pour renverser votre puissance*, ils *feignent de vouloir l'étendre.* Ils soutiennent et ils ont déjà persuadé à plusieurs personnes que notre pouvoir et celui des évêques doit être restreint dans d'étroites limites, et même qu'il doit être détruit par la puissance temporelle, à qui ils voudraient transférer les droits du

saint-siége apostolique, ceux des églises principales et ceux des évêques appelés à partager notre sollicitude.

» Ce n'est pas la haine seule de la religion qui anime leur zèle, mais l'*espoir que, lorsque les bornes que Jésus-Christ a placées pour maintenir l'autorité de l'Eglise seront renversées, il sera facile alors de changer ou de détruire la forme du gouvernement.* »

M. de Montlosier pourrait-il aujourd'hui se dissimuler ces importantes vérités?

Il les a maintes fois, lui-même, rendues.

« *L'adresse des combinaisons* du jacobin, la souplesse de ses mouvemens, les espérances qu'il sème, la haine qu'il attire de toutes parts. (*Vues de* 1825). »

« Tel est l'*art* du mensonge, de *se retrancher toujours derrière un peu de vérité*, à l'effet de cheminer plus sûrement (ibid, p. 60). »

« J'entends dans toute l'Europe des réclamations de liberté : *hypocrisie. C'est la souveraineté qu'on demande* (*Monarchie en* 1821, p. 225). »

« La *manœuvre* des révolutionnaires d'aujourd'hui est de s'emparer de Louis XVIII pour refaire, s'ils peuvent, Louis XVI, sûrs qu'il sont de ne pouvoir jamais détruire la

nom et peut-être pour la plus grande gloire de Dieu aussi qu'il écrit!

Il nous dit que, « *avant de commencer*, *il a dû implorer les lumières d'en haut* (1). »

« Je pourrais dire comme l'amante de Rodrigue :

Va, je ne te hais pas. »

(*Ibid*, page 63.)

« *Dieu*, *dites-moi* ce que je dois être et faire, auprès de ce spectacle nouveau et hideux de la *dépravation dans le bien* et de la difformité dans le beau (ibid) ! »

Et comment ne croirions-nous pas à la *bonne foi* de M. de Montlosier?

Il la porte à son apogée, c'est-à-dire jusqu'à l'*aveuglement* le plus absolu.

C'est la *piété* qu'il accuse d'*impiété*, la *vertu* qu'il accuse de *crime*, la sainteté même qu'il accuse de *conjuration*?

Il ne voit pas le *mal*, le *fléau*, là où le mal et le fléau sont visiblement; il les voit là où sont le *bien* et le *salut* du monde.

Il se crée enfin d'immenses chimères, au milieu de réalités immenses.

La bonne foi de M. de Montlosier a même

(1) *Dénonciation.*

un caractère qui lui est tout particulier; elle a le caractère qu'on peut appeler de la bonhomie dans la férocité. Il nous dit sans rire: « *Je serai franc à cet égard, je ne crois pas que le caractère de l'ordre des jésuites soit la férocité!* »

Mais cette bonne foi dont M. de Montlosier proteste, et que nous n'avons garde de méconnaître, serait-elle donc de nature à excuser ses effroyables erreurs?

Et d'abord, l'auteur d'un livre, comme d'une action quelconque en général ayant le double caractère de libre et de préjudiciable (et quels livres faits plus *volontairement* et avec plus de fâcheuses conséquences que les livres de M. de Montlosier!); l'auteur qui, pour s'excuser, vous oppose *la bonté de son intention*, vous oppose une excuse ridicule; car il est dans l'impossibilité absolue de vous en donner la conviction. La bonté de votre intention existât-elle, vous ne pouvez vous en faire un titre qu'au tribunal de celui qui la voit, c'est-à-dire au seul tribunal de Dieu.

Mais le propre de ce qui est ridicule est d'être dangereux. Les coupables de tous les siècles, et surtout les coupables du nôtre, ne

font pas souvent pénitence ; et, comme le prétexte de l'intention n'est pas, je pense, difficile, accueillez l'excuse de *la bonté de l'intention* des auteurs d'un mal, et vous les absoudrez tous.

Règle raisonnable, infaillible, salutaire : les hommes, *ne voyant que les actions* de leurs semblables, ne doivent aussi apprécier l'intention que *sur elles.* Lorsque l'action est funeste dans ses effets, il faut la regarder comme coupable dans son principe. Si son auteur s'était cru innocent, si surtout il s'était cru vertueux en la consommant, son intelligence aurait été dépravée, et par conséquent criminelle ; car, en bonne philosophie, il n'y a pas d'erreur qui ne soit facultative. L'homme en société, qui fait ou dit une chose, doit répondre de ses conséquences naturelles, qu'il les ait ou non prévues. En justice, à la Cour royale, *l'ignorance du droit* le plus injuste, le plus extraordinaire, *n'excuse pas ;* et l'on voudrait s'excuser de *l'ignorance des vérités éternelles !*

Mais, dans le fond, est-elle donc plausible *la bonté des intentions* dans les auteurs d'un mal?

Il faut affronter le péril, et rendre le service de le dire : la preuve infaillible de la vo-

lonté, c'est l'action, c'est-à-dire, ici, la parole ou l'écriture. Je ne dirai pas qu'il n'est aucun écrivain philosophe, mais je dirai qu'il n'en est guère dont l'intention ne soit aussi dépravée que l'action funeste.

Nous l'avons dit, nous le dirons encore :

Tous les livres philosophiques, en attaquant le sacerdoce, le culte, le dogme, aboutissent secrètement au dégagement des devoirs. En un mot, nous ne voulons jamais *réformer* la religion que pour y gagner, en dernière analyse, la licence des passions et la liberté du crime.

Nous doutons, parce que notre esprit traite en secret avec les passions, et leur livre la vérité moyennant salaire, comme Judas livra jadis son auteur.

L'écrivain qui dit et qui s'efforce de prouver que le sacerdoce est inutile ; celui qui veut prouver qu'il est tyrannique, criminel et dangereux ; celui qui insinue qu'il faut l'abolir ; celui surtout qui considère les ordres religieux, le clergé tout entier, et même une grande partie des simples fidèles comme des *fléaux* et des *conspirateurs*, et les *dénonce* juridiquement, au milieu et avec l'appel de

tous les barreaux et de tous les citoyens de France, à toutes les Cours royales, dans la vue de les faire condamner comme tels; cet écrivain-là, ou ne veut rien dire, ou propose d'abolir le clergé et de l'envoyer à l'échafaud. Et de bonne foi, en effet, peut-il sérieusement s'imaginer qu'il soit possible d'abolir, sans le tuer, un sacerdoce qui se croit aussi, en *conscience*, obligé d'*être*, jusqu'à la mort inclusivement?

L'écrivain de la chose, en cette matière comme en toute autre, s'en rend, autant qu'il est en lui, l'auteur; et l'on peut assurer qu'il n'attend, pour l'être tout-à-fait, que l'occasion, ou le pouvoir, c'est-à-dire une circonstance dont il ne faut pas lui savoir gré, puisqu'elle est indépendante de sa volonté (1).

(1) C'était encore la pensée de Laharpe, dans sa théorie de l'argot philosophico-révolutionnaire.

« *Les philosophes sont donc bien convaincus d'avoir donné le mot de ralliement aux brigands* et aux assassins.

» *Ils protesteront au moins contre l'intention;* ils diront qu'on ne peut pas accuser des prédicateurs de tolérance d'avoir voulu qu'on massacrât les prêtres.

» Je ne recherche pas ce que pouvaient vouloir des hommes dont le système entier n'aura jamais rien de clair que la volonté de détruire et l'orgueil de dominer par l'opinion. *Je craindrais même de fouiller trop avant dans les ténèbres de cet orgueil* et de l'interroger de trop près en lui demandant

« Pour ressembler à nos premiers révolutionnaires, il ne manque à nos libéraux d'aujourd'hui que le courage d'exécuter le mal dont ils ont la pensée : il s'abstiennent, parce qu'ils sont impuissans; leur innocence n'est qu'une lâcheté de plus (1). »

si, dans le cas où les prêtres seuls auraient été proscrits, et où les philosophes, loin d'être enveloppés dans l'oppression universelle, auraient été appelés à desservir les temples de la Raison et à présider aux fêtes décadaires avec un traitement en myriagrammes, ils n'eussent pas alors pesé la proscription de deux cent mille individus dans la balance philosophique, et compensé les maux de la génération présente par la perspective révolutionnaire du bonheur des générations futures! Non, je ne veux que des griefs démontrés.

» Vous détestez comme nous les crimes que vous avez vus comme nous! Je vous crois; mais puisque vous reconnaissez que la publicité de vos principes (mal interprétés selon vous) a été si funeste, et leur application, portée beaucoup plus loin que vous ne le vouliez, si horrible que vous ne pouvez vous sauver des anathèmes du monde entier, qu'en vous rejetant sur votre intention trompée, soyez donc conséquens pour la première fois de votre vie; *renoncez donc à publier des principes, qui, malgré vous, ont fait tant de mal.* S'il vous en coûte trop de les abjurer, faites-vous donc un devoir de les garder pour vous; loin de les répandre davantage, *soyez les premiers à protester solennellement contre* tout ce qui en a été et ce qui en est encore la suite naturelle; soyez les premiers à défendre l'innocence, puisque les premiers vous l'avez exposée à tous les dangers. Est-ce là ce que vous faites? »

(1) M. de Châteaubriand, *Conservateur*, tome III.

Nous connaissons les épouvantables doctrines de M. de Montlosier. Appliquées, elles seraient de nature à tuer encore la société, sans excepter M. de Montlosier lui-même. Que me font alors et la pureté de ses motifs, et sa déclaration qu'*il n'écrit pas pour le suffrage, mais pour le salut de ses contemporains* (1)? « De grands hommes (c'est aussi lui qui » parle) (2) peuvent faire du mal avec de » bonnes intentions. Je dois leur dire que, » avec la conduite qu'ils tiennent, ils n'arri- » veront à aucune des fins qu'ils espèrent, » mais, au contraire, à tous les malheurs » qu'ils redoutent. »

Ces vérités, nous osons le dire, sont frappantes.

Comme nous serions heureux si nous parvenions à en faire douter seulement notre loyal adversaire!

(1) *De la Monarchie* en 1816, préface.
(2) *De la Monarchie* en 1824, page 257.

CHAPITRE XXXVII.

De la participation des avocats consultans aux graves erreurs du *Mémoire à consulter* et de la *Dénonciation* de M. de Montlosier.

Si le *Mémoire à consulter* est faux et dangereux, comment la *Consultation* de Paris (celle dont on a voulu faire le plus de bruit), qui l'approuve et s'efforce de le justifier, ne serait-elle pas fausse et dangereuse aussi?

Il est vrai que la *Consultation* parle beaucoup moins par elle-même, qu'elle ne fait parler de prétendues autorités; mais faire parler les autres comme autorités, c'est apparemment parler soi-même.

La *Consultation* appelle *monstrueuse* une société que Bossuet appelle *sainte* (1).

Et également *monstrueuse*, et semblable à la *conjuration des bacchanales*, une société dont M. Mathieu de Montmorency était membre.

Elle nous déclare qu'elle est *frappée de*

(1) V. pag. 77 de cet ouvrage.

la gravité des faits insignifians, dénués de preuves, ou même évidemment faux et calomnieux, signalés dans le *Mémoire à consulter* et dans la *Dénonciation*. Elle reconnaît *le péril* où nous conduisent les professions de foi ou de doctrine les plus nécessaires. Elle affirme que *jamais un si grand mal n'a travaillé la chose publique* que le mal d'une congrégation éminemment bienfaisante.

Elle nous parle enfin d'un *délit flagrant, à nos portes*, lorsqu'il n'y a qu'une faculté exercée, ou même un bienfait accompli, et des établissemens conservateurs.

En 1826, elle appelle *loi*, et même CONSTITUTION-LOI, la constitution de 1791, en conséquence et même en *vertu* de laquelle (1) Louis XVI est allé à l'échafaud ; et *impuissante*, l'une des *bulles* les plus légitimes et les plus françaises que le souverain pontife ait données depuis sa restauration.

Et en conséquence, elle présente des *compagnies* ou des sociétés religieuses, qui se sont formées sous l'égide de la charte ou du gouvernement du Roi, comme *bravant la loi*, *en pleine contravention à la loi*, *en pleine révolte contre les arrêts* et la *chose jugée*.

(1) Voyez les articles 6-8 du chapitre II du titre 3, etc.

Elle ne se contente pas de soutenir que M. de Montlosier, en sa qualité de *champion accoutumé du trône et de l'autel*, a le droit et le *devoir* de *dénoncer* des crimes imaginaires ; elle les *dénonce* elle-même, en son nom (1). Et elle ne voit dans une *dénonciation* capable de troubler *la paix publique*, et peut-être de renverser le *prince et la patrie*, qu'un *immense service* qui leur est *rendu!*

La *Consultation* ne craint pas de mettre sur la même ligne *les fédérés, le carbonarisme, les jésuites et les congréganistes*, en disant que « les gens de bien eux-mêmes auraient peine à concilier dans leur esprit, avec l'idée de justice, l'exécution des *lois contre les fédérés et le carbonarisme*, avec l'inexécution des *lois contre les jésuites et les congréganistes* (2). »

La *Consultation* fait plus encore :

Elle exprime un genre de théorie révolutionnaire que des dernières chartes portugaises viennent de ressusciter, et auquel le *Mémoire à consulter* n'aurait sans doute pas osé penser : elle ne craint pas de dire que l'*af-*

(1) Je vous dénonce, dit-elle, etc.

(2) La consultation particulière de Me Isambert fait mieux ; elle considère les jésuites comme *des athées*, et c'est même un de ses motifs pour demander leur liberté !!!

filiation d'un roi à une œuvre spéciale de piété et de charité, *renfermerait une abdication de la royauté!*

Elle demande aux Cours royales, pour l'exécution des mesures sollicitées par le *consultant*, une *vigueur* (1) et une *célérité* que le *Mémoire* et la *Dénonciation* n'avaient pas demandées (2).

Cette *Consultation* est, dit-on, l'œuvre de quarante et un avocats.

Elle serait l'œuvre de mille, elle n'en serait pas plus considérable.

(1) La consultation du barreau de Limoges, c'est-à-dire de M. Bourdeau tout *seul*, fait mieux à ce nouvel égard : elle invoque contre l'ordre des jésuites *les rigueurs salutaires!*

(2) J'ai parlé des graves erreurs de la *consultation*. Parlerais-je de son insignifiance, de son absence de toute espèce de talent, et même de sa simplicité?

Elle n'est, d'un bout à l'autre, qu'un *extrait*, à la façon des clercs du palais, des édits, des lois, et surtout du *Mémoire* et de la *Dénonciation*, qui pourtant étaient assez connus.

Elle travaille laborieusement en vain à prouver *en principe* ce que personne ne nie, *l'obligation*, pour une société particulière, même la plus utile, de se faire autoriser par le gouvernement, et pour les *procureurs généraux* de *poursuivre* les crimes ; le danger qui résulte de l'inexécution des lois, etc.

« Genre de travail mille fois rebattu (pour lui renvoyer les expressions qu'elle applique dans un autre cas), inutile

Au Palais, comme ailleurs, on ne doit pas compter les voix, mais les peser ; et il faut bien que M. de Montlosier lui-même le pense, car il en a choisi *une* dans le millier qu'il y avait.

Il savait très-bien (car c'est lui-même qui nous le dit quelque part) que « toutes les fois que vous aurez des *assemblées* nombreuses, quels que soient d'ailleurs les lumières et le zèle de ceux qui les composent, par l'effet de cet enthousiasme communicatif qui gagne avec force les hommes assemblés, il deviendront eux-mêmes nécessairement peuple, et *il n'est*

d'ailleurs pour la solution de la question qu'elle agitait. »

Elle cite, par un renversement d'idée incroyable, contre la cause de la religion catholique, l'autorité d'un prince qui la pratiquait comme un saint ; contre la cause de l'ordre des jésuites, le *Dauphin* qui les chérissait comme Fénélon son maître, et dont *les vertus* et *la vie* furent célébrées par deux écrivains de cette compagnie (*a*).

Elle nous apprend (ce qu'on pouvait ignorer apparemment), qu'en fait de doctrines, il ne pouvait y avoir de *délit* que lorsqu'il y avait autre chose *qu'une pensée*, une *extase*, etc.

Lorsqu'à la fin elle veut justifier la *Dénonciation* de M. de Montlosier, elle l'accuse.

Elle reconnaît la *difficulté* de la preuve de ce que *M. de Montlosier*, dit-elle, *appelle les faits*. Elle cite, pour une grave autorité, sur la *monstruosité* de la congrégation, sa *violation des lois divines et humaines.....*, sa disposition à *ébranler le trône* et à produire des *catastrophes.....* Qui ? un

(*a*) Le P. Martineau et le P. Proyard.

sorte d'extravagance à laquelle ils ne puissent se livrer. »

Dans le fait, Me Dupin, tout seul, a fait, a signé, car il n'a fait que donner à signer, la *Consultation;* et il lui est échappé même de le révéler : « JE PENSE », dit-il, dans le § de l'*ultramontanisme.*

Il nous dit la vérité d'une autre façon en-

confrère, un *jurisconsulte éclairé*, *vertueux*, qui nous a déclaré lui-même qu'il ne la connaissait pas, et qu'il ne raisonnait que *pour le cas où elle existerait!*

La *consultation* ne va-t-elle pas jusqu'à nier le *délit*, la *conjuration*, jusqu'à nier enfin l'existence du plus grand *des quatre fléaux* du *Mémoire*, le seul, à vrai dire, qu'il ait signalé, et puisqu'il faut enfin l'appeler par son nom, *le fléau* de *l'ultramontanisme?* Ne va-t-elle pas jusqu'à reconnaître que ces jésuites, dont l'ordre lui a paru *monstrueux*, sont individuellement dignes de *l'estime publique?*

Elle sape enfin la *dénonciation* dans sa base, en déclarant, à l'égard des *cinq cents faits* dont parle M. de Montlosier, *qu'ils ne sont pas* du nombre de ceux qui peuvent devenir la matière d'une dénonciation populaire, et « qu'*il doit laisser aux particuliers*, que ces faits peuvent concerner, *le soin de s'en plaindre eux-mêmes* », parce que « nos lois n'admettent pas heureusement ces accusations, que les Anglais appelaient, aux tems de leurs troubles, des accusations constructives, des procès par accumulation, tels que ceux dont Straffort et Lally devinrent les victimes. »

La *consultation*, qui avait du moins la prétention d'être *libérale*, n'a pas même su l'être ; car elle cite, comme principe de *liberté*, les lois *romaines* qui sont la source de l'esclavage.

core, en nous avertissant que *les quarante et une signatures avaient été obtenues en quarante-huit heures* (1) : c'était en effet le *tems* non de *délibérer*, mais de signer seulement.

Les quarante autres *noms* eux-mêmes, vierges encore de célébrité, n'avait eu d'autre ambition que celle de se voir rendus publics, à *la suite* de leur parent ou de leur patron, pour faire tous ensemble, et pour la plus grande gloire de l'*ordre*... des avocats, comme un conseil de famille. Ce n'est pas la *Consultation* qu'ils ont signée, c'est leur nom.

En somme, les quarante signataires de la *Consultation* n'ont été que faibles.

Les 460 autres ont été courageux (2).

Il n'y a qu'*un* des avocats de la *Consultation* qui soit coupable, qui se voie condamné au malheur de se trouver désormais associé à la triste célébrité de M. de Montlosier, le *rédacteur* : c'est déjà trop.

(1) Voyez la *consultation* telle qu'elle est publiée dans l'intéressante *Gazette des tribunaux*.

(2) Le silence est courageux; la protestation l'est davantage. C'est un avocat à la cour royale, un docteur en droit, déjà célèbre comme littérateur et comme publiciste dans la bonne cause, M. Battur, qui a publié, dans *le Drapeau blanc*, une Réfutation de la *Consultation* de Me Dupin.

CHAPITRE XXXVIII.

De la compétence et des droits des procureurs généraux et des Cours royales, en ce qui concerne les erreurs de M. de Montlosier, et de leurs droits en ce qui concerne sa *Dénonciation*.

« Lorsque les crimes se multiplient, la justice doit devenir plus sévère. »
(Titre d'un chapitre de la *Politique sainte*, de Bossuet.)

Les erreurs de M. de Montlosier, nous pouvons à présent le dire, en veulent à toutes les choses, à toutes les vérités, à tout le monde; mais c'est parce qu'elles en veulent à l'autorité politique que tout cela soutient. Elles n'en veulent, dans le fond, qu'à l'autorité politique et même à la magistrature *toutes seules*; parce que *toutes seules* elles sont leur frein étant *toutes seules* armées.

C'est donc un droit, pour l'autorité judiciaire, et pour la Cour royale de Paris plus encore que pour les autres Cours du royaume, de réprimer les erreurs de M. de Montlosier.

Il y va *peut-être* de sa sécurité.

Mais il ne saurait exister de droit, et sur-

tout de droit fondamental qui ne se confonde dans un devoir.

Les erreurs de M. de Montlosier, précisément parce qu'elles en veulent à l'autorité, à ses droits, à son existence, ont pour résultat, en dernière analyse, la violation de tous les droits, de tous les devoirs; la mort même des sujets, c'est-à-dire la destruction de la société tout entière. Il faut bien que l'autorité judiciaire soit obligée de les prévenir : elle n'est établie, elle n'est légitime qu'afin d'être *le ministre* de Dieu *pour le bien*, comme Dieu le dit lui-même, c'est-à-dire qu'elle n'est établie que pour cela.

Les lois politiques ou civiles ne manquent pas plus aux Cours royales pour l'exercice de leurs droits que pour l'accomplissement de leur devoirs.

L'article 11 de la loi du 20 avril 1810, le décret du 6 juillet de la même année, les articles 235-240 du Code d'instruction criminelle, la loi du 17 mai 1819, etc., sont des titres non équivoques de leur compétence.

Les Cours royales ont le droit, elles sont dans l'obligation religieuse, morale, et par conséquent politique et judiciaire, d'appeler à leur barre M. de Montlosier, comme coupable d'un *résumé de toutes les erreurs avec*

lesquelles la philosophie a fait la révolution.

Auraient-elles le *droit*, seraient-elles *dans l'obligation* de l'accueillir comme dénonciateur *de toutes les vérités avec lesquelles la religion catholique* cherche à prévenir *le renouvellement de la révolution* (1)?

(1) Tel n'est pas l'avis de la grande majorité des avocats à la cour royale de Paris, qui n'ont pas voulu signer la consultation du *Mémoire.*

Tel n'est pas l'avis de la grande majorité des avocats aux conseils du Roi et à la cour de cassation, qui se sont refusés à en rédiger une.

Tel n'est pas l'avis des consultations particulières de Mes Renouard et Taillandier, de Me Legraverend, de Mes Isambert et Dutrône, de Me Devaux au nom des avocats de la cour royale de Bourges, etc.

Tel n'est pas, ainsi que nous l'avons vu, l'avis des signataires, et même du rédacteur de la *Consultation.*

Les plus hardis, les plus habiles, je dirai mieux les plus généreux, c'est-à-dire, selon moi, les plus catholiques de tous les libéraux, les rédacteurs du *Journal du Commerce* et ceux du *Globe* eux-mêmes ne le pensent pas! (Voyez les beaux articles des 2, 5 et 14 août du *Journal du Commerce*, et les beaux articles du *Globe* des 1er, 3, 6 et 15 du même mois.) Il est fâcheux pour un homme d'esprit, pour un homme religieux comme M. Kératry, de n'avoir su répondre à son adversaire du *Globe* qu'en prouvant de plus fort que son adversaire avait raison :

« *L'état*, dit-il, nous ne le contestons pas, *doit sa protection aux sociétés religieuses*, puisque la pensée religieuse est constitutionnellement mise sous sa sauve-garde; *mais que doit-il à une secte?* »

Dans le fait, M. de Montlosier dénonce aux cours royales

Elles n'en ont que la *faculté*, à la façon de l'homme qui a aussi la faculté du suicide!

Les tribunaux révolutionnaires, en tolérant le crime, ont plus d'une fois toléré la vertu : comment concevoir que la Cour royale de Paris tolérât le premier et ne *tolérât* pas l'autre ?

quatre fléaux, le fléau des *jésuites*, le fléau des *congrégations*, le fléau de *l'ultramontanisme*, le fléau de *l'envahissement*.

Tout le monde pense, M. de Montlosier excepté, que les deux derniers fléaux, ne constituant pas de délits par eux-mêmes et indépendamment de paroles, d'écrits, de voies de fait criminels, ne sont pas de nature à être poursuivis et réprimés par quelque pouvoir que ce soit.

Il n'y a plus que deux premiers *fléaux*, le *fléau* des jésuites, et le *fléau* des congrégations.

Il faut encore écarter celui-ci de la compétence des Cours royales, puisqu'il suffit, pour le légitimer d'une autorisation ministérielle dont la loi ne règle pas la forme, qui peut être tacite ou expresse, et qu'on peut accorder aujourd'hui si on ne l'a pas donnée hier.

Reste le fléau de *l'existence* des jésuites, abstraction faite de la *bonté* de leur ordre.

Cette *existence*, aux termes des lois en vigueur bien entendues, n'a certes pas besoin d'une loi spéciale. Mais j'admets qu'elle en ait besoin ; et elle ne l'a pas encore.

Les Cours royales (je veux bien pour un moment y consentir aussi) ont le *droit* de dissoudre quelques jésuites de leur ressort.

Je leur demanderai seulement si elles ne pourraient pas, sans blesser leur dignité, sans blesser surtout les convenances et leur devoir, *tolérer* quelques mois encore, en attendant le pouvoir constitutionnel, ce que Louis XVIII et Charles X,

Nous avions composé ce chapitre lorsque nous avons appris que, par un arrêt du 18 août, la Cour royale de Paris, « considérant que la plus grande partie des faits contenus dans l'écrit de M. de Montlosier ne constituent ni crime ni délit, ni même contravention dont la poursuite lui appartienne, s'est déclarée *incompétente;* » et que M. le procureur-général avait, dans son réquisitoire, fait des réserves pour poursuivre comme coupable le dénonciateur lui-même.

La Cour et le procureur-général ont rempli le plus petit de leurs devoirs. Il leur reste à accomplir le grand.

Ils sont *incompétens* pour punir la vertu.

Ils sont sûrement *compétens* pour réprimer le crime.

auxquels ils doivent leur propre existence et jusqu'à la puissance de leur résister, ont cru devoir *tolérer* jusqu'à ce jour.

Toute la *question* est là.

Et si elle était douteuse contre la souveraineté du Roi, l'article 14 de la charte, qui a pourvu sans doute à l'exigence des *cas* qui peuvent survenir dans l'intervalle des sessions parlementaires, suffirait seul à rendre la question facile.

P. S. Nous avions dit cela bien avant l'arrêt d'incompétence de la cour royale de Paris.

Comme il pourrait à toute force arriver que d'autres cours se missent encore à délibérer, nous laisserons subsister nos observations.

CHAPITRE XXXIX.

Comment il se fait que tant d'écrivains et d'hommes d'état, d'abord unis pour défendre la religion catholique, se trouvent ensuite divisés les uns pour l'attaquer, les autres pour continuer de la défendre ?

Nous avons signalé dans les chapitre XXXIII et XXXIV la *marche* de l'erreur en général en hostilité contre la vérité ; il y en a une aussi dans les réunions et dans les divisions des apologistes de la vérité.

Lorsqu'il s'est fait une *révolution* absolue dans la pensée et dans la vie légitimes ; lorsque le grand œuvre de la sagesse divine s'est vu successivement démoli dans toutes ses parties, et qu'en conséquence d'une *loi* fondamentale de la nature, le bien épuisé *recommence*, des écrivains et des fonctionnaires s'agrègent par cela seul qu'ils ont de commun la profession de quelques vérités, sauf à se diviser, et quelquefois à se haïr, à chaque accident qui amènera la victoire ou la défaite à ceux d'entre

eux qui ont dans la tête plus de vérité, et dans l'action plus de capacité et de vertu que les autres.

Cela est encore dans la nature des choses : car comment trouver, tout de suite, près du pouvoir, des hommes absolument *analogues* pour l'exercer? Et comment surtout les peuples, sortant des révolutions ou les combattant, se trouveraient, tout à coup, doués d'assez de vertu pour mériter des pouvoirs ou des précepteurs pleinement éclairés et sages? car ce sont les peuples qui font les rois, et c'est en ce sens seulement que les peuples sont souverains.

Des hommes éclairés et vertueux ont pu, ont dû peut-être se réunir à des hommes qui l'étaient moins, mais qui l'étaient assez pour la sorte de bien à faire d'abord. Ils ont dû s'en séparer, ce bien opéré, sans cesser pour cela de les aimer. Lorsque Jésus-Christ a déclaré qu'*il n'était pas descendu des cieux pour apporter la paix*, *mais la guerre;* lorsqu'il a dit *qu'il etait venu séparer le frère d'avec le frère*, *l'enfant d'avec le père*, c'est pour ce cas qu'il a parlé ; et les gouvernemens qui, sous le prétexte de la pureté de leurs intentions et de la certitude de la bonté de leurs règles de con-

duite, croiraient pouvoir paralyser des oppositions évidemment monarchiques ou religieuses, n'ont jamais fait que les fortifier : en cette mâtière mettre des obstacles à l'opposition, c'est la faire. Aussi, depuis le *directoire* jusqu'à ce jour, c'est-à-dire depuis le premier pas vers la monarchie jusqu'au commencement de la *restauration*, les pouvoirs aristocratiques, les assemblées nationales, les ministères, les théologiens et les publicistes, d'abord unis, se sont successivement et sans cesse séparés, et d'amis en apparence sont devenus adversaires, et cela pour se trouver toujours les derniers meilleurs que les précédens.

L'exposé de la double théorie du combat que le mal livre au bien, et de l'union et de la désunion des défenseurs de la vérité, était nécessaire pour apprécier parfaitement une foule d'hommes et d'écrivains qui sans cela seraient des énigmes.

CHAPITRE XL.

Que, dans le fait, les opinions religieuses et politiques de M. de Montlosier ont toujours été *les mêmes*, et n'ont dégénéré qu'*en apparence*.

M. de Montlosier fut député à une *assemblée de la nation* qui allait évidemment se mettre en opposition avec l'autorité du roi.

C'est déjà dans les *commettans*, nobles ou non, une présomption de la faiblesse du *député*.

Et dans le fait, le premier ouvrage de M. de Montlosier, à cette époque, n'est guère qu'un *Essai sur l'art de détruire les peuples*, sous le titre d'*Essai sur l'art de les constituer* : on y retrouve, à la page 158, le principe de leur souveraineté (1)!

Lorsque M. de Montlosier se fait orateur,

(1) « Je crois encore, dit-il, que, dans les pays où la religion est constituée de manière à ce que le Roi puisse en être le chef, *il ne doit y avoir d'autre souverain pontife que le Roi*, et alors la constitution *doit* pourvoir à ce qu'il ne puisse s'y introduire *aucune teinte de théocratie* (p. 148). »

Toutes les opinions de M. de Montlosier d'aujourd'hui sont dans cette opinion-là.

il n'est pas plus heureux, quoiqu'il soit plus célèbre que lorsqu'il se fait écrivain.

On pourrait, sans aller trop loin, trouver le germe de ses erreurs jusque dans le mot qu'il prononça à l'*assemblée constituante*, et qui, selon moi, lui a fait beaucoup trop d'honneur : « Vous chassez les prélats de leur pa-
» lais ; ils se retireront dans la cabane du pau-
» vre qu'ils ont nourri ; vous voulez leur croix
» d'or, ils en prendront une de bois ; c'est
» une croix de bois qui a sauvé le monde. »

C'est une croix de bois qui a sauvé le monde ?

Oui ; et c'est pour cela que nous devons la faire d'*or*, ainsi que toutes ses conséquences, et que nous devons, autant qu'il est en nous, sinon *les donner,* du moins tolérer qu'on les donne, de cette nature !

Je ne parlerai plus des opinions de M. de Montlosier dans tous ceux de ses ouvrages postérieurs à la restauration, et qui ont précédé le *Mémoire à consulter* et la *Dénonciation*. Nous savons assez qu'ils présentent souvent, dans les mêmes phrases, identiquement les mêmes opinions.

Et à quoi bon chercher à prouver la perpétuité de ces opinions ? M. de Montlosier lui-

même, qui le sait, en convient dans sa *Dénonciation.* « Le *Mémoire à consulter*, dit-il, *n'est pas une déviation* de mes anciens principes, *c'est la suite de la doctrine de toute ma vie* (23). »

M. de Montlosier n'a pas, dès 1790, exprimé ses opinions contre les ordres religieux, les missions, les congrégations, le clergé, etc., contre toute la religion catholique enfin ? Je le crois bien : elle n'existait plus !

On ensevelit un cadavre, on ne le *dénonce* pas.

Mais, dira-t-on, M. de Montlosier, en France et même en Europe, est rangé parmi les écrivains royalistes? Et quand même! « Il n'est pas jusqu'à Hébert et Danton, Cochon et Carnot, dit M. de Montlosier lui-même, dans son *Introduction à la Monarchie en* 1824, qui de leur tems n'y aient été rangés aussi » avec beaucoup moins de titres assurément que lui. Il ne paraît pas après tout que le royalisme de celui-ci ait jamais passé pour bien orthodoxe : je n'en voudrais pour preuve que l'observation qu'il nous fait encore qu'*à Coblentz, à Bruxelles, à Londres, ce n'est pas de la part des révolutionnaires que les attaques contre lui ont été les plus vives* (*ibid.*). »

CHAPITRE XLI.

Des causes secondes des erreurs de M. de Montlosier.

J'en distingue cinq, qui se confondent plus ou moins l'une dans l'autre.

La première me paraît être son éducation, la seconde le préjugé de sa naissance, la troisième celui de sa province, la quatrième ses études favorites de la littérature payenne et du moyen âge, la cinquième son adoption de M. le comte de Boulainvillers pour modèle.

« Si la révolution de 1789, dit-il, avait éclaté dix ans plus tôt, avec mon éducation et mon instruction de ce tems j'y eusse participé (*Vues* de 1815, p. 85). »

Participé? je le crois; mais seulement *plus* participé que vous ne l'avez fait.

« *L'impiété n'est pas en moi*, dit-il ailleurs, *comme chez mes nobles adversaires*, *une chose inconnue*. C'est un pays que, dans les

égaremens de la jeunesse, j'ai long-tems parcouru, et dont, par la même raison, je *sais toutes les positions*, etc. (*de la Monarchie en* 1824). »

Malheureusement, mon cher adversaire, vous le parcourez encore, en même tems que vos montagnes; et ses *positions*, vous paraissez les connaître encore : vous les tenez!

« Ma jeunesse a été mêlée avec la philosophie, nous dit M. de Montlosier; j'en ai reçu souvent les confidences. » Il reconnaît même qu'un *commencement de philosophie peut mener à l'athéisme*, et il avoue qu'il en a fait un moment *l'expérience* (*de la Monarchie en* 1824). Alors je n'ai plus qu'une chose à souhaiter à M. de Montlosier, c'est d'en abandonner aujourd'hui la *théorie*.

M. de Montlosier est né noble : il en a eu tous les préjugés, et avec eux toutes les erreurs et toutes les injustices, à l'égard de la classe plébéïenne et même de la classe *moyenne*.

Il a été nourri dans les lieux mêmes où l'avait été le brillant et vigoureux maître des disciples pâles et énervés d'une triste et désespérante école (1).

(1) Les influences du *compatriotisme* sont plus certaines et

Il en a tiré jusqu'aux dernières et plus teribles conséquences contre la religion, le trône et la société.

M. de Montlosier s'est livré avec une ardeur démesurée à l'étude des écrivains de la Grèce et de Rome : il nous déclare, dans sa *Monarchie en* 1822, qu'*il a beaucoup vécu dans l'antiquité profane* (p. 266); et dans sa *Monarchie en* 1824, « qu'après Pythagore, qui n'a point d'égal, selon lui, Aristote est le plus grand génie de l'antiquité (p. 323). »

Il y a trouvé les germes de sa haine et de son injustice pour la Rome catholique, et peut-être pour la *France très-chrétienne.*

Il s'est trop adonné à l'étude des mœurs des Germains et du moyen âge. Il ne voit qu'une *diffamation* dans la juste critique qu'on en a faite (1). « Ah! si jamais, s'écrie-t-il, ah! si jamais les ouragans des révolutions ou ceux de la nature viennent à nous emporter ces amas de papier, qui, sous le nom de *livres*, s'en-

même plus évidentes qu'on ne croit communément, et pour ne citer que des faits relatifs à notre sujet, Domat était jadis le compatriote et l'ami de Pascal, et M. de Pradt et M. de Barante sont les compatriotes et les honorables amis de M. de Montlosier. Peut-être les eût-on vus ultramontains à Rome.

(1) *Des désordres de* 1815, pag. 33.

tassent chaque jour et menacent d'envahir l'espace de nos cités, *qu'il plaise, du moins, à la Providence de nous conserver deux livres, les seuls qui me paraissent de quelque importance*; l'un, où sont consignés les préceptes du fondateur du christianisme, et qui est regardé, avec raison, comme l'évangile des vertus religieuses; l'autre, que nous a laissé le grand écrivain de Rome, et qu'on peut regarder comme l'évangile de l'honneur et de toutes les vertus humaines (1). »

Il faut avouer que l'*Evangile* de Jésus-Christ, sans les *mœurs des Germains* de Tacite qui raconte des traits effroyables de férocité avec la plus glaciale indifférence, serait assez impuissant à conserver le genre humain!

Il y avait dans le dix-septième siècle un homme, noble d'extraction, comte, fortement engoué de sa noblesse, savant en vieille histoire de la monarchie, auteur de beaucoup de livres où se trouvent de belles pages au milieu des plus sottes dissertations sur la *France* et la *noblesse*, grand partisan du gouvernement féodal, qu'il appelle le *chef-d'œuvre de l'esprit humain*, et par dessus tout du déisme et de Mahomet dont il fait son héros,

(1) *Des désordres de* 1815.

M. le *comte de Boulainvillers* enfin. Cet homme m'avait frappé dans mes études historiques : je l'ai retrouvé tout entier dans M. le *comte de Montlosier*. Seulement, au lieu de *la France*, celui-ci a mis *la Monarchie française* à la tête de ses ouvrages; et tandis que l'un s'était constitué l'admirateur de Mahomet, l'autre paraît s'être fait celui de Pythagore. Au milieu de cela, M. le comte de Boulainvillers, ayant précédé M. le comte de Montlosier, son imitateur, il a un avantage naturel sur lui, c'est celui de l'originalité.

Nous avons vu les *causes secondes* des erreurs de M. de Montlosier; voyons leur *cause première*.

CHAPITRE XLII.

De la cause première des erreurs de M. de Montlosier.

Après tout, il y a trop de feu dans le langage et d'erreur dans les principes de M. de Montlosier pour qu'il n'y ait pas aussi de l'intérêt. Ce n'est jamais l'esprit, mais toujours le cœur qui a l'*initiative* du mal. L'*orgueil* est le grand fléau de M. de Montlosier, et la cause aussi de toutes ses erreurs, comme il a été le *fléau* et la cause des erreurs de tous les philosophes ses maîtres, et de tous les philosophes ses disciples.

Ce n'est donc pas sans raison que M. de Montlosier lui-même appelle l'orgueil *horrible* (*Mémoire à consulter*, p. 154); qu'il nous rappelle, avec autant de force que de vérité, que « l'*orgueil* a produit l'enfer et puis la mort (*Dénonciation*, p. 81); qu'aucun trait de l'indulgence divine ne s'applique à des actes

d'orgueil (p. 83); que c'est la passion la plus frappée de la colère céleste (p. 86), et la plus capable de nous enivrer (ibid). »

Il est vrai qu'il nous déclarait, comme pour s'en justifier, dans sa *Monarchie en* 1824, qu'il n'est qu'*un pauvre fermier;* mais n'a-t-il pas lui-même, quelques pages après, sans y penser, pris le soin de nous dire « *que ce n'était pas lui*, *mais l'esprit saint qui avait imaginé que le pauvre orgueilleux*, pauper superbus, *était une des ignominies de l'esprit humain?* »

La cause des erreurs de M. de Montlosier, c'est l'impatience où se trouve le gentilhomme de la supériorité du prêtre.

C'est encore l'impatience où se trouve le vieux et exclusif chevalier, le député de noblesse à l'assemblée constituante, le grand et fécond défenseur de la *monarchie*, resté chevalier, au milieu de l'ennoblissement, de l'élection à la chambre des députés, au conseil du Roi, et même à la pairie, du magistrat, du bourgeois, du commerçant, de l'avocat, et même du plébéien, autrefois son vassal, son *homme* peut-être.

Il est vrai encore que M. de Montlosier est amateur des montagnes, de l'agriculture et des bergeries; mais il aurait voulu *cumuler.*

Nous le disons : voulez-vous entendre M. de Montlosier le laisser entendre, et même le dire? écoutez-le!

« Comme le premier droit à une chambre haute est l'illustration, dit-il, le premier vice pour les candidats, en ce genre, est la médiocrité et l'obscurité : l'illustration même de la révolution, que je déteste, me paraît préférable à l'absence de toute illustration. Le principe de cette disposition est, d'un côté, dans la nature d'une chambre haute, où on entre parce qu'on est grand, et non pour devenir grand. Nos ancêtres ne s'y sont pas trompés; *on ne voit pas dans notre histoire, parmi nos pairs de France, des entrepreneurs de manufactures, des banquiers ou des marchands de toile peinte* (1). »

« Quand je considère une chambre haute, telle qu'elle peut être, telle qu'elle doit être, ma pensée s'émeut de vénération. Quand je considère notre pairie actuelle, on présume facilement l'impression et le sentiment qu'elle me fait éprouver, p. 125, (2). »

« L'importance de la pairie et sa mauvaise

(1) *Des désordres de* 1815, page 174.
(2) *De la Monarchie* en 1821, page 123.

constitution actuelle exigent évidemment l'attention du Roi (p. 256). »

Dans son *Mémoire à consulter* le sentiment de dépit se manifeste mieux encore. M. de Montlosier nous parle « d'une monarchie qui s'est placée sur certaines bases qui peuvent paraître nouvelles; d'*une chambre des pairs* nouvellement et *assez singulièrement composée*; d'une noblesse qui voudrait avoir *un corps*, et qui n'est qu'*une ombre.* »

Ailleurs, il vous dira « qu'on a manqué de respect pour nos anciennes institutions, parce que, *par un concert des rois*, *des parlemens et du clergé*, la féodalité était devenue un objet d'accusation générale. »

Il nous dit qu'il a vu, « au lieu de la chevarie, des moines, *au lieu de la noblesse*, *la congrégation.* »

« Je viens actuellement à la noblesse, à l'illustration, au rang, aux classes *dont l'absence alléguée sert de prétexte à un remplacement grotesque de jésuites et de congréganistes* (p. 178) *!!!* »

M. de Montlosier ne parle du sacerdoce qu'avec le ton du mépris et les accens de la haine. Tout le monde sait que la révolution, qui souille tout ce qu'elle touche, a si bien

fait qu'elle a fini par rendre délicat l'emploi au pluriel du mot *prêtres.* M. de Montlosier, qui doit savoir cela, n'employait, dès 1815, presque jamais ce mot autrement (1). Il a même le perfide soin de le placer dans les finales de ses périodes, et jusque dans celles de ses chapitres (2). « *Voici deux vérités*, dit-il (3), *la première*, etc., (j'en fais grâce à mes lecteurs); *la deuxième*, *que le peuple français déteste les prêtres.* Il est évident que M. de Montlosier qui, comme nous le verrons, ne se classe pas dans le *menu peuple*, se classe dans celui-là.

Nous savons jusqu'à quel point les expressions de haine pour le clergé se sont reproduites, accumulées, envenimées depuis, dans le *Mémoire* et dans la *Dénonciation.*

Non-seulement M. de Montlosier hait les prêtres, mais il les craint : « *ces bons prêtres*, dit-il, *dont je blâme les dispositions politiques*, *dirais-je tout ce dont je suis menacé*

(1) Pages 161, 300, 334, 354, 514, et *passim*, de la *Monarchie en* 1824.

(2) *Des fausses vues du gouvernement*, *relativement à la religion et aux prêtres*, chapitre IV, deuxième partie; et encore les chapitres V et VI. (*Ibid.*)

(3) *De la Monarchie*, en 1815, chap X.

de leur part(1)? Or, un homme d'esprit de nos jours a très-bien dit : « Les paysans » (moi j'aurais dit les sujets mauvais) craignent » l'ascendant des curés ; donc il faut rendre » beaucoup d'ascendant aux curés. *Si l'on » traitait chacun selon ses craintes, on ferait » justice à tout le monde*, et on assurerait le » pouvoir royal. **LES PRÊTRES SONT LA » VRAIE MILICE DES ROIS**, etc., (2).

(1) *Dédicace de la Monarchie en* 1824.

(2) Admirables paroles de M. Fiévée, et que M. Fiévée ne récusera jamais.

CHAPITRE XLIII.

Des œuvres de M. de Montlosier, dans leurs rapports avec la logique et la littérature.

Comment avoir le vrai talent lorsqu'on n'a pas sa cause?

La *foi* ou si l'on veut l'humilité (tous les siècles et tous les exemples de vertus et de génie à la fois en sont la preuve) est le principe de la littérature comme elle est celui du salut.

Et d'abord M. de Montlosier manque absolument de logique. Je le pense bien; nous avons vu, pages 153, etc., qu'il n'y croit pas! Qu'est-ce en effet que la logique d'un écrivain qui nous déclare que « dans la *vaste matière* qu'il a traitée, il n'a dû traiter l'ensemble qu'*après avoir épuisé les détails* (*Mémoire*, p. 98), » et qui n'a pas dit *un seul mot* peut-être et de l'*ensemble* et des *détails ;* à ce point qu'après avoir fait un premier volume, où il prétendait avoir tout *épuisé*, il est forcé d'en faire un second qui n'a pourtant pas ajouté

un seul mot peut-être au précédent? Qu'est-ce encore que la logique d'un théologien qui se prétend *catholique*, et qui ne laisse pas *pierre sur pierre* dans tout le système catholique? d'un publiciste qui se prétend le *champion de la monarchie*, et qui détruit jusqu'à la légitimité? Qu'est-ce surtout que la logique d'un avocat de tout le monde, qui *dénonce* la *vertu* comme *crime* et la *sainteté* comme *conjuration?*

Il résulte assez, je pense, de la discussion à laquelle je me suis livré, que M. de Montlosier est étranger au mérite de l'art dans le sophisme, et, si je puis le dire, *de la vérité dans l'erreur*. Il redit, mais mal, les anciens sophismes; et sous ce rapport je le félicite de son infériorité sur ses devanciers.

M. de Montlosier a traité *de la monarchie française depuis son établissement jusqu'à nos jours*, ouvrage où tout devrait être et où véritablement rien n'est positif et démontré. Il embrouille ce que Boulainvillers, l'abbé Dubos et Montesquieu n'avaient déjà que trop embrouillé avant lui.

Il a successivement traité de la *monarchie française jusqu'à nos jours*, *de la monarchie au 1er avril* 1815, *de la monarchie de-*

Indépendamment de son livre des *Mystères de la vie*, M. de Montlosier annonçait, pour la fin de 1824, un ouvrage intitulé : des *Moralités du christianisme considérées dans leur rapport avec les moralités sociales*. Il n'y a, dans la religion comme dans la monarchie, que des pouvoirs, des droits et des devoirs. Les livres, en cette matière, doivent porter là-dessus, sous peine de porter à faux. Un auteur qui ne voit dans le monde que des *moralités en rapport avec des moralités* est condamné à exprimer habituellement l'erreur et la vérité par hasard.

Tous les ouvrages de M. de Montlosier paraissent coulés dans le même moule. Il en a fait vingt au moins à ma connaissance : je puis avertir celui qui en a lu un, qu'il les a lus tous. La diffusion est à son comble. Dans les premiers on ne trouve qu'une idée fixe, la *noblesse* dans ses rapports avec les *classes moyennes* et *plébéiennes*; dans les autres, on le sait, l'*idée fixe* c'est encore *la noblesse*, mais dans ses rapports avec le *parti prêtre*.

L'ordre est absent aussi bien que la fécon-

trois remarquables, les X[e], XI[e] et XII[e] dans *la Monarchie au* 1[er] juin 1821.

condité ou le laconisme; et nous pouvons affirmer de tous ses autres ouvrages ce que M. de Bonald a dit de l'avant-dernier, que c'est du *désordre par chapitre.*

M. de Montlosier n'a pas plus le mérite de la forme que celui du fond : il annonce toujours des *plans*, et il offre des chaos. Il dit que *le caractère particulier de sa doctrine est d'être fortement liée dans toutes ses parties.* Ne va-t-il pas jusqu'à prétendre qu'ainsi que ses divers volumes sur la *monarchie* se suivent en date, ils se suivent aussi en ordre de matières? Et je n'ai pas trouvé, je crois, dans tous ses ouvrages une idée qui tienne à l'autre ! Et il n'est pas une de ses nombreuses erreurs qu'il n'ait lui-même réfutée ! C'est en effet le propre de tous les sophistes de neutraliser leurs calamités.

Du reste, M. de Montlosier n'a que le talent de quelques pages et même seulement de quelques périodes ; et ce mérite il ne l'a, bien entendu, que lorsqu'il dit la vérité, c'est-à-dire le plus souvent lorsqu'il se contredit. Le talent d'un livre, et surtout d'un livre sur la *monarchie*, c'est-à-dire sur la société tout entière lui manque absolument.

Nous pouvons dire aujourd'hui ce que Mirabeau disait déjà de ses raisonnemens et de son style à l'assemblée constituante, que les premiers étaient *tortueux* et l'autre *rocailleux*. Si le *talent* de M. de Montlosier a jamais existé, il *n'a jamais eu moins d'éclat* que depuis qu'il s'est voué à la défense des libertés, et on n'a pas craint pourtant de dire « qu'il n'en a jamais eu davantage (1). »

(1) *Le Courrier* du 30 juillet.

CHAPITRE XLIV.

Du succès inoui des deux derniers ouvrages de M. de Montlosier, des causes de ce succès et de sa durée.

Le succès du *Mémoire à consulter* et de la *Dénonciation* a été, on peut le dire, prodigieux.

L'auteur a été présenté comme le *flambeau de la France* (je ne dis rien de trop (1), et l'ouvrage comme une sorte d'*Evangile*.

Il a eu, dans l'espace de deux mois, un nombre d'éditions plus considérable que le meilleur ouvrage du plus célèbre des écrivains politiques, religieux et même littéraires, n'en a jamais eu peut-être ; et M. de Montlosier seul a pu dire : « J'ai été lu, j'ai été défendu par plus de cent mille lecteurs (2). »

Son ouvrage n'a pas eu seulement les honneurs d'éditions nombreuses, il a eu les honneurs de *l'analyse* et de sa mise à la portée de la dernière *propriété* et *des chaumières*. Il a fait mieux, dans notre siècle philanthropique ou

(1) V. *le Journal des Débats.*

(2) *Dénonciation.*

financier : il a fait la fortune de son libraire, et il a mis son auteur à même de se montrer libéral envers un homme de lettres, qu'il ne connaissait pas, mais qui, après tout, était privé de sa liberté (1).

Et telle a été, presque tout à coup, la célébrité et l'importance de M. de Montlosier dans ses montagnes, que son arrivée à Paris a été sollicitée et annoncée par les feuilles publiques, immédiatement après les *nouvelles de la cour*. Il est devenu le point de ralliement, et comme le *général*, le *chargé d'affaire* de tous les libéraux de France ; le modèle, le conseil et le *courtier* des *dénonciateurs* (2). Son cabinet a été transformé en *parquet* à leur usage. Le mouvement dont il est le principe et

(1) V. *le Courrier* du 6 août.

(2) Au moment où j'écris, M. Duchâteau, se disant ex-membre de la *société des bonnes études*, et se proposant de la dénoncer *comme affiliation jésuitique*, demande conseil à M. de Montlosier, qui lui répond : « En recherchant soigneusement votre écrit, il y a quelques nuances que je ne puis concilier avec mes opinions ; mais en tout, *il me paraît d'une bonne intention et pensé avec sagesse.* » Et puis le jeune dénonciateur, « *Fort d'un tel chef, et protégé par son bouclier* », dénonce comme *un rameau de l'arbre de mort implanté sur le sol de la patrie* une société administrée et instruite par les hommes les plus vertueux et les plus éclairés de la capitale.

On vient de voir mieux encore : on a vu un *Basile* éhonté, calomniant à la fois et le clergé de la Grèce et le clergé de

le centre a comme suspendu le gouvernement et fait oublier l'opposition. Et je ne serais pas étonné qu'un jour des milliers de personnes ne se désheurassent pour épier le passage de M. de Montlosier; que sa voiture reconnue ne soit forcée d'aller au pas; qu'il ne soit reconduit aux cris de *vive M. de Montlosier! vive* le *Mémoire* et la *Dénonciation!* qu'on ne baise ses pieds et qu'on ne lui fasse dire : « *On veut me faire mourir de plaisir, et mon entrée dans Paris est plus triomphale que celle* (1)... » Je m'arrête et je pleure sur ma patrie!

Un seul trait suffira pour faire sentir l'étonnante faveur de M. de Montlosier. Il a réhabilité le délateur de la vertu et peut-être déshonoré le courageux révélateur du crime (2).

France, adresser à M. de Montlosier (et M. de Montlosier prier son imprimeur de donner à cela *autant de publicité qu'il sera possible*), une lettre où l'enfer semble n'avoir pu noircir la vérité et la vertu qu'en leur prêtant ses propres fureurs.

(1) Voyez le récit du voyage de Voltaire à Paris, en 1778. « Déjà, dit *le Courrier*, l'airain a reproduit les traits du courageux antagoniste de la compagnie de Jésus. » Et la poésie, calomniant à la fois la vertu et le génie, s'est prostituée dans une *Epître à M. de Montlosier*, en l'élevant à la *hauteur de Pascal*, et en lui faisant *redouter le poignard* de ses victimes.

(2) Cette observation profonde de la domination de *l'opinion*, appartenait au journal qui porte ce nom. (V. son Numéro du 30 juillet.)

Voilà le succès de M. de Montlosier. En voici la cause.

Elle n'est pas dans l'ancienne popularité de M. de Montlosier : il se plaint, dans les *désordres de la France* en 1815, d'avoir toujours trouvé dans ses opinions le *principe d'un délaissement général.*

Elle n'est pas non plus, nous le savons, dans le talent de ses livres : elle est dans leur but.

Il a *dénoncé* la vertu, il a fait un appel aux passions populaires, il les a *consultées.* Les passions lui ont répondu.

« Et cette foule ignorante croyait, disait Laharpe en parlant de l'action des philosophes, parce que sont des *choses qu'elle aime à croire.* »

Un homme d'esprit, qui ne sera plus récusé, a très-bien observé aussi la cause du succès de M. de Montlosier, ainsi que celle du sien.

« C'est en considérant la marche des siècles que je me suis convaincu que *personne n'est déclaré grand de son vivant qu'autant qu'il a tous les vices de son siècle* (1). »

« M. le comte de Montlosier se trompe peut-être, disait en 1815 le même observateur, sur le peu de succès qu'il a obtenu jusqu'à présent. Ses écrits traitent des questions trop

(1) M. Fiévée.

crime une armée de vices. Discipliner ensuite ces légions, les façonner à l'équité, à la raison, à tout ce qui est nécessaire pour un *ordre social : hoc opus, hic labor est.* » Ah! oui, il est difficile de *façonner à l'équité, à la raison,* une armée de vices, et c'est pour cela que la main qui trace ces lignes tremble!

Ecoutons encore M. de Montlosier se condamnant lui-même dans sa *Monarchie en* 1821.

« Je m'appelle belier, et j'attends que la force m'emploie pour abattre les murailles. Il en est de même de la bêtise, sous la main des gens d'esprit : on ne peut dire alors à quel point elle devient *puissante* (p. 127). »

« On est étonné de cet *assortiment du talent et de l'ineptie;* on le regarde comme une chose monstrueuse : pas du tout. Voilà de la pierre, on va vous en faire une statue; voilà de l'argile, on va vous en faire un vase. Le talent prend de même, dans la boue, la bêtise dominante pour en faire sortir, par l'éclat du vernis ou par la beauté des formes, *quelque chose qui plaise à la multitude* (p. 130). »

« Chez nous, *l'éloquence n'a manqué* ni au massacre du roi, *ni au massacre des prêtres*, ni au 2 septembre, ni au 21 janvier; les apothéoses n'ont manqué ni à Marat, ni à Mirabeau (p. 131). »

« Voyez enfin avec quel art de talent, et en même tems *avec quelle absurdité de raison sont jetés*, chaque jour, *dans le public*, *les plus plates inepties*, dont le succès étonne les hommes sages et embarrasse souvent le gouvernement (p. 133). »

M. de Bonald a cru pouvoir affirmer que « rien à ses yeux ne pouvait donner une plus juste idée de l'affaiblissement des esprits et des saines doctrines que le déplorable succès de M. de Montlosier. »

« Quel succès puis-je espérer? se demandait naïvement M. de Montlosier, à la page 2 de son *Mémoire à consulter!* c'est la vertu que je vais accuser de crime. » Vous n'aviez qu'à accuser le crime de crime, à faire enfin comme moi. Alors seulement vous auriez pu vous dire : *quel succès puis-je espérer!*

Après tout, le succès de M. de Montlosier sera de courte durée. Il n'est rien de plus *ingrat* que le peuple libéral et les *journaux* de ce caractère. L'erreur passe, la vérité seule demeure. « L'influence d'un jour de M. de Montlosier en 1826 passera comme elle a passé en 1804 (1). »

(1) *Le Globe.*

CHAPITRE XLV.

Appel aux anciens services de M. de Montlosier, à son âge, à ses vertus, à son talent, à sa bonne foi, à sa *noblesse*.

Quel a été, après tout, notre but dans la réfutation que nous avons faite des œuvres de M. de Montlosier? Nous avons voulu remplir un devoir, et non exercer une liberté.

Nous lui dirons : Nous n'avons voulu ni flétrir votre talent, ni méconnaître les services que vous avez pu rendre, ni surtout affliger votre cœur. Loin de nier la supériorité de votre esprit, notre réfutation la suppose, et la force et la durée de l'attaque sont apparemment une preuve de la capacité de l'ennemi. Vous appartenez à une grande classe de la société, vous avez exercé de grandes fonctions, vous avez écrit des pages vraiment éloquentes; vous menez une vie honnête et même, à ce qu'il paraît, antique et hospitalière (1). Vous jouissez d'un grand renom, et aujourd'hui, plus que jamais,

(1) Voyez *le Constitutionnel* du 20 août.

vous exercez sur l'opinion publique une assez grande influence. Il était urgent de montrer à la société le venin dont vos écrits sont affectés, et de prémunir le peuple et la jeunesse contre les séductions de vos doctrines. Nous pouvons vous dire ce que vous avez dit vous-même à quelques-uns de vos amis que vous croyiez vos adversaires : « Les atrocités de la révolu-» tion ne sont pas dans le cœur humain, elles » sont dans le cœur de vos doctrines ». Or, « le » gouvernement, comme vous le dites en-» core, a consacré la liberté de la presse dans » nos tems difficiles, comme ces fanaux qu'on » place sur des côtes ardues pour éclairer sur » leurs écueils (1). »

Nous avouerons même que nous avons aspiré à une autre satisfaction, celle de gagner à la cause de la religion et de la monarchie un homme digne à plus d'un titre de la défendre; et notre espoir, après tout, est assez raisonnable. Vous avez étudié tous les genres de connaissances de front : dégagé de vos préjugés religieux, vous étiez capable de les éclairer toutes. Votre intelligence, qui s'est montrée en état de parvenir aux dernières erreurs, est par là même plus susceptible de s'élancer aux

(1) *De la Monarchie* en 1824.

vérités les plus fécondes, et c'est pourquoi tant de grands incrédules sont devenus croyans, lorsque les petits meurent dans leur stupidité. Vous vous trouvez en particulier avec un privilége, celui d'avoir quelquefois exprimé des opinions royalistes et religieuses avec des sentimens impies et démocrates; en sorte que vous avez moins à vous convertir qu'à vous retrouver.

Vous connaissez « cet honneur de sacrifice, qui est plus particulièrement le droit de la noblesse (1), » et par conséquent le vôtre.

Vous saviez, dès 1790, le *néant de la* fausse *gloire*. Vous savez que « le Dieu qui *s'est réservé la gloire* véritable, seul donne la paix, et qu'il ne la donne qu'*aux hommes de bonne volonté* (2). »

Vous redoutiez les *éloges* des *révolutionnaires* et des *impies*, vous nous disiez que *vous en seriez attristé;* vous avez été accablé de ces éloges. Si vous êtes vraiment chrétien, quelle *tristesse* doit être aujourd'hui la vôtre !

« Vous espérez, dites-vous, que votre réputation d'impiété s'effacera (3)? » Prenez-y

(1) *Des désordres de* 1815, p. 97.
(2) *Post-scriptum* du *Mémoire*.
(3) *Dénonciation*.

garde, elle ne s'effacera que par votre abjuration des principes qui vous l'ont procurée! Loin de s'effacer, elle s'immortaliserait par votre impénitence!

Vous êtes parvenu à l'âge où les passions désenchantées rendent facile l'accès de la raison: *Le candidat d'un tombeau*, pour me servir encore d'une de vos heureuses expressions, me semble aller assez bien avec celui de la vérité.

Vous exprimez trop éloquemment, dans votre *Mémoire*, les avantages de la vieillesse, pour que vous n'en connaissiez pas les devoirs. « Le vieillard, repoussé de toutes parts, se réfugie vers Dieu. .. La vieillesse est le tems où la portion céleste qui nous appartient tend à se réunir au ciel. » Vous nous le dites dans votre *Dénonciation*, « vous avez à préparer vos comptes pour l'autre vie. » Efforcez-vous de les mettre en ordre.

« Désabusé de toutes les illusions de la vie, il ne me reste qu'une vérité à prononcer : Aimer est quelque chose, le reste n'est rien. »

Efforcez-vous donc d'aimer Dieu, d'aimer même, d'aimer surtout les prêtres, et de mépriser tout le reste.

« Soleil de la vie, qui fuis si vite, et qui es prêt à m'abandonner, que ne puis-je, disiez-

vous il y a dix années, arrêter ta course pour voir de mes yeux la fin des maux de ma patrie ! (1). »

Vous le pouviez alors, et qui sait si vous le pouvez aujourd'hui, et si vous ne seriez pas la plus grande cause de votre impuissance !

« J'ai vu, dîtes-vous dans votre *Monarchie* » *en* 1824, j'ai vu M. Desprémesnil honteux » de ses premiers appels au peuple ; Barnave » indigné de ses premières allocutions dé» mocratiques. Encore quelque tems, et » MM. Guizot et Ryoer-Collard, s'ils étaient » assez malheureux que de voir dominer leur » opinion, maudiraient le moment où ils l'ont » conçue. » Toutes les erreurs de MM. Desprémesnil et Barnave, de MM. Guizot et Royer-Collard, vous les avez professées ; vous en seriez un jour bien plus honteux que les premiers, si *vous étiez assez malheureux pour les voir dominer; vous maudiriez* bien plus que les autres *le moment où vous les avez conçues.*

Mais ne croyez pas que pour revenir à Dieu vous n'ayez besoin que *de vous recueillir en vous*, *et de demander en haut des secours* (2).

(1) *Des désordres de* 1815.

(2) « Et ces bons prêtres, dont je blâme les dispositions » politiques, dirai-je tout ce dont je suis menacé de leur

Il a bien été donné à l'homme *d'être délié* sur la terre, mais non de *se délier lui-même.* Il faut travailler avec l'autorité pour travailler avec efficacité : tout seul, l'homme *sacrifie au néant.* Départez-vous de vos craintes insensées du ressentiment des *bons prêtres :* leur générosité est bien plus grande que n'a été votre haine; ils sauront vous pardonner, quoiqu'ils n'aient pas voulu se défendre. Ils vous tiennent pour un de leurs enfans le plus chers; ils n'ont pour vous que des bénédictions, et ils n'auront garde de vous *abandonner dans vos derniers momens.* Un homme célèbre qui nous paraît avoir eu une grande influence sur vos opinions, M. le comte de Boulainvillers, a fini par mourir entre les bras de la religion. Vous ferez mieux, mon cher adversaire, je le demande à notre Dieu, vous aurez eu le bonheur de vivre avec la religion avant celui de mourir avec elle.

» part ?.... Je ne les ai point abandonnés, eux, dans leurs
» mauvais jours; s'ils m'abandonnent dans mes derniers
» momens, *qu'ai-je à faire, si ce n'est de me recueillir en*
» *moi, et de demander en haut des secours ?* »

CHAPITRE XLVI.

De ce qui serait la conséquence inévitable du triomphe judiciaire ou législatif de la dénonciation de M. de Montlosier.

Le premier caractère du méchant, et par conséquent du philosophe, est de ne se rassasier jamais, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à la *destruction* universelle. Un succès n'est jamais pour lui un objet, mais toujours un moyen; il est, en fait de *conjurations*, de *fléaux*, de *crimes*, ce que César était en fait de travaux :

« Il croit n'avoir rien fait tant qu'il lui reste à faire. »

Livrez, je ne dirai pas à M. de Montlosier, mais au parti dont il est l'instrument, livrez-lui les *congréganistes*, le clergé qu'on appelle *ultramontain*, ou seulement les *sept petits séminaires* de jésuites *tolérés* en France, et vous le verrez successivement vous demander toutes les autres associations religieuses, et jusqu'au clergé, depuis le desservant de la plus petite paroisse jusqu'aux archevêques qu'il *vénère* et au souverain pontife qu'il a déclaré *saint*, in-

clusivement. Et puis, la révolution s'étendant toujours de la religion à la monarchie, du prêtre au fidèle, du fidèle au séditieux, vous la verrez successivement, et même simultanément, *envahir* le catholique, le gallican, le janséniste, le protestan, le Roi et le citoyen, le *noble* et le *dénonciateur*, et surtout le *juge;* car, dans le nouveau paganisme comme dans l'ancien,

« La roche Tarpéienne est près du Capitole (1). »

Les *noms*, à cet égard, ne sont rien; les *choses* sont tout.

« Et qui ne sait (dit toujours très-bien Laharpe, sinon dans le plus célèbre, du moins dans le plus utile de ses ouvrages) que ce nom d'ennemis de la liberté, comme toutes les autres dénominations révolutionnaires (2), a toujours signifié et signifie encore, dans la bouche de l'*exécrable faction*, tous ceux qui ne sont pas ses complices ou ses esclaves.

» Et quel était le cri que répétaient les

(1) Beau vers d'une belle ode et d'une ode courageuse, la *Napoléone* de M. Nodier.

(2) *Les noms* ont été successivement, et à mesure de leur honte, *infâme*, *fanatisme*, *aristocrates*, *brigands*, *vendéens*, *contre-révolutionnaires*, *royalistes*, *ultras*, *jésuites*, *congréganistes*, *ultramontains*, *parti prêtre*, etc. *Les choses ont* toujours été le dépouillement et la mort de tout le monde.

bourreaux de Reims en égorgeant les victimes de la religion! Quel était le cri des patriotes *égorgeurs qui brûlèrent vif*, et à petit feu, le doyen de la cathédrale, le *vertueux vieillard Alexandre*, avec tout l'appareil d'une exécution solennelle, sur un bûcher régulièrement arrangé dans la place publique, en présence de la municipalité, tranquille témoin de la justice du peuple! Quel était le cri des furieux qui apportaient du bois? *Fanatique! fanatique! prêtre* c'était l'aboiement de la meute acharnée.

» Et il ne faut pas croire qu'il n'y eût pas dans cette multitude des hommes égarés de bonne foi. On leur répétait (ce qu'on a dit dernièrement à Rouen en d'autres termes); on leur disait : « Ce sont tous ces fanatiques qui » vous ont trompés toute leur vie, qui vous » ont dépouillés, qui sont les ennemis de » votre liberté, *des conspirateurs qui vou-* » *draient vous égorger;* point de grâce aux » fanatiques. »

Ne nous lassons pas de faire dire ce que nous n'avons pas assez de crédit pour dire nous-mêmes.

« Lorsque la faction aura tout gangrené, tout corrompu, lorsqu'il n'y aura plus de danger pour elle, dit M. de Châteaubriand,

elle lèvera subitement la tête, arrachera la couronne de lis, et, prenant le bonnet rouge pour diadème, offrira cette pourpre à l'illégitimité (1). »

Doutez-vous de la vérité de ma prédiction? Je vais la faire sortir de la bouche même de ceux dont l'intérêt serait de la nier.

Le document est trop précieux pour ne pas le faire connaître presque tout entier.

« Nous ne serions pas surpris et *encore moins* complètement *satisfaits*, dit le *Journal du Commerce*, si nous apprenions que le ministère a fait *fermer* les sept établissemens que l'un des membres du conseil a déclaré appartenir aux jésuites ; et l'opinion nous paraîtrait aussi mal dirigée que mal instruite, si elle pouvait se contenter de cette exécution rigoureuse des lois existantes. Nous en demandons pardon au ministère ; mais *notre opposition ne finirait pas là*, par la raison toute simple que ce n'est *pas là qu'est le mal*, *ou du moins tout le mal*, *et que*, *selon nous*, *c'est précisément dans les lois existantes qu'il se trouve.*

» En effet, avec les lois existantes, *nous pouvons avoir les jésuites dans toute leur puis-*

(1) *De la Monarchie selon la charte.*

sance et l'esprit prêtre dans toute sa force, sans que nous ayons un mot à dire, pourvu que nous veuillons respecter les lois.

» Supposez, en effet, qu'en vertu des lois, qui ne permettent aucune congrégation non autorisée, et en vertu des décisions parlementaires ayant force de loi, qui suppriment et proscrivent les jésuites, les sept établissemens qui leur appartiennent soient supprimés, que toutes leurs congrégations soient dissoutes, et que, d'un autre côté, celui des révérends pères qui jouit au plus haut degré de la confiance de son général soit nommé à la fois grand-maître de l'université et ministre des affaires ecclésiastiques; que ses affidés les plus sûrs et les plus ardens composent le conseil de l'université et soient promus aux emplois de proviseur, censeur et aumônier des colléges royaux; que les principaux siéges épiscopaux, les vicariats et les cures du royaume leur soient également réservés; que *leurs affiliés en robe courte occupent seuls* les préfectures, les mairies et les principales directions administratives; qu'ils soient seuls protégés par les agens ministériels, et que notre complaisante loi d'élection ne s'exécute qu'à leur

profit ; et vous *serez bien avancés avec la suppression des établissemens jésuitiques.* Les lois auraient été pourtant exécutées ; et tout ce qui n'est pas jésuite au fond de l'ame aurait été destitué en bloc dans l'université et dans toutes les branches de l'administration, que vous n'auriez rien à objecter, et que le pouvoir n'aurait usé que de son droit. Quelques séminaires, reconnus pour appartenir aux jésuites, auront été fermés ; mais toutes les écoles de France auront été ouvertes aux prêtres de leur *secte.*

» Est-ce leur *nom qui vous fait peur?* Eh! croyez-vous qu'ils seront bien rebelles à vous en faire le sacrifice ? L'astuce et le mensonge leur coûtent-ils donc tant? Aurions-nous d'ailleurs gagné grand'chose si nous avions réussi à substituer dans nos écoles l'esprit d'intolérance, de despotisme et de *persécution de Bossuet à l'esprit de finesse et de dissimulation de Loyola* et d'Escobar ? Ce n'est donc pas les lois existantes qu'il importe tant d'invoquer contre les jésuites, c'est bien plutôt la réforme de ces lois. Aussi savons-nous *gré à M. de Montlosier, et, avant toutes choses, d'avoir jugé l'esprit prêtre attaquable sans distinction de titre et de nom.*

» *Si l'on avait donc employé quelque peu de la chaleur et de l'énergie qu'on déploie contre les jésuites*, depuis quelques années, *à attaquer l'université dans sa base, et à signaler* ce qu'il y a de faux et d'inconstitutionnel dans notre *loi électorale*, nous pensons qu'on *n'en aurait que mieux servi la cause que nous défendons*, et à cet égard nous nous applaudissons de n'avoir pas ce reproche à nous faire, etc., (1). »

Un député de la magistrature, que nous avons déjà cité, a bien senti que si le mal était dans ce qu'on appelle *jésuites*, il n'était pas là seulement. Il a pensé même, et il a dit, comme nous savons, à la Chambre des députés, aux applaudissemens du *Constitutionnel*, que « les *seuls jésuites dangereux* étaient ceux qui *dans le monde portent le même habit que nous.* »

Et M. de Montlosier lui-même ne s'y est pas trompé :

« Dans les prêtres, dit-il en sa *Dénonciation*, je comprends le pape, les évêques et *les simples ecclésiastiques* dont les entreprises en tout tems ont troublé l'Europe (p. 81). »

(1) *Journal du Commerce* du 4 août.

Si le parti de la révolution ne demande à présent que le *jésuite*, *le missionnaire* ou le *congréganiste*, c'est qu'il est dans l'impuissance de demander davantage.

Il existe un corps fortement lié : il faut bien le séparer pour le dissoudre, le *diviser pour régner !*

Le premier intérêt du parti est de flatter le clergé ordinaire, et surtout la magistrature et le peuple. Comment voulez-vous qu'il en demande la proscription?

Le fait d'ailleurs n'est-il donc pas ici d'accord avec la règle ? Était-il jésuite ou missionnaire le jeune abbé Méris qui fut assailli le dimanche 18 juin en revenant de Saint-Roch à Saint-Sulpice, pour la célébration de l'office du soir ? Le curé de Clichy, qu'une bande de mauvais sujets armés de torches vinrent surprendre la nuit du 4 août suivant, au milieu de l'office des morts ; qui fut forcé de se réfugier dans une maison voisine, qui faillit être lapidé aux cris, renouvelés de 93, *à bas la calotte*, *à bas les prêtres!* et qui, lorsque *la justice* fut venue *lui prêter main forte*, loin de *dénoncer* ses assassins, demandait grâce pour eux, et rappelait cet autre prêtre échappé des massacres de la révolution, et

qui, appelé près d'un septembriseur s'accusant à haute voix de ses crimes, lui disait avec la douceur et l'héroïsme de la religion, en lui donnant sa bénédiction : « Remerciez Dieu, » mon enfant, de ce qu'il a permis que l'un » de ses prêtres échappât à vos coups, pour » vous absoudre en son divin nom. »

Et pense-t-on, après tout, que ce que M. de Montlosier demande, la destruction des ordres religieux, des congrégations, et même seulement d'un seul jésuite, soit humainement possible ! On se tromperait fortement. Tout ce qui est dans la *nature* de l'homme est *nécessaire* : on ne saurait le détruire qu'il ne renaisse. C'est le phénix qui sort de ses cendres ; c'est *le sang des martyrs* qui devient *semence de chrétiens* (1).

Comment les ennemis du *jésuite* parvien-

(1) Les habiles rédacteurs du *Journal du Commerce* et du *Globe* n'ont pas manqué cette grande vérité.

« Vous vous plaignez de la faction qui gouverne maintenant, ou du moins qui paraît exercer sur l'administration une influence notable : nous aussi, et plus haut que vous. Est-ce celle-là seulement que vous croyez funeste au pays ? Vous imaginez-vous qu'elle ne *sera pas renversée et remplacée par une autre*, *qui fera place à une troisième*, à laquelle succédera légitimement une faction nouvelle appartenant à

draient-ils à le *détruire?* Il ne leur est pas même donné de pouvoir détruire son *nom*.

Mais il est tems de le dire, afin qu'on ne puisse pas s'y méprendre.

La première révolution française a été *effroyable*, *monstrueuse*. M. de Montlosier lui-même nous a dit cent fois *qu'il n'avait pas de mot pour la rendre.*

Eh bien! elle ne serait rien, comparée à celle à laquelle *tend* sans relâche le libéralisme nouveau.

C'est la *rechute* qui, de son invariable nature, est cent fois pire que la chute première.

Il y avait une *hostie* contre la révolution du XVIII[e] siècle, il *n'y en aurait plus* contre la révolution du nôtre (1).

la même dynastie, imbue des mêmes traditions, et avide d'exercer le même pouvoir, en vertu des mêmes lois. »

(*Journal du Commerce* du 4 août.)

« Supposons tous ces procès gagnés; de bonne foi la congrégation sera-t-elle vaincue?

« La dispersion de quelques moines, la fermeture de deux ou trois maisons d'enseignement détruiront-elles les liaisons qui, dit-on, ont envahi l'administration? aurait-on triomphé des opinions sur lesquelles elles s'appuient? »

(*Globe* du 8 août.)

(1) « *Hostia non relinquitur.* » Voyez les beaux textes de l'Esprit saint, dans saint Jean, ch. 5, 14; saint Pierre, II, ch. 2, 20; et surtout saint Paul aux Hébreux, ch. 6, ch. 10, 26.

CHAPITRE XLVII.

Appel à la dignité, aux lumières, aux services, aux vertus de la nouvelle Magistrature française.

Mais à quoi bon nous abandonner à des craintes exagérées?

Grâce à la générosité du roi de France, qui n'a pas craint de donner à ses Cours jusqu'au privilége de l'inamovibliité qui ne semblait propre qu'à lui, « l'action et la *force* du gouvernement sont dans les tribunaux (1). »

Or la magistrature connaît le mal.

Elle le connaît à Rouen. M. l'avocat-général Le Petit s'écria, lors des troubles de la mission de cette ville : « *tout ce qui nous est cher enfin parut un instant exposé*, *compromis par les dangereuses exaspérations de ces hommes*, *fléau de notre époque*, que l'on rencontre malheureusement partout, et qui ne reconnaissent d'autre liberté que la licence, de tolé-

(1) Propres paroles de M. de Belleyme.

rance que ce qu'ils en réclament pour l'impiété, d'opinions que celles qui trop long-tems agitèrent l'*ordre social*, et de sûreté qu'en leur faveur, etc. »

La magistrature connaît surtout le mal à Paris.

« On ne peut s'empêcher de voir (disait-elle naguère, par l'organe de M. de Broë) les plus sinistres prédictions dans cette phrase, où il est dit que l'*autel du matin pourra devenir l'échafaud du soir*. C'est ainsi que l'on semble préparer *une grande catastrophe*, *qui est le but secret d'un parti*, mais qui n'arrivera pas. Vous ne permettrez pas à ce parti de forger impunément ses armes.

» *Les crimes de la presse s'accroissent tous les jours*, et déjà de grands reproches se sont élevés contre eux. *Tout décèle un plan combiné*, et depuis ces publications à cinq sous et deux sous, qui depuis quelque tems sont tous les jours jetées avec profusion parmi le peuple, jusqu'aux écrits de la nature de celui dont nous nous occupons, tout montre *une action commune*, *marchant vers un but unique*, celui d'exciter, d'enflammer les esprits, de les *préparer à des révolutions nouvelles*. Faites une utile et juste application de la loi.

Prouvez aux agitateurs que des magistrats éclairés, trop bien instruits par l'exemple de leurs prédécesseurs, *n'attendront pas des jours funestes pour venir vous offrir encore d'inutiles et tardifs dévouemens.* Arrêtez-les, Messieurs, tandis qu'il en est tems encore : dignes soutiens de l'*ordre social*, donnez-lui cette protection qu'il réclame ainsi que la religion et le trône. Défendez le trône qu'on cherche à ébranler ; *défendez la religion contre laquelle on soulève encore une fois toutes les passions* ennemies d'une sage liberté; protégez la religion : il faut qu'elle le soit pour qu'elle vive; rassurez-la contre la licence, sa plus mortelle ennemie. »

Et plus récemment la magistrature s'est exprimée et ne s'est pas exprimée en vain, dans les mêmes termes, par l'organe de M. Menjaud de Dammartin (car il faut signaler tous les noms courageux à la reconnaissance publique) : « Nous appelons de votre part une attention sévère sur ces petits ouvrages qui pullulent dans la capitale, pour *corrompre* la population.

» Ces ouvrages sont d'autant plus dangereux, qu'*inventés par le génie du mal*, on les met, par leur prix et leur format, à la portée

de toutes les classes de la société, et qu'ils *tendent ainsi à populariser tous les principes désorganisateurs.*

» L'apparition instantanée d'une multitude de ces ouvrages est faite pour éveiller de votre part une sollicitude spéciale. Ils paraissent avoir été inspirés par le même génie; dans les uns, et je parle ici en général de ces livres du même format; *dans les uns, dis-je, c'est la religion que l'on attaque; dans les autres, ce sont ses ministres;* dans d'autres, c'est le gouvernement. En un mot, ces divers ouvrages présentent un air de famille, car ce sont les mêmes institutions que l'on attaque. »

C'etait un avocat général célèbre qui disait, et qui disait aussi à une Cour royale :

« Quand le vice aura *le front de paraître aux yeux même de la justice, son ennemie, et de lui demander insolemment son bras pour s'appuyer*, voilà l'occasion, Messieurs, où les lois mêmes vous disent : n'attendez pas pour agir que nous parlions, et sachez entendre notre silence même (1)! »

C'était un célèbre avocat, devenu, à bon titre, chef à la fois des deux premières cours

(1) Servan.

du royaume (1), qui s'écriait à la face d'un tribunal, et d'un tribunal prévaricateur pourtant : « Il n'est pas, je l'avoue, de puissance égale à la vôtre; mais il en est une que vous n'avez pas, c'est celle d'être injustes. »

C'était enfin celui qui fut si long-tems l'avocat éclairé et généreux, le sujet fidèle et courageux, le procureur général du roi à la cour royale de Paris, qui, dans la dernière mercuriale qu'il a prononcée devant elle, et qu'il a léguée à ses successeurs, fit sentir « qu'il y avait à la fois jouissance, honneur, commodité, intérêt personnel, sûreté dans le DEVOIR (2)! »

Et qui, dans les *sages instructions* qu'il a don-

(1) M. Desèze père préside la cour de cassation, et son fils, l'une des chambre des la cour royale; le père et le fils sont et doivent être *tout un* aussi.

(2) « Laissez, disait d'Alembert à Voltaire, laissez *la canaille parlementaire* détruire la canaille jésuitique. » M. de Montlosier lui-même parle avec un dédain ou une ironie assez visibles des *méprises* et des *savans des Cours royales*, jusque dans sa *Dénonciation* (p. 107 et 114). Les ennemis des jésuites le sont bien plus des magistrats; car apparemment ce n'est pas le *sacrement de l'ordre* qu'ils envient pour eux-mêmes, mais bien *l'institution royale*. Le vertueux Bellart le savait bien, lorsqu'il disait au mois de mars 1819 à la chambre des députés, en parlant de nos ennemis de ce tems-là : « Qu'ils

nées à ses successeurs (1), appelés aussi à *continuer* sa vigilance et sa justice, a déclaré que *les sentimens religieux* doivent faire *la gloire de la nouvelle magistrature, comme ils furent la gloire de l'ancienne;* que « le magistrat devait rendre, chaque jour, dans le recueillement de sa conscience et loin des agitations humaines, *compte à ce Dieu qu'il redoute des* actions de sa vie publique et de sa vie privée, et lui demander les lumières et la force dont il a besoin pour accomplir ses devoirs, et cela, parce que Montesquieu a dit que la religion était le plus sûr garant que l'on puisse avoir de la probité des hommes....... »

« C'est avec peine que dans ces derniers tems nous avons entendu proférer contre le clergé de France des paroles outrageantes; des *prêtres ont été insultés, maltraités même. Soyons en garde* contre tout ce qui peut affaiblir le respect des peuples pour le sacerdoce. *Si on dépouille les ministres de la reli-*

sèment le mépris de toute autorité pour recueillir l'anarchie... *Qu'ils se mettent aujourd'hui aux pieds du peuple pour se mettre demain sur sa tête.* »

(1) « Messieurs, vous connaissez notre caractère et nos principes, ou plutôt ceux du *magistrat dont nous avons reçu les sages instructions*, et dont la France pleure en ce moment la perte. » (*Discours de M. de Belleyme.*)

gion de la considération qui leur est nécessaire, que deviendra la religion elle-même ?........

» Nous devons une protection spéciale à la religion, à son culte, à ses ministres........... Craignons qu'en réclamant la liberté des cultes, on nous conduise à n'avoir pas de culte. *On a égaré souvent l'opinion par des qualifications diverses;* craignons qu'aujourd'hui, à l'aide du même moyen (1), on ne cherche à attirer la haine publique sur l'ordre ecclésiastique. Je connais le clergé de France, et je sais qu'il est digne par ses lumières, et plus encore par ses vertus, de la vénération publique. La *magistrature et le clergé resteront unis*, parce que la justice ne peut cesser d'être en harmonie avec la morale et la religion.

» Sous le rapport politique, trente années de convulsions nous imposent de plus *sévères obligations.*

» Mandataires de l'autorité royale, et *tenant d'elle seule celle que nous exerçons*, nous ne souffrirons pas qu'il soit impunément porté atteinte à des droits sacrés et inviolables.....

» Nous savons qu'une *pernicieuse indulgence* encourage le crime, et que le magistrat trahit son devoir en chargeant sa conscience

(1) Les mots *jésuites, congrégations*, etc., évidemment.

des *conséquences souvent terribles de l'impunité....* Ils rempliront aussi ce devoir, les magistrats qui, méprisant les murmures et les menaces, *livreront au glaive de la loi ceux qui porteraient atteinte à la sûreté du trône, outrageraient la religion, ou chercheraient à corrompre la morale publique.*

» La magistrature ne cédera jamais à l'influence des partis; et, forte du sentiment de sa dignité, du témoignage de sa conscience et de son dévouement au Roi, elle marchera avec une fermeté inébranlable dans le sentier du devoir......

» C'est une vérité politique généralement reçue, que la liberté de la presse repose aujourd'hui dans la sévère répression de la licence.

» Les tribunaux se montreront *dignes de cette noble mission*, et lorsque nous dénoncerons à votre justice ces hommes qu'une *basse cupidité porte à répandre la corruption*, vous leur direz : Des livres étaient proscrits par les anciens parlemens, ces gardiens fidèles de la morale publique, vous les avez reproduits; d'autres ouvrages, d'une immoralité plus profonde, sont nés du règne de l'impiété, vous les distribuez encore.

» Allez, la justice ne peut couvrir votre

turpitude du voile de la prescription ; et vous, qui *trafiquez du scandale*, et, livrant la vie privée des citoyens à l'injustice ou au ridicule, découvrez les plaies douloureuses de la famille, craignez la sévérité des lois.

» Messieurs, c'est *par de fausses doctrines qu'on attaque* aujourd'hui les bases fondamentales de l'état. Aussi nous voyons publier chaque jour des livres dont le format et le prix ajoutent au danger de l'ouvrage. Vous jugerez si ces publications ont pour objet d'éclairer le gouvernement, comme on le prétend, sur les besoins publics, de défendre les garanties nationales, ou si elles ne tendent pas plutôt à propager les doctrines les plus pernicieuses, *à porter la corruption* dans toutes les classes de la société, et à donner aux élèves, aux fils de famille, aux ouvriers et aux domestiques, le moyen de les soustraire facilement aux regards des instituteurs, des parens et des maîtres, et aux recherches de la justice.

» Nous savons qu'il existe des ouvrages pour lesquels le caractère, le tems et les circonstances appellent quelque indulgence. Nous vous dénoncerons ceux qu'il convient de frapper d'une juste et morale réprobation ; et,

abandonnant le passé à votre sagesse, nous aurons acquis le droit de parler de *sévérité pour l'avenir.* »

Telles sont les belles professions de foi du chef du parquet de la cour royale de Paris, puisqu'elles sont à la fois celles de son successeur et de son prédécesseur. On connaît assez celles de son premier président, qui se plaignait, dès 1816, à la rentrée et au nom de la Cour, « de ce qu'on vendait, à la porte des écoles, des traités de matérialisme sous le nom de *physiologie,* et avec la recommandation des sociétés savantes. » Et dont le père, respectueusement soumis à son Roi lui donnant ses *ordres* de poursuivre les philosophes, commençait ses éloquens réquisitoires contre eux par cette allocution même qu'il venait d'entendre d'une bouche royale : « *jusqu'à quand abuseront-ils de notre patience?* » et savait obtenir du parlement des *arrêts* qui étaient aussi des *services!*

CHAPITRE XLVIII.

De ce qui doit résulter après tout des violentes sorties de M. de Montlosier.

C'est le propre des grandes erreurs, c'est même celui des grands crimes et des révolutions qui n'en sont que le *rendez-vous*, de tourner au profit, ainsi qu'à la gloire de la vérité et des restaurations.

M. de Montlosier, en faisant le *résumé de toutes les erreurs*, en le mettant à la portée de tout le monde, a réveillé les bons esprits, la Magistrature, les Chambres, les ministres du Roi, le Roi lui-même, sur le véritable *fléau* de notre époque, sur celui qui est, si nous osons le dire, gros de tous les autres, sur le *fléau* de la *licence effrénée* de la presse, et sur l'insuffisance visible d'un système de répression des erreurs, qui consiste à attendre, pour les réprimer, qu'elles soient publiées, c'est-à-dire, qu'elles aient eu la plus grande partie de leurs

irrémédiables effets; fléau si manifeste, insuffisance si éclatante, que le monde entier en convient, en est frappé, en est effrayé; les écrivains vraiment éclairés et de bonne foi aussi bien que les évêques de France, les sujets comme les députés et les rois, les membres de l'opposition royaliste aussi bien que le ministère, les princes de l'état (1) comme le prince de l'Eglise universelle ; ceux-là seuls exceptés, qui exploitent le *fléau* à leur profit, et qui même n'ont jamais invoqué pour eux la liberté de la presse, ainsi que les autres li-

(1) L'empereur de Russie vient de *proclamer*, à cet égard, la vérité dans une circonstance où il était assez en état de la connaître :

« Puissent maintenant, dit-il, les pères porter toute leur attention sur *l'éducation morale* de leurs enfans! Ce n'est, certes, point aux progrès de la civilisation, mais à la vanité qui ne produit que le désœuvrement et le vide de l'esprit, mais au défaut d'instruction réelle, qu'il faut attribuer cette *licence de la pensée*, cette fougue des passions, *ces demi-connaissances* si confuses et si funestes, ce penchant aux théories extrêmes et aux visions politiques, *qui commencent par démoraliser et finissent par perdre*. En vain le gouvernement fera-t-il de généreux efforts, en vain s'épuisera-t-il en sacrifices, si *l'éducation* domestique ne seconde son action et ses vues, si elle ne verse dans les cœurs tous les germes de la morale. »

Prince infortuné, vous sentez la puissance de l'éducation, et vous n'avez pas encore rappelé ses maîtres !

bertés, que comme un moyen de les interdire à leurs adversaires.

Tout le monde en convient, et jusqu'à cet écrivain qui consolait jadis, et qui *attriste aujourd'hui la France* vraiment *chrétienne*.

« *Il y a peste européenne*, *et cette peste sort de nos doctrines anti-sociales* », s'écriait M. de Châteaubriand dans le *Conservateur*, peu de jours après l'assassinat de Mgr le duc de Berri ; et il ajoutait, en s'adressant aux écrivains de la faction démocratique : « Quand on vous entend parler vertu et principe, sur le trône sanglant de Louis XVI, ou sur le cadavre du duc de Berri, on recule d'horreur, et *Constantinople ne semble pas avoir assez de despotisme pour se mettre à l'abri de votre liberté. Oui*, *ce sont vos exécrables doctrines qui ont assassiné cet enfant de l'exil*, *ce Français héroïque*, *ce jeune et infortuné Berri!* »

Tout le monde en convient, et jusqu'à celui que sa popularité et ses tristes succès nous ont fait un devoir de dénoncer comme le plus grand adversaire de la religion et de la monarchie.

Dès 1815, M. de Montlosier considérait comme les plus grands *des désordres de la France*, « ces amas de papier qui, sous le

nom de livres, s'entassent chaque jour et menacent de nous envahir... Ces journaux qui courent après leur petit débit, dont les rédacteurs ne songent qu'à leurs petits succès, sans s'embarrasser des grandes difficultés qu'ils n'entendent pas.... Ces journaux qui nous rendent certainement des passions...., sont *la trompette des combats*, et non pas, comme on le désire, un instrument pour la paix... Toutes les lumières d'un pays se concertent pour créer les ténèbres, les savans pour créer l'ignorance, les juges pour consacrer l'injustice, etc..... »

Dans les *moyens* qu'il proposait *pour y remédier* : « Il faut, dit-il, partir d'un vrai principe; c'est qu'un homme *sans existence sociale* (1) n'a pas le droit d'attaquer ce qui tient à l'existence sociale, et que, hors de là, LA LIBERTÉ DE LA PRESSE DEVAIT ÊTRE SOUMISE A LA CENSURE. »

Et qu'attendre toujours pour agir ?

« Je ne disconviens pas que beaucoup de choses se font par le tems (c'est toujours M. de Montlosier qui parle, et dans le même ouvrage); mais aujourd'hui, dans la situation violente où nous sommes, nous n'avons pas

(1) Et à plus forte raison, sans doute, *un homme à existence sociale*.

le tems de faire par le tems. Attendre au milieu d'un incendie, qu'en recueille-t-on? des cendres..... »

» Il valait mieux, je crois, ne pas mettre le feu à la maison, que de se donner ensuite si tard et surtout si maladroitement des soins pour l'éteindre. »

La censure, ou plutôt une sorte de *Chambre* de la presse, même dans le sein des cours royales, est nécessaire, ou la France périra et l'Europe avec elle.

A quelle heure l'établir? à la seule qui nous appartienne, celle qui sonne; dans la crainte que la suivante, à laquelle nous ajournerions le grand devoir, ne soit celle à laquelle, placés devant Dieu, nous ayons à lui rendre compte de ne l'avoir pas rempli.

Le parlement *de Paris*, en 1760, a été le premier à attaquer la religion, le trône et la société, en attaquant les hommes qu'on peut considérer comme leurs *gardes du corps*. En 1827, la Cour de cette cité-modèle sera la première à les *tolérer* et même à les défendre.

Elle n'est instituée que pour réprimer les criminels et surtout les criminels de l'erreur; et l'ordre des jésuites et la congrégation, qui n'ont pas encore compté *un seul* de ces cri-

minels-là, non plus qu'*un seul* des autres dans leur sein, ne sont même établis que pour les prévenir ailleurs.

Mais c'est de la Chambre des députés, c'est de la Chambre des pairs, c'est du Ministère, c'est du Roi de France, qu'aujourd'hui plus que jamais, la religion et la monarchie attendent leur salut.

Nous pourrons dire à nos chers ennemis ce que leur disait naguère un célèbre écrivain devenu notre cher ennemi à son tour :

« Grâce à votre audace, qui n'est surpassée que par votre faiblesse, on commence à ouvrir les yeux. Il n'est pas loin de nous le 3 mai, jour qui a rendu à la France son roi et son père. Cette seule date devrait avertir les petits impies du moment, que *s'ils ne parviennent à renverser le trône, c'est en vain qu'ils prétendent détruire la religion.* Le trône de saint Louis sans la religion de saint Louis est une supposition absurde; la légitimité politique amène de force la légitimité religieuse. Aussi, voyons-nous que le monarque dont la France bénit le retour étend son sceptre protecteur sur les missionnaires (et par conséquent sur les jésuites et les congréganistes), comme sur ses autres sujets. » (*M. de Châteaubriand.*)

C'est la France tout entière qui a dit cette année au Roi :

« Votre Majesté veille à tous les intérêts ; elle saura défendre les libertés publiques, même de leurs propres excès, et les protéger toutes contre une *licence effrénée*, qui, sans respect pour les choses les plus saintes et les personnes les plus sacrées, répand chaque jour *ses poisons corrupteurs et s'efforce d'altérer, dans leurs sources, nos affections et nos croyances.* La France se confie en son Roi pour le maintien de la sécurité dont nous jouissons. Que pourrait-elle craindre, Sire, à l'abri d'un trône dont nos lois, vos vertus et notre amour ont cimenté la puissance. »

Et c'est à la France tout entière que le Roi qui *continue le règne* de celui *qui ne promit* jamais en vain, a répondu :

« *Je veille*, comme je vous l'ai dit, à tous
» vos intérêts. Ayez en moi cette confiance,
» j'ose le dire, que j'ai en vous. Si je pensais
» que quelque inconvénient, que quelque mal-
» heur public pût nous menacer, soyez per-
» suadés, Messieurs, que je m'adresserais à
» vous avec confiance pour en obtenir *tous les*
» *moyens* d'arrêter ce qui pourrait être con-
» traire au maintien de notre repos. *Mais en*

» *attendant soyez sûrs que j'ai toujours l'œil* » *ouvert* sur tout ce qui se passe, et que si je » ne vous demande rien, c'est que je sens en » moi assez de forces pour pouvoir réprimer » ceux qui s'opposent au bonheur public. »

Nous en avons l'espoir et même la certitude.

C'est vous-même, ô mon Dieu, qui avez pris soin de réunir les restes d'Israël et d'en former comme un troupeau dans le même bercail (1). Vous vous en êtes établi vous-même le pasteur (2). Un de vos serviteurs, un nouveau Macchabée a réuni autour de lui le petit nombre de ses sujets fidèles, pour lutter, mais avec les seules armes de la prière et de la charité, contre vos formidables ennemis (3). Vous vous souviendrez, ô mon Dieu! de la famille qui vous appartient depuis sa naissance (4); et vos enfans pourront encore, Seigneur, se réunir pour mieux vous avouer (5).

(1) « Congregatione congregabo *Jacob* totum te. *In unum conducam reliquias Israël...... quasi gregem in ovili.....* »

(2) *Et dominus in capite eorum.* . . . (Michée II.)

(3) Congregavit congregationem *fidelium et ecclesiam secum.* Macchabée, liv. I[er], ch. 3.)

(4) *Memor esto* congregationis tui, *quam possedisti ab initio.* (Ps. 73.)

(5) *Confitebor tibi, Domine, in toto corde meo; in concilio justorum et* congregatione. (Ps. 110.)

C'est la France tout entière
[...]ée au Roi :
« Votre Majesté ve[...]
[...]lle saura d[...]
[...]ême de [...]
[...]utes
[...]es[...]

[...]ot[...]
[...]nés d'Alle[...]
[...]e, *ces fédérés de* [...]
toutes les sociétés secrètes
[...]*aires* (1). »

La magistrature elle-même l'a dit p[...] organe qu'elle ne récusera pas, car elle a [...] qu'il était *sa gloire* : « Eh quoi! encore une fois *on peut encore se réunir*, les théologiens disaient *pour pécher*, tout le monde dira pour se livrer à des occupations frivoles et mondaines; *et l'on ne pourra se réunir pour adorer Dieu!* Des sociétés de plaisir *se forment sans opposition*, *et il faudra clore violemment les* [so]*ciétés d'édification et de prières!* (2) »

(2) M. de Châteaubriand, *Conservateur*, tom. III, p. 144.

M. Bellart, dans son réquisitoire contre *le Constitutionnel*. On laisse en paix aussi toutes les *sociétés* dissidentes qui se comptent *par centaines*, dans chaque pays (voyez-en les noms, l'énumération et les résultats dans la *Revue protestante*). Des sociétés de complots peut-être se *forment sans opposition*. C'était de ces sociétés-là que Me Dupin (qui ne craint pas de s'avouer aujourd'hui le traducteur de l'infâme

st aussi aimé de ceux qu'il condamne
qu'il absout.
toute-puissance donnée à l'au-
ien, qu'elle n'a qu'une bonne
t un mot à dire, et tous ces
ient enco. ous semblent si nombreux
cours des mai *nombre de fous qui n'a*
au besoin, qu'on ela disparaît, ou plutôt
ensemble à l'échafa ant. Le pouvoir enfin
monter ensemble da. ; il le façonne à son
voyaient plus tard, g. pour le bien; et le
leurs bourreaux venir les jamais une chose

Histoire de la conjuration des Bacc
congrégation de M. Mathieu de Montmo. récuserait-il
pouvait le dire de quelques-unes : ui a rendu
« Le sénat chargea ensuite les consuls de
et entière dissolution de cette congrégation sque dans
et successivement dans toute l'Italie; de ran *Dénon-*
culte à sa simplicité, et de le purger de toutes le
tions dont les congréganistes l'avaient surchargé.
enfin un sénatus-consulte conçu en ces termes : sans
« Qu'il n'y ait plus d'associations ni congrégations ir à
» ce genre, ni à Rome, ni dans toute l'Italie. Si quelqu'un
» croit nécessaire à sa piété d'établir un oratoire particulier,
» qu'il en fasse la demande au prêteur : le prêteur en réfé-
» rera au Sénat, assemblé au moins au nombre de cent de
» de ses membres; et le Sénat le permettra, s'il y a lieu, à la
» condition toutefois que ces sacrifices particuliers ne pour-
» ront pas se célébrer en présence de plus de cinq personnes,
» et qu'elles n'auront ni caisse commune, ni directeur, ni
» prêtres à leur tête. »

CHAPITRE XLIX.

Que pour un gouvernement éclairé et juste, la toute-puissance, c'est la volonté.

Nous l'avons déjà dit, nous ne nous lasserons pas de le répéter, et dans les mêmes termes : toutes les justices, toutes les institutions utiles, celles-là surtout qui sont nécessaires dans la société sont, par cela seul, faciles. Il n'y a que les iniquités ou les fausses institutions qui aient de la difficulté. En voici la raison, c'est que pour faire le mal l'homme est tout seul, au lieu que pour faire le bien il a *Dieu en aide.*

Le mécontentement et même la haine, qui seraient, dans les sujets mauvais, l'effet de la justice criminelle, loin d'être un mal à craindre, est un bien à désirer. Et, après tout, ce mécontentement et cette haine sont plus apparens que réels ; et le législateur ou le juge, lorsqu'il est équitable, dans le fond et en dé-

finitive, est aussi aimé de ceux qu'il condamne que de ceux qu'il absout.

Telle est la toute-puissance donnée à l'autorité pour le bien, qu'elle n'a qu'une bonne volonté à avoir, et un mot à dire, et tous ces sujets mauvais qui vous semblent si nombreux et si récalcitrans, *ce nombre de fous qui n'a point de bornes*, tout cela disparaît, ou plutôt se trouve sage et obéissant. Le pouvoir enfin fait ce qu'il veut du peuple; il le façonne à son gré pour le mal, et surtout pour le bien; et le peuple n'est jamais ou ne fait jamais une chose que lorsque le pouvoir l'a voulu.

Comment M. de Montlosier récuserait-il encore cette grande vérité? Il lui a rendu hommage dans ses ouvrages, et jusque dans son *Mémoire à consulter* et dans sa *Dénonciation* (1).

(1) « Le pouvoir du roi est donc en quelque sorte sans bornes, dit quelque part M. Fiévée; qu'il le fasse servir à faire le bien! »

« Que gagnerait-on, dit aussi M. de Châteaubriand, à différer l'établissemment d'une loi nécessaire? Dans le caractère français, rien de plus fatal que les hésitations et les retards : chose si vraie qu'aussitôt qu'une résolution est prise, fût-elle douteuse ou même mauvaise, *l'esprit public se calme*, les obstacles s'aplanissent; à plus forte raison, s'il s'agit d'une mesure salutaire dans ses résultats, sans danger dans son exécution. »

« Le *peuple* est violent, mais il n'est pas fort (*Essai sur l'art de constituer les peuples*). »

« Au premier moment du bien que vous ferez, vous essuierez des malédictions; avant peu vous recueillerez de toutes *parts la reconnaissance* et les hommages (*Vues de* 1815). »

« Il ne faut pas s'y tromper, la masse de la France n'aime pas l'ancien régime; elle aime encore moins la révolution (*de la Monarchie en* 1821). »

« Combien comptez-vous d'acquéreurs de biens d'émigrés? Un million. Doublez ce nombre, et tenez pour certain qu'au premier moment de son apparition au pouvoir, Louis XVIII n'avait qu'à prononcer une *parole;* tout cela serait tombé dans la poussière (*Ibid*). »

« Le gouvernement veut-il abattre tout le parti révolutionnaire? il n'a qu'à se montrer (*de la Monarchie en* 1822) (1). »

« Cette masse, qui forme les neuf dixièmes de la France, n'aime pas la révolution. *Importunée* des lumières vraies ou fausses dont les partis l'éblouissent, elle croit au gouverne-

(1) M. de Montlosier à *se* a substitué *le*, à l'errata de son livre. Les deux mots sont synonymes.

ment et se montre si docile à sa voix, qu'*elle le suit partout où il l'appelle* (ibid). »

« Semblable au soleil du printems, que la royauté se lève une fois sur l'horizon avec tout son éclat, *tout s'effacera* à son approche (ibid). »

« La révolution est aujourd'hui le parti faible (ibid). »

« Ce qui fait qu'une multitude n'est pas royaliste, c'est qu'elle croit que le gouvernement ne l'est pas (ibid). »

« La veille de la dernière loi électorale, il semblait que tout Paris allait être en feu. Aujourd'hui tout le monde est calme (*Mémoire à consulter*). »

« Tant que l'instance dure, *avocats et parties*, tout est en feu. Dès que *le jugement est prononcé*, le feu s'éteint (*Dénonciation*). »

« Il en sera de même en France si le pouvoir qui écoute les parties se décide à les juger. Il en fut de même à l'égard de la loi d'élection, qui a causé tant d'agitation et dont personne ne s'occupe plus, etc., (ibid). »

« On dit sans cesse, dit enfin M. de Montlosier : *la France veut*, *elle ne veut pas!* Chaque parti l'appelle ainsi, selon sa fantaisie, à l'appui de ses assertions : locution niaise, etc., (p. 138). »

Nous avons parlé jusqu'ici de la facilité qu'il y a de gouverner les révolutionnaires, de leur résignation dans la justice qu'on leur rend. Aurions-nous besoin de parler de la résignation des autres, et de celle de M. de Montlosier lui-même? Il a prévu son revers, et le revers ici pour lui, c'est la victoire.

« En tel cas, dit-il dans sa *Dénonciation*, l'impie prend son sang à poignée et le lance contre le ciel; le chrétien soumis se prosterne à terre : là, il jure de nouveau d'être fidèle à son Dieu, à son Roi, à son pays. »

M. de Montlosier nous a dit, dans sa *Monarchie en* 1824, que « l'avenir était effrayant, que si le gouvernement, aveuglé au milieu de ses gendarmes et de ses prêtres, continue à caresser les....., sa destinée est marquée, et sera terrible. »

J'ai eu, dans le tems, l'occasion de réfuter cette fausse prédiction de M. de Montlosier. Il a employé deux grands chapitres de sa *Dénonciation* à me répondre, sans me réfuter. Je me contenterai donc de lui reproduire ma réfutation.

« Vous voyez terrible *la destinée d'un gouvernement* qui s'entoure de *gendarmes et de prêtres*; quant à moi, je la vois superbe : les *gendarmes* et les *prêtres* sont le ressort du

gouvernement par excellence; c'est par là, et par là seulement, qu'on fait et qu'on refait les peuples. Avec les gendarmes, on saisit les mauvais sujets; avec les prêtres, on les prévient. »

Je dois pourtant ajouter un mot à ma proposition. Avec les gendarmes, on ne saisit pas seulement les sujets mauvais, on les prévient encore; et le *seul aspect* du glaive est un gouvernement, et même le plus excellent de tous.

Que le pouvoir en France, docile à vos leçons, *caresse les erreurs et les vices* à la façon que vous l'entendez; c'est alors seulement que sa *destinée est marquée* et qu'elle *serait terrible!*

S'il arrivait, sur des mesures contre les abus de la presse, comme sur des mesures contre tous les autres maux en général, qu'il se formât des factions, et même que des gens se révoltassent, c'est que les mesures n'auraient pas été entières, auraient été insuffisantes. Et la révolte, loin de rien prouver contre la nécessité de celles que je demande, serait un nouvel argument, et le plus décisif de tous, celui de l'événement, en leur faveur.

CHAPITRE L.

De la véritable liberté.

Nous avons usé, nous avons abusé peut-être du devoir d'une discussion personnelle.

Nous croyons pouvoir, nous croyons devoir même, avant de finir, jeter un regard sur le grand *mot* de la nature et de la vie humaine.

Nous avons beaucoup parlé d'*obéissance*; nous l'avons surtout supposée.

Elle révolte nos chers ennemis; elle nous révolte trop souvent nous-mêmes. Nous croyons qu'elle blesse notre dignité, et pourtant elle la constitue. Nous la croyons de la servitude, et pourtant elle est la liberté. Nous la considérons comme un malheur, et pourtant seule elle peut faire, seule elle fait notre lumière, notre force et notre félicité.

Lorsque nous pratiquons nos devoirs, ce n'est point à l'église, ce n'est point à l'autorité unique, ce n'est point surtout à notre di-

recteur particulier que nous obéissons, c'est à Dieu lui-même; et c'est un des plus célèbres adversaires de l'autorité religieuse ou politique qui a dit que « l'homme n'était jamais plus grand que lorsqu'il s'humiliait devant son créateur. »

Et après tout, la personne revêtue de cette autorité, tout élevée et puissante qu'elle nous paraisse, en même tems qu'elle commande les devoirs, ne s'y soumet-elle pas elle-même comme le dernier des fidèles, et même bien plus rigoureusement, car elle est obligée de s'abaisser de plus haut que lui.

Si entre celui qui commande et celui qui obéit, il y avait un esclave, ce serait le premier. Nous devons tous le savoir (car nous sommes tous condamnés aussi, dans quelque petite condition que nous soyons placés, à commander quelquefois), le maître a les soucis, le subordonné seul a la liberté. Le pouvoir religieux ou politique, ainsi que tous les priviléges en général, la beauté, la fortune, la gloire semblent plutôt donnés pour le repos de ceux qui ne les ont pas, ou le châtiment de l'orgueil de ceux qui les jalousent, que pour rendre heureux ceux qui les possèdent. Et c'est une vérité que les enfans seuls seraient

capables de récuser, que les enfans sont plus heureux que les pères et les sujets plus heureux que les rois.

L'obéissance est le principe de la science, comme celui du bonheur et du salut. Les saints, les pères, les évêques, les rois et les ministres, les nations de l'église catholique, eurent, ce semble, assez de génie, et ne vécurent pas sans gloire; et, dans tous les siècles aussi, les fidèles ne se sont pas *montrés* et ne se sont pas trouvés plus heureux dans la grandeur que sur les échafauds.

Que de leur côté nos chers ennemis *s'examinent*, dans quelque position sociale qu'ils se trouvent; ils pourront bien passer pour être heureux, ils pourront même se dire heureux, ils ne pourront jamais l'être (1).

Mais enfin, ces avantages du monde qui sont l'objet chéri de nos vœux et de nos efforts, les biens, les honneurs, la puissance, la gloire et même le génie et les plaisirs des arts et de l'industrie (2), l'église catholique ne nous les in-

(1) « Je ne dirai à aucun calice de s'éloigner de moi, j'ai bu à tous. » (M. de Montlosier, *de la Monarchie* en 1822, p. 28.)

(2) L'Espagne n'a pas, il est vrai, ce dernier génie; mais

terdit pas. Elle nous les permet ; je dirai plus, elle nous en fait quelquefois un devoir. Elle nous les annonce même perpétuellement comme *le surcroît du royaume de Dieu* ; et le dernier des fidèles peut devenir candidat au saint siége et même à la royauté (1), sous la seule condition de les recevoir de la charité de ceux qui les départissent, comme le prix et la conséquence de notre propre charité à leur égard, de les faire servir à une charité nouvelle, et, comme nous les tenons de Dieu seul, de ne les rapporter qu'à lui. L'église enfin, lorsque nous sommes riches ou puissans au yeux des autres, ne nous demande qu'une chose, c'est d'être *pauvres en esprit*, et petits à nos propres yeux.

c'est parce qu'il est le dernier. L'homme qui connaît sa céleste origine, ses grands devoirs et sa grande destinée, est naturellement porté à dédaigner la sorte d'intelligence qui n'aboutit qu'à des plaisirs essentiellement bornés, puisqu'ils sont sensuels, et dont il est si difficile de ne pas abuser. L'Espagnol s'endort comme les oiseaux du ciel, sur la foi de la Providence. Il est paresseux ; mais il est paressseux parce qu'il a de la dignité. Il a le défaut d'une vertu.

(1) *Suscitans à terrâ inopem, et de stercore erigens pauperem, ut collocet eum cum principibus*, etc.

(Ps. 112.)

CHAPITRE LI.

Notre profession de foi.

Nous avons parcouru une longue carrière. Il n'est peut-être pas une question de l'ordre social que nous n'ayons naturellement ou accidentellement résolue. Nous avons traité ou touché tous les interêts, et les plus chers intérêts de tous les partis, de nos amis et de nos ennemis.

Nous sentons la nécessité d'exprimer à M. de Montlosier, à tous ceux que nous avons pour adversaires et que nous n'aurions pas eu le bonheur d'obtenir pour partisans, et même pour amis ; nous éprouvons le besoin de leur exprimer nos sentimens, notre arrière-pensée, notre sincère profession de foi en logique, ainsi qu'en charité (1) et la seule règle de gouvernement religieux et même politique que

(1) Nous en avons déjà fait une aux pages 99—103 de cet ouvrage, que nous prions de joindre à celle-ci.

nous croyons d'accord avec la volonté de Dieu, avec les véritables intérêts du pouvoir et des citoyens.

La vérité en histoire, en droit civil, et surtout en droit public et en théologie, nous paraît, en supposant Dieu, si belle, si simple, si évidente, si facile à connaître, et par conséquent à démontrer; et la vertu par excellence nous semble si aimable, si engageante, si entraînante, si salutaire (aujourd'hui plus que jamais, parce que le besoin n'en fut jamais plus impérieux), que nous n'hésitons nullement à croire et même à déclarer que l'infaillible moyen pour les individus et surtout pour les gouvernemens, de rendre leurs semblables ou leurs sujets éclairés et vertueux, c'est de l'être eux-mêmes, et que c'est toujours la faute de l'écrivain lorsqu'il a des contradicteurs, et de l'homme lorsqu'il a des ennemis (1).

Il y a, dans le cœur le plus corrompu, le plus ulcéré, un fonds inépuisable d'amour pour la vérité et surtout pour la justice. Ce sont elles seules que les gouvernemens réclament sous

(1) Lorsque Dieu nous fait un devoir d'aimer *plus* nos ennemis, c'est, selon nous, parce que nous leur avons *moins* fait de bien ou *plus* fait de mal.

le nom d'ordre, et que les peuples ont toujours réclamées sous le nom de liberté (1). Le sûr moyen, le moyen unique de les obtenir des autres, c'est de les leur offrir d'abord nous-mêmes. Voulons-nous enfin rendre les autres royalistes, catholiques, gallicans, jésuites, congréganistes, ultramontains même, parfaits enfin? Soyons-le!

Rappelons-nous le vénérable François de Sales et l'aimable Fénélon; sans aller si loin, voyons l'abbé Legris Duval; de nos jours, voyons M. de Cheverus à Montauban, MM. d'Hermopolis et de Quélen à Paris, M. de Feutrier à Beauvais, M. d'Astros à Baïonne, etc.; voyons dans l'ordre politique des Bourbons sur le trône, et des Montmorency à côté, catholiques, protestans, philosophes, *constitutionnels* (2)...., nous serons tout ce qu'ils voudront.

(1) C'est la vérité, c'est la vertu, c'est la justice en effet que nos chers ennemis du *Constitutionnel*, du *Journal du Commerce*, du *Courrier français*, du *Journal des Débats*, de la *Revue encyclopédique*, de *la France chrétienne*, du *Producteur*, de *l'Echo du soir*, du *Globe*, du *Mercure*, de la *Société de morale chrétienne*, etc., réclament sans cesse, sous le nom d'abolition des jeux et des loteries, d'affranchissement des Grecs, de liberté des noirs, et même de liberté de la presse, etc., etc.

(2) Voyez le chapitre VII, page 105 de cet ouvrage.

Et c'est parce que nous croyons à la *toute-puissance* du bon exemple et des lumières dans un ministre que nous pensons que son devoir est bien moins de destituer, comme incapable, comme libéral et même comme prévaricateur, un fonctionnaire quelconque, que de le forcer, par l'ascendant de son caractère, de se faire intelligent, honnête, et par conséquent royaliste et catholique comme lui. Nous sommes souvent criminels des crimes que nous punissons et que nous devons punir.

Catholique, n'allons pas inconséquemment, détruisant d'une main ce que nous édifions de l'autre, abusant des mots et de l'histoire, seul ou presque seul (1), contre le sentiment de toute l'Eglise de France, et même de l'Eglise universelle, le premier dans le fond peut-

(1) Il suffirait de la circonstance du *très-petit nombre* de partisans de *l'autorité universelle* pour faire sentir son erreur aux partisans de *l'autorité universelle*. Ce système de M. l'abbé de La Mennais est rejeté par les jésuites, il est rejeté par M. de Bonald, il est rejeté par la grande majorité des écrivains catholiques d'aujourd'hui (qu'ils soient habiles ou non, inconnus ou célèbres, ici peu importe). Il est rejeté même par les journaux et les écrivains libéraux les plus habiles, par le *Courrier français*, par M. Comte dans son *Traité de législation*, par tous les hommes enfin qui deviendront ca-

être, placer le *principe de la vérité* dans le *sens commun*, c'est-à-dire dans le *principe même de l'erreur.* N'allons pas enfin, invoquant l'autorité *universelle*, retomber dans la souveraineté du peuple.

N'effrayons pas les hommes en leur offrant intempestivement, sans préparation, indistinctement, sans méthode et surtout sans apparence d'abnégation et de charité chrétiennes, un système de prééminence du pouvoir spirituel sur le pouvoir politique, qui n'est vrai qu'à certains égards que personne ne saurait nier, et qui est faux et dangereux à tous les autres.

N'allons pas, simple prêtre et théologien que nous sommes, sans mission spéciale de la seule puissance compétente pour la donner (1),

tholiques à force d'être libéraux, c'est-à-dire à force d'être dialecticiens et conséquens (*a*).

(*a*) Voyez *le Courrier* du 8 août. M. Comte qui par son ouvrage, en ce qu'il a de bon, s'est constitué l'un des premiers avocats du barreau de France, n'a pas été jugé digne d'être inscrit sur le tableau de ceux de Paris. Mais, dit-on, il a *été condamné* pour des opinions libérales ?. A ce train, il faudrait rejeter aussi du tableau des avocats tous les avocats qui ont écrit, et surtout ceux qui ont plaidé des opinions révolutionnaires (et de ceux-là il y en a jusque dans les juges de M Comte). A moins qu'on ne prétende qu'autre chose est le crime, même flagrant, autre chose le crime légalement constaté et véritablement puni et expié ! Et pourtant le premier seul devrait être odieux.

(1) « *Qui lui a donné cette mission ?* a dit le souverain pontife, *certes, ce n'est pas moi !* » (Voyez la lettre de M. Clausel de Coussergues, dans la *Quotidienne* du 22 août.)

au risque de mettre l'*indifférence*, et peut-être la discorde entre le maître légitime et le disciple, entre la brebis et le pasteur, entre le prêtre et le prêtre, accuser d'hérésie (1) et d'athéisme peut-être tous les prêtres et même tous les évêques de l'Eglise gallicane, ou, si l'on veut tous les évêques gallicans que le souverain pontife tolère, qu'il appelle ses *vénérables frères*, et dont les principaux sont ses amis. Ne prétendons pas, trois ou quatre que

(1) Nous dirons franchement toute la vérité à des hommes dignes de l'entendre ; à M. l'abbé de Salinis, qui, le premier peut-être, a prêché avec autant de vérité que d'éloquence l'éloge d'un *saint* jésuite, dans le moment même où l'ordre des jésuites est l'objet des plus infâmes calomnies ; à M. l'abbé Gerbet, qui a constaté avec une grande logique le retour d'un ministre protestant au catholicisme ; à M. l'abbé Ganilh, qui sait allier à la fois l'érudition, l'éloquence de la chaire, et tous les genres de charité chrétienne ; à M. Waille, qui sait faire aller de front les plus hautes études métaphysiques et les plus hautes études naturelles, et qui a su, au besoin, concilier le dévouement du devoir et l'intelligence des grandes vérités. Nous dirons surtout la vérité à des écrivains qui sont nos amis, et qui le seront d'autant plus qu'ils nous paraîtront s'écarter davantage de la sagesse naturelle aux grands talens que nous leur reconnaissons. La déraison et l'iniquité viennent d'être portées à leur comble dans les *Lettres d'un anglican à un gallican*, qu'ils paraissent s'approprier, puisqu'ils les exaltent et qu'elles sortent de l'imprimerie et des bureaux du *Mémorial catholique*.

L'auteur des *Lettres* ne craint pas de comparer Bossuet à

nous sommes, que nous ne nous trompons pas, et qu'il n'y a, en France, de vrais catholiques que nous *seuls!*

N'allons pas enseignant, ne fût-ce que dans

Cranmer, Louis XIV à Henri VIII, Charles X à ......, etc.; il donne à M. l'évêque d'Hermopolis pour *auxiliaires les rédacteurs du Constitutionnel, du Journal des Débats* et du *Courrier.* Il l'appelle un *génie tutélaire que les églises protestantes doivent honorer à l'égal de Calvin et de Luther, qui n'ont jamais rien fait de plus admirable que lui.* «En un mot, dit-il, *Martin Luther a fini par où Monseigneur Frayssinous commmence; celui-ci n'est donc aucunement inférieur à l'autre en mérite.* »

La comparaison ici est un effroyable contraste.

Luther avait des mœurs infâmes : celles de M. l'évêque d'Hermopolis sont et furent toujours édifiantes.

Le premier excitait ses prosélytes à *enfoncer le couteau dans le sein* du chef de l'église, et le second s'empresserait, en tems et lieu, de donner même sa vie pour le chef de l'église.

Il est vrai que l'auteur des *Lettres* se dit *anglican*; mais il est gallican, il est au moins *Français* (il est même plus que Français, car nous l'avons accueilli comme tel). Et l'outrage serait-il excusable, parce que son auteur, pour le proférer, a pris une fiction?

Je sais très-bien que la plus petite erreur dans un esprit rigoureux mène droit et irrésistiblement à la plus grande, et parconséquent au schisme.

Mais s'il fallait accuser d'hérésie et d'athéisme peut-être dans l'autorité une erreur, quelquefois improvisée, quel nom faudrait-il donner à des erreurs dans le sujet, comme la prétendue *autorité universelle*, l'irrévérence et même la révolte envers nos maîtres, etc., surtout lorsque ces erreurs sont écrites dans le silence du cabinet, lorsqu'elles sont défen-

un seul séminaire, en latin et sous le nom d'*Aphorismes*, des propositions insuffisantes, susceptibles d'interprétations diverses, sans l'agrément de l'évêque du diocèse, *seul juge*

dues et même aggravées, depuis plusieurs années, avec les formes les plus impérieuses, et quelquefois avec les personnalités les moins charitables?

Après tout, on peut répondre par un seul mot, et par un mot décisif, aux argumens des *lettres d'un anglican*, comme aux argumens de tous les autres écrits de ce genre. Elles *supposent* perpétuellement que les prélats gallicans sont en contradiction et même en guerre avec le souverain pontife ACTUEL (le seul apparemment qui soit le juge, et le juge unique et infaillible de leur orthodoxie), et c'est UN FAIT encore une fois, qu'il les tolère, qu'il est leur protecteur, qu'il a été leur nominateur et qu'il est leur ami.

En vain, M. l'abbé de La Mennais, dans sa *réponse* à M. Clausel, appellera les faits de cette nature des *anecdotes*, et même des *impossibilités*. Ils n'en resteront pas moins des faits auxquels on convient même qu'on n'a *rien*, *absolument rien à répondre*.

Nous lisons encore dans les *Lettres anglicanes* la menace suivante, que nous étions tentés de prendre pour une ironie dans la bouche de son auteur, mais qui s'en trouvera certainement une aux yeux de tous les hommes *de sens commun* :

« Tel qu'autrefois le fameux *Hildebrand* (Grégoire VII), » que l'histoire nous dépeint comme un petit homme de frêle » stature, par les foudres de sa suprématie pontificale, » réduisit à la soumission les empereurs et les rois : tel » aujourd'hui un homme d'une taille et d'une énergie pa- » reilles menace de vous écraser tous (et *gallicans* et *protes-* » *tans* et *philosophes*) sous les *anathèmes* de sa *raison géné-* » *rale*!! »

avec le souverain pontife et le Roi, de la vérité d'un objet d'enseignement, et surtout en contradiction avec eux.

N'allons pas menaçant les hommes de leur faire voir *ce que c'est qu'un prêtre*. Ne souffrons pas que d'imprudens amis exposent notre humilité aux séductions des arts et des représentations du siècle, qu'ils comparent des contradictions légères et peut-être agréables aux persécutions du Sauveur, qu'ils nous appellent *Athanase* lorsqu'il n'y a point, ou du moins lorsque nous n'attaquons point d'Arius. Ne nous plaçons pas dans l'obligation d'un coupable *silence* à l'égard de la seule institution capable de remédier à la *licence effrénée* de la presse, dans la *seule crainte* de mettre une arme en d'autres mains que les nôtres (1); et peut-être les hommes ne *dénonceront* plus le *parti prêtre* comme *fléau*, qui se divise en

(1) M. l'abbé de la Mennais, qui a fait un crime au ministère des innombrables abus de la presse, n'a pas dit un mot pour la censure.

Cet écrivain célèbre nous paraît avoir commis, de la meilleure et de la plus pure foi du monde, des fautes et même de très-grandes fautes. Bossuet, Fénélon, saint Augustin même et les plus grands saints peut-être en ont bien commis aussi!

Ses fautes sont d'autant plus dangereuses qu'*elles portent*:

quatre, et qui menace de *tout envahir* et de *renverser la religion*, *le trône et la société!*

Mais en vain nos chers ennemis chercheraient dans notre insuffisance, dans nos erreurs et même dans nos crimes; en vain ils chercheraient dans leur bonne foi une excuse à leur incrédulité ou à leurs *résistances.* Qu'ils tremblent de s'y méprendre! L'insuffisance d'un écrivain catholique et la tyrannie elle-

elles ont à la fois le privilége du talent et surtout celui de la vertu.

Le fondement de toute sa doctrine, *l'autorité universelle*, est faux : nous avons employé tout un chapitre à le prouver.

Le caractère de ses discussions politiques et religieuses n'est pas moins faux. C'est, d'une part, le désordre d'une imagination ardente et d'un cœur flatté et superbe; et d'autre part l'ironie, le sarcasme, non envers les *choses*, mais envers des personnes *données*, armes funestes, propres à la philosophie, que les pères de l'église n'employèrent pas sans repentir, et que J. C. et les apôtres n'employèrent jamais.

M. de La Mennais ne peut guère compter comme publiciste.

Comme théologien, cet écrivain n'a fait que suivre deux brillans modèles, Pascal et M. le comte de Maistre. On pourrait, je crois, porter le défi de citer dans ses œuvres une seule pensée qu'on ne trouve dans les œuvres des autres.

Il réunit à la fois les formes originales d'un dissident, et l'allure franche d'un fidèle.

En somme, il nous semble plus doué d'imagination que de jugement. Son talent est de hasard plutôt que de sys-

même d'un gouvernement légitime ne seraient imputables qu'au gouvernement et à l'écrivain, qui seuls en seraient responsables envers les autorités divines ou humaines dont ils relèvent. Elles ne justifieraient pas les contradicteurs; elles justifieraient encore moins les rebelles.

tème. Il a fait d'assez beaux *mélanges*, des *articles de journaux*, des *brochures*, des pages, des *pensées* décousues assez belles. Il n'a pas, selon nous, fait un bel ouvrage.

M. l'abbé de La Mennais est une sorte de *Diderot catholique*; s'il continuait, nous tremblerions qu'il ne devînt l'autre.

Sa célébrité est supérieure à son génie. S'il n'y prend garde, elle se modifiera beaucoup avec le tems.

L'illustre écrivain est un enfant gâté de louanges irréfléchies et prématurées : il y a tel journal encore aujourd'hui qui semble moins le *Mémorial* de la vérité *catholique* que celui de l'amour-propre de son idole.

Si l'on trouvait que nous sommes bien hardis à juger avec autant de sévérité M. l'abbé de La Mennais, nous répondrions qu'il l'a été bien davantage à juger ses propres maîtres. En attaquant cet écrivain, nous ne faisons que défendre l'autorité. C'est là l'excuse de notre témérité comme c'est la cause de notre puissance.

Notre jugement, tout téméraire qu'il paraisse, n'est pas de l'orgueil, mais de la soumission.

Nous avons attaqué devant Dieu, et avec sa crainte, nos adversaires catholiques. S'ils ne croient pas se compromettre en nous répondant, nous espérons que ce sera devant Dieu aussi, et avec sa crainte, qu'ils sauront nous répondre.

Notre argumentation sera, à cet égard, comme à tous les autres, la même.

Si Dieu existe, il est juste; s'il est juste, il est bon; s'il est bon, loin de laisser des erreurs invincibles, ou des injustices intolérables, il rend facile leur reconnaissance ou leur support. En admettant, après tout, des erreurs actuellement invincibles, ou des injustices intolérables, nous n'en serions guère plus avancés. Il faudrait dire que c'est par notre volonté, par nos fautes primitives qu'elles le seraient devenues, et nous en serions toujours responsables devant les hommes et surtout devant Dieu.

JUGEMENT

DE M. DE MONTLOSIER,

SUR LES QUATRE FLÉAUX

DÉNONCÉS PAR M. DE MONTLOSIER,

Pour servir d'Appendice aux chapitres XXIII et XXV de cet ouvrage.

I. Le clergé de France que M. de Montlosier a dénoncé comme le *parti prêtre*, comme l'ennemi du roi et de la France, comme *l'envahisseur* de tous les droits et de tous les pouvoirs, comme un foyer de *conjuration*, comme un fléau enfin pour *la religion*, *le trône et la société;* ce clergé, il faut qu'aux yeux de M. de Montlosier lui-même il soit bien *innocent:*

M. de Montlosier n'a pas osé l'accuser de *crime!*

Ce mot, qui est si naturel *en matière criminelle*, ne se trouve pas *une fois* dans le *Mémoire à consulter* et dans la *Dénonciation.*

M. de Montlosier emploie perpétuellement le mot *infraction* (p. 10, 303, 6, 14 du *Mémoire à consulter*).

Les mots *infractions* ou *délits*. (*Préface* de *Dénonciation*, et *Dénonciation*, pag. 14, 16, etc., et page 213, 4, 64, 6, 7, etc.)

Les mots *délits*, *infractions* ou *fait grave*. (*Lettre* à la Cour.)

M. de Montlosier emploie pour qualifier le plus grand des attentats, les dénominations légales et usuelles des plus petites atteintes de simple police.

C'est la calomnie reculant, à son insu, à l'aspect irrésistible de la vérité.

« *O testimonium animæ naturaliter christianæ!* »

II. Ce n'est pas tout.

Il faut que les *envahissemens* que M. de Montlosier impute au clergé de France, et les *attentats* dont il l'accuse soient bien chimériques. Il n'a pas craint de nous dire, jusque dans sa *Dénonciation*, que « si la France a supporté si long-tems les *attentats* qui *l'envahissent*, c'est qu'ELLE NE LES PAERCEVAIT PAS (p. 23) !!! »

III. M. de Montlosier enfin nous a révélé le

sentiment profond où il était de l'innocence du clergé français.

Il nous a même révélé, d'une façon nouvelle, le sentiment où il était de la vertu du clergé. Seulement il a pris le soin de nous dire que « dans la ligne d'usurpation où les prêtres sont, s'ils font du mal, il faut les réprimer sévèrement ; *s'ils font du bien, il faut les réprimer de même* (p. 60). »

Comme si *le bien* pouvait jamais être du mal !

FIN.

TABLE

DES CHAPITRES.

Chapitres. Pages.

